



Histoire générale de Port-Roïal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière déSTRUCTION

<https://hdl.handle.net/1874/26351>

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL.

305.7.8.

HISTOIRE

GENERALE

DE

PORT-ROÏAL.

DEPUIS LA REFORME DE L'ABBAÏE
jusqu'à son entiere destruction.

TOME II.



A AMSTERDAM,

Chez JEAN VANDUREN,

M. DCC. LV.



HISTOIRE

GÉNÉRALE

D E

PORT-ROÏAL.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE SIXIEME.

NOUS avons vu de quelle maniere la Mere Angelique sortit le 10 fevrier 1636 de la maison du S. Sacrement pour retourner dans celle de P. R.; il est à propos de donner une idée de l'état où étoit alors ce monastere. Pour cela il faut remonter un peu plus haut. Sous la Mere Genevieve de S. Augustin le Tardif, qui

Tome II.

A

1636.

I.

Etat de la maison de P. R. lorsque la Mere Angelique y retourna.

1636.

se laissoit gouverner par la Mere Jeanne de Poulans & par les autres Religieuses du monastere du Tard, on avoit fait beaucoup de changemens à P. R. ; on avoit retranché la plûpart des observances de l'Ordre, pour y en substituer d'autres contraires à la simplicité & à la pauvreté. On commença à dire Matines à neuf heures du soir, au lieu qu'elles se disoient auparavant à deux heures du matin, suivant la regle de S. Benoît. Ces changemens s'étoient faits dans le premier triennal de la Mere Genevieve, élue Abbessé l'an 1630 ; & la Mere Angelique avoit eu la douleur de les voir, n'étant allée à la maison de l'institut du S. Sacrement qu'en l'an 1633 ; mais Dieu procura, comme nous le verrons, à l'Abbessé sous laquelle ces changemens, ou plutôt ces abus, s'étoient introduits, le moïen de remettre elle-même sous son second triennal une partie des choses dans l'ordre. Trois mois après que la Mere Angelique fut sortie de P. R. pour aller à la maison du S. Sacrement, M. l'Archev. de Paris, ordonna à l'Abbessé de renvoyer la Mere Prieure & les autres Religieuses du Tard dans leur monastere. En vain on tâcha de

parer ce coup, qui dérangoit tout le système de M. de Langres. Dieu rendit M. de Paris inflexible, & même pour lever toutes difficultés, il donna 300 liv. pour les frais du voyage. Et comme le premier triennal de la Mere Genevieve finit en ce tems, & que M. de Paris fut qu'on avoit dessein de faire tomber l'élection sur cette Mere Prieure qu'il vouloit renvoyer, on la fit différer jusqu'à ce que les Religieuses fussent parties (1). On fit l'élection après leur départ, & la Mere Genevieve fut élue une seconde fois Abbessé le 10 septembre 1633, & la Sœur Suzanne du S. Esprit (qui succeda à la Mere des Anges dans l'Abbaïe de Maubuisson) devint Prieure.

1636.

Si-tôt que les Religieux de l'ordre de Citeaux, sur-tout un certain Abbé de Prieres, virent ces deux filles à la tête du monastere de P. R., ils y venoient fréquemment, entretenoient l'Abbessé & la Prieure des coutumes de l'Ordre, enforte qu'ils leur inspirerent le désir de les reprendre. L'Ab-

(1) Cette sortie est placée par la Mere Angelique de S. Jean dans sa Chronologie en l'an 1634; au lieu que la Mere Angelique la place en 1633

avant la seconde élection de la Mere Genevieve, comme la Mere Doctothée de l'Incarnation le Coïnte. Neuvieme Relat. p. 499.

1636.

befse en parla à M. de S. Cyran qui prenoit la peine de les venir voir, & il approuva qu'elles rentrassent dans les premieres observances. Il lui donna une regle de S. Benoît, & lui dit qu'il la falloit observer sans y rien mêler de celle des Carmelites, comme avoient fait les Religieuses du Tard à Dijon & à P. R. La Mere Abbefse, après avoir recommandé à Dieu cette affaire, la proposa au chapitre au mois de juillet 1635, se conduisant en tout par l'avis de M. de S. Cyran. On recommença cette même année 1635 le 11 juillet, jour de la translation de S. Benoît, à dire Marines à deux heures du matin. C'étoit une des principales observances qu'on avoit retranchées; ce qui incommodoit fort les Sœurs, qui étant lassés du travail de la journée, se trouvoient accablées du sommeil, & avoient peine de réciter cet office le soir. Les Religieux de l'Ordre vouloient de plus qu'elles rentrassent sous leur jurisdiction, mais M. de S. Cyran désapprouva ce dessein. Ce fut là une des sources de la haine de l'Abbé de Prieres contre M. de S. Cyran. L'Abbefse consulta la Mere Angelique, qui la détourna aussi de rentrer sous la

jurisdiction de Citeaux, & elle n'y
 pensa plus. Mais la Prieure, la Mere
 Suzanne du S. Esprit, avoit été telle-
 ment persuadée par les Religieux,
 qu'elle n'eut point de paix qu'elle ne
 fût sortie de la maison. » Ce fut,
 » dit la Mere Angelique, un effet de
 » la divine providence. Car cette
 » fille qui étoit fort austere, ver-
 » tueuse & douce, faisoit tout ce
 » qu'elle pouvoit pour persuader les
 » Sœurs, & si elle fût demeurée dans
 » les divisions qui arriverent depuis,
 » elle eût fait très grand tort. Voiant
 donc qu'il n'y avoit pas moien de
 venir à bout de son dessein de remet-
 tre la maison sous la jurisdiction des
 Religieux, elle fit ensorte par leur
 entremise qu'une jeune Abbessse de
 l'Ordre, Madame d'Argensoles, au
 Diocèse de Soissons, la demandât
 pour l'aider à réformer son monastere.
 Lorsqu'on communiqua cette affaire
 à la Mere Angelique, qui étoit pour
 lors dans la maison du S. Sacrement,
 elle s'y opposa, parcequ'elle aimoit
 beaucoup cette fille, & qu'elle croïoit
 que la maison où elle étoit Prieure
 & maîtresse des novices y perdrait
 beaucoup. Elle pria M. de S. Cyran
 de la voir : il la vit, & fit ce qu'il

1636.

put pour lui faire sentir l'obligation qu'elle avoit de garder son vœu de stabilité. Elle fit semblant d'acquiescer à ses raisons, mais son esprit n'en fut nullement touché, & elle alla à Argensoles.

II.

La Mere
Agnès revient
du Tard à
P. R.

La sortie de la Mere Suzanne produisit un bon effet; car la Mere Angelique voyant qu'il ne restoit plus que la Mere Genevieve qui pût servir la maison, elle pria M. de Langres, après avoir demandé l'avis de M. de S. Cyran, de faire revenir la Mere Agnès du monastere où il l'avoit envoiee, puisqu'il voïoit bien qu'elle étoit absolument nécessaire à P. R. Il l'accorda, quoique cela ne lui plût pas; & aussi-tôt la Mere Angelique l'envoïa chercher avec les autres Religieuses de P. R. Elles reçurent l'ordre de partir avec une grande douleur, sur-tout la Sœur Marie Claire, dont le zele soutenu par son naturel ardent l'attachoit si fort à tout ce qu'elle pensoit qui la pouvoit porter à Dieu, qu'il lui sembloit qu'on l'éloignoit de lui, en l'obligeant de quitter un pais, où elle croïoit qu'il étoit mieux servi que dans celui où on la rappelloit.

La Mere Agnès arriva avec cinq Religieuses le 20 novembre 1635, &

descendit au monastere du S. Sacrement. La Mere Angelique la trouva si prévenue contre M. de S. Cyran, contre elle-même & contre les changemens qu'on avoit faits à P. R. (2) qu'elle lui parut une autre personne. Néanmoins elle parloit avec douceur & sagesse ; mais les autres étoient extrêmement passionnées. Leurs préventions venoient du mauvais esprit de Madame de Pontcarré, qui étant elle-même indisposée très injustement contre M. de S. Cyran, le décrioit, & écrivoit au Tard tout ce qui se faisoit à P. R. par ses avis, en donnant des tours malins & ridicules aux actions & aux changemens les plus sages & les plus avantageux. La Mere Angelique en fut extrêmement affligée, & écrivit à la Mere Abbessé de P. R. pour la prévenir, afin qu'elle ne s'étonnât & ne s'affligeât point de trouver ces filles dans de telles dispositions, & en disant adieu à la Mere Agnès, elle lui dit qu'elle esperoit avant six mois la voir dans d'autres

1636.

III.

Préventions de la Mere Agnès & des autres Religieuses qui avoient été au monastere du Tard, contre M. de S. Cyran.

(2) Ces changemens consistoient à avoir remis Matines à deux heures, & rétabli d'autres observances de l'Ordre, auxquelles la Mere Agnès

avoir été elle-même très attachée, & qui avoient été changées par M. de Langres, & les Meres du Tard.

1636.

fentimens ; ce qui arriva plutôt qu'elle n'avoit osé l'esperer.

I V.

La Mere Agnès revient de ses préventions.

L'Evêque de Langres ne tarda pas à aller à P. R. pour voir la Mere Agnès & les autres Religieuses revenues du Tard. Ce fut de grandes caresses de sa part, & de l'autre beaucoup de larmes d'avoit eu le malheur de sortir de son Diocèse. La Mere Angelique pria M. de S. Cyran de voir la Mere Agnès, & l'avertit de son changement. Il s'en excusa d'abord ; mais la Mere Angelique lui aiant représenté qu'il y étoit obligé, puisqu'il avoit déjà pris sa défense dans l'affaire du chapelet, il le promit, & la vit deux ou trois fois. Quelques jours après, la Mere Agnès écrivit à la Mere Angelique, lui marqua que six jours avoient suffi pour la détromper, au lieu de six mois ; qu'elle avoit vu M. de S. Cyran, & qu'elle croïoit pouvoir dire, sans faire de comparaison, que jamais homme n'avoit parlé comme celui-la.

V.

Les autres persistent encore quelque tems dans leurs préventions sur-tout la Sœur Marie Claire.

La Mere Angelique fut pénétrée de joie & de reconnoissance, en apprenant par la lettre de sa sœur, que Dieu avoit daigné lui ouvrir les yeux. Mais les autres Sœurs qui étoient revenues du Tard avec elle, bien loin

de profiter de cet exemple, en prirent un sujet de scandale. Elles la quitterent pour s'unir à Madame de Pontcarré, chez laquelle elles s'assembloient pour murmurer. L'Evêque de Langres les venoit voir au parloir de cette Dame qui lui faisoit tenir leurs lettres. Le P. Vigné de l'Oratoire, ami de l'Evêque, y venoit aussi. La Sœur Marie Claire étoit la plus passionnée de toutes, dans la forte persuasion où elle étoit, qu'il n'y avoit pas de plus grand Saint au monde que M. de Langres. Elle ne l'avoit pas vu depuis leur départ de Paris, de sorte que les visites de ce Prélat à P. R. rallumerent encore le zele de ces filles, & les engagerent à prendre part à la division qui étoit entre lui & M. de S. Cyran; ce qui commença de former une espece de parti, & même de schisme dans P. R. La Sœur Marie Claire regardoit ses sœurs comme les plus infideles qui pussent jamais être à la grace que Dieu leur avoit faite, de leur donner un si saint Directeur que M. de Langres. De sorte que cette pauvre fille prioit Dieu jour & nuit avec ferveur & beaucoup de larmes, qu'il lui plût de les détromper. D'ailleurs la grande dévotion de la Sœur Marie

1636.

Claire , son exactitude aux observances de la regle , sa grande charité pour tout le monde , sur-tout pour les malades, la faisoient respecter dans la maison, & en attiroient quelques-unes à son parti. Elle étoit d'autant plus propre à séduire, que sa conduite extérieure ne changea en rien ; car excepté ses préventions contre M. de S. Cyran , au sujet duquel elle étoit dans l'erreur , & son attachement à la conduite de M. de Langres , qui lui inspiroit la désunion avec ses Supérieures , elle étoit très exemplaire, vivant même dans une entière dépendance ; & quoiqu'elle eût toute sorte de facilités pour écrire à M. de Langres , elle ne le faisoit jamais sans apporter ses lettres à la Supérieure. Comme elle pensoit défendre une bonne cause , elle voulut le faire saintement. Elle souffroit au milieu de tout cela une peine inconcevable. Personne n'a jamais eu un meilleur naturel qu'elle : elle étoit extrêmement attachée à la Mere Angelique ; elle n'aimoit pas moins la Mere Agnès , qui après son retour du Tard , fut faite Prieure par la Mere Genevieve , puis élue Abbessé. Elle avoit dans la maison sa mere Religieuse & ses au-

tres sœurs, toutes réunies sous la conduite, à laquelle elle seule de toute sa famille se trouvoit opposée. Son cœur étoit donc continuellement déchiré, & elle s'étonnoit elle-même comment elle pouvoit vivre dans le tourment d'esprit qu'elle souffroit.

Tel étoit l'état des choses à P. R. lorsque la Mere Angelique quitta le 10 février 1636 la maison du S. Sacrement pour y revenir. On lui donna la charge des novices, & jugeant qu'elle avoit besoin pour les conduire d'un autre sujet que celui que M. de Langres avoit donné, qui n'avoit aucune des qualités nécessaires à cet emploi, elle pria la Mere Agnès devenue Supérieure par l'absence de la Mere Genevieve, qui étoit entrée dans la maison du S. Sacrement le même jour que la Mere Angelique revint à P. R. d'en demander un autre à M. de S. Cyran. Il leur envoya M. Singlin, qui étoit alors Confesseur à l'Hôpital de la Pitié, où Madame s'avoit consacré au service des pauvres. Aussi-tôt la Mere Angelique lui mit toutes les novices entre les mains, & celles des pensionnaires qu'on vouloit préparer à la sainte communion pour Pâque. On s'apperçut bientôt du fruit

1636.

VI.
M. de Singlin commence à être Confesseur des Religieuses de P. R.

1636. qu'on tireroit des talens de ce bon Ecclésiastique.

VII.
 La Mere Agnès est élue Abbessé.

Les compagnes de la Mere Agnès n'étoient point encore revenues de leurs préventions, lorsqu'on fit au mois de septembre 1636 l'élection d'une nouvelle Abbessé. Appuiées de l'Evêque de Langres & de Madame de Pontcarré, elles firent tout ce qu'elles purent, pour empêcher que le choix ne tombât sur la Mere Agnès. Le grand Vicaire, qui y devoit présider de la part de M. de Paris, fut gagné; de sorte qu'on étoit dans une grande crainte qu'il n'arrivât de la division. Mais Dieu dissipa le projet des dyscoles, & la Mere Agnès fut élue Abbessé, malgré cette petite cabale, le 19 septembre, avec une telle pluralité de voix, que le Président tout en colere fut obligé de prononcer qu'elle étoit légitime, ce qui causa une très grande joie à toutes les Sœurs, excepté quatre ou cinq. Cependant les dyscoles revinrent peu-à-peu, & plusieurs de celles qu'elles avoient séduites & qui les avoient suivies dans leur égarement, les imiterent dans leur retour. Il y en eut deux néanmoins qui résisterent plus long-tems. La plus opiniâtre étoit la Sœur Marie Claire. Elles se

fortifioient de plus en plus dans leur rébellion par la communication qu'elles avoient toujours avec M. de Langres.

1636.

Enfin, après que cette division eut duré quatorze mois, la Mere Agnès qui étoit pour lors Abbessé, comme nous venons de voir, jugeant qu'on ne pouvoit espérer de faire cesser entièrement ce désordre, tant que les visites du Prélat entretiendroient ces esprits dans la révolte, prit la résolution de le supplier de ne plus venir à P. R. Elle lui écrivit pour ce sujet avec beaucoup de respect, mais avec beaucoup de fermeté; en même-tems elle défendit à ces filles de parler à Madame de Pontcarré, dont l'appartement & le parloir servoient de rendez-vous aux mécontentes pour voir M. de Langres, entretenir les plaintes & les murmures, & lui faire tenir leurs lettres. On peut juger combien Madame de Pontcarré fut piquée de cette défense. M. de Langres cessa de venir à P. R.; mais les lettres réciproques continuoient toujours. La Mere Agnès ne voulant rien épargner pour arrêter ce mal, par la crainte de charger sa conscience, fit défense à la Sœur Marie Claire & aux autres de

VIII.
Elle prend les moïens de faire cesser la division causée par les dysscoles.

lui écrire. Ce fut un surcroît de douleur pour la Sœur Marie Claire. Mais ce qui peut faire connoître que Dieu étoit cependant caché dans la nuée au milieu de cette tempête, c'est qu'elle ne regarda toujours que lui dans son affliction. Elle prioit sans cesse, & veilloit beaucoup sur ses paroles, afin qu'il ne lui en échappât aucune contre Dieu & contre le respect qu'elle devoit aux personnes qui le représentoient. Ce remede employé par la Mere Agnès, étoit violent, mais nécessaire, & quoique violent, il n'eut pas un prompt effet; car quoique la Sœur Marie Claire n'osât plus avoir aucune relation avec M. de Langres, elle conservoit le même dévouement à son esprit & à ses maximes. Néanmoins les autres, n'étant plus soutenues par les entretiens du Prélat & de la Dame de Pontcarré, commencerent à regarder d'un autre œil le reglement de la maison & à en goûter la conduite. Enfin Dieu jetta un regard de misericorde sur elles, ce qui peut être regardé comme l'effet des prieres de la Mere Angélique, de la Mere Agnès, & de la Sœur Catherine de Sainte Felicité leur mere, qui pleuroient & prioient avec une ardeur extrême pour la Sœur Ma-

rie Claire. Le Maître absolu des cœurs toucha celui de ces filles, dissipa les ténèbres de leur esprit, leur fit connoître leur faute, leur inspira un désir si vif de la réparer, qu'on eut plus besoin de moderer leur zele que de les exhorter à la pénitence. Les unes se séparèrent de la communauté par une très étroite & très longue retraite. Une autre reprit l'habit de novice qu'elle porta long-tems. La Sœur Marie Claire désira d'en porter les marques toute sa vie en embrassant l'état de converse.

Le changement de la Sœur Marie Claire est trop remarquable & trop marqué au doigt de Dieu pour n'être pas rapporté dans un plus grand détail & avec ses circonstances. Les Meres ne voiant point de jour à la guérir, emploioient pour elle le plus puissant de tous les remedes, comme dit S. Benoît, qui est celui de la priere, & Dieu les écouta en mettant au cœur de M. d'Andilly, frere de la Sœur Marie Claire de lui parler avec confiance & liberté. Il ne gagna rien dans le premier entretien, ni dans le second qu'il eut huit jours après. Ces premieres tentatives n'ayant fait aucune impression favorable, il se sentit porté à lui dire

1636.

IX.
Changement
de la Sœur
Marie Claire.

1636.

qu'il voïoit bien que ce qu'il lui demandoit, n'étoit point l'ouvrage de la parole d'un homme, & qu'il falloit que ce fut l'effet de la grace toute-puissante que le S. Esprit répand dans le cœur, qu'il la prioit de se mettre à genoux avec lui, & qu'ils prieroient Dieu ensemble qu'il lui plût de parler à son cœur. Ils s'y mirent & demeurèrent l'un & l'autre quelque tems à prier. On vit en cette occasion l'accomplissement de ce que dit l'Ecriture, que la priere d'un homme qui s'humilie, percera les nues (3). Le très Haut les regarda & les exauça si promptement, que la Sœur Marie Claire en finissant sa priere, se trouva une nouvelle créature. Elle comprit le danger de l'état où elle s'étoit engagée, & en témoigna son regret par ses larmes. Aiant désiré de rentrer dans son devoir, en rentrant dans l'union avec ses Superieures, & dans la soumission qu'elle leur devoit, on les fit appeler. Quand elles furent venues au même parloir, elle se jetta à leurs piés, & remit de nouveau son ame entre leurs mains, en leur demandant

(3) Oratio humiliantis consolabitur, & non discedet, donec altissimus aspiciat. Eccle. 35, 21.

pardon de sa révolte passée , & en les assurant qu'elle se soumettoit pour l'avenir à la conduite de la maison & à tout ce qu'il leur plairoit de demander d'elle. Il restoit néanmoins encore quelques ténèbres par la vénération qu'elle conservoit pour les sentimens & les lumieres de son premier Directeur ; mais ces ténèbres furent entièrement dissipées le jour de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge , qu'elle avoit invoquée toute sa vie dans toutes ses peines , & qui lui obtint un changement si soudain & si parfait , que dès ce jour-là il n'en resta plus aucune trace dans son esprit. Depuis cet heureux moment elle ne cessa de pleurer les égaremens de son faux zele avec autant de douleur , que si elle eût passé sa vie dans les désordres les plus criminels. C'est pourquoi elle emprunta les paroles de l'Enfant prodigue en commençant une lettre qu'elle écrivit ce jour-là à la Mere Agnès son Abbessé , où elle répandoit son cœur avec ses larmes , pour effacer toutes les traces de sa désobéissance. Depuis ce tems , personne ne goûta plus qu'elle les maximes salutaires de la pénitence , dont M. de S. Cyran avoit rappelé la connoissance dans un

1636.

siecle, où elles étoient entierement ignorées. Comme c'étoit précisément à ce point de la doctrine de M. de S. Cyran, qu'elle & les autres avoient eu plus d'opposition; ce fut aussi celui qu'elle embrassa avec plus d'ardeur dès le moment que Dieu l'eut touchée. Elle souhaita aussi tôt de mettre son ame entre les mains de ce sage Directeur, afin d'apprendre de lui-même ses saintes pratiques. Elle demanda à lui faire une confession générale, & lui écrivit le jour de S. Louis 25 d'août la lettre suivante :

x.
Lettre de la
Sœur Marie
Claire à M.
de S. Cyran.

» Monpere, j'avois dessein de celer
» le puissant désir que je reçus en com-
» muniant le jour de la Sainte Vier-
» ge, de mettre mon ame entre vos
» mains, & de vous supplier par la
» misericorde divine de me montrer
» les voies de la véritable pénitence;
» parceque reconnoissant le mépris
» que j'ai fait de cette grace dans le
» tems de l'aveuglement de mon es-
» prit & de l'endurcissement de mon
» cœur, je me trouvois injuste de
» prétendre seulement à ce bien,
» confessant devant Dieu que la pri-
» vation m'en étoit due. Mais je vous
» avoue, mon Pere, que le silence
» que j'avois résolu de garder, m'est

» impossible, puisque le mouvement
» qui me presse de me convertir, ne
» me permet aucun retardement. Vous
» êtes libre de me refuser, mais je
» ne le fais pas de me retirer; & vous
» me commanderez de le faire, au-
» paravant que je cesse de vous im-
» porter. J'ai peu d'esperance d'être
» reçue de vous, & toutes sortes
» de raisons me portent à craindre
» que vous ne vous chargiez pas d'une
» ame si miserable & qui en vérité n'a
» point de pareille en malice. Néan-
» moins je ne désespere pas du-tout,
» parceque je fais que les misericordes
» de Dieu sont immenses, & qu'il se
» pourra possible faire qu'il vous obli-
» gera à cette action si extraordinaire
» de charité. J'ai quelque sujet de
» l'esperer de sa bonté, voiant l'état
» d'où il m'a tirée. Je le regarde
» avec effroi, & toute ma vie est si
» criminelle, que je n'oserois presque
» me promettre la grace de la péni-
» tence. Je fais que Dieu peut me
» sauver: mais quelle obligation a-
» t-il de faire ce miracle? J'adore le
» jugement qu'il fera de moi, avec
» tremblement & tranquillité; & ce
» qu'il vous plaira de faire ensuite de
» celle-ci, avec soumission & révé-

1636.

» rence, voulant être, quoiqu'il en
 » soit, mon Pere, votre très humble
 » & très obéissante fille & servante,
 » Sœur Marie Claire.

XI.

Elle prend
 l'habit de
 converse & le
 porte trois
 mois, par es-
 prit de pénit-
 tence.

1637.

M. de S. Cyran voulant éprouver la solidité de son changement, la laissa six mois sans lui accorder ce qu'elle souhaitoit, & ne la vit que l'année suivante, la veille de la Purification de la Sainte Vierge, dont toutes les fêtes sembloient être des jours de grace pour elle. Elle commença, peu de jours après, sa confession générale avec des sentimens d'une si profonde humiliation & d'une si grande douleur, que M. de S. Cyran fut obligé de moderer son ardeur. Elle demanda qu'on la réduisît au rang de Sœur converse pour toute sa vie, pour être la servante & la dernière de la communauté. Cela lui fut accordé pour trois mois seulement, & elle passa ce tems, dont le Carême fit une partie, dans le travail de la cuisine qui étoit joint à celui du jeûne, de la veille qu'elle faisoit chaque nuit pendant deux heures devant le S. Sacrement, & de plusieurs autres austérités corporelles, que la douleur dont elle étoit pénétrée, lui faisoit compter pour rien. Jamais personne ne se crut plus cri-

minelle & plus redevable à la justice divine. Elle ne voïoit rien dans sa vie qu'elle ne crût mériter ses larmes. Elle ne quitta qu'à regret l'état & l'habit de converse, dans lequel elle auroit voulu passer le reste de ses jours, si M. de Paris & ses Superieures eussent voulu y consentir. Elle eut soin de recueillir & de mettre sur le papier tous les avis que M. de S. Cyran lui donna pour sa conduite dans le tems qu'elle fit sa confession générale, afin de n'en rien oublier.

1637.

La premiere fois que M. de S. Cyran vit la Sœur Marie Claire, il lui dit d'abord ces paroles : » Je n'a-
 » vois ni désir, ni dessein de vous
 » voir, je suis venu dans une autre
 » pensée ; mais étant allé à l'Eglise,
 » je me suis trouvé obligé de vous
 » demander. Vous n'en avez obliga-
 » tion qu'à Dieu. Il est aujourd'hui
 » S. Ignace martyr, c'est un Saint re-
 » marquable. Eh bien que désirez-
 » vous ? Je suis pour vous guerir,
 » montrez vos plaies.

XII.
 Avis de M.
 de S. Cyran à
 la Sœur Ma-
 rie Claire.

Après qu'elle l'eut entretenu de l'état où elle avoit été, il lui parla ainsi : » Il faut voir devant Dieu, si
 » vous avez été vraiment ce que
 » vous avez fait paroître. Quelque-

1637.

» fois l'extravagance emporte l'esprit
 » à dire ce qu'il ne croit pas, & à
 » suivre ce qu'il n'approuve pas. Il faut
 » faire ce discernement. Il faut que
 » les œuvres extérieures de la pénitence
 » procedent du ressentiment
 » interieur, & qu'il y ait un rapport
 » de l'un à l'autre. Car il faut se
 » garder de témoigner plus de sentiment
 » au-dehors, que l'on n'en a
 » véritablement au-dedans.

» Je loue Dieu de vous voir revenir
 » à lui en vérité. C'est une grace
 » de laquelle vous n'estimez pas assez
 » la rareté. De mille ames il n'en
 » revient pas quelquefois une. Je vous
 » ai cru inconvertible. Si vous fusiez
 » morte, vous n'eussiez pu prétendre
 » grande part au ciel. Je vous
 » donne ces paroles : *Misericordias*
 » *Domini in æternum cantabo.* Dieu
 » s'est souvenu, dit la Sainte Vierge,
 » de sa miséricorde qu'il sembloit
 » avoir oubliée pendant quatre mille
 » ans. Il s'en est ressouvenu pour vous
 » tirer de cette vie dangereuse. En
 » ce que vous avez été, vous reconnoissez
 » ce que vous êtes, & en votre
 » changement ce qu'il est.

Lorsqu'elle commença sa confession,
 il lui dit : » Dieu est esprit & les

» péchés de l'esprit l'offensent beau-
» coup plus que les corporels. Vos
» ressentimens sur ce point sont jus-
» tes. Gardez-vous de l'exagération.
» Il y a plus d'humilité à se confesser
» simplement.

» Il n'est point besoin d'examen
» pour se confesser des péchés d'im-
» portance. Leur impression ne s'ef-
» face point, parcequ'elle tient de
» l'immortalité de l'ame. Tenez-vous
» devant Dieu sans pensées & sans
» paroles, il vous entendra bien ; je
» vous laisse avec ces paroles de l'E-
» vangile de la semaine : *Les der-*
» *niers seront les premiers.* Aux pre-
» miers siècles, les pécheurs deman-
» doient avec une extrême humilité
» d'être reçus à pénitence, & s'esti-
» moient indignes d'approcher seu-
» lement des Prêtres.

» Il faut venir vivante à la peni-
» tence. C'est la raison pour laquelle
» je vous ai laissée attendre si long-
» tems. Je vous ai laissée vivre. Il y
» a cinq mois que vous vivez d'une
» vie spirituelle.

» La premiere pointe de l'aurore
» s'appelle jour, encore qu'elle n'ef-
» face pas les ténèbres de la nuit ;
» ainsi la premiere étincelle de la vé-

1637.

» ritable lumiere que Dieu envoie fut
 » une ame, se doit appeller grace,
 » encore qu'elle soit environnée des
 » ombres que le péché porte après
 » lui.

» C'est un abus extrême de con-
 » duire toutes les ames d'une même
 » sorte; chaque ame doit avoir ses
 » regles. Plusieurs choses peuvent se
 » faire sans danger par des ames in-
 » nocentes, lesquelles seroient dan-
 » gereuses à des ames blessées par le
 » péché, qui quoique guéries par la
 » pénitence ne sont pas exemptes
 » des foiblesses que leurs blessures
 » leur ont causées. Un soldat qui a
 » été dangereusement blessé, se res-
 » sent le reste de sa vie, quoique ses
 » plaies soient bien guéries, des chan-
 » gemens de tems, & ne s'expose
 » pas, s'il aime sa santé, aux brouil-
 » lards & aux neiges, comme un
 » autre pourroit faire sans péril. Je
 » ne puis donc pas vous laisser dans
 » vos libertés de conscience, si vous
 » ne voulez que je vous trompe,
 » comme ceux qui ont attribué vos
 » peines à d'autres causes. Moi qui
 » connois vos plaies, je les dois
 » guérir. Je suis le médecin, qui dois
 » venir au remede: il est dans le
 retranchement

22 retranchement que vous désirez. La
 23 voie est étroite, c'est tromperie
 24 de s'en former une large. Enfin
 25 c'est la première règle de la pénitence,
 26 que celui qui a péché en faisant
 27 des choses illicites, se doit
 28 abstenir des licites.

29 Que votre pénitence soit accom-
 30 pagnée de silence, de patience,
 31 d'abstinence: j'entends celle de l'es-
 32 prit, qui porte séparation de toutes
 33 choses, je ne veux point de douleur
 34 qui se répande dans les sens: pre-
 35 nez garde à vos larmes. Je ne veux
 36 point de mines, de soupirs ni de
 37 gestes, mais un silence d'esprit qui
 38 retranche tout geste. Priez Dieu &
 39 soiez à Dieu sans affectation. Dites
 40 le *Miserere*, & remarquez cette pa-
 41 role: *Secundùm magnam misericor-*
 42 *diam tuam*. La grande miséricorde
 43 est celle qui se fait après le baptême.
 44 Dites les Pseaumes de la pénitence;
 45 toutes les paroles qui y sont conte-
 46 nues ont une vertu particulière
 47 pour guerir les blessures de l'ame.
 48 La pénitence de David y est expri-
 49 mée. C'est une merveille de ce que
 50 étant un Roi, il en a pu faire une
 51 telle. Vous êtes heureuse de vous
 52 trouver Religieuse. Si vous étiez

1637.

» dans le monde , il seroit difficile
 » de vous faire faire la pénitence dont
 » vous avez besoin. Mais votre cloître
 » favorise ce dessein , & votre cloître
 » & la garde de vos regles sont la
 » meilleure pénitence que vous puis-
 » siez faire.

» Il faut accomplir les choses qui
 » sont d'obligation , devant celles qui
 » sont au-delà. Vous n'avez pas dû
 » me faire la proposition pour la pé-
 » nitence, que votre papier porte, sans
 » un mouvement de grace , & je ne
 » vous dois pas répondre que par le
 » mouvement de Dieu : je lui recom-
 » manderai.

» Voici votre confession conclue ,
 » il faut venir aux remedes , & afin
 » que vous ne me reprochiez rien
 » au jugement , puisque vous avez
 » rendu soumission à Dieu en ma per-
 » sonne , je vous dois servir en véri-
 » té. Nous vous ferons Sœur converse
 » ce carême. Anciennement on chan-
 » geoit d'habit en carême , qui étoit
 » le tems d'une très grande abstinén-
 » ce , qui se faisoit pour disposer les
 » Cathécumenes au baptême. Vous
 » serez dans le travail , mais sans
 » excès , afin que vous puissiez per-
 » séverer. C'est contre l'humilité , de

» vouloir faire des choses extraordi-
» naires. Nous ne sommes pas saints,
» pour vouloir faire comme les Saints.
» Il se faut tenir humblement dans la
» médiocrité & vivre dans un certain
» déguisement qui ne fasse rien voir
» en nous que de commun. Vous vous
» rendrez égale aux Sœurs converses
» en toutes choses. Seulement vous
» tâcherez d'être la plus humble. Vous
» ferez la dernière de la maison pour
» obéir à Jesus-Christ, qui nous aver-
» tit dans l'Évangile, si nous sommes
» appelés aux noces, que nous y choi-
» sissions le dernier lieu. C'est une
» noce que la pénitence, à laquelle
» Dieu vous appelle par sa bonté ;
» vous y tiendrez donc le dernier
» rang. Un Saint dit, que celui-là
» n'est pas bien dans l'Église, qui est
» ce grand banquet où se mange le
» corps de Jesus-Christ, s'il ne s'y
» considère comme le dernier, quel-
» que rang qu'il y tienne ; y fut-il le
» premier en dignité.

» J'approuve ce que votre papier
» porte, de n'avoir aucune commu-
» nication avec qui que ce soit, les
» renfermant toutes en la seule direc-
» tion & confusion. Mais je n'approu-
» ve pas que vous attendiez que je

1637.

» vous appelle. Il faut venir quand
 » les besoins de votre conscience le
 » demanderont. Gardez le silence & la
 » solitude interieure & exterieure
 » tant que vous pourrez, retranchant
 » toutes les occasions de divertisse-
 » ment & de satisfaction, sortant
 » s'il est possible, des lieux où l'on au-
 » roit ouvert un discours du monde,
 » ou le détournant, s'il est en votre
 » pouvoir. Pour ce que vous désirez
 » dans les maladies, j'en laisse la
 » disposition au jugement de la Mere.
 » Je m'étonne des misericordes que
 » Dieu vous a faites. C'est une mer-
 » veille quand on revient de tels éga-
 » remens. Il faut bénir Dieu, & lui
 » satisfaire par la pénitence. Vous
 » voilà maintenant dans la pénitence,
 » & dans un habit & une condition
 » qui témoignent le désir que vous
 » avez de la faire, il faut à cette
 » heure nous parler par actions. Ce
 » fera assez d'être ce que vous êtes,
 » & de perséverer en la souffrance de
 » cet état avec humilité. Anciennement
 » les pénitens changeoient d'ha-
 » bit, & plusieurs innocens par hu-
 » milité faisoient de même, se mê-
 » lant parmi les coupables; & les
 » Peres disent que la pénitence étoit

» le remede des uns & la gloire des
 » autres.

 1637.

La Sœur Marie Claire aiant eu quel-
 que peine d'abord dans ce changement
 d'état, elle en rendit compte à M. de
 S. Cyran, qui lui dit: » Je ne suis
 » point étonné de votre peine, je le
 » serois plutôt, s'il ne vous en étoit
 » point arrivé. Cela doit être ainsi:
 » *Fili, accedens ad servitutum Dei,*
 » *prepara animam tuam ad tentatio-*
 » *nem.* C'est une ruse de votre ennemi:
 » ce seroit favoriser son dessein de
 » vous retirer de votre état. Il se fâ-
 » che de voir dans l'abbaissement
 » une ame qu'il vouloit élever; il
 » faut demeurer ferme dans cette tra-
 » verse. Quand nous avons entrepris
 » une œuvre pour Dieu avec bon con-
 » seil, il la faut poursuivre sans re-
 » garder ses peines. C'est un objet de
 » tristesse mal fondé que celui que
 » vous donne l'absence du cœur; en
 » n'y assistant pas, vous y êtes présente
 » par le désir du cœur que Dieu en-
 » tend: *Præparationem cordis eorum*
 » *audivit auris tua.*

» L'Eglise cesse de chanter *alleluia*
 » durant le tems de carême, qui est
 » celui de sa pénitence; & pour la
 » faire, vous avez interrompu votre

1637.

» chant ordinaire. Il faut souffrir cette
 » privation avec patience par pénitence. Vous avez peine d'un esprit
 » qui vous afflige, & je vous en désirerois quatre qui vous exerçassent
 » incessamment ; ce support vous rendroit propre à quelque chose. Vous
 » êtes plus obligée qu'une autre à la tolérance, par respect de ce que
 » Dieu en a eu une incomparable pour vous. Tolerez donc toutes sortes
 » d'humeurs ; travaillez avec joie & tant de douceur, que vous gagniez tous les cœurs. C'est une
 » grace de l'Evangile, de faire habiter le loup & l'agneau ensemble ;
 » conservez la paix, la joie & la patience. Que votre oraison soit
 » d'action ; souvenez-vous de ce Pseaume : *Levavi manus meas ad mandata tua*.
 » Regardez Dieu dans votre action ; priez-le en levant & baissant
 » vos yeux par le silence, & par la parole, si son esprit en forme
 » en vous ; sinon demeurez sans mouvement aux piés de Jesus-Christ
 » avec sainte Madelaine, qui a commencé sa pénitence par le silence
 » qui est la part des pénitens, & l'intérieur encore plus que l'extérieur.

» Il faut oublier le passé, lui dit
» une autrefois M. de S. Cyran, pour
» la soutenir dans une autre peine ;
» s'il falloit penser aux péchés com-
» mis, nul ne seroit heureux. Je ne
» me contente nullement d'une es-
» perance qui ne s'étend qu'à empê-
» cher le désespoir : il en faut une
» ferme & constante en Dieu, qui
» est aussi infiniment doux aux ames
» qui sont dans la vraie voie, qu'il
» est infiniment terrible & rigoureux
» aux ames qui en suivent une fausse.
» Lui qui nous a commandé de ne
» pas regarder en arriere, aiant mis la
» main à la charue, fait ce qu'il faut
» que nous fassions ; il ne regarde
» pas les péchés passés d'une ame qui
» recherche son royaume. Si vous
» mourriez à cette heure, je vous
» absoudrois avec joie, & aurois
» une aussi grande esperance de votre
» salut, que j'en ai jamais eu de per-
» sonne. Les péchés desquels on fait
» pénitence, sont oubliés de Dieu.

» Vous devez être contente de votre
» accusation, lui dit-il une autrefois ;
» il ne doit rien y avoir qui n'y soit
» compris & que je ne connoisse par
» lumiere, non-seulement divine,
» comme vous dites, mais même

1637.

» humaine. De la moindre partie de
 » la pénitence on en fait le principal ;
 » l'on s'arrête à la ponctualité de la
 » confession , & l'on néglige les re-
 » medes. C'est une chose inutile à
 » un malade d'être exact à raconter
 » les accidens d'un mal à un Méde-
 » cin qui en connoît la source ; il
 » faut seulement suivre son ordon-
 » nance ; accomplissez la vôtre , c'est
 » assez. La Sœur Marie Claire lui
 » aiant témoigné qu'elle désiroit vivre
 » toute sa vie dans l'état de Sœur con-
 » verse , il lui répondit : » Vous voulez
 » que je vous assure votre condition ,
 » je n'aime pas cette demande. Des
 » ames qui sont à Dieu , ne doivent
 » avoir ni assurance ni prévoiance ,
 » elles doivent agir par la foi , qui n'a
 » ni clarté ni assurance dans la suite
 » des bonnes œuvres. Elles regardent
 » Dieu , le suivent à tout moment ,
 » dépendant des rencontres que sa
 » providence fait naître. Je ne vou-
 » drois pas savoir ce que je ferai quand
 » je serai descendu d'ici. Nous avons
 » obligation de ne demander à Dieu
 » notre pain , c'est-à-dire sa grace ,
 » que pour chaque jour , mais je
 » voudrois le demander pour chaque
 » heure. Il faut une flexibilité non-

» pareille & universelle à une ame
 » chrétienne. Il faut qu'elle sache
 » passer du repos au travail, du tra-
 » vail au repos, de l'oraison à l'ac-
 » tion, de l'action à l'oraison; n'ai-
 » mant rien, ne tenant rien, sachant
 » tout faire, & sachant aussi ne rien
 » faire quand la maladie ou l'obéis-
 » sance l'arrête, demeurant inutile
 » avec paix & joie.

La Sœur Marie Claire aiant deman-
 dé à M. de S. Cyran sa bénédiction
 le jour de l'Annonciation; après la
 lui avoir donnée, il s'étendit sur
 les louanges & les grandeurs de la
 Vierge, & lui ajouta : » Tous les
 » matins, après avoir adoré Jesus-
 » Christ comme Juge des vivans &
 » des morts, & accepté le décret
 » éternel de votre vie & de votre
 » mort, & fait amende honorable à
 » sa majesté de tous les crimes que
 » vous avez faits en votre vie; faites
 » un acte vers la Vierge, vous direz
 » un dixain de votre chapelet, selon
 » l'ordre que j'en ai dressé.

Sur la fin du carême, la Sœur
 Marie Claire étant tombée malade
 d'une grande fluxion, il lui parla ainsi :
 » C'est une bonne pénitence que celle
 » que Dieu nous impose. Souffrez

XIII.
 Suite des
 avis de M. de
 S. Cyran à la
 Sœur Marie
 Claire.

1637.

» votre douleur avec patience & hu-
 » milité, ce fera assez. Vous n'êtes
 » pas digne de souffrir avec joie com-
 » me ont fait les Martyrs, lesquels
 » n'avoient ni cris ni plaintes dans
 » leurs douleurs. Il n'est pas juste que
 » vous aspiriez à la charité des Mar-
 » tyrs, vous ferez trop heureuse d'a-
 » voir une charité de pénitens. Il lui
 » donna encore les avis suivans pour
 » s'occuper dans cet état : » La vraie
 » sanctification des fêtes, c'est d'é-
 » viter toute sorte de péchés, parce-
 » que c'est vraiment operer des œu-
 » vres serviles que de pécher. Le tems
 » que l'on dit la Messe, se doit em-
 » ployer à prier. Vous pourrez em-
 » ployer ces paroles : *Exi à me Do-*
 » *mine.* La Sœur Marie Claire après
 » avoir recueilli tous ses avis les envoya
 » à M. de S. Cyran, qui les lui renvoia
 » avec le billet suivant : » Je vous
 » renvoie les pensées que vous m'a-
 » vez dit avoir recueillies de quel-
 » ques discours que je vous ait faits
 » pendant votre pénitence. Puisque
 » vous croiez qu'elles vous pourront
 » servir à vous conserver dans votre
 » première ferveur, je ne trouve pas
 » mauvais que vous les gardiez,
 » pourvu que vous aiez toujours devant

» les yeux ce que S. Paul a tant de
 » soin de nous représenter, que ce
 » n'est point dans les hommes qui
 » ne font que planter & arroser, mais
 » en Dieu seul qui donne l'accroisse-
 » ment, que nous devons mettre notre
 » confiance.

1637.

Lorsque M. de S. Cyran se dispo-
 soit à la réconcilier, elle lui en té-
 moigna de la peine; les sentimens de
 pénitence, dont Dieu avoit rempli
 son cœur, lui faisant croire que ses
 péchés méritoient une plus longue &
 bien plus grande satisfaction, sur
 quoi il lui dit: » Il faut penser à se
 » rapprocher de Jesus-Christ; il faut
 » avoir de la flexibilité, & se rendre
 » à ce que je vous propose. L'Eglise
 » n'a point donné de tems préfixe
 » pour la pénitence. Les pénitens se
 » condamnent eux-mêmes, dit S. Au-
 » gustin, en se séparant de Jesus-
 » Christ, mais c'est pour s'en mieux
 » rapprocher. S. Paul étant sur la terre,
 » disoit qu'il conversoit au ciel. Le
 » pénitent peut dire que sa conver-
 » sation est à l'autel, quoiqu'il en
 » soit retiré en effet; ce sera donc
 » pour la Pentecôte.

L'esprit de Dieu faisoit prévoir à
 M. de S. Cyran, sans qu'il y pensât

1637.

peut-être, qu'il ne pourroit s'appliquer plus long-tems à la conduite de cette ame ; car il fut arrêté prisonnier le lendemain de l'Ascension de cette année (14 mai 1638), & la Sœur Marie Claire ne l'a pas vu depuis, étant morte près d'un an avant qu'il sortît de Vincennes ; mais elle mit si bien en pratique les avis qu'elle avoit reçus de lui, & marcha avec une si grande ardeur dans la bonne voie où il l'avoit mise, qu'elle fit les plus grands progrès dans la vertu & fut l'exemple & le modele de la communauté jusqu'au dernier moment de sa vie. Il n'est pas possible d'exprimer quelle étoit sa charité pour son prochain, son zele pour servir & obliger, son attention à se mortifier & à se retrancher tout ce qui pouvoit lui donner quelque satisfaction, & son humilité. Elle avoit un soin admirable des malades à qui elle étoit d'un grand secours, aiant acquis une parfaite connoissance des remedes, qu'elle savoit préparer. Elle ne vouloit point qu'aucune autre qu'elle, prît cette peine. Sa mortification s'étendoit à tout ; à la nourriture, ne vivant que des restes de la communauté ; au sommeil, couchant dans une petite cellule froide

& mal-saine qui étoit sur un escalier où l'on passoit jour & nuit; à la privation du parloir, jusqu'à ne pas même y aller pour voir Messieurs ses freres. Tout la portoit à Dieu, sa priere étoit continuelle : voici ce que nous apprenons des dispositions interieures de cette sainte Religieuse par une lettre dans laquelle elle en rend compte à M. Singlin qui le lui avoit ordonné : elle est du mois de février 1640.

1637.

» Il n'y a rien, mon Pere, de quoi
 » je parle plus obscurément que de
 » mon oraison, parceque j'ignore
 » quelle elle est. Je ne fais aucune
 » distinction entre celle que je fais
 » dans l'Eglise, & celle que je fais
 » en marchant par le monastere. En
 » l'une ni en l'autre je ne m'attache à
 » aucun sujet : je reçois ce qui m'est
 » donné, & le porte le plus simple-
 » ment qu'il m'est possible. Mon orai-
 » son change aussi souvent que mes
 » dispositions; car ce sont elles qui
 » forment mon oraison. J'en ai pour-
 » tant quelques-unes ordinaires qui se
 » succedent sans que je les appelle,
 » & que je prens quand elles se pré-
 » sentent. Je leur vais donner des
 » noms pour vous les faire entendre.
 » J'en ai une d'invocation & de cri

» qui se fait dans une instance que
 » je ne puis exprimer ; une de gé-
 » missement où je ne suis que gé-
 » missante sous le poids du péché qui
 » m'opprime ; une autre où je n'ai
 » rien de présent , sinon ces paroles :
 » *Domine ante te omne desiderium*
 » *meum* ; Seigneur , vous voyez où
 » tendent tous mes désirs , & celle-
 » ci : *O Dieu , qui connoissez le fond*
 » *de tous les cœurs , qui voyez à nud*
 » *l'intérieur de toutes les volontés , &*
 » *à qui rien de secret ne peut être ca-*
 » *ché* , me laissant à la vue & à la
 » connoissance divine , de laquelle
 » j'approuve & j'adore le jugement
 » sans dire mot. D'autres fois je suis
 » fort seche & fort stérile , me trou-
 » vant dans une entiere impuissance
 » de prier , & portant seulement l'ex-
 » périence qu'il m'est impossible de
 » rien faire pour attirer la grace que
 » je vois loin de moi : dans cet état
 » je ne fais que souffrir. Quelqu'au-
 » trefois je suis si effraïée de me trou-
 » ver devant Dieu que j'ai si fort
 » offensé , que je ne puis subsister.
 » Mon recours est de m'anéantir sous
 » la justice de Dieu ; car ne pouvant
 » pas faire que mes péchés ne soient
 » pas commis , je m'abandonne à lui

pour en passer par où il lui plaira.
» J'ai peine, mon Pere, à vous
» dire le reste, tant il est différent.
» Je le ferai néanmoins avec sincé-
» rité. J'ai donc quelquefois une
» oraison de paix & de jouissance,
» ce qui ne m'arrive ordinairement
» qu'après quelque tempête, dans
» laquelle j'ai invoqué la Sainte Vier-
» ge. Car je vous dois dire que tou-
» tes mes invocations s'adressent à
» elle, n'osant du tout entreprendre de
» parler à Dieu, depuis qu'il m'a rap-
» pелlée. J'ai toujours eu cette ap-
» préhension, & je ne lui demande
» que par la Sainte Vierge, que je
» crois être la seule voie, par laquelle
» je puisse obtenir miséricorde de
» Dieu. Je suis la plûpart du tems
» toujours occupée d'elle, ne vivant
» que sous son ombre; mais aussi-tôt
» que je me sens attirée ailleurs, je
» laisse librement cette occupation.
» Ce qui m'arriva dimanche est un
» exemple de tout ceci. Je sortis de
» confesse troublée, à cause que j'a-
» vois eu la pensée de vous parler
» de quelque point de ma vie passée
» qui me revint à l'esprit; & que
» je n'avois osé faire de peur de vous
» importuner. Je pensois dans cette

1637.

» inquiétude que je ne devois pas
 » communier ; je me recommandai à
 » la Sainte Vierge , afin qu'elle éclai-
 » rât mes ténèbres , & je me trouvai
 » ensuite tout-à-fait sans scrupule ,
 » dans la croïance qu'il me devoit
 » suffire que ma vie eût été jugée
 » comme très mauvaise , toute dans
 » l'erreur & le péché , & qu'après
 » cette connoissance, ces petites parti-
 » cularités que j'avois voulu dire, n'é-
 » toient pas considérables. Je reçus
 » la sainte communion ensuite dans
 » une confiance merveilleuse , aiant
 » fortement présentes dans le senti-
 » ment ces paroles de l'Apôtre : *Ha-*
 » *bemus redemptionem per sanguinem*
 » *ejus remissionem peccatorum.* Je re-
 » gardois Jesus-Christ comme la
 » source unique de sanctification , je
 » voïois tous les hommes perdus en
 » Adam , & sauvés par Jesus-Christ ,
 » & par une si pure miséricorde que
 » j'en étois ravie & forte dans l'es-
 » pérance que je serois aussi un jour
 » sauvée par lui.

» Il est vrai que j'ai des momens
 » si heureux, qu'il n'y a rien de si
 » doux en la terre ; mais la premiere
 » faute que j'ai faite après ces graces ,
 » en efface l'impression , me jette dans

» les tentations, & me rend plus crain-
 » tive. Et ce qui m'étonne, c'est que
 » tout passe, sans que je puisse rap-
 » peller la disposition d'un jour pour
 » l'autre, étant dans une perpétuelle
 » indigence de grace, de force & de
 » lumière, sans laquelle je ferois tous
 » les péchés du monde.

1637.

Cette onction du dedans réjaillif-
 soit au-dehors & lui donnoit un amour
 & une assiduité infatigable pour tous
 les exercices de piété : elle avoit un
 respect singulier pour l'office divin :
 » Je ne fai, disoit-elle, quelle grace
 » nous pouvons rendre à Dieu de
 » l'honneur qu'il nous fait de nous
 » permettre de passer tous les jours
 » sept ou huit heures à le louer. Elle
 avoit les mêmes sentimens à l'égard
 de l'assistance devant le S. Sacrement.
 Mais tout étoit réglé dans sa piété,
 & elle en favoit accorder tous les de-
 voirs. Sa dévotion pour les exercices
 intérieurs ne diminueoit rien de l'a-
 mour du travail. Dans ses dernières
 années, une de ses occupations fut de
 transcrire les lettres de M. de S. Cy-
 ran, alors prisonnier au Château de
 Vincennes. Elle passa ainsi sa vie dans
 la pénitence & les exercices de piété
 depuis son renouvellement jusqu'à sa

XIV.
 Mort de la
 Sœur Marie
 Claire.

1657.

mort. Elle reçut la veille de la Pentecôte les Sacremens. Après les avoir reçus, elle dit à la Mere Agnès sa sœur, qu'elle n'aimoit plus que Dieu; qu'elle ne déiroit plus que la mort & le purgatoire, l'une pour finir ses péchés, l'autre pour en effacer les restes. Lorsqu'on lui mit le cierge béni en main, elle le prit avec joie pour aller au-devant de l'Epoux avec la lumiere de la foi, & l'ardeur de la charité. La Sœur Catherine de S. Jean, surprise que la maladie eût tournée si promptement à la mort, dit dans son étonnement: *Eh ma sœur, qu'est-ce donc que ceci? Ma sœur*, lui répondit la malade, d'un ton ferme, *c'est la mort, il faut partir, je m'en vais me jeter aux pieds de Dieu comme une pauvre qui n'espere qu'en sa misericorde.*

» Elle ajouta, j'ai toujours eu ma
 » confiance dans l'intercession de la
 » Sainte Vierge; dès ma petite jeu-
 » nesse elle m'a aidée quand je l'ai
 » invoquée. J'espere qu'elle m'assistera
 » à cette dernière heure. Elle pria les
 Sœurs qui étoient présentes, de l'aider à remercier Dieu de la grace qu'il lui avoit faite d'avoir connu M. de S. Cyran, & d'avoir appris de lui des vérités si peu connues, & les regles

d'une véritable pénitence ; & elle pria la Sœur Catherine de S. Jean de lui écrire pour lui demander instamment ses prières pour elle après sa mort. Le Confesseur (M. Singlin) étant arrivé , elle lui dit ces paroles , *mon Pere serai-je sauvée ?* Il lui répondit selon la confiance qu'il en avoit , & l'exhorta à demeurer ferme dans son esperance. Ensuite elle se confessa tout haut de deux petites fautes , & parut encore avoir quelque appréhension sur son salut ; ce qu'elle regarda elle-même comme une tentation. Elle fit réciter quelques prières à la Sainte Vierge , & son visage devenant tout calme , elle dit avec un sentiment d'admiration : *Que c'est une grande chose de mourir dans l'esperance de la vie éternelle !* Le Confesseur lui présentant la croix , elle la prit , & élevant la voix elle dit d'un ton haut & animé : *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini nostri Jesu Christi , in quo est salus , vita & resurrectio nostra , per quem salvati & liberati sumus , &c.* Enfin un quart d'heure après avoir perdu connoissance , elle expira , sur les quatre heures du matin , le 15 juin , jour de la Trinité 1642. La Sœur Catherine de S. Jean manda sa mort à M. de Saint Cy-

1637.

ran , qui lui fit la réponse suivante :

X V.
Lettre de M.
de S. Cyran
sur la mort de
la Sœur Ma-
rie Claire.

» J'avoue qu'on a dû regretter la
» défunte , étant ce qu'elle étoit ,
» parcequ'il est difficile de rencontrer
» dans la religion de telles ames. Je
» voiois que les bonnes qualités qu'el-
» le avoit , étoient telles qu'elles me
» moderoient pour leur excellence ; de
» peur que si je lui eusse témoigné
» le sentiment que j'en avois , je l'euf-
» se rendue trop affectionnée en mon
» endroit ; ce que je tâchois d'éviter ,
» la voulant aimer comme l'on aime
» les bienheureux , plus du cœur que
» de la bouche , & plus par des sen-
» timens que par des expressions trop
» fortes , sur lesquelles elle eût tou-
» jours rencheri.

» Elle est du nombre de ces ames
» dont on doit être assuré qu'elles sont
» à Dieu , soit qu'il lui reste quelque
» chose à purger en cette vie ou non ;
» car on ne fait que dire de ces esprits
» qui sont excessifs dans l'amour de
» la vérité & dans l'exercice de la
» pénitence & de la charité , tel qu'é-
» toit sans doute le sien. Un seul de
» ces actes parfaits est quelquefois
» capable d'effacer tout ce qu'il y a
» d'impur dans l'ame. Je vous plains

» donc, & non pas elle, parcequ'é-
» tant où je la crois, elle est bien-
» heureuse, & nous ne trouverons pas
» une ame qui puisse remplir le vuide
» qu'elle a fait dans le monastere. Il
» est certain que les vuides du ciel
» sont toujours remplis par les ames
» qui y arrivent, mais ceux qu'elles
» font dans la terre, demeurent long-
» tems à remplir; & je ne vois pas
» de novice qui y puisse prétendre
» que vous, ma Sœur, à qui je désire
» lorsque vous serez professe, que
» Dieu déparle les graces qu'il avoit
» faites à la défunte.

» L'amour de la vérité, l'exercice
» de la charité, & l'inflexibilité à
» maintenir la pénitence & la reli-
» gion étoient ses dons. Je les deman-
» de à Dieu pour vous, & vous prie
» de les lui demander vous-même
» avec moi au jour de votre profes-
» sion. J'y en ajoûterois une quatrie-
» me si je n'y étois intéressé, & si je
» ne savois qu'il n'est pas besoin que
» vous l'empruntiez d'elle, & que
» vous n'aimez pas moins ceux par
» qui Dieu vous a appris la vérité,
» sans laquelle il est difficile en ce
» tems-ci, à moins que d'être dans

1637.

» la simplicité & l'innocence du ba-
 » tême , de pouvoir devenir une vraie
 » Religieuse. C'est ce qui vous oblige
 » de vous réjouir de la grace que
 » Dieu lui a faite & à vous aussi , &
 » qui donne sujet de vous dire , que
 » si elle eût moins connu la vérité ,
 » elle eût été , nonobstant sa ferveur ,
 » moins bonne Religieuse : mais
 » après la vie qu'elle a menée , & le
 » bon exemple qu'elle a laissé à toute
 » la maison & à moi en particulier ,
 » nous pouvons esperer de la revoir
 » un jour dans le ciel , & d'être heu-
 » reux avec elle dans la compagnie
 » de Dieu.

» Quand on peut parler ainsi d'une
 » ame séparée de son corps , il n'y
 » a nul sujet de la regretter : je n'en
 » fais gueres de qui je voulusse ainsi
 » parler dans le monde , où tout me
 » semble périr par la mort aussi bien
 » devant Dieu que devant les hom-
 » mes. Ce qui nous doit être un se-
 » cond sujet de joie , lorsque parmi
 » l'affliction que nous cause la mort
 » de nos amis , nous sentons en se-
 » cret cette consolation dans notre
 » cœur pour ceux que nous pleurons.
 » Ce sont des consolations véritables

» que je vous donne & que je prens
 » aussi pour moi. Car toutes les ames
 » qui sont à Dieu, comme étoit celle-
 » là, me tiennent lieu de freres &
 » de sœurs, & vous ne sauriez avoir
 » eu de sentimens de douleur pour
 » elle, que je n'en aie eu de sem-
 » blables, mais la joie sensible de la
 » foi les a amoindris en moi, comme
 » je désire qu'elle ait fait en vous.

1637.

La même année que la Sœur Marie
 Claire se mit sous la direction de M.
 de S. Cyran, ce digne ministre fit sur
 le monde une conquête, qui fait bien
 voir qu'il n'y a point de charmes qui
 ne cedent à ceux de la grace, parce-
 que rien ne résiste au Tout-puissant.
 M. le Maître, si célèbre par son élo-
 quence, mais plus célèbre encore par
 sa pénitence, fut enlevé au monde
 par ce saint Abbé au milieu de tout
 ce qui étoit le plus capable de l'y re-
 tenir & de l'y attacher. Son mérite
 lui avoit déjà obtenu un brevet de
 Conseiller d'Etat à l'âge de 27 ans. Il
 en avoit pour lors trente. Il étoit l'o-
 racle du Barreau par ses lumieres, &
 l'admiration de tout Paris par son
 éloquence. Les jours qu'il plaidoit,
 les Prédicateurs abandonnés étoient

XVI.
 Conversion
 de M. le Maî-
 tre célèbre
 Avocat.

1637.

obligés de descendre de leurs chaires, & alloient augmenter la foule des Auditeurs de ce grand Avocat. Les plus fameux demandoient eux-mêmes la permission de ne point prêcher les jours qu'il plaidoit, afin de pouvoir l'entendre.

Quels périls pour cet homme ainsi admiré de tous ! Et de combien de dangers étoit-il environné, dans une profession où il étoit si en état d'exposer les autres en altérant l'innocence & la justice ? » Car il est bien difficile, dans cet état, disoit-il depuis à M. Fontaine, qu'on soit assez scrupuleux pour refuser à un ami son assistance ; & quand on a résolu une fois de le servir, on fait paroître innocent ce qui ne l'est pas, & l'on rend blanc par artifice, & pour le dire ainsi, par le charme de ses paroles, ce qui est noir. On jette de la poudre aux yeux des Juges, & on leur fait rendre des Arrêts qui ne sont pas justes. Quel est le criminel, dit saint Jérôme dans un endroit, où il semble que ce Pere fasse la peinture de M. le Maître, qu'un tel apologiste n'eût réussi par les charmes de son éloquence à faire absoudre

Font. Mem.
Tome I. page
30.

abfoudre & déclarer innocent. Un mouvement du pié, un regard de ses yeux, un geste de fa main, une parole de fa bouche, tout étoit capable de faire illusion aux Juges (4). Les applaudiffemens que recevoit quelquefois M. le Maître, étoient si excessifs, que peut-être jamais Avocat n'en a reçu de semblables. Sur quoi un des amis de M. le Maître aiant un jour assisté à son plaidoyer, dit à M. de Sacy avec admiration & tout hors de lui-même : „ Monsieur, je vous avoue „ que la réputation de M. le Maître „ est montée aujourd'hui si haut, que „ j'aurois mieux jouir des applau- „ dissemens qu'il a reçus, que de toute „ la gloire de Monseigneur le Cardi- „ nal (Richelieu) ; parce que tout le „ monde voit bien que l'un est toute „ la récompense d'un juste mérite, & „ que l'autre est souvent l'objet de la „ haine & de l'envie.

Voilà l'état où étoit M. le Maître. Madame sa Mere pleine de foi, ne se laissa point éblouir comme tant d'autres par cet éclat. Elle en reconnut

(4) Quem criminosum disset oculos, jactasset non hujus servasset oratio, de cujus ore tot veneres fluunt? Nam si applaudisset pede, inten-

disset oculos, jactasset manum, verba tonasset, tenebras illicò ob oculos intendisset judicibus.

1637.

Mem. de Font. *ibid.*

Lanc. T. I.

P 31.

1637.

toute la vanité. Elle regarda cette gloire comme un obstacle au salut de son fils. Elle regardoit de même œil la faveur de tous les Grands du Roïaume, entr'autre celle de M. le Chancelier Seguier, qui honoroit M. son fils d'une affection particuliere. Dieu exauça les vœux que cette mere chrétienne faisoit tous les jours, en rompant les liens qui tenoient son fils attaché au monde, & en lui inspirant de le quitter pour passer sa vie dans la retraite & la pénitence. En voici l'occasion.

XVIII.
Occasion de
la conversion
de M. le Maître.

Me d'Andilly, chez qui demuroit avec ses enfans, Madame le Maître, que la mauvaise conduite de son mari avoit obligée de se séparer de lui, étant tombée malade, M. de S. Cyran, ami intime de M. d'Andilly, s'acquitta dans cette occasion de tout ce que l'amitié & la charité exigeoient de lui. Il rendoit souvent visite à la malade, & chaque fois il disoit à la mourante tout ce qu'il pouvoit pour la consoler, & à ceux qui l'écoutoient, du nombre desquels étoit M. le Maître, tout ce qui étoit capable de les effraier & de leur faire voir dans cet exemple le néant du monde. M. le Maître étoit très attentif, comme il le dit depuis, à examiner ce qui se pas-

soit dans la malade, mais il l'étoit encore davantage à écouter ce que disoit l'homme de Dieu. Il étoit surpris d'entendre une voix sans comparaison plus puissante, qui se rendoit maître de son cœur. Il étoit surpris qu'un homme parlant doucement auprès d'une malade terrassât les cœurs, sans qu'ils fissent de résistance; & cet étonnement le tenant dans un profond silence, les larmes qui tomboient de ses yeux, étoient comme les preuves du changement que Dieu commençoit alors à opérer en lui. Se considérant à la place de la mourante, il conçut une telle fraïeur des jugemens de Dieu, qu'il en demeura pénétré. Quand on commença à dire les prières de la recommandation de l'âme, & que M. de S. Cyran vint à prononcer ces paroles, *ô ame chrétienne partez de ce monde au nom de Dieu tout-puissant qui vous a créée*, il fondit en larmes & ne pouvoit se souffrir lui-même, voyant la confusion où il se trouveroit lorsqu'on lui prononceroit ces paroles étonnantes, & qu'il faudroit paroître en la présence de Dieu, & d'un Dieu si pur & si terrible. Il fortifioit néanmoins sa foiblesse par la considération des miséricordes de

1637.

Mem. de
Font. T. I. p.
31, & suiv.

Lanc. T. I.
II. Part. p.
309.

1637.

Dieu, & le conjuroit de lui appliquer, autant qu'à la mourante, les paroles que proféroit son serviteur lorsqu'il disoit sur elle : *Miserere, Domine, gemituum; aïe pitié, Seigneur, de ses gemiffemens & de ses larmes, & recevez à la grace de la réconciliation avec vous celle qui n'a de confiance que dans votre miséricorde.* La malade étant expirée, dans l'émotion où il étoit, il se retira comme S. Augustin au moment qui précéda sa conversion, dans le jardin, où il répandit son ame en la présence de Dieu, & prit la résolution de quitter le Barreau & le monde avec toutes ses esperances.

XIX.

Il se met entre les mains de M. de S. Cyran.

Lanc. *Ibid.*
p. 310.

La mort de Madame d'Andilly, arrivée le 24 d'août 1637 acheva ce que sa maladie avoit commencé, & procura à M. le Maître la véritable vie. Il déclara à M. de S. Cyran tout ce qui se passoit dans son intérieur, & lui dit qu'il étoit résolu de renoncer au monde & à tout ce qu'il pouvoit en attendre, pour ne plus penser à l'avenir qu'à servir Dieu dans la pénitence & la retraite; & que du moment qu'il lui parloit, il disoit adieu au Palais, & qu'il le prioit de l'aider dans ce dessein & de l'assister de ses conseils,

1637.

XX.

Conduite
courageuse &
prudente de
M. de S. Cy-
ran à l'égard
de M. le Mai-
tre.

M. de S. Cyran eut beaucoup de joie de voir de telles dispositions, & prévoiant dès-lors les suites qu'auroit cette retraite, à cause de la grande réputation de M. le Maître, & de la confiance que les Grands avoient en lui, lesquels ne manqueroient pas de s'irriter de ce qu'on leur enlevoit un tel homme, il lui dit: *Je prévois bien où Dieu me mene en me chargeant de votre conduite; mais il n'importe, il le faut suivre, jusqu'à la prison & à la mort.* Il ne pensa donc, sans s'inquieter des suites, qu'à ce nouveau converti, & rassembla tout ce qu'il avoit de lumiere pour conduire sagement une action si importante. Il conseilla à M. le Maître de ne rien précipiter; & il se conduisit à son égard comme S. Ambroise à l'égard de S. Augustin, en lui faisant attendre pour l'exécution de son dessein, que les vacances fussent arrivées: il lui représenta que cela feroit moins d'éclat, & qu'il irriteroit bien moins le monde, avec lequel il ne romproit pas brusquement; qu'ainsi il valoit beaucoup mieux, qu'il prêtât encore sa langue à sa profession ordinaire, en attendant paisiblement le jour qui le délivreroit entièrement d'un emploi dont Dieu avoit

1637.

déjà si heureusement dégagé son cœur.

XXI.
M. le Maître
quitte le bar-
reau,

Font. *ibid.*
p. 33, & suiv.

M. le Maître se rendit à un avis si sage, & continua de plaider en attendant les vacances, mais ce n'étoit plus avec le même feu qu'auparavant, parcequ'il avoit l'esprit plein de ses nouvelles résolutions: lorsqu'il jettoit les yeux sur un crucifix qui étoit exposé devant lui, & auquel il ne faisoit auparavant guere d'attention, il se sentoit attendri & plus disposé à pleurer qu'à parler. Cela fut remarqué, & M. Talon, qui avoit une secrete jalousie contre M. le Maître, dit un jour à ses amis, que pour cette fois, au lieu de plaider il ne faisoit que dormir. M. le Maître l'ayant appris, parla huit jours après avec plus de feu & de vigueur que jamais, aiant toujours les yeux sur M. Talon, ne se tournant jamais que vers lui: ce fut pour la dernière fois qu'il plaida, & il fit en ce jour à Dieu le sacrifice de ce talent & de tous les plaisirs du siècle. Madame le Maître rendit au Seigneur ses actions de grâces de la conversion de son fils, & concerta avec M. de S. Cyran les moïens qu'il falloit employer pour rendre le dessein de ce nouveau pénitent aisé à exécuter,

& facile à soutenir dans la suite. M. le Maître a avoué depuis, que sa conversion dans l'état où il se trouvoit alors, lui paroïssoit aussi difficile que celle d'un Roi qui renonceroit à son royaume. Cela s'accorde avec la pensée de S. Paulin, qui préféroit la retraite de S. Severe Sulpice à la sienne, quoiqu'on comparât les grands biens de S. Paulin à un royaume. » Le miracle de
 » votre conversion, disoit-il à son
 » ami, est bien plus éclatant que le
 » mien, étant jeune comme vous
 » êtes, dans l'estime de tout le monde, & dans l'admiration du Barreau où vous commenciez à paroître
 » comme sur un grand théâtre (5).

L'avis de M. de S. Cyran & de Madame le Maître, fut que la retraite étoit absolument nécessaire à ce nouveau converti; c'est pourquoi cette mere transportée de joie conçut le

(5) S. Paulin Ep. 5. n. 5. Ad Dominum miraculo majore conversus es, qui ætate florentior, laudibus abundantior, & in ipso adhuc mundi theatro, id est, forti celebritate diversans & facundi nominis palmam tenens, repente impetu discussisti fervile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis viacla rupisti. . . .

Nec minoris domesticis opibus ingenii facultatis laudem ab hominibus non accipiens, & inanis gloriæ sublimiter negligens, piscatorum prædicationes Tullianis omnibus & tuis litteris prætulisti. Confugisti ad pietatis silentium, ut evaderes iniquitatis tumultum. Mutescere voluisti, ut ore puro divina loquereris.

1637.

dessein de faire bâtir un logis à l'extrémité du fauxbourg S. Jacques, à P. R., pour y retirer M. le Maître avec Messieurs ses freres, pensant elle-même à se retirer au-dedans du monastere. Tout ceci se passa fort secrettement & sans éclat. M. le Maître ne pensoit qu'à se fortifier de plus en plus dans ses résolutions par les entretiens qu'il avoit avec M. de S. Cyran, dans le logis où il se retira d'abord devant les Chartreux. Il ne put se résoudre à entrer chez ces Religieux, comme M. de S. Cyran lui proposoit, tant à cause du maigre que pour d'autres raisons.

XXII.
Il écrit à M.
le Chancelier
pour l'informer
de sa résolution.

Cependant les vacances du Parlement finissent; les Chambres s'ouvrent; on ne voit point M. le Maître, on le cherche de tous côtés sans le pouvoir découvrir. Quand on commença à s'appercevoir de son absence, tout le Palais parut en deuil, & on ne pouvoit se résoudre à le croire. M. de S. Cyran lui conseilla d'informer M. le Chancelier de sa résolution, il le fit par la lettre suivante au mois de janvier 1638.

» Monseigneur, Dieu m'ayant touché depuis quelques mois, & fait résoudre à changer de vie, j'ai cru

» que je manquerois au respect que
 » je vous dois, & que je serois cou-
 » pable d'ingratitude, si après avoir
 » reçu de vous tant de faveurs ex-
 » traordinaires, j'exécutois une réso-
 » lution de telle importance sans vous
 » rendre compte de mon changement.
 » Je quitte, Monseigneur, non-seu-
 » lement ma profession que vous m'a-
 » vez rendue si avantageuse, mais
 » aussi tout ce que je pouvois esperer
 » ou désirer dans le monde, & je me
 » retire dans une solitude pour faire
 » pénitence & servir Dieu le reste de
 » mes jours, après avoir employé dix
 » ans à servir les hommes.

» Je ne crois pas être obligé à me
 » justifier de cette action, puisqu'elle
 » est bonne en soi, & nécessaire à
 » un pécheur tel que je suis. Mais je
 » pense qu'afin de vous éclaircir en-
 » tierement sur tous les bruits qui
 » pourront courir de moi, je dois
 » vous découvrir mes plus secretes
 » intentions, & vous dire que je re-
 » nonce aussi absolument à toutes
 » charges ecclesiastiques comme aux
 » civiles; que je ne veux pas seule-
 » ment changer d'ambition, mais
 » n'en avoir point du tout; que je
 » suis encore plus éloigné de recevoir

1637.

» les ordres de la prêtrise, & des bé-
 » néfices, que de reprendre la condi-
 » tion que j'ai quittée, & que je
 » me tiendrois indigne de la miséri-
 » corde de Dieu, si après tant d'in-
 » fidélités que j'ai commises contre
 » lui, j'imitois un sujet rébelle, qui
 » au lieu de fléchir son Prince par
 » ses soumissions & ses larmes, se-
 » roit assez présomptueux pour s'éle-
 » ver de lui-même aux premières
 » charges du Roïaume.

» Je sai bien, Monseigneur, que dans
 » le cours du siècle où nous sommes,
 » on croira me traiter avec faveur,
 » que de m'accuser d'être scrupuleux ;
 » mais j'espère que ce qui paroîtra
 » une folie devant les hommes ne le
 » fera pas devant Dieu : & que ce
 » me sera une consolation à la mort,
 » d'avoir suivi les règles les plus pu-
 » res de l'Eglise & la pratique de tant
 » de siècles.

» Que si cette pensée me vient de
 » ce que j'ai moins de lumières, ou
 » plus de timidité que les autres,
 » j'aime mieux cette ignorance crain-
 » tive & respectueuse, qui a été em-
 » brassée par les plus grands hom-
 » mes du Christianisme, qu'une scien-
 » ce plus hardie & qui me seroit plus

» périlleuse. Quoiqu'il en soit, Mon-
 » seigneur, je ne demande à Dieu 1637.
 » autre chose que de vivre & de
 » mourir en son service, de n'avoir
 » plus de commerce, ni de bouche,
 » ni par écrit, avec le monde qui
 » m'a pensé perdre, & de passer ma
 » vie dans la solitude, comme si
 » j'étois dans un monastere.

» Voilà, Monseigneur, une déclara-
 » tion toute entiere de la vérité de
 » mes sentimens. Les extrêmes obli-
 » gations dont je vous suis redeva-
 » ble, ne me permettoient pas de
 » vous en faire une moins expresse
 » & moins fidele; & l'honneur d'une
 » bienveillance aussi particuliere que
 » celle que vous m'avez témoignée,
 » m'engageoit à vous assurer que je ne
 » prétends plus de fortune que dans
 » l'autre monde qui dure toujours,
 » afin que votre affection pour moi
 » ne vous porte plus à m'en procurer
 » dans celui-ci dont la figure passe
 » si-tôt. Mais quelque solitaire que
 » je sois, je conserverai toujours le
 » souvenir de vos faveurs, & je ne
 » serai pas moins dans le désert que
 » j'ai été dans le monde, votre, &c.

Le désir qu'eut M. le Maître, que
 l'exemple de sa conversion fit quel-

1637.

qu'impression sur M. son pere, & contribuât à le retirer du déreglement de sa vie, le porta aussi à lui écrire la lettre qui suit :

Lettre de M.
le Maître à
M. son pere.

» Monsieur mon pere, Dieu s'é-
 » tant servi de vous, pour me mettre
 » au monde, & m'ayant obligé de
 » vous rendre tout le respect qu'on
 » doit à un pere, je violerois l'ordre
 » de sa providence & les devoirs de
 » la nature, si je ne vous faisois sa-
 » voir la résolution qu'il m'a fait pren-
 » dre par sa bonté infinie, & que je
 » n'ai exécutée que depuis quatre
 » heures seulement. Il y a plus de
 » trois mois, que j'avois dessein de
 » quitter ma profession, pour me
 » retirer dans une solitude & y passer
 » le reste de mes jours à servir Dieu;
 » mais mes amis m'ayant empêché
 » de me déclarer dès-lors, pour éprou-
 » ver si c'étoit un mouvement du ciel
 » ou de la terre, qui me portoit à ce
 » changement, ils ont reconnu enfin
 » avec moi que le tems affermissant
 » cette pensée dans mon cœur au lieu
 » de la détruire, elle venoit de celui
 » qui seul est maître de nos volontés,
 » & qui les change quand bon lui
 » semble.

» Je quitte le monde, comme il le

„ veut, comme vous-même le quit-
 „ teriez s'il le vouloit; & sans que
 „ j'aie eu de révélation particulière
 „ ou de vision extraordinaire, je suis
 „ seulement la voix qui m'appelle dans
 „ l'Évangile à faire pénitence de mes
 „ péchés. Car je vous déclare comme
 „ à mon pere, que je ne quitte point
 „ le Palais pour me mettre dans l'E-
 „ glise, & m'élever aux charges que
 „ la vertu & l'éloquence ont acquise
 „ à tant de personnes. Je n'entre point
 „ aussi dans un monastere, Dieu ne
 „ m'en aiant point inspiré la volon-
 „ té; mais je me retire dans une mai-
 „ son particulière, pour vivre sans
 „ ambition, & tâcher de fléchir par la
 „ pénitence, le Dieu & le juge devant
 „ qui tous les hommes doivent com-
 „ paroître.

„ Ce dessein vous étonnera sans
 „ doute, & je ne le trouve nullement
 „ étrange. Il y a six mois que j'étois
 „ aussi peu disposé à le prendre, que
 „ vous l'êtes aujourd'hui; & sans que
 „ nul homme de la terre m'en ait
 „ parlé, sans qu'aucun de mes amis
 „ s'en soit pu douter, avant que je
 „ lui aie dit, je me sentis persuadé
 „ par moi-même, & pour mieux dire
 „ par le sentiment que Dieu qui parle

1637.

» aux cœurs & non pas aux oreilles
 » des hommes , a mis en moi.
 » Si l'exemple d'un fils aîné, qui
 » quitte le monde n'aïant que trente
 » ans , lorsqu'il vivoit avec plus d'é-
 » clat dans une profession honorable ,
 » lorsqu'il avoit diverses apparences
 » d'une fortune très avantageuse ,
 » lorsqu'il étoit honoré d'une affec-
 » tion particuliere de quelques Grands
 » du Roïaume ; si , dis-je , cet exem-
 » ple vous pouvoit toucher , j'en au-
 » rois une plus grande joie que celle
 » que vous eûtes , lorsque je naquis ;
 » mais c'est à Dieu à faire ce miracle.
 » Mes paroles ne servent de rien , &
 » vous savez d'ailleurs que je n'ai
 » jamais fait le prédicateur avec vous.
 » Je vous dirai seulement ce que
 » vous savez sans doute mieux que
 » moi , que ce n'est pas foiblesse d'es-
 » prit d'embrasser la vertu chrétienne,
 » puisqu'une personne qui n'a point
 » passé jusqu'ici pour foible , ni pour
 » scrupuleuse , & qui est encore la
 » même qu'elle étoit , lorsqu'elle eut
 » l'honneur de vous voir la dernière
 » fois , se résout de changer ces belles
 » qualités d'Orateur & de Conseiller
 » d'Etat , en celle de simple serviteur
 » de Jesus-Christ.

Ces deux lettres font comme le manifeste de M. le Maître contre le monde, & la déclaration publique du divorce qu'il faisoit avec lui.

M. le Maître n'oublia pas non plus d'informer Messieurs ses parens de ses nouvelles résolutions, & d'en écrire à ceux qui étoient éloignés de Paris. Ils en furent fort surpris. Les uns regarderent cela comme une ferveur de jeune homme, qui ne dureroit pas long-tems. Les autres plus moderés, comme M. Henri Arnauld alors Abbé de S. Nicolas d'Angers le prièrent de ne rien précipiter, & de penser à se mettre dans l'Eglise. Mais M. d'Andilly, & les saintes tantes que M. le Maître avoit à P. R., furent au contraire transportés de joie de cette conversion. Lorsque le bâtiment auquel Madame sa mere faisoit travailler, fut rendu logeable par les ais de sapin dont on revêtit toutes les murailles, M. le Maître y entra le jour de la fête de S. Paul premier Hermite, 10 janvier 1638, pour vivre retiré & pénitent. Il ne crut pas, comme nous l'avons dit, pouvoir trouver une personne plus propre pour le conduire, que celle, dont Dieu s'étoit servi pour le toucher & le convertir. Il

1637.

XXIII.
M. le Maître
se retire dans
une maison
particuliere.

1638.

1633.

supplia donc M. de S. Cyran de lui rendre quelques visites dans sa retraite, à quoi le zele & la charité de ce pieux Abbé se prêterent avec empressement. Madame le Maître étoit au comble de ses desirs de voir son fils se soumettre ainsi au joug de Jesus-Christ. Elle écartoit avec un soin admirable tout ce qui pouvoit troubler le repos de ce nouveau solitaire.

XXIV.

M. le Maître garde une retraite exacte malgré les efforts des hommes pour ben tirer.

Quoiqu'il eût quitté le monde, le monde ne pouvoit consentir à le perdre, & ne désesperant point de le gagner, il emploïa, pour le remettre dans ses chaînes, différentes brigues & même l'autorité du Roi, dont ce soldat de Jesus-Christ fut se défendre. Les personnes qui avoient eu relation avec lui pour leurs affaires temporelles auroient souhaité, comme il en étoit instruit pleinement, d'avoir seulement une conférence avec lui, mais sa pieuse mere éloignoit tout ce qui pouvoit lui rappeler l'idée des affaires de son ancienne profession, disant que M. le Maître étoit mort à tout cela. Un bon Religieux d'une province éloignée, faisant plus d'efforts que les autres, pénétra jusqu'au solitaire, & obtint de lui les éclaircissemens qu'il demandoit. M. le Maî-

tre, après les instructions nécessaires sur l'affaire pour laquelle il le consultoit, lui parla d'une manière si touchante de la profession religieuse, de la sainteté des vœux qu'il avoit faits, de l'amour de la retraite, que ce Religieux, qui dans le fond avoit de la piété, fut surpris, & publia partout, que M. le Maître ne parloit plus en *homme du Palais*, mais en *homme de l'Evangile*. Il avoua qu'il lui avoit ouvert les yeux sur son état, & qu'il n'avoit apperçu que depuis ses avis, que voulant mener la vie d'un bon Religieux, il y mettoit un grand empêchement par sa demeure à Paris, & arrêtoit par-là le cours des graces de Dieu. M. le Maître voiant l'effet qu'avoient produit ses avis sur ce Religieux, se sentit pénétré de reconnaissance envers Dieu, qui daignoit se servir d'un novice dans la vie spirituelle, pour inspirer aux autres l'amour de la solitude. Il donna encore à ce même Religieux d'autres avis, & spécialement sur la manière d'attirer l'esprit de Dieu dans sa maison & d'en bannir celui du monde.

M. le Maître donna une grande preuve de son amour pour la retraite, par la réponse qu'il fit à la lettre, que

1633.

lui avoit écrite M. Drisdolle son intime ami, & homme d'un rare mérite, pour lui demander la permission d'aller le consulter sur une affaire d'importance.

XXV.
Lettre de M.
le Maître à
M. Drisdolle
son ami.

» Monsieur, j'ai tâché de recon-
» noître devant Dieu comme je de-
» vois, le désir que vous me témoi-
» gnez avoir, de nous venir voir en
» notre nouvelle vie, & la modestie
» qui vous a empêché de le faire.
» J'ai reçu le premier comme une
» preuve de votre bienveillance, & le
» second comme une marque de votre
» affection envers Dieu. Je me ré-
» jouis, Monsieur, de ce que vous
» aimez mieux pratiquer la civilité
» chrétienne, qui consiste à laisser
» vivre les Hermites dans le désert,
» que celle du monde qui porte à les
» visiter. Puisque nous ne devons
» plus nous connoître selon la chair,
» nous ne devons plus nous voir
» qu'en esprit, si la charité ne nous
» y oblige; & comme il y a de la
» vertu à ne pas détourner les Ec-
» clesiastiques des occupations saintes
» où Dieu les engage, il y a du
» mérite à ne pas troubler l'oïveté
» sainte des solitaires. Votre office,
» Monsieur, est d'agir & de parler;

« le nôtre est de contempler & de
 » nous taire. Vous priez en travail-
 » lant pour Dieu & pour son Eglise,
 » & nous travaillons en priant. C'est
 » ainsi que je prendrai désormais part
 » au projet que vous me proposez. Je
 » n'y puis guere contribuer que par
 » les vœux & les prieres, lesquelles
 » je souhaiterois être aussi pures que
 » les actions... je vous en dirois
 » davantage... si je ne devois avoir
 » autant de soin de reprendre le silen-
 » ce... que vous avez de retenue
 » pour ne pas interrompre notre soli-
 » tude. Je suis avec respect, &c.

La résolution de garder une entiere
 & parfaite retraite fut si ferme dans
 ce saint solitaire, que M. de S. Cy-
 ran lui-même, sollicité par des per-
 sonnes d'un grand rang, lui ayant
 écrit pour l'engager à consentir de
 voir ces personnes qui avoient besoin
 de son secours, fut refusé; & M. le
 Maître lui donna des raisons si tou-
 chantes de son refus dans une lettre
 qu'il lui écrivit, qu'il en versa des
 larmes & y applaudit.

M. le Maître ne fut pas seul dans
 son hermitage. Il eut pour compa-
 gnon M. de Séricourt son frere, à
 qui Dieu inspira le même désir

XXVI.
 Histoire d
 la retraite d
 M. de Séri
 court, frere d
 M. le Maître

1638.

qu'à lui. La maniere dont la divine providence retira des mains des Allemands ce jeune Officier pour en faire un parfait solitaire, étant toute miraculeuse, mérite d'être rapportée. Philisbourg où M. de Séricourt étoit Major sous le gouvernement de M. Isaac Arnauld, frere du fameux Antoine Arnauld pere de la Mere Angelique & de Madame le Maître, fut surpris par les Allemands la nuit du 23 au 24 janvier 1635, & à la faveur des glaces, quoiqu'on eût eu soin de les casser jusqu'à trois fois durant la nuit, la ville fut prise. Le Gouverneur ne laissa pas de se défendre vaillamment dans une maison particuliere, où il s'étoit retranché avec ce qu'il y avoit d'Officiers & de gens d'élite dans la garnison. Sentant enfin qu'il étoit impossible de tenir davantage, ils se rendirent par composition, à la charge qu'il leur seroit libre de se retirer en France. Mais contre la parole donnée, on se saisit d'eux, & on les menâta dans une ville plus avancée dans le pais pour y être gardés plus sûrement.

M. Arnauld voïant qu'on lui manquoit de parole, pensa de son côté à se tirer des mains des ennemis. Pour

Lanc. T. I.

p. 300, & suiv.

Il est fait
prisonnier à
Philisbourg.

cela, il engagea ses gardes à jouer tous les soirs avec lui au Rat, qui est un jeu où il faut beaucoup de cordes; & il avoit soin, après avoir joué, de faire ferrer celle qui avoit servi, afin que le lendemain elle ne se trouva pas; on faisoit semblant d'ignorer ce qu'elle étoit devenue, & il donnoit de l'argent pour en avoir d'autre, dans le dessein d'en amasser tous les jours de nouvelles. Quand il en eut assez, il prit la résolution avec ceux qui étoient avec lui de descendre chacun de sa chambre par les fenêtres qui donnoient sur les remparts de la ville, & de-là dans les fossés, qu'il eut soin de faire sonder par un de ses soldats qui étoit du village d'Andilly & des plus braves de l'armée. Tout étant disposé, M. Arnauld se retira dans sa chambre, feignant de s'aller coucher. M. de Séricourt logeoit au-dessus de lui: il lui dit de se descendre le premier avec la corde qu'il avoit prise, & se préparoit à le suivre bientôt après. Comme M. de Séricourt s'étoit déchauffé, pour marcher plus doucement & se mettre sur la fenêtre d'où il devoit descendre, il laissa par malheur tomber un de ses souliers sur le plancher. Un des gardes aiant entendu

Il s'échappe
de la prison.

1638.

le bruit monte aussi-tôt en haut pour voir ce que ce pouvoit être; mais par un effet de la providence, il ne monta pas jusqu'à la chambre de M. de Séricourt, qu'il eût trouvé déjà passé sur la fenêtre où les cordes étoient attachées, & prêt à descendre. Il s'arrêta à la chambre de M. Arnauld, & heurta à la porte. M. Arnauld lui aiant demandé ce qu'il vouloit; il répondit qu'il avoit entendu du bruit, & qu'il venoit voir s'il étoit dans sa chambre. M. Arnauld le renvoia en lui disant de le laisser reposer; en même-tems il prit ses mesures pour descendre comme M. de Séricourt avoit fait. Ils descendirent ensuite les remparts & passèrent le gué. Quelques soldats Allemands, qui avoient servi sous M. Arnauld & qui étoient prisonniers comme eux, mais qui avoient la liberté de sortir, s'étoient évadés de jour pour les venir trouver au rendez-vous. Ils marcherent cette nuit & les suivantes par des chemins écartés: étant obligés de passer par un endroit où il y avoit sentinelle, ils furent arrêtés; mais les soldats Allemands qui étoient avec M. Arnauld aiant répondu en langue allemande, au *qui va là*, on les laissa passer, les

prenant tous pour des Allemands qui alloient joindre l'armée de l'Empereur. » Vous avez bien fait de parler, » leur dit-on, lorsqu'on les vint reconnoître avec des flambeaux pour les faire entrer dans la ville ; parce que nous avons eu des nouvelles que le Gouverneur de Philisbourg s'est sauvé avec les siens, & nous avons charge d'arrêter tous les étrangers qui passeront. M. Arnauld se sauva ainsi heureusement avec les siens ; & ils arriverent à Venise, où ils apprirent que le Gouverneur qui les avoit laissé passer, avoit eu la tête coupée. M. Arnauld revint en France avec M. de Séricourt, & se justifia du reproche qu'on lui fit d'être cause de la prise de Philisbourg.

M. de Séricourt commençoit à être ébranlé, en considérant les périls qu'il avoit courus, & dont Dieu l'avoit tiré d'une manière si extraordinaire : il fut aussi touché par le récit que lui fit un Gentilhomme de leur compagnie, qui s'étant arrêté derrière une haie pour quelque besoin, fut surpris par les ennemis, qui le dépouillerent & le maltraiterent tellement qu'ils le laisserent pour mort. Il en revint néanmoins par les soins d'une bonne fem-

XXVII.

Il commence à être touché par la vue des dangers dont Dieu l'avoit tiré.

1638.

me, qui le secourut. Il se trouva la campagne suivante au siege de la Capelle, où il raconta lui-même son aventure à M. de Séricourt, qui en fut étonné & admira la conduite de Dieu sur les ames. M. de Séricourt fut encore frappé de l'exemple de M. de Sacy son frere, qui commençoit déjà à faire paroître beaucoup de vertu sous la conduite de M. de S. Cyran, sous laquelle il s'étoit mis peu après la prise de Philisbourg. Car après ce désastre, M. de S. Cyran étant venu voir Madame le Maître à P.R. où elle étoit déjà retirée, pour la consoler, après plusieurs discours elle lui dit : *J'ai un fils,*

L'exemple de M. de Sacy qui s'étoit mis sous la conduite de M. de S. Cyran le frappe fortement.

» parlant de M. de Sacy, que j'espere
 » devoir se donner à Dieu; c'est l'u-
 » nique consolation que vous puissiez
 » me donner à-present, que d'avoir la
 » bonté de le voir & d'en prendre soin.

M. de S. Cyran la voyant si affligée lui répondit : *» Dans l'état où vous*
» êtes, je ne puis rien vous refuser,
» envoïez-le moi, & je le verrai. Ainsi Dieu, dont la grace a des secrets merveilleux, se servit de la piété d'une mere affligée & du malheur de M. de Séricourt, pour attirer M. de Sacy à son service; comme il se servit ensuite de ses prieres, & de son exemple,

ple pour y attirer M. de Séricourt lui-même. M. de S. Cyran n'eut pas plutôt connu M. de Sacy, qu'il l'aima & l'estima. Car quelque tems après, étant tombé fort malade, Madame sa mere aiant dit dans l'excès de sa douleur à M. de S. Cyran, qu'elle n'en esperoit plus rien, il lui répondit : *Comment n'en esperer plus rien ! Savez-vous bien que ce seroit peut-être la plus grande perte que l'Eglise pût faire ?*

M. de Séricourt, déjà ébranlé, comme nous venons de le dire, par la conduite extraordinaire de Dieu à son égard, & par l'exemple de M. de Sacy, fut tellement touché de celui de M. le Maître son aîné, qui avoit renoncé au Barreau pour servir Dieu dans la retraite, qu'il renonça lui-même à la profession des armes pour se joindre à son frere, & ne le quitta plus depuis.

» Dieu, dit M. Fontaine (6), qui
 » fait les choses avec une admirable
 » sagesse, avoit préparé à M. le Maître
 » dans son désert, une merveilleuse
 » consolation dans M. de Séricourt
 » son frere. L'exemple de la conver-
 » sion d'un Avocat si fameux, & qui
 » avoit jetté un si grand éclat, eut

XXVII.

L'exemple
 de M. le Maître
 acheve de
 gagner M. de
 Séricourt.

(6) Tome I. page 79 & suiv.

1638.

» néanmoins dans le Palais peu de
 » personnes qui le suivirent. Peu de
 » ces Savans & de ces Sages de ce
 » monde, de ces Doctes & de ces
 » Orateurs, se rendirent à cette voix,
 » pour se soumettre humblement au
 » joug de Jesus-Christ. Il fut plus aisé
 » de trouver dans la profession des
 » armes des imitateurs de sa pénitence.

» Dieu dans le commencement de
 » ses nouveaux desseins, prévoiant,
 » comme il fit d'abord à la naissance
 » du nouveau monde, qu'il n'étoit
 » pas bon que cet humble pénitent,
 » qu'il vouloit rendre comme le pere
 » de plusieurs solitaires, demeurât
 » seul, suscita M. de Séricourt d'en-
 » tre ses freres pour lui tenir compa-
 » gnie Aux premieres nouvelles
 » qu'il reçut, étant à l'armée, du chan-
 » gement si surprenant & si peu at-
 » tendu de M. son frere, il n'en fut
 » pas moins surpris que tout Paris
 » l'avoit été. Il eut souhaité d'être à
 » portée de voir ce qu'il entendoit;
 » mais il lui fallut attendre que les
 » troupes prissent leur quartier d'hi-
 » ver, & pendant ce tems il rouloit
 » bien des pensées dans son cœur.
 » Dès qu'il fut de retour à Paris,

» il vint au plus vîte voir ce cher frere
 » qu'il aimoit tendrement. Quand
 » il vit M. le Maître dans cette es-
 » pece de tombeau, où ils'étoit ense-
 » veli tout vivant, & dans un air lugu-
 » bre de pénitence qui l'environnoit, il
 » en fut faisi, & avec des yeux étonnés
 » il cherchoit M. le Maître dans la
 » personne qu'il voïoit, & il ne le
 » trouvoit pas. M. le Maître remar-
 » qua son étonnement, & d'un air
 » gai, mais tout de feu, il lui dit
 » en l'embrassant, eh ! me reconnoissez-
 » vous bien, mon frere ? Voilà M.
 » le Maître d'autre fois. *Il est mort
 au monde, & il ne cherche plus qu'à
 mourir à lui-même ; j'ai assez parlé aux
 hommes dans le public, je ne cherche
 plus qu'à parler à Dieu. Je me suis
 tourmenté fort inutilement à plaider la
 cause des autres ; je ne plaide plus
 que la mienne aujourd'hui, dans le se-
 cret & le repos de ma retraite. J'ai
 renoncé à tout, il n'y a plus que mes
 proches qui partagent encore mon cœur.
 Je voudrois bien qu'il plût à Dieu d'é-
 tendre sur eux les graces qu'il m'a faites.
 Vous, mon frere, qui paroissez si sur-
 pris de me voir dans cet état, me ferez-
 vous le même honneur que quelques-uns
 m: font dans le monde, qui croient &*

1638.

XXVIII.

Entrevue de
 M. de Sérin-
 court & de
 M. le Maître.

1638.

*publient que je suis devenu fou ? » Non
 » surement mon frere, dit M. de Séri-
 » court, je ne vous ferai point cet
 » honneur. Nous avons été élevés
 » d'une maniere si chrétienne, que
 » nous ne pouvons ignorer qu'il y a
 » de sages folies. Je mets la vôtre
 » de ce nombre. Dès qu'on m'a dit
 » cette nouvelle à l'armée, j'ai fou-
 » haité bien des fois de pouvoir vous
 » imiter. Je ne vous cele pas que je
 » venois ici plus qu'à demi rendu,
 » mais ce que je vois, acheve tout.
 Que pretendois-je avec toute mon élo-
 quence, ajouta M. le Maître, & que
 prétendez-vous aussi de même avec tous
 vos travaux & tous vos combats ? J'a-
 mais je ne me suis trouvé plus heu-
 reux que depuis que je n'ai plus en-
 dossé ma robe. Vous éprouverez surement
 le même bonheur, si vous voulez renoncer
 à l'épée.*

XXIX.

M. de Séri-
court déclare
ses sentimens
à M. son fre-
re.

Pendant cet entretien, Dieu ache-
va en secret ce qu'il avoit commencé
d'operer dans le cœur de M. de Séri-
court, & il témoigna à son frere qu'il
ne pensoit plus à la guerre. Il avoit
déjà passé huit ans dans la profession
des armes, & traitoit alors d'une
charge dans un vieux Régiment. Par
une résolution si soudaine & si géné-

reuse, il combla de joie un frere qui désiroit sa conversion avec ardeur, & une mere admirable qui avoit tâché mille & mille fois de l'enfanter à Jesus-Christ, comme étant celui de tous ses enfans pour qui elle avoit toujours ressenti une tendresse particuliere. M. Fontaine rapporte dans ses Mémoires la lettre suivante de M. de Séricourt à M. de S. Cyran, pour lui faire (7) part de ses dispositions & du dessein qu'il avoit d'imiter l'exemple de son frere.

1638.

» Monsieur, si je pouvois avoir XXX.
 » le bonheur de vous voir, je me Lettre de M.
 » jetterois à vos genoux, & mettrois de Séricourt à
 » mon épée à vos piés comme mon M. de S. Cy-
 » frere y a mis sa plume. Je suis ré- ran.
 » solu d'imiter l'exemple qu'il me
 » donne, & de marcher sur ses pas.
 » Je n'ai plus d'autre pensée que de
 » suivre Jesus-Christ comme mon
 » général, le chef & le prince des
 » pénitens & de tous ceux qui se
 » sauvent par la pénitence. C'est dans
 » ce dessein que je suis résolu de
 » quitter le monde & de m'enfermer
 » dans la solitude, pourvu, Mon-
 » sieur, que vous le jugiez à propos,
 » ne voulant rien faire que par vos
 » avis & ceux de M. Singlin.

1638

» Comme la conversion de mon
 » frere a beaucoup contribué à la
 » mienne.... je manquerois à la re-
 » connoissance que je vous dois, si
 » mon frere vous étant si redevable
 » de la grace que Dieu lui a faite
 » par votre entremise, je ne recon-
 » noissois de même l'obligation que
 » je vous ai de ma conversion qui est
 » une suite de la sienne. Si je pou-
 » vois obtenir de vous la grace d'a-
 » gréer que j'allasse m'enfermer avec
 » vous dans votre prison, pour vous
 » y rendre tous mes humbles servi-
 » ces, j'espere que vous verriez avec
 » quel cœur je le ferois.... Que si
 » je ne mérite pas cette faveur, trou-
 » vez bon du moins que je me retire
 » avec mon frere pour profiter de
 » ses exemples. Je sai combien vous
 » l'avez dans le cœur, & je m'esti-
 » merois bien heureux, si vous ne
 » vouliez point séparer de votre cha-
 » rité ceux que la nature a déjà si
 » étroitement unis, & que j'espere que
 » la grace unira encore davantage.

Cette lettre suppose que M. de S.
 Cyran étoit alors à Vincennes, ce qui
 est faux, puisqu'il vit M. de Séricourt
 avant sa détention, qu'il le plaça lui-
 même avec M. le Maître aux Char-

treux; & lorsque ces deux solitaires eurent quitté cette première retraite pour habiter le logement que Mad^{me} le Maître leur mère leur avoit fait bâtir à P. R. de Paris, ce pieux Abbé leur rendoit de fréquentes visites (8). Ce sont des faits certains, attestés par M. Lancelot témoin oculaire. Ainsi il faut croire que M. Fontaine, qui n'a écrit ses Mémoires que sur la fin de ses jours, s'est trompé, & que sa mémoire ne lui a pas été fidelle en cette occasion. Le supplément au Dictionnaire de Moreri a fait la même faute que M. Fontaine sur l'époque de la conversion de M. de Séricourt, en la mettant après la détention de M. de S. Cyran, quoiqu'elle l'ait certainement précédée.

M. le Maître & M. de Séricourt vivoient dans leur retraite, ne pensant plus qu'à se sanctifier par les exercices de la pénitence. Ils avoient avec eux M. Singlin, M. Lancelot, qui s'étoient joints à eux le 20 janvier 1638, dix jours après qu'ils furent entrés dans leur hermitage près de P. R. & M. Gaudon, à qui Dieu ne fit pas la grace de donner la persévérance. M. le Maître & M. de Séricourt vivoient

1638.

XXXI.

Vie des premiers solitaires de P. R.

(8) Lanc. Tome I. p. 32. Tome II. page 271.

chacun séparément dans leur chambre comme des Chartreux. On ne les voïoit que la nuit, qu'ils venoient dans la chambre de M. Singlin pour dire les Matines tous ensemble, une heure après minuit. Ils disoient le *Te Deum* tout haut, & le reste à voix basse en psalmodiant.

M. de S. Cyran étoit charmé de voir ce petit nombre de personnes, qui n'avoient d'autres pensées que de servir Dieu en esprit & en vérité, dans un tems où cette grace étoit si rare : & ces solitaires paroïsoient eux-mêmes comblés de joie, tant étoit grande l'abondance des graces dont il plaisoit à Dieu de les favoriser, & la paix dont il remplissoit leurs cœurs (9).

» J'étois extrêmement touché, dit
 » M. Lancelot, de la charité de M.
 » le Maître, de la douceur de M. de
 » Séricourt, & de l'humilité de M.
 » Singlin ; mais sur-tout la pauvreté
 » des Religieuses me ravissoit. Car
 » souvent elles n'avoient pas un quart
 » d'écu pour envoyer au marché ; &
 » n'étant riches qu'en vertus, elles
 » menotent une vie toute céleste dans
 » un si grand éloignement du monde,
 » que leur maison n'étoit presque

(9) Lanc. Tome I. page 36.

„ pas connue, & qu'il n'y venoit
 „ presque personne. C'étoit en ce 1638.
 „ tems-là que Dieu leur avoit fait la
 „ grace de se réunir parfaitement par
 „ l'entremise de M. de S. Cyran,
 „ après ces petites divisions qui
 „ avoient été causées par M. de Lan-
 „ gres, peut-être plutôt faute de lu-
 „ miere que par mauvaise volonté.
 „ Vous savez, mon Sauveur, conti-
 „ nue M. Lancelot, combien je fus
 „ pénétré de voir la ferveur avec la-
 „ quelle des filles foibles rentroient
 „ dans l'humiliation & l'austerité de
 „ la pénitence, par le désir de se
 „ renouveler devant vous. Car c'é-
 „ toit alors le tems favorable pour
 „ cette sainte maison, auquel Dieu
 „ avoit déterminé de répandre abon-
 „ damment la rosée dans toute son
 „ aire, jusqu'à la faire passer au-de-
 „ hors du monastere & à en com-
 „ bler même les enfans du dehors &
 „ du dedans qui y étoient élevés.
 „ L'un de ces enfans qu'on élevoit au- Lanc. T. I.
p. 38.
 „ dehors, étoit M. Bignon depuis Avocat général, fils & héritier des vertus
 „ comme de la charge de Jérôme I. son
 „ pere. Au dedans étoit Mademoiselle
 „ Catherine Henriette de Lorraine sœur
 „ du Duc d'Elbœuf, laquelle quoique

1638.

très jeune s'exerçoit dans les offices les plus bas du monastere, & oublioit sa qualité de Princesse, jusqu'à faire les souliers des Religieuses (10).

XXXII.
Soins que
prenoit M. de
S. Cyran pour
P. R.

M. de S. Cyran prenoit la peine de venir de deux jours l'un à P. R. où il voïoit quelques-unes des Religieuses. Il alloit aussi entretenir les solitaires chacun dans leur chambre. Il voïoit même quelquefois les enfans, pour savoir comment tout alloit, & leur dire quelque parole d'instruction : un jour les trouvant qui étudioient leurs vers de Virgile, il leur dit : » Voiez-
» vous cet Auteur là ? Il s'est damné.
» Oui, il s'est damné en faisant ces
» beaux vers, parcequ'il les a faits
» par vanité & pour plaire au monde ;
» mais vous il faut que vous vous sanc-
» tifiez en les apprenant, parcequ'il
» faut que vous les appreniez pour
» plaire à Dieu, & pour vous rendre
» capables de servir l'Eglise. C'est
» pourquoi il faut toujours offrir vo-
» tre étude à Dieu, & être fideles à
» employer ce tems : car tout ce que
» nous n'en remplissons pas pour
» Dieu, est pour le Diable, & il le

(10) Elle mourut âgée P. R. page 407, & la de 22 ans l'an 1645 à lettre 93 que M. de S. P. R. étant encore novice. Cyran lui écrivit de sa Voiez le Nécrologe de prison.

» prend pour lui. Il disoit aux solitaires, qu'il n'y a point de plus grande charité, que celle qu'on rend aux enfans, parceque c'est l'âge le plus tendre & le plus facile à se déregler : mais qu'il y falloit une grande charité, une grande patience, une grande sagesse, & une grande assiduité, & qu'il falloit continuellement les appliquer au bien, pour les empêcher de tomber dans le mal, en imitant la conduite de Dieu sur ses Elus, qui ne font le bien qu'autant qu'il les y applique par sa grace. » Pensez-vous, » disoit-il un jour à M. Lancelot, » parceque vous voiez ici le fils de » M. Bignon, que ce soit en considération de son pere, ou seulement » parceque c'est mon ami ? Ce n'est » point pour cela. C'est pour tâcher » de l'élever chrétiennement, & de » conserver son innocence ; & il » ajoûtoit : Voilà mes neveux, pour » quoi les ai-je pris chez moi ? Est-ce » uniquement parcequ'ils sont mes » neveux ? Nous avons, Dieu merci, » des pensées plus relevées, & il nous » fait la grace de ne regarder que » lui.

S'il arrivoit que M. de S. Cyran fût incommodé ou qu'il ne pût venir

1638.

à P. R., il avoit soin d'envoier chercher les solitaires pour leur dire quelque chose de bon, & pour savoir s'il n'y avoit rien qui leur fit peine. Car sa charité le renoit sans cesse occupé aux soins des ames que Dieu lui avoit confiées. Lorsqu'on étoit chez lui, & qu'on n'avoit rien de particulier à lui dire, il ouvroit sa bible, & lisoit lui-même quelque chose; car les entretiens inutiles n'avoient pas lieu avec lui. Le jour qu'il venoit à P. R., il lisoit le livre de S. Augustin *de la véritable Religion* avec M. le Maître & M. de Séricourt. Il disoit à M. Lancelot que cela étoit contre sa maxime de faire lire des livres si élevés à ceux qui commencent, mais que M. le Maître étoit un esprit fort, & qu'il avoit été plein de la science du monde, qu'ainsi il avoit jugé à propos de lui donner quelque chose de plus élevé, afin qu'il apprît à mépriser les autres sciences. Il ajoutoit à M. Lancelot, que s'étant trouvé avec M. le Maître, cela l'avoit engagé à lui donner les mêmes lectures. Il lui faisoit aussi lire les ouvrages de S. Augustin contre les Pélagiens, avec M. Haitze son second neveu, M. Singlin & M. Gaudon. Il voulut même pour cet effet

que M. Lancelot reçût de sa main les opuscules de ce Pere contre les Pélagiens. Cet ouvrage étoit extrêmement rare , n'y aiant pour lors que l'édition de Louvain , que M. de S. Cyran avoit presque toute enlevée. M. Lancelot , qui l'avoit cherché inutilement par tout Paris , depuis qu'un ami lui avoit inspiré une estime particuliere pour cet écrit , fut fort surpris quand M. de S. Cyran eut la bonté de lui faire ce présent , & il admira en cette occasion la conduite de Dieu & sa providence , qui lui faisoient trouver auprès de ce saint Abbé tout ce qu'il pouvoit désirer , comme pour lui faire connoître qu'il étoit entre les mains de celui par l'entremise duquel il avoit dessein de lui départir ses graces.

Outre ces lectures , M. de S. Cyran leur faisoit aussi des conférences ; ses discours étoient si édifiants & si pleins d'onction , sur-tout lorsqu'il expliquoit quelque'endroit de l'Evangile , que M. le Maître & M. Singlin en étoient ravis. Ces discours n'étoient point étudiés , & ne venoient que de sa grande plénitude ; aussi avoit-il coutume de dire , qu'il n'y avoit rien de plus dangereux que de parler de Dieu par mémoire plutôt que par le

1638.

XXXIII.
M. de S. Cyran fait des conférences aux solitaires.

1938.

mouvement du cœur. Il reprit une fois M. Singlin de ce qu'il faisoit trop de mouvement dans ses sermons, lui disant qu'il devoit craindre qu'il ne s'y mêlât quelque chose de trop humain. Pour lui, il ne donnoit jamais que de son abondance comme S. Bernard; & ce qu'il disoit, n'étoit qu'une effusion continuelle de son cœur qui se répandoit sur ses Auditeurs. Sa maniere de lire l'Évangile étoit simple, il n'y apportoit qu'une grande pureté de cœur, & une grande soumission à l'Esprit saint qui y parle. La lisant avec de telles dispositions, il y découvroit souvent des vérités si sublimes, qu'il disoit alors par une espèce de transport : *J'ai trouvé aujourd'hui un passage que je ne donnerois pas pour dix mille écus*, parcequ'il n'avoit point d'autre désir que de s'avancer dans la connoissance de la vérité.

Si M. de S. Cyran touchoit si fort le cœur, c'est que son esprit n'étoit pas moins attentif à Dieu en parlant qu'en étudiant, afin de ne recevoir que de lui ce qu'il vouloit dire. On l'a vu souvent, après s'être élevé comme une aigle, s'arrêter tout court, & de peur que cela ne surpût, il di-

soit : » Ce n'est pas que je ne trouve
 » rien à dire , mais c'est au contraire
 » parcequ'il se présente trop de cho-
 » ses à mon esprit , & je regarde
 » Dieu pour voir ce qu'il est à propos
 » que je vous dise. Ainsi ses paroles ,
 aussi-bien que ses lectures , en un mot ,
 toute sa vie devenoit une oblation
 continuelle au Seigneur , ne faisant
 & ne disant rien de lui-même , &
 pensant toujours à l'Esprit saint avec
 une humilité profonde , afin de n'agir
 qu'en lui & par lui. Il fit une confe-
 rence admirable le jour de la conver-
 sion de S. Paul : M. Lancelot qui y
 avoit assisté , voulut en écrire quelque
 chose ; ce qu'un des solitaires aiant
 rapporté à M. de S. Cyran , il lui
 répondit : » Comment auroit-il pu
 » le faire , puisque quand j'ai été ici
 » de retour , j'ai voulu moi-même
 » en mettre quelque chose sur le pa-
 » pier , & je ne l'ai pu ? L'esprit de
 » Dieu , disoit-il , est quelquefois
 » *vadens & non rediens* , un esprit
 » qui passe & ne revient plus. Il a
 » ses heures , ou pour mieux dire ,
 » ses momens. C'est à nous à l'a-
 » dorer & à le suivre quand il se
 » présente.

Il avoit accoutumé de regarder ses

1638.

XXXIV.

M. de S. Cyran ne regardoit point ses ouvrages comme étant à lui.

discours & ses ouvrages, comme il auroit regardé ceux d'un autre. C'étoit sa maxime, que quand une chose étoit faite, *il la falloit perdre en Dieu*, en n'y pensant plus que pour y adorer ses dons; de sorte qu'il parloit indifféremment de ce qui venoit de lui, parcequ'il ne le regardoit pas comme étant plus à lui qu'à un autre, par l'entremise duquel Dieu l'auroit fait. C'est, dit M. Lancelot, ce qui peut servir de réponse à ceux qui ont remarqué que M. de S. Cyran parloit souvent de lui-même dans ses lettres; car l'ame qui est véritablement unie à Dieu sent bien que tout vient de lui, & que c'est à lui seul qu'il en faut rendre toute la gloire. D'ailleurs M. de S. Cyran n'écrivoit ainsi qu'à ses amis sans s'imaginer qu'on rendroit ses lettres publiques; & il y a beaucoup de choses qu'il ne leur disoit que pour leur propre consolation & pour moderer la douleur qu'ils avoient de sa captivité, par la part qu'il leur faisoit de la fermeté que Dieu lui donnoit, & des sentimens d'une générosité chrétienne dans laquelle il le faisoit vivre. M. de S. Cyran mettoit aussi sur le papier les pensées qu'il plaisoit à Dieu de lui donner, soit dans l'oraison,

soit dans les autres rencontres, & il
 disoit une fois : » hélas ! je ne les
 » regarde presque jamais, mais je
 » loue Dieu en les écrivant, & je lui
 » fais un sacrifice de ce qu'il me don-
 » ne. A quoi il appliquoit quelquefois
 ces paroles du Psalmiste : *Reliquiæ
 cogitationis diem festum agent tibi* :
 Seigneur, le souvenir des pensées que
 vous aurez données à l'homme, le
 tiendra dans une reconnoissance &
 comme dans une fête continuelle de-
 vant vous (11).

1638.

Enfin M. de S. Cyran étoit comme
 un dépositaire & un dispensateur fi-
 dèle, qui ne s'approprie jamais les
 biens de son maître, mais qui a grand
 soin de les faire profiter. De-là est
 venu ce grand nombre de lettres qu'il
 a écrites à tant de personnes de toutes
 conditions qui s'adressoient à lui pour
 le consulter ; cette multitude de pen-
 sées sur toutes sortes de sujets, sur
 les fêtes, sur les dimanches, sur la
 Sainte Vierge, sur les Saints, sur les
 Martyrs ; cette quantité de points sur
 la mort, sur la pauvreté, sur le Sacer-
 doce, & sur une infinité d'autres su-
 jets. Les lumières que Dieu lui donnoit
 sur tant de points différens font voir

(11) Pseaume 75.

1633.

que Dieu l'avoit choisi, comme un autre Elie, pour renouveler toutes choses dans son Eglise. En effet, il a été comme la premiere source de tout le renouvellement qui s'est fait en France dans la connoissance des vérités de la grace, & dans la pratique de la Pénitence. La vérité étoit si peu connue que presque personne n'en parloit, que l'on n'en découvroit aucune trace dans la pratique, & qu'il falloit l'annoncer par parties pour ne pas rebuter.

» Quoique l'on nous donnât de fort
 » belles instructions, dit M. Lancelot,
 » on ne nous découvroit la vérité à
 » nous-mêmes que par parties, pour
 » se proportionner à nos foiblesses,
 » & pour ne nous pas étonner. Ainsi
 » je fus long-tems sans savoir en
 » quoi consistoit le principal de la
 » pénitence : & l'aïant plus dans le
 » cœur que dans l'esprit, je m'ima-
 » ginois qu'il n'y avoit qu'à faire
 » beaucoup d'austerités, lesquelles
 » néanmoins on ne vouloit me per-
 » mettre qu'avec beaucoup de modé-
 » ration. Je ne crus pas même m'être
 » confessé en me confessant la pre-
 » miere fois, parceque cela ne se fit
 » que par forme d'entretien, M. de

» S. Cyran m'ayant seulement témoi-
 » gné qu'il étoit nécessaire pour me
 » conduire qu'il fût le général de ma
 » vie (12).

1638.

» La première fois que je décou-
 » vris quelque chose de la pénitence,
 » fut comme on nous lisoit quelques
 » homélies de S. Césaire Archevêque
 » d'Arles, où il marque clairement
 » la séparation de l'Eucharistie ; je me
 » mis à dire : *Hé d'où vient qu'on*
 » *ne fait plus cela ? Que ne travaille-*
 » *t-on comme on faisoit alors ?* Pour
 » moi il me semble que j'en aurois
 » de la consolation. M. Singlin voyant
 M. Lancelot dans cette disposition,
 le laissa faire, & consentit qu'il ne
 communiât point à la fête de la Puri-
 fication ; il passa de même le carême
 pratiquant avec joie tout ce qu'il pou-
 voit découvrir de la véritable pénitence.
 Il vouloit même passer un tems
 plus long dans la séparation de l'E-
 chariste, mais M. de S. Cyran s'y op-
 posa, & le fit communier le Jeudi
 saint. M. Lancelot avoue qu'il ne res-
 sentit jamais plus de joie, & jugea
 par-là que Dieu se plaisoit à lui faire
 goûter ce que c'étoit que de recevoir
 le corps de son Fils après la préparation

(12) Tome I. page 50.

1638.

de quelque petite pénitence.

M. de S. Cyran continua toujours à venir voir les solitaires jusqu'à sa prison, soit pour les entretenir en particulier, soit pour leur faire des conférences en commun. Il vit M. Lancelot le jour de Pâque, & voulut qu'il communiât à la grand'Messe de P. R. ce jour-là & les fêtes suivantes, & lui ordonna de continuer à le faire fêtes & dimanches, ce qu'il pratiqua toujours depuis.

XXXV.
Il se forme
un orage con-
tre M. de S.
Cyran.

Le démon ne put souffrir tant d'exemples de vertus, & s'irrita bientôt contre cette nouvelle sorte de solitaires, dont il craignoit pour son empire la bonne odeur qu'ils répandoient. Pour les traverser, il fit ce qu'il a toujours fait en pareil cas, il s'attaqua au chef, qu'il regardoit comme la cause de tant d'effets qui lui déplaisoient. Il ouvrit beaucoup de bouches, & arma beaucoup de personnes contre lui. On publia que c'étoit un homme qui troubloit les consciences, qui innovoit dans l'Eglise, qui répandoit en secret des maximes pernicieuses, qui vouloit renouveler la pratique de la pénitence publique, & cent autres choses semblables que la calomnie ne man-

que pas d'emploier. On se plaignoit au Chancelier de ce qu'il avoit ravi M. le Maître au Barreau & arraché d'entre ses bras un Avocat si célèbre. Ces plaintes grossissoient, & un grand nombre de faux dévots cabalèrent contre lui. Enfin on s'adressa au Cardinal de Richelieu, qui avant que d'être dans la souveraine puissance où il étoit élevé, avoit connu & estimé le mérite de M. de S. Cyran. Il avoit même souvent tenté de le gagner, mais inutilement, parceque c'étoit un homme sans prise, que ni les caresses ni les menaces n'ébranloient. Cette fermeté inflexible avoit déplu à un homme qui vouloit que tout pliât sous lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à entrer dans les vues des ennemis de cet Abbé. Voilà l'orage formé, il ne tardera pas à fondre.

Quelques jours avant l'Ascension, comme l'on eût avis par M. d'Andilly & par M. l'Abbé de S. Nicolas d'Angers son frere, que l'on formoit quelque dessein contre la personne de M. de S. Cyran, il s'appliqua plus particulièrement à instruire ses solitaires, ne sachant combien il lui restoit encore de tems à le faire. Il vint encore dire la Messe à P. R. le

1638.

jour de l'Ascension. Il fit le même jour jusqu'à trois conférences, imitant le fils de Dieu, qui voyant approcher l'heure où il devoit être pris, fit à ses disciples des discours plus longs & plus relevés; & à l'exemple de l'Apôtre S. Paul, qui passant près d'Ephèse, & prévoyant ce qui devoit lui arriver, fit appeler à Milet les Prêtres de cette Eglise & les Evêques voisins, & passa la nuit à leur donner des instructions utiles.

Il y a apparence que M. de S. Cyran avoit quelque pressentiment de sa détention, car ce même jour, parlant à M. le Maître, il lui dit : *pour aujourd'hui il est trop bon jour, mais pour demain je n'en répons pas.* Le soir comme il faisoit toujours lire chez lui un chapitre de l'Ecriture, on tomba sur cet endroit de Jérémie; *Ecce in manibus vestris sum, facite quod bonum & rectum est in oculis vestris,* c. 26. v. 14. Je suis entre vos mains, faites-moi ce qu'il vous plaira; & il dit, *voilà pour moi.*

XXXVI.

M. de S. Cyran est arrêté.

En effet, dès deux heures après minuit, son logis fut investi par les Archers du Chevalier du Guet. Il semble qu'on leur eût donné la même dé fiance de M. de S. Cyran, que Judas

avoit donné aux Juifs touchant Jesus-Christ; car comme s'ils eussent eu peur qu'il ne leur échappât, ils vinrent au nombre de vingt-deux, & se mirent en sentinelles de tous côtés dans les jardins d'alentour; mais comme ils virent que rien ne remuoit dans cette maison, qui étoit une maison de paix & de priere, ils vinrent sur les six heures frapper à la porte & demanderent à parler à M. de S. Cyran. Dans ce moment même il lisoit S. Augustin avec son neveu, & étant tombé sur quelques passages qui regardoient la contrition, qui étoit le prétexte dont on se servoit pour l'opprimer, il dit: *Voilà pour nous, voilà de quoi nous défendre si on nous attaque.* A peine eut-il achevé que le Chevalier du Guet entra, & après avoir fait son compliment avec beaucoup de civilité à M. de S. Cyran, il lui dit d'un ton bas l'ordre qu'il avoit de le faire monter dans un carosse qui l'attendoit. M. de S. Cyran répondit qu'il se soumettoit volontiers à cet ordre, & sans paroître surpris en aucune maniere, il le prit par la main, & lui dit d'une voix ferme: » Allons, Monsieur, où le Roi me commande d'aller, je n'ai point

Il est conduit
à Vice-ines.

1638.

» de plus grande joie que lorsqu'il
 » se présente des occasions d'o-
 » béir. C'étoit le vendredi 14 mai
 1638, le lendemain de l'Ascension.
 M. d'Andilly qui étoit venu le jour de
 cette fête dire adieu à M. de S. Cy-
 ran, pour s'en aller le lendemain dans
 sa maison de Pomponne, le rencontra
 heureusement dans le parc de Vin-
 cennes, où on le menoit. S'étant ap-
 proché du carosse, & ne se défiant de
 rien, parceque les Gardes avoient re-
 tourné leurs casques, ce qui faisoit
 qu'on ne voïoit pas que ce fût un pri-
 sonnier d'Etat, il dit gaiement à M.
 de S. Cyran; *Où allez-vous mener tous*
ces gens-ci? il lui répondit: *Ce sont*
eux au contraire qui me menent; je
me regarde plutôt comme prisonnier de
Dieu, que comme prisonnier des hom-
mes. Au reste, ajouta-t-il, ils sont tel-
lement pressés, que je n'ai pu prendre
un livre. M. d'Andilly avoit à la main
les confessions de S. Augustin, & il
lui dit, tenez, en voici un, dont vous
m'avez fait présent autrefois, il faut
que je vous le rende. Ensuite le Che-
valier du Guet, qui étoit ami de M.
d'Andilly, leur permit de s'entretenir
ensemble, après quoi ils s'embrasse-
rent, comme ne devant plus se revoir,
 &

M. d'Andil-
 ly rencontre
 M. de S. Cy-
 ran.

& M. de S. Cyran fut conduit dans le Château & mis au donjon. M. d'Andilly étoit dès-lors si connu & si considéré à la Cour même pour sa vertu & son intégrité, que lorsque la résolution d'arrêter M. de S. Cyran fut prise entre le Cardinal de Richelieu, le P. Joseph Capucin, & M. Sublet des Noyers Secrétaire d'Etat, l'un d'eux dit : *mais qu'en dira M. d'Andilly ?* tant la vertu est redoutable aux méchans, quoiqu'elle ne les retienne pas toujours, comme on le voit par plusieurs exemples.

Depuis long-tems l'orage se formoit contre M. de S. Cyran, & il sembloit que toutes sortes de personnes eussent juré sa perte. Mais les méchans sont obligés malgré eux d'attendre les momens où Dieu leur permet de mettre à l'épreuve la vertu de ceux qui lui appartiennent. L'heure est venue & le serviteur de Dieu doit être éprouvé dans le creuset des souffrances & des tribulations. Ce saint Abbé comptoit jusqu'à dix-sept causes de son emprisonnement, toutes aussi injustes les unes que les autres; M. d'Andilly, qui en a marqué plusieurs dans un papier signé de sa main, semble, dit M. Lancelot, n'avoir pas con-

XXXVII.
Causes de
l'emprisonnement de M.
de S. Cyran.

Premier crime.

1638.

nu les principales. » L'on peut bien
 » dire en général, que ce Cardinal
 » appréhendoit la générosité d'un
 » homme, qu'il n'avoit jamais vu
 » assez intéressé pour lui donner es-
 » perance de le pouvoir acquérir (13).
 » Mais la véritable raison qui l'em-
 » porta, fut la crainte que son Emi-
 » nence avoit, que M. de S. Cyran
 » n'écrivît contre lui, parcequ'il n'i-
 » gnoroit pas que ce pieux Abbé fa-
 » voit de certaines particularités de
 » sa vie, qui n'étoient pas connues
 » du public. Mais les pensées des
 » serviteurs de Dieu sont bien diffé-
 » rentes de celles des autres hommes ;
 » & ce qui les peut faire gémir devant
 » Dieu, ne les fait pas pour cela
 » parler devant le monde. M. de S.
 » Cyran avoit connu le Cardinal de
 » Richelieu dès le tems qu'il étoit Evê-
 » que de Luçon (14), parceque M. de
 » Luçon venoit souvent se divertir chez
 » M. de la Roche-Pofay Evêque de Poi-
 » tiers, dans la maison duquel demeu-
 » roit M. du Vergier de Hauranne. Dieu
 » se servit même de M. de Luçon pour
 » procurer à M. l'Abbé de la Cochere

(13) Lanc. Tome I. de Luçon à Page de 22
 page 75. ans en 1607.

(14) Il fut fait Evêque

depuis Evêque d'Aire, frere de M. le Bouthillier & oncle de M. de Chavigny, la connoissance de M. de S. Cyran : ce fut ensuite M. de la Cochere, qui fit l'union de M. de S. Cyran & de M. d'Andilly. Enfin M. d'Andilly procura à sa famille cet homme de Dieu, qui fut pour elle & pour P. R. la source inestimable de tant de biens.

M. de Luçon n'eut pas plutôt vu M. de S. Cyran chez M. de Poitiers son ami, qu'il admira la vivacité de son esprit & de ses lumieres. Il ne pouvoit s'empêcher de relever son mérite & d'en dire beaucoup de bien. Il n'y avoit que son amour pour la solitude & les livres qui lui déplaisoit. L'Evêque de Luçon étant devenu maître de tout en France, crut devoir donner à M. de S. Cyran des marques de la considération qu'il avoit eue pour lui avant son élévation. C'est pourquoi lorsqu'on dressa en 1625 l'état de la maison de la Reine d'Angleterre (Henriette Marie de France épouse de Charles I.) il le fit nommer son premier Aumônier. M. de S. Cyran ne crut pas devoir accepter cet emploi. Le Cardinal de Richelieu, qui ambitionnoit d'attirer à lui toutes les

1638.

XXXVIII.
Estime que
le Card. de
Richelieu a-
voit d'abord
fait de M. de
S. Cyran.

1638.

personnes de mérite qui étoient dans le Roïaume pour en faire ses créatures, le fit encore nommer à l'Evêché de Clermont & à diverses Abbaïes. Il voulut aussi le faire Evêque de Bayonne. Mais, dit M. Racine, page 29, *son extrême humilité, & cette espece de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les fonctions de l'Episcopat, l'empêcherent d'accepter ces offres.* Ce fut, ajoute M. Racine, *le premier sujet du mécontentement que ce Ministre eut contre lui.* Le Cardinal voulant s'y prendre d'une autre façon pour tâcher de gagner ce grand homme, lui faisoit des caresses extraordinaires, & un jour le reconduisant au travers de ses sales, il dit en le montrant à ses courtisans, & lui touchant sur l'épaule: *Messieurs, vous voïez là le plus savant homme de l'Europe.* C'est ainsi qu'il essayoit d'amolir la fermeté de ce saint Abbé, dont les sentimens ne s'accordoient pas avec les vues de sa politique. Lorsque le bruit des mauvais services, que lui avoit rendus auprès de son Eminence le fameux P. Joseph, fut public, quelques-uns de ses amis lui dirent qu'il pourroit lui ôter par une seule visite les mauvaises impressions qu'on lui avoit données contre lui:

M. Vincent étoit de cet avis, & affu-
roit que cela lui avoit réuffi en pa-
reille occafion. M. de S. Cyran fuivit
l'opinion contraire. Il paroît que M.
le Cardinal étoit mécontent de ce
que M. de S. Cyran, qu'il avoit voulu
s'attacher en lui témoignant tant d'af-
fection, ne lui faisoit pas la cour
comme les autres. Jamais il ne fut
perfuaqué qu'un homme dont la fcience
& la piété lui étoient auffi connues,
tint les opinions extravagantes & im-
pies dont on l'accufoit; mais il crai-
gnoit la force d'une plume qu'il n'a-
voit pu gagner.

Le fecond crime de M. de S. Cy-
ran à l'égard du Cardinal de Riche-
lieu, fut de passer pour ne pas ap-
prouver la condamnation du mariage
de Gaston d'Orléans frere de Louis
XIII avec Marguerite de Lorraine,
qu'il avoit fait casser par Arrêt du
Parlement en 1634, & ensuite par
l'Assemblée du Clergé de France,
fous prétexte qu'il avoit été contracté
fans le consentement du Roi. De plus
fon Eminence avoit formé le dessein
de faire un Patriarche en France; &
quoiqu'il affectât de ne pas faire pa-
roître grande paffion pour cela, té-
moignant plutôt que ce n'étoit que

1638.

XXXIX.
Second cri-
me de M. de
S. Cyran à
l'égard du
Cardinal de
Richelieu.

1638.

pour faire peur à Rome, il est certain néanmoins que c'étoit ce qui le possédoit le plus alors, & ce qui flattoit davantage son ambition. Le mariage l'avoit à la vérité fort occupé, mais c'étoit une affaire terminée. Le Parlement, la Sorbonne, & le Clergé même avoient fait tout ce qu'il avoit voulu. Mais le Patriarchat étoit le but de ses désirs; il le regardoit comme le comble de ses esperances, s'imaginant que rien ne le pouvoit rendre plus considérable en France, plus redoutable à Rome, & plus glorieux dans la posterité: ainsi il croioit qu'il étoit de la dernière importance pour lui de s'assurer de la plume d'un Ministre de Jesus-Christ, qu'il savoit être insensible à tout, excepté aux interêts de l'Eglise. M. le Maître a appris, depuis la mort du Cardinal, le détail particulier de ce projet, & quelles étoient les personnes qui conspiroient pour cela, entre lesquelles il nomma à M. Lancelot le premier Président le Jay, & le Surintendant de Bullion.

Le troisieme crime de M. de S. Cyran étoit de croire que l'amour de Dieu est nécessaire pour réconcilier le pécheur avec Dieu dans le sacre-

ment de pénitence, au lieu que le Cardinal, qui se piquoit de Théologie comme de Politique, avoit enseigné dans son Catechisme de Luçon, que l'attrition formée par la seule crainte de l'enfer étoit suffisante.

Tels étoient les principaux griefs du Cardinal contre M. de S. Cyran. Mais pour faire arrêter une personne d'un mérite aussi généralement reconnu il falloit un prétexte. Il le trouva dans la rencontre du livre du P. Seguenot de l'Oratoire. C'étoit une traduction du livre de la *Virginité* (15) de S. Augustin que ce Pere avoit faite à la priere de M^e de Brienne & de la Mere Angelique Superieure des Carmelites de S. Denis. Il y avoit ajouté quelques notes qui paroissoient un peu hardies, parlant foiblement des vœux, & fortement de la contrition, & y mêlant diverses choses peu exactes, & qu'il paroissoit n'entendre pas assez. Il y avoit alors de la division dans l'Oratoire. Les uns vouloient in-

1638.

X L.
Prétexte de
la détention
de M. de S.
Cyran.

(15) M. Dupin se trompe, lorsqu'il dit Tome II page 85, de l'histoire Ecclesiastique du dix-septieme siecle, que M. de S. Cyran avoit approuvé la traduction du livre de la *Virginité* de S.

Augustin, avec des notes, par le P. Seguenot. Non-seulement il ne l'avoit pas approuvé, mais il y avoit même plusieurs choses peu exactes qu'il désapprouvoit dans ce livre.

1638.

roduire les vœux pour affermir la Congregation, les autres s'y oppofoient. Le P. Seguenot ne fongeant qu'à favoriser les oppofans aux vœux, choqua extrêmement les autres, qui firent du bruit. Ils s'appuierent de la protection de la Cour, & défererent le livre au Cardinal, en lui faifant voir pour le rendre odieux, qu'il établiffoit touchant la contrition une opinion contraire à ce qu'il avoit enfeigné dans fon catechifme. Le Cardinal en fit des plaintes au Général de l'Oratoire (le P. Condren fucceffeur du Cardinal de Berulle). Le P. Condren embarrassé à caufe des circonftances où fe trouvoit fa Congregation, & pensant plus aux interêts de fon Corps qu'à ce qu'il devoit à la vérité & à l'équité, sacrifia pour le mettre à couvert, un de fes meilleurs amis, M. de S. Cyran, & fit entendre au Cardinal qu'il étoit auteur de l'ouvrage en queftion, auquel le P. Seguenot n'avoit fait que prêter fon nom. Quelque fauffe que fût cette accusation & même contraire à la vraifemblance, le Cardinal en profita pour avoir un prétexte de s'affurer de M. de S. Cyran, & de faire vifiter tous fes papiers. Il comença par faire censurer le livre du

P. Seguenot, & prit la chose si fort à cœur, qu'il la fit solliciter de porte en porte par M. l'Abbé de Beaumont, depuis Archevêque de Paris sous le nom de Perefixe, & par l'Abbé de la Motte Houdancour qui parvint à être Archevêque d'Auch. Le P. Seguenot fut enlevé à Saumur où il étoit Supérieur, & conduit à la Bastille où il est demeuré jusqu'à la mort du Cardinal, qui croioit ce préliminaire nécessaire avant que d'en venir à M. de Saint-Cyran.

Il faut avouer néanmoins, que quoique le Cardinal craignit M. de S. Cyran, il ne le haïssoit pas; au contraire il avoit beaucoup d'inclination pour ce grand homme, & sentoit qu'il avoit un certain ascendant sur son esprit, mais un ascendant semblable à celui que S. Jean avoit sur Hérode qui craignoit Jean, sachant que c'étoit un homme juste & saint. Il seroit à souhaiter que la vérité permit d'ajouter, que le Cardinal se conduisoit en plusieurs choses par ses avis, & *audito eo multa faciebat*. Il y a lieu de croire que le Cardinal, malgré les griefs qu'il avoit contre M. de S. Cyran, auroit pu balancer encore longtemps à se porter à cette extrémité,

1638.

XLI.

La jalousie
du P. Joseph
contre M. de
S. Cyran, &
la haine des
Jesuites con-
courent à sa
prison.

1638.

s'il n'avoit été poussé par quelque chose de plus violent encore qu'Hérodias, par les Jésuites & le P. Joseph. Celui-ci avoit conçu une jalousie extrême contre M. de S. Cyran, depuis qu'il eut vu que les filles du Calvaire d'auprès du Luxembourg, que ce serviteur de Dieu voulut bien conduire pendant quelque tems à sa priere, avoient pris une confiance particuliere en lui. Les Jésuites d'un autre côté ne lui avoient pas pardonné la réfutation de la Somme de leur confrere Garaffe, ni le célèbre ouvrage de *Petrus Aurelius*.

XLI.

Ce qui détermine davantage le Cardinal de Richelieu à faire arrêter M. de S. Cyran.

Mais rien ne contribua plus à déterminer le Cardinal, qu'une autre affaire qui le touchoit sensiblement, & qui mérite d'avoir ici sa place. Il faut la reprendre de plus haut. On fait que Louis XIII n'aimoit pas le Cardinal de Richelieu, & qu'il a souvent cherché l'occasion de s'en défaire. On fait aussi les intrigues qu'il y avoit eu pour cela à la Cour, & dans lesquelles M^{lle} de la Fayette, qui étoit le plus dans les bonnes graces du Roi, embarqua même le P. Caussin Jésuite Confesseur du Roi. Un jour que le Roi s'entretenoit de ce dessein avec quelques-uns de ses confidens, quel-

qu'un vint à dire, parlant du Cardinal : *Mais qui mettra-t-on à sa place ?* Le Roi aussi-tôt répondit, *Monsieur d'Angoulême* (Charles de Valois, fils naturel de Charles IX). Incontinent le Pere Caussin trop simple pour un Jésuite de Cour (16), croïant se faire un mérite auprès de celui qu'il regardoit déjà comme premier Ministre, lui en alla porter la nouvelle. Mais M. d'Angoulême, qui étoit rompu dans toutes les intrigues du monde, ne pouvant s'imaginer qu'une affaire de cette importance pût être traitée avec si peu de précaution, entra en défiance que ce ne fût un piège que lui tendoit le Cardinal, ou pour le sonder ou pour le perdre ; de sorte que ne trouvant rien de meilleur que d'user de contre-ruse, il alla lui-même trouver le Cardinal, pour lui donner des marques de sa fidélité, & lui raconta l'affaire. Le Cardinal prit aussi-tôt feu, & résolut de perdre le P. Caussin.

Néanmoins pour agir avec adresse, il joignit à ce mécontentement l'affaire de la Reine mere Marie de Médicis, dont favoit que le Pere confesseur sollicitoit le retour, disant souvent au

(16) C'est un reproche auquel les Jésuites ne donnent pas souvent occasion.

1633.

Roi que Sa Majesté y étoit obligée en conscience. Le Cardinal prit donc son tems pour en parler au Roi ; & pour effacer cette premiere impression de son esprit , il lui dit qu'il n'y avoit rien de plus facile que de convaincre ce Pere de peu de lumieres , & qu'il n'y avoit qu'à mettre cette affaire en déliberation devant les plus célèbres Docteurs de Sorbonne ; qu'il étoit aisé de les assembler , & que Sa Majesté auroit la satisfaction de voir qu'ils approuveroient sa conduite. Le Cardinal en manda quelques-uns , & le P. Caussin eut ordre de s'y trouver. Ce Pere s'étant présenté d'assez bonne heure , le Cardinal lui fit dire qu'on ne commenceroit pas si-tôt , que les Docteurs n'étoient pas encore arrivés , que s'il vouloit entrer dans une chambre , il auroit le tems de se reposer , & qu'il le feroit avertir ; mais au lieu de cela , il le fit enfermer par le dehors , & quand les Docteurs eurent attendu quelque tems chez le Roi , le Cardinal dit à Sa Majesté , qu'assurément ce bon homme avoit trouvé son opinion trop insoutenable pour se présenter devant ces Messieurs , & qu'il n'osoit pas venir. Cette parole indisposa l'esprit du Roi ; ainsi il fut

aîsé au Cardinal & aux Docteurs qu'il avoit choisis à son gré, de le tourner comme ils voulurent. Le Cardinal croiant avoir assez de prétexte pour perdre ce Pere, manda les principaux des Jésuites, & leur dit après des plaintes fort aigres, qu'ils n'avoient qu'à choisir, ou de sortir de France, ou de chasser de leur Compagnie ce Pere, comme un brouillon.

Les Jésuites bien embarrassés par une telle proposition, répondirent modestement que le Pere Caussin avoit fait son quatrieme vœu, & qu'ils ne pouvoient plus le mettre dehors; & on ajoute qu'ils se mirent à genoux en cette rencontre pour s'offrir à sortir du Roïaume, si son Eminence vouloit porter les choses à l'extrémité, plutôt que d'abandonner leur confrere. Quoiqu'il en soit, après quelques négociations, l'esprit du Cardinal se radoucit, & l'affaire se termina par l'exil du P. Caussin, qui fut relegué à Quimper le 31 décembre 1637.

Telle étoit la face de la Cour & l'état du pauvre P. Caussin, lorsque le livre du P. Seguenot parut au carême de l'an 1638. Il fut déferé en Sorbonne peu après Pâques : cette

1638.

affaire faisant du bruit à cause de la part qu'y prenoit le Cardinal, on en parloit beaucoup à la ville & à la Cour. Un jour qu'on en parloit devant le Roi, il voulut voir lui-même l'endroit où le P. Seguenot parloit de la contrition. L'ayant lu, il commença à dire avec quelque sorte de sentiment : *Mon bon homme* (parlant du P. Caussin), *me le disoit bien aussi ; & il ne manquoit pas aussi de me faire faire des actes d'amour de Dieu, toutes les fois qu'il me confessoit.* Cette parole qui ne venoit que de la bonté du Roi, qui conservoit toujours quelque inclination pour ce Jésuite, fut aussi-tôt rapportée au Cardinal. Comme il étoit naturellement cruel & timide, il n'en fallut pas davantage pour renouveler toutes ses craintes passées du retour de la Reine mere, & pour le porter à pousser les choses aux dernières extrémités. Il fit conclure la censure du livre, & emprisonner l'Auteur : non content de cela, il fit arrêter M. de S. Cyran, soit par la crainte qu'il n'écrivit contre la censure, soit pour donner par la détention d'un homme si célèbre, plus d'horreur d'un sentiment que Sa Majesté regardoit comme étant celui

de son Confesseur; soit enfin pour rendre ce Jésuite suspect d'erreur (17), & empêcher à jamais son retour qu'il regardoit comme une planche pour celui de la Reine mere. Pour mieux réussir dans son projet, il fit valoir ce que lui avoit dit le P. Condren, contre toute vérité, que M. de S. Cyran étoit le véritable auteur du livre qui paroissoit sous le nom du P. Seguenot. Cela fait voir combien les puissances des ténèbres, selon la remarque de M. Lancelot, font jouer de ressorts, pour affliger un homme juste quand leur heure est venue, & que Dieu leur en donne le pouvoir.

La première chose que fit M. de S. Cyran, lorsqu'il fut entré dans sa prison, fut de se mettre à genoux, pour demander à Dieu la grace d'en faire un bon usage, pour s'offrir à lui en sacrifice, & le prier de n'avoir point d'autre volonté que la sienne dans les desseins qu'il avoit sur lui, regardant cet état de captivité & de souffrance, comme une faveur singulière. Il écrivit même à une Dame, à qui il fit tenir de l'argent, pour la prier de donner en actions de grâces de sa déten-

1638.

XIIII.
M. de S. Cyran se met à genoux entrant en prison pour demander à Dieu la grace d'en bien user.

(17) Hé plût-à-Dieu qu'ils fussent tous coupables de cette erreur prétendue !

1638.

tion de quoi faire recevoir une fille Religieuse , en marier une autre , & délivrer un prisonnier.

XLIV.

Dieu l'éprouve par des peines intérieures.

Cependant Dieu ne laissa pas que d'exercer son serviteur dans les premiers jours par des peines intérieures très sensibles, qui venoient de la délicatesse de sa conscience, & de la crainte qu'il avoit d'avoir commis quelque faute qui eût contribué à le réduire dans l'état où il se voioit. Il fut pendant une quinzaine de jours tourmenté par des images horribles, par des fraïeurs des jugemens de Dieu, qui lui causerent des peines inconcevables. Tout ce qu'il lisoit dans l'Écriture, ne contribuoit qu'à l'effraier. S'il trouvoit qu'un aveugle qui conduit des aveugles tombe dans la fosse avec eux, il croïoit que cette parole s'adressoit à lui. S'il tomboit sur cette autre : *Toute plante que mon pere n'a point plantée sera arrachée*, il s'imaginait que ce tems étoit venu pour lui, & que sa prison en devoit être le commencement. Il sembloit que Dieu l'eût abandonné pour un tems, & que le démon, pour parler le langage de l'Évangile, eût obtenu la permission de le cribler. Enfin il ne voioit par-tout que des arrêts de condamna-

tion & de mort contre lui. Mais malgré toutes ces peines, qui sont, comme il le dit en différens endroits, *les plus grandes par lesquelles Dieu éprouve les siens en ce monde* pour les purifier, il se tint ferme, & s'arma du casque de la foi & de la cuirasse du salut. Le calme revint après la tempête, & Dieu le combla de consolation pendant tout le tems de sa captivité.

1638.

Il fut néanmoins encore inquiet pendant quelque tems au sujet de ses papiers, & de ses amis que sa charité ne lui permettoit pas d'oublier. Il n'étoit pas possible de le soulager dans ses inquiétudes, parcequ'on ne pouvoit aborder de lui. Mais la providence en fournit un moïen, & se servit même du Cardinal de Richelieu pour cela. Comme il méditoit alors de grands projets, il étoit bien aise de pénétrer les pensées de son prisonnier. Il choisit Madame la Duchesse d'Aiguillon sa niece, qui avoit beaucoup d'esprit, pour la charger de cette commission; & afin de mieux jouer son personnage, il lui conseilla de mener avec elle M. d'Andilly qu'il savoit être fort lié avec M. de S. Cyran, qui profita de cette rencontre

XLV.
Dieu se sert
du Cardinal
de Richelieu
pour mettre
en repos l'es-
prit de M. de
S. Cyran tou-
chant ses a-
mis & ses pa-
piers.

1638.

pour informer M. de S. Cyran de ce qui regardoit ses amis & ses papiers, & le délivrer ainsi de ses inquiétudes : de quoi M. de S. Cyran louant Dieu dit : *Je donnerois mille vies pour remercier Dieu de la conduite qu'il a tenue à mon égard, & d'une si visible protection.*

On avoit détourné, & mis en sûreté les papiers qui inquiétoient M. de S. Cyran, qui regardoient son grand ouvrage contre les hérétiques. Pour les autres qui n'avoient point de rapport à cet ouvrage, ils furent abandonnés aux Archers, qui les enleverent & les porterent à M. le Chancelier. M. Lancelot dit avoir appris de M. le Maître, qu'il y en avoit bien la valeur de trente ou quarante volumes *in-folio*; soit de recueils des Peres, soit de divers traités de Théologie, soit de recueils de diverses pensées. M. le Chancelier en fut épouventé, & voiant seulement l'un des coffres dans lequel il n'y en avoit qu'une partie, il dit au Chevalier du guet, *hé comment ! je ne vous avois pas donné ordre de prendre ses livres, mais seulement ses papiers* : à quoi le Chevalier répondit : *Monseigneur, je n'ai point passé mon ordre, & vous en*

demeurerez d'accord quand vous verrez encore un autre coffre plus grand que celui-ci, où il n'y a de même que des papiers. M. le Chancelier fut étonné qu'un homme pût tant écrire. Il dit quelque tems après à M. d'Andilly qu'il avoit fait transcrire plusieurs de ces papiers qu'il appelloit des Méditations, & qu'il trouvoit admirables. Plusieurs en firent de même, à son exemple; ainsi Dieu, dont les voies sont admirables, fit triompher la vérité par le moïen même par lequel on vouloit l'étouffer.

1638.

Il y avoit une si grande quantité de papiers, que les soldats, las d'enlever, ou peut-être aveuglés par Dieu même, laissèrent des choses très considérables; entr'autres deux ou trois volumes de différentes pensées sur le S. Sacrement, qui regardoient son principal ouvrage. M. de Barcos, les aiant apperçus quelques jours après, & craignant qu'il ne tombassent entre les mains des ennemis de M. de S. Cyran, jetta au feu le premier qui lui vint en main: mais aiant regardé les autres, il fut touché, & se fit un scrupule de perdre tant de richesses spirituelles. M. de S. Cyran l'aiant appris, dit que c'étoit la plus grande

1638.

perte qu'il eût jamais faite ; & qu'après celle-là, il n'en avoit point à craindre.

On trouva parmi les papiers qui furent enlevés, l'épître dédicatoire de la réfutation de la Somme du P. Garraffe corrigée de la main de M. de S. Cyran (18). Le Cardinal avoit été si charmé de cette épître (qui fut regardée comme une des plus éloquantes pieces qui eût paru jusqu'alors dans notre langue, & qui peut servir de modele pour les louanges qu'on peut donner aux Grands sans les flatter, parcequ'elle ne regarde dans le Cardinal de Richelieu que ce qu'il y avoit de louable en lui), le Cardinal, dis-je, avoit été si charmé de cette épître qu'il témoigna qu'il ne manquoit à sa satisfaction que d'en découvrir l'auteur, afin de pouvoir le récompenser. On lui a même entendu dire plusieurs fois qu'il

(18) *La Somme des vérités capitales de la Religion Chrétienne* par le P. Garraffe Jésuite parut en 1626. M. de S. Cyran y aiant remarqué un nombre prodigieux de textes de l'écriture falsifiés, tronqués, & plusieurs propositions hérétiques & impies, crut qu'il devoit entreprendre de la réfuter. Le livre fut détéré à l'U-

niversité par le Recteur, & censuré malgré les mouvemens que se donnerent les Jésuites pour arrêter la censure. Ils releguerent cependant leur confrere à Poitiers, où s'étant consacré dans un hôpital au service des pauvres, il mourut fort pieusement de la peste en 1631, après avoir paru se repentir de ses erreurs.

auroit voulu avoir donné dix mille écus & savoir qui l'avoit faite. Néanmoins cette découverte ne fit aucune impression sur l'esprit de son Eminence, & il retint toujours M. de S. Cyran dans une étroite prison.

1638.

Tous les gens de bien gémirent de voir un si saint Prêtre traité de la sorte. M. Bignon Avocat général, à qui M. Lancelot en porta la nouvelle, en fut extrêmement surpris; après plusieurs exclamations, élevant les yeux au ciel, il dit entr'autres choses, qu'il n'avoit jamais vu un homme si attaché à l'Eglise, & qui eût des sentimens plus purs & plus catholiques, &c.

XLVI.

Sentiment
des gens de
bien sur l'em-
prisonnement
de M. de S.
Cyran.

M. de Gondi (Pere du Cardinal de Retz, qui succeda à Jean François de Gondi son oncle, au siege de Paris) si connu dans le monde, & si estimé pour sa vertu, depuis qu'il eut quitté la charge de Général des Galeres pour se retirer dans l'Oratoire, en parla encore avec plus de force, & dit assez plaisamment à ceux qui lui en parloient, qu'il condamneroit M. de S. Cyran quand il l'auroit vu condamné par un Concile, *encore*, ajouta-t-il, *voudrois-je être assuré qu'il auroit été libre,*

1638.

M. Charpentier (19) Superieur des Prêtres du Mont Valerien, dit hautement qu'il s'estimeroit heureux d'être en la place de M. de S. Cyran, parcequ'il le regardoit comme un saint, y ayant plus de trente ans qu'il le connoissoit. Et pour témoigner la part qu'il vouloit prendre à l'affliction de ses amis, & particulièrement à celle des filles de P. R. qui le regardoient comme leur Pere, il vint lui-même les confesser durant quelque tems pour remplir en partie le vuide que causoit une si dure séparation.

Le P. Tarisse Superieur général de la Congregation de S. Maur, vint aussi en témoigner sa douleur à M. de Barcos, & lui dit entr'autres choses qu'il s'étonnoit qu'on pût imputer à M. de S. Cyran de certaines erreurs, dont on commençoit à parler dans le monde, puisqu'il lui avoit vu soutenir formellement le contraire.

Plusieurs Evêques mêmes, quoiqu'ordinairement plus timides, parlerent en faveur de M. de S. Cyran,

(19) M. Charpentier étoit un saint Prêtre qui avoit d'abord établi en Beauce une Congregation de Prêtres du calvaire. La bonne odeur de sa piété s'étant répandue au

loin, le Cardinal de Richelieu l'engagea à venir s'établir près de Paris au Mont Valerien. On lui accorda pour cela des Lettres patentes en 1623.

sur-tout M. Cospean alors Evêque de Nantes, ensuite de Lizieux. 1635.

La Mere de Chantal, premiere Superieure de la Visitation, honora les chaînes de M. S. Cyran, comme celles d'un homme tout apostolique qui souffroit pour la vérité & la justice. C'est ainsi qu'elle parloit dans ses lettres.

M. Vincent de Paul, Superieur & Instituteur de la Congregation de S. Lazare, vint témoigner à M. de Barcos sa douleur de la détention de son oncle, & lui rendit plusieurs visites, dans lesquelles il lui disoit souvent, *date locum iræ*, l'exhortant à laisser passer le tems de la violence & de l'animosité de ses ennemis, & à attendre humblement le secours de Dieu (20). Quelque tems après aiant été interrogé avec serment par le fameux Laubardemont, de la part d'un Ministre qui faisoit tout trembler, M. Vincent rendit témoignage à l'innocence de M. de S. Cyran, & prévint les mauvaises impressions que ses ennemis auroient pu prendre de quel-

(20) Voyez sa déclaration imprimée en 1740, avec une lettre de M. de Montpellier à M. de Mar-
défense de M. Vincent &c. contre les faux discours de sa vie publiée par M. Abery.

1638.

ques-unes de ses expressions. Il rendit le même témoignage parlant au Cardinal lui-même, qui l'interrogea sur ce qu'il pensoit de M. de S. Cyran, dans l'esperance qu'il tireroit de lui quelque chose de plus que Laubarde-mont; mais son esperance fut frustrée. Lorsqu'il fut qu'on devoit interroger M. de S. Cyran dans sa prison, il lui fit donner un bon avis, dont il auroit été à souhaiter qu'il eût profité. C'étoit de se faire lire son interrogatoire avant de le signer. Enfin M. Vincent témoigna toujours beaucoup d'estime pour ce saint Abbé.

XLVII.
M. Molé
prend la dé-
fense de M.
de S. Cyran.

Mais personne ne se déclara avec tant de zele pour M. de S. Cyran, & ne prit plus chaudement sa défense que M. Mathieu Molé Procureur général alors, depuis premier Président au Parlement de Paris en 1641, ensuite Garde des Sceaux en 1651. Il représenta au Cardinal que M. de S. Cyran étoit bien éloigné d'avoir des sentimens peu catholiques, puisque lorsqu'il fut pris, il travailloit à défendre la foi de l'Eglise contre les Ministres. Il sollicita plus d'une fois pour lui, pressa si vivement le Cardinal, que ne pouvant s'en défaire, il lui dit un jour en le prenant par le

le bras, *M. Molé est honnête homme, mais il est entier.* Quelques-uns voulant mêler des raisons d'Etat dans la violence exercée envers M. de S. Cyran, ainsi que firent les Juifs à l'égard de Jesus-Christ, comme les persécuteurs des premiers chrétiens, & comme les hérétiques ont fait depuis à l'égard des Athanases, des Hilaires & des plus zélés défenseurs de la foi, M. Molé les arrêta en leur déclarant qu'il avoit en main de quoi faire voir combien M. de S. Cyran étoit fidele sujet du Roi & attaché aux interêts de la France. Il entendoit parler d'un écrit de M. de S. Cyran contre un ouvrage très injurieux au Roi & à la France, fait par un Jésuite Allemand, attribué par les uns au P. Eudemon Joannes Jésuite, & par d'autres au P. Garaffe : l'ouvrage du Jésuite qui avoit pour titre, *Admonitio ad Regem*, fut condamné par Arrêt du Parlement le 30 octobre 1625 à la réquisition de l'Avocat général Servin ; M. de S. Cyran zélé pour son Prince & sa patrie, composa contre cet écrit un ouvrage sous ce titre, *Admonitio ad Imperatorem*, dans lequel il semble avoir prédit une partie des malheurs qu'on a vus depuis

1638.

1638.

tomber sur la maison d'Autriche. Il fit voir cette piece à M. Molé, qui la trouva admirable, & la voulut faire imprimer. Mais le Traité de Ratisbonne s'étant fait en 1630, M. de S. Cyran la retira des mains de M. Molé & la jetta au feu, ignorant que M. Molé avoit eu soin d'en tirer une copie avant que de lui rendre l'original.

XLVIII.
M. le Maître
écrit à M. de
S. Cyran.

M. le Maître, après avoir digéré quelque tems dans le secret la douleur qu'il avoit de la détention de M. de S. Cyran, la lui témoigna par une lettre. Ce saint Abbé qui étoit gardé à vue jour & nuit, & qui de plus n'avoit guere la volonté d'écrire, ne pensant qu'à gémir sous la main de Dieu qui le fraploit, se crut néanmoins obligé de le faire pour consoler M. le Maître, & trouva moïen de lui faire tenir le billet suivant.

Réponse de
M. de Cyran
à M. le Maître.
etc.

„ Monsieur, je me réjouis de ce
„ que vous dites que votre retraite
„ a donné lieu à mon emprisonne-
„ ment. S'il m'arrivoit cent occa-
„ sions pareilles, je ne saurois faire
„ autrement, & je me tiens obligé à
„ la grace de Dieu, de ce qu'il m'a
„ fait suivre à votre égard les regles
„ de la foi, me fermant les yeux au

» futur & au passé; ce qu'il m'eut
» été facile d'appercevoir & d'éviter
» si j'eusse voulu employer la lumière
» de la raison. Si j'eusse manqué à
» Dieu dans cette rencontre, j'étois
» ruiné sans ressource. Si cela a été
» la vraie cause de ma prison, je suis
» le plus heureux de tous les hommes
» du monde... Plut-à-Dieu qu'il s'of-
» frit à moi de pareilles personnes, &
» qui fussent dans les mêmes disposi-
» tions de me croire où Dieu vous
» avoit mis. Je leur donnerois le
» même conseil, ou plutôt je les con-
» firmerois dans la résolution qu'ils
» auroient déjà, comme vous, prise
» d'eux-mêmes, & avec encore plus
» de hardiesse, quand je serois assuré
» d'être condamné au feu. Je n'ai pas
» douté que votre retraite ne fût un
» des chefs de mon accusation...
» Je n'ai garde de m'en plaindre,
» puisque cette accusation me flatte
» un peu, & me donne lieu plus que
» jamais d'esperer en la miséricorde
» de Dieu. Je n'admire rien tant en
» tout ceci, que de voir dans la lu-
» mière de l'Eglise, que la fonda-
» mentale vérité de l'Évangile, qui
» est de se séparer du monde, soit
» prise pour un abus de l'Évangile,

1638.

» ou pour un excès de dévotion. Si
 » le même Evangile ne me consolait
 » en prédifant que tout cela arrive-
 » roit dans l'Eglise, je vous avoue
 » que je dirois *penè moti sunt pedes*
 » *mei*. Cette lettre écrite d'un lieu de
 souffrance, donna à M. le Maître un
 nouveau feu de pénitence, & un vio-
 lent désir d'une solitude encore plus
 grande, & quoiqu'il n'eût plus aucun
 commerce avec Paris, son nom seul
 & sa seule vue lui étoit insupportable.
 » Ainsi considérant, dit M. Fontaine,
 » où il pourroit être plus retiré, il
 » jetta les yeux sur P. R. des champs,
 » qui étoit alors abandonné.

XLIX.

La part que
 les Solitaires
 & les Reli-
 gieuses de P.
 R. prennent
 à la détention
 de M. de S.
 Cyran.

Si tous les gens de bien gémirent, comme nous l'avons dit, du traitement fait à M. de S. Cyran, on peut juger aisément quelle part y prit cette troupe de solitaires rassemblés par ses soins & dirigés par ses conseils; & combien en furent touchées les saintes filles de P. R. & celles de la maison de l'institut du S. Sacrement, qui deux jours après son emprisonnement, quitterent leur maison pour venir à P. R. se réunir à la Mere Angelique. Ce fut pour elles un coup d'autant plus sensible, qu'elles s'étoient proposé en se déterminant à revenir à P. R. d'avoir

la consolation de revoir M. de S. Cyran qui avoit cessé d'aller dans la maison de l'institut du S. Sacrement, pour ménager la foiblesse d'esprit de M. de Langres. » *Nous attendions avec joie* » *ce retour*, dit la Mere de Ligny ; » la Mere Angelique qui l'approuvoit » fort, & toute la communauté de » P. R. nous attendoit aussi avec beaucoup d'affection. Mais Dieu permit que cette joie fut troublée par une affliction bien sensible, M. de S. Cyran aiant été arrêté & mis au bois de Vincennes deux jours avant notre retour. Nous esperions de le revoir à P. R. où il alloit toujours, & où il avoit beaucoup contribué avec la Mere Angelique & la Mere Agnès à faire un entier renouvellement de toute cette maison que nous trouvâmes dans une entiere ferveur & dans une exactitude à tous les devoirs de la religion, toute autre que celle où nous l'avions laissée sous la conduite de M. de Langres, principalement en ce qui regardoit la simplicité, la pauvreté, le recueillement & le silence (21). Lorsque les filles du S. Sacrement arriverent à P. R. elles furent reçues avec beau-

1638.

(21) Dixieme Relation, Tome I. p. 583.

1638.

coup d'affabilité par la Mere Agnès qui étoit Abbessé. La Mere Angelique qui les regardoit toutes comme ses enfans & les portoit dans son cœur, ne pouvoit assez leur témoigner la joie qu'elle avoit de les revoir auprès d'elle. Comme elle étoit maîtresse des novices, les Sœurs professes qui étoient revenues de la maison du S. Sacrement, lui demanderent à rentrer au noviciat, ce qu'elle leur accorda. On ne pensa plus au dessein de l'institut du S. Sacrement jusqu'en 1646.

L.
Les solitaires
reçoivent or-
dre de sortir
de P. R. de
Paris.

Les pieux solitaires que M. de S. Cyran avoit rassemblés au nombre de dix ou douze, parmi lesquels étoit M. de Sacy avec Messieurs de S. Elme & Vallemont ses freres, ne resterent ensemble dans la maison où ils habitoient que peu de jours. Ils étoient tous dans une grande consternation de se voir séparés de leur sage conducteur. Chacun d'eux auroit souhaité qu'il lui fût permis de partager avec lui l'horreur de sa prison, & de s'y enfermer pour le servir. *J'aurois été charmé, dit M. Lancelot, qu'on eût jetté les yeux sur moi, je m'y offris, & d'autres encore, mais on se contenta de notre bonne volonté.* Chaque jour on alloit s'informer des nouvelles du

respectable prisonnier, mais on ne lui parloit point, & il falloit s'en rapporter à la parole du Geolier. M. Lancelot y étant allé à son tour, M. de S. Cyran lui fit dire par le Garde qu'il se portoit bien, & ajouta : *Dites-lui qu'il prie bien Dieu pour moi, & qu'il se souviene toujours de tout ce que je lui ai dit.* Le Garde s'acquitta de sa commission, & dit à M. Lancelot, que M. de S. Cyran étoit un Saint. Il étoit assurément regardé comme tel par les Chanoines, les Soldats, les Pauvres, les Grands, par les Minimes du Parc de Vincennes, en particulier par le P. Poinerel Correcteur, c'est-à-dire Supérieur de la maison, qu'il avoit pris pour son confesseur; en un mot, tout le monde en général & en particulier, au-dedans & au-dehors de cette place, avoient de la vénération pour ce prisonnier & le regardoient comme un Saint, jusqu'aux prisonniers de guerre, du nombre desquels étoit le fameux Jean de Wert. On fait, & on n'oubliera jamais le bon mot qu'il dit à ce sujet à l'occasion de la question qui lui fut faite touchant la magnificence du ballet représenté le soir du 14 janvier 1641 au Palais du Cardinal. Son Eminence qui avoit fait

1638.

des préparatifs qui surpassoient tout ce qu'on avoit jamais vu en ce genre, voulut que les Généraux étrangers y assistassent pour en répandre ensuite le bruit dans leur païs; & comme il leur fit demander par des personnes apostées ce qu'ils pensoient de tout cet appareil; Jean de Wert répondit agréablement que tout lui avoit paru merveilleux, mais qu'il y avoit une chose qui l'avoit plus surpris que tout le reste. Cette réponse aiant excité davantage la curiosité de celui qui lui parloit, il le supplia de lui dire ce que c'étoit. *C'est*, lui dit-il, *de voir qu'en un Roïaume très chrétien comme la France, les Evêques soient à la comédie, pendant que les Saints sont en prison.* Les solitaires aiant reçu ordre de M. l'Archevêque de sortir de la maison de P. R. ils obéirent, les uns avant les fêtes de la Pentecôte, les autres après. Ils se retirèrent à P. R. des champs, qui étoit un lieu désert, mal-sain, couvert d'épines & d'insectes, depuis que les Religieuses l'avoient quitté pour s'établir à Paris. M. le Maître & M. de Sérécourt continuèrent de vivre aux champs comme ils avoient fait à la ville, demeurant & mangeant sépa-

rément comme des Chartreux. Les autres mangeoient ensemble, aiant quelques enfans dont ils étoient chargés, entr'autres M. Bignon, M. Vitard, M. de Seaux, &c. Tous disoient ensemble Matines la nuit, & le reste des heures en particulier. Chacun pratiquoit dans une plénitude de cœur les instructions saintes qu'il s'estimoit heureux d'avoir apprises de la bouche de M. de S. Cyran.

Comme le fond de l'Abbaïe étoit très mal-sain, à cause que le lieu étoit désert & que les eaux n'avoient point de cours, on montoit le soir sur les montagnes pour prendre l'air, & on y disoit complies, que M. Singlin faisoit quelquefois chanter tout haut. Les solitaires passèrent ainsi quelques mois dans une vie tranquille & remplie de charité, ne pensant qu'à s'avancer vers Dieu. Mais l'ennemi de la paix ne pouvant souffrir une union si douce & si sainte, inspira au Cardinal de Richelieu de disperfer les brebis, après avoir frappé le pasteur. Il envoya pour ce sujet Laubardemont homme d'une mince suffisance, & extrêmement fier: il vint deux fois en un jour, pour interroger les solitaires, la dernière fois il interrogea jusqu'à des enfans de dix ans.

1638.

L I.
Interroga-
toire des so-
litaires de P.
R. par Lau-
bardemont.

Les Jésuites ont eu soin de faire im-
primer à leur façon l'interrogatoire de
ces enfans. Celui de M. le Maître, &
ainsi que celui de M. Lancelot n'ont
point été rapportés fidelement. M.
Lancelot dit même dans ses mémoi-
res (22), que Laubardemont se fâcha
contre lui plusieurs fois, parcequ'il
lui représentoit que le procès-verbal
ne rapportoit pas exactement ses ré-
ponses. Pour M. le Maître, en hom-
me du métier, il traita Laubarde-
mont avec toute sa fierté en vrai no-
vice. Il le manioit, le tournoit &
retournoit comme un enfant. Entre
plusieurs questions badines que le
Commissaire roïal eut l'imprudenc
de faire à ce célèbre Avocat, il lui
demanda *s'il n'avoit pas des visions*.
M. le Maître lui dit froidement qu'*oui* ;
que quand il ouvroit une des fenêtr
de sa chambre » qu'il lui montra du
» doigt, il voïoit le hameau de Vau-
» murier ; que quand il ouvroit l'au-
» tre, il voïoit le Village de S. Lam-
» bert ; que c'étoient là toutes ses
» visions. Le but de ces informations
étoit de trouver quelques griefs contre
M. de S. Cyran. Après avoir fait subir
des interrogatoires aux solitaires &
même aux enfans retirés à Port-roïal

(22) Lancelot. Tome I. pag. 111, 112.

des champs , on voulut aussi donner ordre à Laubardemont d'aller à Port-royal de Paris pour interroger la Mere Angelique ; mais M. l'Archevêque s'y opposa , & promit de le faire par lui-même. On attendoit tous les jours cette visite , & l'on croioit qu'elle ne finiroit que par l'enlèvement de la Mere Angelique. On avoit un exemple tout récent d'un pareil traitement dans la Superieure du Val-de-Grace , qui étant soupçonnée d'être en quelque commerce de lettres avec la Reine mere , qui avoit quitté la France pour se retirer dans les Pais-bas , fut exilée à Nevers. Mais M. l'Archevêque ne pouvant se résoudre à cette violence , traîna la chose en longueur , & peu à-peu les bruits s'assoupirent. On interrogea encore plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe , des Religieux & Religieuses , des Ecclesiastiques. Tout fut mis en œuvre contre l'homme de Dieu. On troubloit & on intimidoit ceux qu'on obligeoit de parler ; on retenoit dans le silence ceux qui n'auroient parlé que pour justifier l'innocent. Il y eut même des Ecclesiastiques assez vertueux , entr'autres (23) M. Caulet depuis Evêque de

1638.

(23) M. Caulet répara dans la suite cette faute

1638.

Pamiers, qui déposerent contre M. de S. Cyran. Mais quels égards méritoient des informations faites devant un homme tel que Laubardemont, publiées par des ennemis, faites par des personnes dont les noms seuls feroient la justification de l'accusé. Aussi les témoins ne furent ni récolés ni confrontés; on ne parla pas même à M. de S. Cyran de ces informations dans son interrogatoire, & elles ne furent pas achevées. M. Lescot les ayant présentées de la part du Cardinal de Richelieu à M. le premier Président, ce Magistrat dit que *ce n'étoient qu'informations, & qu'il ne doutoit point qu'elles ne s'en allassent en fumée,*

en approuvant en 1671 » pour la marque d'une
avec dix-sept de ses con- » véritable piété, suivant
freres, les instructions » cet oracle de S. Paul :
tirées des lettres de M. de » *Tous ceux qui veulent*
S. Cyran. » Il déclare, » *vivre avec piété en Je-*
» que si la contradiction » *sus-Christ souffriront per-*
» que M. de S. Cyran » *sécution*; n'étant venu,
» avoit soufferte pendant » ajoute-t-il, en quel-
» sa vie, avoit formé » ques uns que d'un zele
» quelqu'opinion désa- » précipité qui n'étoit pas
» vantageuse de la pure- » selon la science; & en
» té de sa foi & de sa » d'autres, de ce que ne
» conduite, ç'avoit été » vivant pas de la foi, &
» dans l'esprit de ceux » ne jugeant pas des cho-
» qui n'en avoient pas » ses par ses regles tou-
» assez considéré le prin- » tes divines, ils ont con-
» cipe; & que cette » damné en lui ce qui
» contradiction au con- » choquoit leur pruden-
» traire devoit être prise » dence de chair, &c.

dès qu'on viendroit à la confrontation. Où en seroient les Jésuites, s'il suffisoit d'être accusé d'hérésie pour en être convaincu? Ont-ils oublié ce qu'ils rapportent eux-mêmes de S. Ignace leur Fondateur (24), qu'il fut en plusieurs lieux accusé d'hérésie au Tribunal de l'Inquisition... même par des personnes de piété, dont le zèle étoit imprudent? Ils ajoutent qu'il lui fut défendu d'instruire pendant quatre ans. Jamais on n'a fait une pareille défense à M. de S. Cyran: au contraire on a reconnu son innocence en lui rendant la liberté à la mort du Cardinal, comme nous le verrons; ce qui fait voir que tout son crime & toute son hérésie étoient d'avoir déplu à cette Eminence.

Ce fut dans ce même tems que M. de Langres adressa au Cardinal de Richelieu un Mémoire contre M. de S. Cyran, auquel M. le Maître se crut obligé de répondre, tandis que M. Arnauld entreprit de faire voir la foiblesse & l'impuissance des autres informations. Ces deux écrits forment la seconde & la quatrième partie de l'Apologie de M. de S. Cyran. Lorsqu'on les fit imprimer, on y ajouta les deux autres parties, la première

1638.

LII.
M. de Langres présente un Mémoire contre M. de S. Cyran.

(24) Imago sæculi primi, lib. 4. c. 2.

1638.

& la troisieme. C'est ainsi que parut en 1645 cette Apologie, qui couvre de confusion les calomnieurs, & qui est restée sans réponse. Jusques-là on s'étoit contenté de faire voir à diverses personnes ces écrits qui n'ont paru qu'après la mort de M. de S. Cyran, mais alors on ne put se dispenser de donner au public son Apologie, parceque les Jésuites avoient déjà fait imprimer plusieurs fois les extraits de la (25) prétendue information, & le Mémoire de M. de Langres, même contre le gré de ce Prélat.

LIII.
L'Abbé de Prieres cause de la persécution faite à M. de S. Cyran.

M. de Langres finit son Mémoire en renvoiant à D. Jouand Abbé de Prieres, qui fut interrogé par Loubardemont, lequel envenima toutes ses réponses. Cet Abbé avoit vu M. de S. Cyran à Maubuisson l'an 1635, & par une basse jalousie, qui lui fit craindre que ce grand homme ne lui enlevât la confiance des Religieuses (26), il commença à prendre en un mauvais sens tout ce qu'il lui entendoit dire. Il peut être regardé com-

(25) Les premiers Auteurs de l'extrait prétendu des informations, furent deux Capucins, dont l'un mourut en le faisant; & l'autre, pour des

excès indignes de sa profession, fut severement châtié dans son ordre.

(26) Voyez l'Apologie de M. de S. Cyran, art. 33, 47, &c.

me la principale cause de la persécution contre le premier homme de son siècle, & par conséquent l'auteur de tous les troubles arrivés depuis dans l'Eglise (27).

1638.

Un entretien qu'ils eurent à Mauviffon cette même année 1635, fut le prétexte de la première accusation qu'on forma contre M. de S. Cyran dès l'année suivante 1636. Comme M. Mauguier Abbé de la Charmoye se plaignoit que les filles ne s'amendoient point, M. de S. Cyran dit à l'Abbé de Prieres de prendre garde si ces ames ne s'appuioient pas plus sur la ponctualité de la confession que sur la pénitence. Il ajouta qu'on pouvoit ne leur pas laisser ignorer que les opinions étoient partagées entre les Docteurs, qu'il y en avoit qui tenoient que l'absolution supposoit la rémission du péché, & étoit une espece de déclaration juridique que fait le Prêtre, que le péché est déjà remis par la contrition qu'ils croioient nécessaire; & il cita sur cela le Maître des Sentences, mais sans dire que ce fût son sentiment propre. Ce que M. de S. Cyran

(27) *Défense de M. Vincent*, chap. 20. Recueil de piéces imprimé en 1740 page 49 : première Partie, sixième Relation, Tome I. page 446, & suiv.

1638.

avoit dit , sans prétendre en faire un principe & une regle de conduite , fervit quelque tems après de base & de fondement aux calomnies de l'Abbé de Prieres. Il trouvoit mauvais que M. de S. Cyran n'eût point parlé avantageusement des Jésuites ses chers maîtres ; il étoit fâché qu'il n'approuvât point les vues qu'il avoit de faire rentrer les Religieuses de P. R. sous la juridiction de l'ordre de Citeaux. Il ne lui en falloit pas davantage pour le décrier comme un homme qui enseignoit des points de doctrine contraires au Concile de Trente. M. de S. Cyran fut averti jusqu'à deux fois , sans se mettre en peine de se justifier ; néanmoins pour empêcher que cette calomnie ne causât du scandale , il fit parler à l'Abbé de Prieres par M. Donadieu de Griet Evêque de Comminges. Ce Prélat lui représenta qu'il avoit tort de blâmer une opinion soutenue par d'habiles Docteurs , outre qu'on n'alleguoit celle-ci que pour inspirer plus de retenue aux ames qui se reposent entierement sur l'absolution , & ne pensent point à remédier à leurs plaies , comme si on pouvoit les guérir par une seule parole. L'Abbé de Prieres fut surpris qu'on le connût pour

auteur de ces bruits , & parut touché de la remontrance du Prélat : il alla voir M. de S. Cyran : mais au lieu de réparer le mal dont il étoit déjà coupable, il se laissa emporter à sa passion , & l'accusa d'avoir avancé une erreur. M. de S. Cyran lui dit qu'il lui pardonnoit à cause de son ignorance, & qu'il lui falloit trente ans pour connoître la face de l'Eglise dans les livres de l'antiquité. Après cette entrevue l'Abbé de Prieres recommença à semer les mêmes bruits , & se joignit à tous ceux qu'il croïoit être mécontents de M. de S. Cyran. En même tems que M. de S. Cyran pria M. de Comminges de parler à l'Abbé de Prieres , il dressa un petit écrit, où il fait voir que Suarès (28) même traite problématiquement cette question, sans jamais la taxer d'aucune note ; il donna cet écrit au Prélat , pour lui faire connoître la justice de sa cause, en lui recommandant de ne le faire voir à personne qu'à l'Abbesse de P. R. qui avoit découvert la manœuvre de l'Abbé de Prieres. Cependant le Prélat communiqua l'écrit au P. de Condren Général de l'Oratoire qu'il savoit être ami de M. de S. Cyran. Mais ce Pere

(28) Auteur Jésuite , & non suspect.

1638.

mécontent de M. de S. Cyran, parce-
qu'il n'étoit pas de même avis que
lui sur le mariage du Duc d'Orleans,
profita de l'absence du Prélat pour
divulguer l'écrit; & un Pere de la
même Congrégation étant venu voir
la Mere Superieure de P. R. lui dit
qu'il avoit appris en divers lieux
& dans leur maison, qu'elle étoit
hérétique, & qu'elle tenoit que
l'absolution n'étoit qu'une déclara-
tion &c. La Mere Superieure & la
Mere Angelique écrivirent au P. de
Condren pour se plaindre de cette
imputation calomnieuse; les lettres
lui furent remises par M. le Feron
Docteur de Sorbonne, à qui le P. Con-
dren dit qu'il ne croïoit pas que la
proposition fût hérétique. Quelques
jours après, il fit écrire par le P. Vi-
gnier, une lettre à l'Abbesse de P. R.
dans laquelle il prétendoit que l'écrit
en question contenoit des opinions
contraïres à la doctrine de l'Eglise. Le
P. Vignier envoya cette lettre sans
cachet à Madame de Pontcarré qui étoit
encore à P. R. On voit ici la source
& l'origine de la persécution contre
M. de S. Cyran, mais on ne peut,
sans en être affligé, voir un Abbé la
commencer, un Général d'ordre y

concourir avec plusieurs membres d'une Congrégation aussi célèbre, & même violer sans scrupule une amitié d'autant plus étroite qu'elle duroit depuis plusieurs années. Dès-lors, plusieurs personnes se déclarerent contre M. de S. Cyran. Madame de Longueville, voulant l'exclure du monastere du S. Sacrement, fit entendre à M. Lescot confesseur du Cardinal, qu'il éloignoit les ames de l'usage des Sacrements, & avoit des maximes particulieres. Mais cette Princesse reconnut avant sa mort arrivée le 9 septembre 1647 la faute qu'elle avoit faite, en croiant légèrement & en débitant les calomnies qui se répandoient contre M. de S. Cyran.

Pour revenir aux solitaires, Laubardemont, après les avoir interrogés, leur signifia l'ordre de sortir de P. R. des champs (29). Ils en sortirent tous le 14 juillet 1638. M. le Maître, comme pour dire adieu à sa chere solitude, fit en s'en allant ces quatre

1638.

LIV.
Les solitaires
ont ordre de
sortir de P.R.
des champs.

(29) M. Fontaine met huit jours d'intervalle entre l'interrogatoire & l'ordre donné à M. le Maître & à M. de Sériveau de se retirer, T. I. p. 85. Cependant, M. Lancelot semble marquer que l'ordre suivit immédiatement l'interrogatoire.

1638.

vers, qu'il répéta plusieurs fois en versant des larmes.

Lieux charmans, prisons volontaires,
L'on me bannit en vain de vos sacrés déserts :
Le suprême Dieu, que je sers,
Fait par tout de vrais solitaires.

L V.
M. de Sacy
tombe mala-
de.

Ces solitaires ne pensoient dans leur retraite qu'à se cacher, à pleurer & à gémir devant Dieu. Mais la malice des hommes ne put les y laisser tranquilles. Aiant donc été forcés de la quitter, ils vinrent à Paris & se retirèrent au fauxbourg S. Jacques, où ils logerent à la Barbe d'or. Ils y demeurèrent huit ou dix jours, jusqu'à ce que chacun eût trouvé à se placer.

M. de Sacy tomba malade dans cette hôtellerie, ce qui obligea Madame sa mere à le faire transporter secretement à P. R. pour en avoir plus de soin (30). Quand il fut rétabli, M. de S. Cyran trouva bon qu'il se retirât dans sa maison auprès de ses neveux,

(30) M. Fontaine se trompe lorsqu'il dit, tome I. page 87, après avoir rapporté la sortie de M. le Maître de P. R. & sa retraite à la Ferté Milon, que M. de Sacy étoit encore chez M. d'Anilly son oncle. Par quelle

aventure seroit-il venu tomber malade dans l'hôtellerie, où les solitaires chassés de P. R. vinrent loger, s'il n'avoit été lui-même un de ces solitaires ? Ce fait d'ailleurs est rapporté par M. Lancelot, qui étoit avec eux.

pour se former plus particulièrement à la science ecclesiastique, & il y a demeuré plusieurs années avec M. de Barcos, même depuis la mort de M. de S. Cyran. M. de Sacy étoit d'une si grande piété dès son enfance, que M. Hillerin en étoit édifié, en le voïant régulièrement assister à sa Messe de Paroisse. Lorsqu'il eut appris les belles lettres, il fit sa Philosophie, mais sans y prendre de goût; la solidité de son esprit le rendoit propre à quelque chose de plus grand. Il se plaisoit à demeurer au logis, & s'exerçoit de tems en tems sur quelque sujet de poésie. M. Fontaine nous a conservé la premiere piece qu'il fit au nom de Messieurs ses freres, pour remercier Madame leur Mere du présent qu'elle leur avoit fait à chacun d'une bourse de sa façon. Madame le Maître fut fort surprise de ce remerciement auquel elle ne s'attendoit pas. Elle voulut cultiver ce talent, & pria son fils de lui traduire en vers françois une hymne de l'Eglise qu'elle lui marqua. Lorsqu'elle fut faite, elle la goûta beaucoup & lui demanda les autres successivement. De cette sorte M. de Sacy traduisit en vers françois toutes les hymnes de l'Eglise, que l'on re-

1638.

Piété de M.
de Sacy dès
son enfance.

Ses premieres
études.

1638.

cueillit ensuite, & qu'on imprima dans les heures latines & françoises de P. R. Telles étoient les occupations de M. de Sacy dans sa plus tendre jeunesse. » O homme vraiment vertueux, s'écrie M. Fontaine, dont tous les momens ont été si utiles à l'Eglise, & qui depuis sa première enfance jusqu'à sa dernière vieillesse lui a consacré de saints travaux... La poésie devenue toute profane devint toute sainte entre ses mains. Il l'arracha en quelque sorte à l'idolâtrie, à la volupté, à l'erreur, à la débauche, pour la faire servir à la piété (31). C'étoit ainsi que M. de Sacy s'élevoit sous les aîles d'une mère si chrétienne, & que Dieu se formoit de loin un digne ministre de ses autels. Madame sa mère le mit de bonne heure sous la conduite de M. de S. Cyran, qui par la pénétration de son esprit découvrit tout-d'un-coup les rares talens de ce jeune homme. Il prit soin de régler sa vie & ses études, de lui faire faire de grands progrès dans la science & la piété, mais encore plus dans la piété que dans la science. On auroit peine à croire jus-

(31) Tome I. page 91.

qu'où alloit la soumission du disciple pour le maître. Il ne faisoit pas un pas, il n'ouvroit pas un livre, il n'écrivoit pas une ligne sans en avoir reçu l'ordre. Ainsi commençoit une vie, dont tout le cours devoit être si saint & si glorieux. Il suivit toujours le même plan, sans jamais s'en écarter.

Après son cours de Philosophie, il ne put se résoudre à étudier en Sorbonne à cause de l'éloignement qu'il avoit pour les disputes. Ni les pressantes sollicitations de Messieurs ses parens, ni l'exemple si puissant de la coutume, ni celui de M. Arnauld son oncle avec lequel il avoit jusques-là fait ses études, ne purent l'y déterminer ni vaincre sa répugnance, fondée principalement sur ce qu'il falloit être Prêtre pour être Docteur. Il s'adressa à M. de S. Cyran, qui ne voulant rien décider, lui conseilla d'écrire à M. le Maître son frere, qui étoit de même avis que les autres : il le fit, & lui exposa les motifs de sa résistance.

„ Ce qu'il faut sur-tout considerer en
 „ ceci, lui disoit-il, c'est que vou-
 „ loir être Docteur, c'est vouloir être
 „ Prêtre. Ainsi pour croire que Dieu
 „ m'appelle à être Docteur, il faut

LVI.

Il ne peut se résoudre à étudier en Sorbonne.

1638.

„ que je m'assure auparavant qu'il
 „ m'appelle à être Prêtre. Mais com-
 „ ment puis-je prendre cette assu-
 „ rance, lorsque je consulte la lumière
 „ que Dieu m'a fait voir de la di-
 „ gnité de la Prêtrise, de l'innocence
 „ attachée autrefois au sacerdoce,
 „ de la grandeur des péchés après le
 „ baptême, & de la nécessité de la
 „ pénitence & de la vocation ? Il fut
 „ encore frappé de la mort d'un jeune
 „ Bachelier nommé Chassi, qui après
 „ s'être préparé long-tems à soutenir un
 „ acte, & avoir porté ses theses à ses
 „ amis, mourut le jour même qui étoit
 „ marqué pour l'acte. „ J'avoue, dit
 „ M. de Sacy dans un billet qu'il écri-
 „ vit à l'occasion de cet événement,
 „ que l'équivoque de nos noms (Sacy
 „ & Chassi) m'a fait peur. Je crain-
 „ drois fort, si, au lieu de m'attendre
 „ à répondre dans un acte devant les
 „ hommes, dont on attend des louan-
 „ ges, je me voiois tout-d'un-coup
 „ surpris & obligé d'aller répondre
 „ de mes actions devant Dieu, dont
 „ on doit attendre une rigoureuse
 „ justice. Cet homme m'effraie, lors-
 „ que je vois qu'au lieu de les prier
 „ de venir voir soutenir une these,
 „ il eût mieux fait de les prier de
 „ venir

» venir à son enterrement. Ces grands
 » coups parlent, & si les jeunes gens
 » n'en profitent, ils sont bien sourds
 » à la voix de Dieu.

1638.

La lettre que M. de Sacy avoit écrite à M. le Maître eut son effet. M. le Maître & les autres parens de M. de Sacy, touchés de la solidité de ses raisons, ne le presserent pas davantage; tous s'en rapportèrent à M. de S. Cyran, qui jugea qu'il ne falloit pas lui faire violence, ni porter une ame si humble à sortir de cette disposition. M. de Sacy craignant donc faintement la prêtrise, qui est une dignité toute divine, s'éloigna du doctorat, qui est un titre purement humain, auquel on asservit le sacerdoce de Jesus-Christ; mais Dieu, pour récompenser le sage discernement que son humilité fut faire dès-lors, lui donnera dans la suite la plus auguste de ces qualités sans l'autre. Aïant apprehendé d'être Docteur de peur d'être Prêtre, il le fera Prêtre sans être Docteur.

LVII.
 M. de S. Cyran approuve le dessein de M. de Sacy.

Les freres de M. de Sacy, après l'ordre de sortir de P. R. eurent peine à trouver une retraite, sur-tout M. le Maître. Chacun craignoit d'irriter les Puissances, en le retirant. Les

LVIII.
 M. le Maître a peine de trouver une retraite.

1638.

Chartreux de Paris à qui il fit demander un logis en païant , & seulement la liberté d'aller à Matines & à l'office du jour , répondirent qu'ils étoient obligés de ménager la Cour. Ceux de Bourg-Fontaine , & les Religieux de S. Germain des Prés , firent presque la même réponse. Il n'y eut que les Chanoines de S. Victor qui se montrèrent un peu moins timides , dit M. Lancelot en remarquant cette fermeté comme un reste de celle qu'ils témoignèrent autrefois dans la persécution suscitée à S. Thomas de Cantorbery , & qu'ils ont fait voir en d'autres occasions semblables.

LIX.

M. Lancelot est envoyé à la Ferté-Milon, où M. le Maître & M. de Séricourt se retirent aussi.

Après avoir inutilement jetté les yeux sur beaucoup d'endroits & de personnes, on ne trouva rien de plus convenable qu'une retraite éloignée d'environ seize lieues de Paris ; c'étoit à la Ferté-Milon au logis de M. Vittard. M. Lancelot y avoit déjà été envoyé avec le fils de M. Vittard âgé de 12 ou 13 ans, pour continuer de prendre soin de son éducation. La maxime de M. de S. Cyran étoit de n'abandonner jamais aucune bonne œuvre commencée ; c'est ce qui avoit fait prendre des moïens , nonobstant la persécution , pour continuer l'édu-

cation des enfans, dont on s'étoit trouvé chargé; & j'avoue, dit M. Lancelot, *que c'est ce qui m'édifia le plus en cette rencontre.* Il fut chargé pour sa part du petit Vittard, & se rendit à la Ferté-Milon, bien résolu de l'élever chrétiennement, autant qu'il en seroit capable. Il s'attendoit à demeurer seul jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de changer l'état des affaires. Il fut bien étonné de voir arriver peu de jours après, M. le Maître & M. de Séricourt, avec M. Singlin qui les amenoit. Les deux freres continuerent à vivre en hermites; mais quelque retirés qu'ils fussent, la bonne odeur de leur piété se répandit bientôt, & on disoit par-tout que jamais on n'avoit vu de personnes d'un si grand mérite. Cependant ce n'étoit pas ce qui paroissoit aux yeux des hommes qui étoit le plus édifiant; mais ce qui se passoit dans le secret. M. Lancelot, toujours si modeste, parlant de la maniere dont ils vécutent ensemble pendant un an dans une profonde retraite, croit pouvoir dire, pour honorer Dieu dans ses dons, qu'il leur donnoit quelque part à la grace de celui qui disoit; *pour nous, nous vivons déjà dans le ciel.* Ils ne voïoient per-

1638.

sonne qu'un valet qui leur portoit à manger; M. Lancelot même n'avoit pas de conversation avec eux. Ils ne sortoient que pour aller à la Messe les fêtes & dimanches, & ils alloient l'entendre chez les Bernardins de S. Lazare, éloignés de plus d'un quart de lieue. Le Prieur étoit le R. P. Varnier, celui qui avoit commencé la réforme de son monastere, & qui aida même la Mere Angelique lorsqu'elle entreprit celle de sa maison.

Ce Pere composa un livre pour la justification de Madame Catherine de Lorraine (32), lorsqu'elle entreprit de pratiquer la regle de S. Benoît à la lettre & dans toute son étendue. Il y fait voir qu'il n'y a rien de plus sage ni de mieux ordonné que cette regle, & qu'elle est beaucoup plus utile pour s'avancer dans la piété & plus modérée en elle-même, que ce qu'on y a ajouté depuis; & il l'avoit fait pratiquer ainsi dans S. Lazare. Ce bon Religieux témoignoit toute sorte d'affection aux solitaires. On peut juger de l'estime qu'il en faisoit par la let-

(32) Quoiqu'elle fût petite fille de France & sœur de trois Souverains, elle ne put établir la réforme à Remiremont. Les contradictions qu'elle eut fuï de la part des Chanoinesses l'obligerent de se retirer en 1643 à Paris, où elle mourut en 1648.

tré qu'il écrivit à la M^{re} Angelique. J'ai
 „ été ravi de joie, dit-il, ma révérende
 „ Mere de voir Messieurs vos bons ne-
 „ veux en l'état, dont il plaît à Dieu
 „ de les honorer. Je ne vois rien en
 „ nous tous qui approche de leur mé-
 „ rite, & je puis dire en vérité que
 „ nous ne sommes point Religieux à
 „ leur égard. Il nous reste un seul
 „ déplaisir, qui est la privation de
 „ leurs pieuses conférences qu'ils nous
 „ dévient à raison de leur retraite
 „ sans relâche, &c.

M. Lancelot ne perdant jamais de
 vue son écolier, alloit à la Messe à la
 Paroisse, & vivoit de son côté si re-
 tiré qu'il n'avoit aucune connoissance
 dans la ville. Ils continuerent les uns
 & les autres de dire matines la nuit,
 mais séparément, de peur de faire du
 bruit; ils se contentoient de s'unir en
 esprit & de se répandre devant Dieu,
 qui étoit le seul témoin de la dévo-
 tion qu'il leur inspiroit.

Tandis que de pieux laïcs menoient
 dans la retraite une vie si sainte, Dieu
 appella à lui un Religieux qui en
 avoit mené une bien différente, &
 qui avoit joué un grand rôle dans le
 monde. C'est le fameux P. Joseph le
 Clerc du Tremblai Capucin, le bras

L X.
 Mort du P.
 Joseph Capu-
 cin, persécu-
 teur de M. de
 S. Cyran.

1638.

droit & le confident du Cardinal de Richelieu, qui l'emploioit dans les affaires les plus importantes. On peut juger de son talent pour l'intrigue, par ce qu'il fit l'an 1630 à Ratisbonne, & qui donna occasion à l'Empereur Ferdinand de dire & de répéter plusieurs fois, *qu'un pauvre Capucin l'avoit désarmé avec son chapelet, & que tout étroit que fût son coqueluchon, il avoit su y faire entrer six bonnets Electoraux.* Mais quoique plongé dans les affaires du siècle, il se piquoit d'être un fort grand maître dans la vie spirituelle, & vouloit être seul Directeur des Religieuses du Calvaire, dont on peut le regarder comme le Fondateur ou Instituteur après Antoinette d'Orleans (33). Un jour néanmoins

(33) Antoinette d'Orleans étant demeurée veuve à l'âge de 23 ans, quitta la Cour vers l'an 1598, & renonça tout-d'un-coup au monde pour se consacrer à Dieu dans le monastere des Feuillantines de Toulouse, le plus pauvre & le plus austere de France. Quelques années après, sa vertu fut mise à une rude épreuve. On voulut l'obliger de venir à Fontevrauld, l'une des plus riches Abbayes de France, pour

être coadjutrice d'Eléonor de Bourbon sa tante & lui succeder après sa mort. Elle refusa long tems, mais enfin il fallut se rendre, lorsque le Pape Clement VIII le lui eut ordonné sous peine d'excommunication. Sa tante étant morte, elle sollicita tellement Sa Sainteté de lui permettre de sortir de Fontevrauld, que le Pape y consentit, touché des raisons que lui donna cette Princesse si humble. Elle alla s'établir à Foi-

se voyant sur le point d'entreprendre

1638.

tiers, à la fin de 1617, dans le dessein d'y pratiquer étroitement la regle de S. Benoît avec quelques Religieuses, à l'une desquelles elle se soumit après l'avoir fait établir Supérieure. Elle mourut en odeur de sainteté le 25 avril 1618. On peut voir ce que disent de cette admirable Princesse M. d'Andilly, dans le discours qui est à la tête du premier volume des vies des Peres du désert, n. xviii, & M. de S. Cyran lettre 93, chap. 28. L'un & l'autre l'avoient connue particulièrement. Comme le monastere qu'Antoinette d'Orleans établit à Poitiers, passe pour le berceau de l'ordre du Calvaire, cette Princesse en est regardée comme la Fondatrice. Cependant les Religieuses de cet ordre (devenu aujourd'hui plus célèbre qu'il ne l'a jamais été, par sa réclamation en faveur de la foi contre la Bulle *Unigenitus*, & par la fermeté admirable de Madame de Coquen Générale de sa Congregation qui a donné un si bel exemple à tous les Chefs & Supérieurs généraux d'Ordre, mais qu'aucun n'a suivi, du zèle & de l'amour qu'on doit avoir pour la vérité en lui sacrifiant tout, en la pré-

férant à tout, aux respects humains, aux intérêts temporels de son corps, à la liberté, & à la vie même, qu'elle a perdue en captivité pour la recouvrer dans le sein de Dieu), les Religieuses, dis-je de cet Ordre, reconnoissent aussi pour leur Instituteur le fameux P. Joseph, & avec raison. Car ce Capucin agissant par commission, des Papes Paul V & Gregoire XV, leur donna après la mort d'Antoinette d'Orleans, dont il avoit la confiance, le nom de Filles de Notre-Dame du Calvaire, & leur dressa des Constitutions qui sont principalement tirées de la regle de S. Benoît. A sa considération, la Reine Marie de Medicis fit venir de ces Religieuses à Paris, & les établit en 1621 près du Palais du Luxembourg qu'elle venoit de faire bâtir. Le P. Joseph voulant affermir davantage cette Congrégation, fonda en 1635 un nouveau monastere au quartier du Marais. C'est où réside la Générale de l'Ordre. La maison & l'Eglise ne furent bâties qu'en 1638, des libéralités du Roi, du Cardinal de Richelieu, & de la Duchesse d'Aiguillon. Le cœur du P. Joseph fut apporté dans cette Eglise après sa mort.

1638.

un long voïage pour les affaires du Roi, il alla trouver l'Abbé de S. Cyran, pour lui recommander ses cheres filles du Calvaire, & obtint de lui qu'il les confesserait en son absence. A son retour il fut charmé du progrès qu'elles avoient fait; mais il crut s'appercevoir bientôt qu'elles avoient senti l'extrême différence qu'il y a d'un Directeur partagé entre Dieu & la Cour, à un Directeur uniquement occupé du salut des ames. Il en conçut un fort grand dépit, & ne lui pardonna, non plus que l'Evêque de Langres, cette diminution de son crédit sur l'esprit de ses pénitentes. Il mourut d'apoplexie le 18 décembre 1638 dans le château de Ruel. L'on a remarqué que le mal le prit au moment que le Cardinal de Richelieu l'avoit envoie chercher pour aller à la comédie. Mais il n'est pas moins remarquable qu'il en ressentit les premières attaques la semaine même de la détention de M. de S. Cyran, à laquelle il avoit eu tant de part. Comme il avoit été un des plus passionnés

Le Cardinal de Richelieu étoit nommé par le Roi pour être Cardinal à la première promotion que le Pape devoit faire. Il voulut qu'on lui rendit à sa sépulture les mêmes honneurs qu'aux Cardinaux, parcequ'il avoit

contre le serviteur de Dieu, les amis de M. de S. Cyran crurent que sa mort pourroit bien apporter quelque changement, & redoublèrent leurs instances auprès du Cardinal, persuadés que si cette Eminence avoit quelque reste de bonne volonté pour cet Abbé, elle ne seroit pas fâchée de rejeter sur cette tête morte ce qu'il y avoit d'odieux dans cette affaire. M. Molé & M. Bignon, l'un Procureur général & l'autre Avocat général, offrirent de se rendre cautions pour M. de S. Cyran. M. Sponde Evêque de Pamiers s'y voulut joindre pour troisième: la dignité des répondans étonna le persécuteur sans le convertir.

M. le Maître imitant le zèle de ces Hermites qui oublioient leur solitude pour assister les Confesseurs, voulut aussi contribuer en quelque chose à la justification du saint Prisonnier. Il écrivit de sa retraite une longue lettre au Cardinal de Richelieu datée du 27 décembre, par laquelle il lui adressoit la réponse qu'il avoit faite au Mémoire de M. de Langres. Mais comme on vit bien qu'il n'y avoit rien à faire, on ne jugea pas à propos de la remettre au Cardinal. M. Molé aiant néanmoins parlé à son Eminence

1638.

L X I.

M. le Maître
adresse au
Cardinal de
Richelieu la
réponse au
Mémoire de
M. de Langres.

1638.

de la réponse au Mémoire de M. de Langres, le Cardinal frappé sans doute de l'ingratitude de M. Zamet & de l'absurdité des calomnies, répondit qu'il avoit eu *une opinion peu avantageuse de ce Mémoire, qu'on n'avoit eu aucun égard à ces bruits dans l'affaire de M. de S. Cyran, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'y faire aucune réponse.* Quoique la lettre de M. le Maître ne fût point présentée, on la conserva, & elle fut dès-lors imprimée par quelque Libraire entre les mains de qui elle tomba (34).

LXII.
Messieurs le
Maître & de
Séricourt re-
viennent à
P. R. des
champs.

M. le Maître, après avoir fait en cette occasion ce que sa charité & son attachement pour un saint Prêtre injustement opprimé sembloient exiger de lui, rentra dans le silence & continua de vivre dans la retraite & la pénitence. Comme l'air de la Ferté n'étoit pas trop sain dans le bas de la ville, où logeoient les solitaires, M. Lancelot y tomba malade jusqu'à deux fois; M. le Maître non-seulement n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer au soulagement & à la consolation du malade, mais il voulut

(34) Elle se trouve dans page 508, & est la sixième
le premier volume des
Mémoires de M. Lancelot, me pièce du recueil.

encore se charger du soin & des leçons de son élève, le jeune M. Vitard. L'été suivant de l'année 1639, on jugea à propos que les solitaires allassent prendre l'air ensemble sur la montagne après leur souper. Il falloit passer un quartier de la ville pour sortir, mais ils le faisoient sans jamais parler à personne; & lorsqu'ils revenoient le soir vers les neuf heures, ils alloient l'un après l'autre en silence disant leur chapelet. Tout le monde qui étoit aux portes, selon la coutume en Eté, se levoit par respect, pour les saluer. On étoit plein d'estime & de vénération pour ces Messieurs, qui répandoient dans ce pais la bonne odeur de Jesus-Christ, qui s'y est perpétuée long-tems, & y a produit des effets salutaires. Sur la fin de l'été, M. le Maître & M. de Séricourt jugeant que l'orage, qui les avoit fait sortir de P. R. des champs, étoit un peu appaisé, crurent pouvoir retourner dans cette solitude, où leur cœur étoit toujours demeuré.

La nouvelle du départ de ces Messieurs, fut un sujet de deuil pour toute la ville. Mais les Dames de piété qui les avoient retirés chez elles furent saisies jusqu'au fond du cœur,

EXIII.
Affliction
que cause le
départ de
Ferté.

1639.

lorsqu'elles se virent sur le point de
 perdre de tels hôtes, dont la vue seule
 & le silence leur servoit d'instruction.
 Ne pouvant se résoudre à les quitter,
 elles allèrent trouver M. le Maître &
 fondant en larmes lui parlerent en ces
 termes : » Il nous eût presque mieux
 » valu ne vous avoir jamais connus,
 » que de voir qu'aussi-tôt presque que
 » nous comprenons notre bonheur,
 » on vous arrache ainsi de nous. Par-
 » donnez à notre douleur, & per-
 » mettez-nous de vous dire, que nous
 » ne pouvons plus nous résoudre à
 » vivre sans vous. Nous ne savons
 » peut être, ma sœur & moi, ce que
 » nous disons, & nous suivons plus
 » notre cœur que notre raison. Mais
 » si vous avez vu en nous quelque
 » zèle pour vous servir, permettez-
 » nous de vous dire que puisque Dieu
 » vous a envoiés ici, ou vous y de-
 » meurerez avec nous, ou nous vous
 » suivrons par-tout où il vous plaira
 » d'aller. Nous n'avons garde de faire
 » les savantes avec vous, mais vous
 » savez qu'il y a des enchaînemens ad-
 » mirables dans les trésors de la Pro-
 » vidence. Qui fait si Dieu n'a point
 » permis que vous trouvassiez parmi
 » nous un azyle pour vos personnes, afin

» que nous en trouvassions un pour
 » nos ames? Pour nous nous n'en 1639.
 » doutons point. Ce que nous avons
 » déjà éprouvé par le passé, nous ré-
 » pond de l'avenir. Enfin vous ferez
 » ce qu'il vous plaira, mais nous vous
 » déclarons que nous ne vous quit-
 » terons jamais. Elles s'en tinrent là
 en laissant dire le reste à leurs yeux.

Mais ce sage pénitent, ne crut point
 pouvoir demeurer davantage à la Fer-
 té, ni qu'il fût de la bienfiance de
 consentir que ces Dames le suivissent
 à P. R. » J'admire ici, dit M. Fon-
 » taine, la conduite de Dieu & la
 » force attirante de la bonne odeur,
 » qui fortoit de ces solitaires. Car
 » qui ne fut pas attiré à Dieu par
 » leurs bons exemples, & combien de
 » personnes ont pris alors la résolu-
 » tion de le servir? Mais sans parler
 » d'eux en particulier, l'admirable
 » Abbessé, qui gouverne aujourd'hui
 » avec tant de vigilance, ne vient-
 » elle pas de-là comme de sa première
 » source (35)? M. Fontaine parle ici
 de la Mere Agnès de Sainte Thecle
 Racine, tante du célèbre Poète de
 ce nom; elle étoit de la Ferté-Milon,
 & fut Abbessé depuis le 2 février

1639.

1689 jusqu'à sa mort arrivée le 19 mai 1700.

Ces Dames trouvant tant de résistance dans M. le Maître, s'adresserent à Madame le Maître sa mere & à la Mere Angelique, qui se croiant obligées à ces bonnes Dames des services qu'elles avoient rendus aux solitaires pendant leur séjour à la Ferté, ne purent leur refuser un petit logis qui étoit sur la porte de P. R. M. le Maître de retour à P. R. informa M. de S. Cyran de tout cela, & en reçut la lettre suivante. » Monsieur, j'ai
 » toujours eu dans l'esprit, depuis que
 » vous quittâtes P. R. & que vous
 » fûtes obligé d'aller à la Ferté, de
 » vous dire que cela me fit peine de
 » savoir que vous étiez dans un logis
 » où il y avoit des femmes, quoique
 » je fusse qu'elles étoient très bonnes,
 » très sages, & très honnêtes. Quand
 » Dieu nous auroit assurés par une
 » révélation certaine, que jamais
 » nous ne perdriens notre virginité,
 » cela n'empêcheroit pas que nous ne
 » fussions plus obligés qu'auparavant
 » de fuir les occasions, & particulie-
 » rement la vue des femmes, comme
 » ont fait plusieurs Saints à qui Dieu
 » avoit donné cette assurance, ainsi

» qu'on le dit de Saint Thomas.

1639.

» Je loue Dieu de ce qu'il vous a
 » fait vivre dans ce lieu avec édifi-
 » cation . . . mais par la liberté que
 » je me sens avoir avec vous . . . je
 » dois vous dire que cette peine s'est
 » renouvelée dans mon esprit , lors-
 » que j'ai su que ces mêmes personnes
 » s'étoient approchées de vous. C'est
 » pourquoi je vous prie de trouver
 » bon que je vous supplie pour don-
 » ner bon exemple au monde , &
 » ôter toute occasion au démon d'ex-
 » citer des calomnies , de vous tenir
 » toujours fort séparé d'elles dans
 » votre maison , & de n'avoir au-
 » cun entretien avec elles que dans la
 » nécessité. Faites une ferme résolu-
 » tion de ne leur jamais parler hors
 » le besoin. Ce sera alors que vous
 » ferez un vrai solitaire , & que vous
 » donnerez une bonne édification.

» Quand les personnes seroient pu-
 » res & saintes comme des Anges ,
 » vous le devriez faire ainsi. Car aux
 » gens de bien , qui veulent vivre
 » sans reproche , on leur dit , *Cum*
 » *feminis sermo rarus* ; mais aux so-
 » litaires , on leur dit , *Cum feminis*
 » *sermo nullus*. Je vous avoue que
 » pour moi je connois un peu le ma-

1639.

» lin esprit, que Tertullien dit n'être
 » connu que des vrais chrétiens...
 » Je puis dire comme l'Apôtre: *No-*
 » *vimus cogitationes ejus*. La seule vue
 » d'une femme lui suffit. Il n'a pris
 » David que par-là... Il faut être
 » vieux dans ce métier pour en fa-
 » voir les ruses... Les avis qui re-
 » gardent le bien de l'ame sont tou-
 » jours bons, quoiqu'ils soient su-
 » perflus, & j'ose le dire, quoiqu'ils
 » soient donnés mal-à-propos, &c.

EXIV.
 Occupation
 de M. le Maî-
 tre dans sa
 retraite.

M. le Maître reçut cet avis de
 M. de S. Cyran avec une si parfaite
 soumission, qu'il lui marqua qu'il
 étoit résolu non-seulement de ne par-
 ler jamais à aucune femme, mais de
 se faire une regle générale de ne parler
 à personne. M. de S. Cyran jugeant
 cette résolution dangereuse, modéra
 son zele, dans la réponse qu'il lui fit;
 & M. le Maître toujours soumis, s'y
 conforma, se tenant enfermé dans sa
 chambre, quoique sans opiniâtreté.
 Il s'occupoit à la traduction de quel-
 ques passages des Peres sur la péni-
 tence; mais sur-tout à la lecture de
 l'Écriture sainte, & particulièrement à
 celle des Pseaumes. Il en traduisit
 quelques-uns qu'il envoia à M. de
 S. Cyran pour l'en rendre juge. M.

de S. Cyran lui aiant témoigné qu'il étoit difficile de réussir dans cette entreprise sans le secours de la langue hébraïque, il forma le dessein de l'apprendre, & M. de S. Cyran l'approuva par une lettre dans laquelle il lui donne plusieurs avis, & le prie de lui envoïer ses traductions : » Vous » me ferez plaisir, lui dit-il, de m'envoïer quelques pseaumes à mesure que vous les traduirez. Je chante volontiers les pseaumes dans ma prison dans la langue de l'Eglise, & je serai bien aise de les chanter en notre langue. Je trouve très excellente la disposition où vous êtes de donner principalement tout cela à votre propre édification. Si dans mes pénibles études j'avois toujours eu la même fin que vous avez, j'en serois plus sage dans l'ame, & plus sain dans le corps. Mais je rends graces à Dieu de m'avoir appris par ma propre expérience, que le néant des choses du monde se trouve plus dans l'étude & dans la science des choses saintes, quand elle n'est pas réglée selon la vérité, que dans la vanité des richesses, des plaisirs & des honneurs du monde. Il y a plusieurs années qu'il a plû

1639.

» à Dieu de me corriger peu-à-peu
 » des fautes que j'ai commises en
 » cela. Mais plus j'entre dans la Théo-
 » logie & dans l'étude des choses
 » saintes, plus je vois clairement,
 » qu'il n'y a aucune science, quel-
 » qu'élevée qu'elle soit, qui ne nuise
 » à un homme, qui ne croît pas en
 » charité, à mesure qu'il croît en in-
 » telligence des choses de Dieu.

LXV.
 M. Lancelot
 va à l'Abbaie
 de S. Cyran.

M. Lancelot ne passa pas cette an-
 née avec les solitaires à P. R. des
 champs. On l'envoia avec deux au-
 tres sur la fin d'octobre 1639 dans
 l'Abbaie de S. Cyran, où il demeura
 un an entier. Le Prieur étoit frere de
 M. Singlin, & profès de l'Abbaie de
 S. Germain des Prés. Comme il n'é-
 toit point engagé dans la nouvelle
 Congrégation de S. Maur, il consen-
 tit, au refus de son frere, d'aller de-
 meurer dans l'Abbaie de S. Cyran
 pour rétablir la régularité, & s'y rendit
 au commencement de l'an 1634.
 Quelque tems après il commença à
 faire bâtir un petit dortoir avec des
 cellules, & à remettre un peu l'Ab-
 baie. Il y attira depuis un autre Re-
 ligieux de S. Germain des Prés nom-
 mé le Bret, qui y mourut peu de tems
 après : c'est à lui que M. de S. Cyran

a écrit la lettre 145 adressée à un Religieux de S. Benoît, qui s'étoit retiré dans un monastere de la campagne, pour y vivre d'une maniere plus conforme à son institut. Ce fut donc M. Singlin, Prieur de S. Cyran, qui reçut M. Lancelot avec ses deux compagnons, lorsqu'il arriva dans cette Abbaïe. Mais au bout d'un an, lorsqu'il commençoit à goûter la douceur de la vie qu'il menoit, dans une grande exactitude aux offices de nuit & de jour, il reçut ordre de M. de S. Cyran de revenir à Paris au mois d'octobre 1640. C'étoit pour prendre soin de M. Bignon, depuis Avocat général & de M. son frere, qui a été dans la suite premier Président du grand Conseil. La difficulté qu'il y a de trouver des gens capables de réussir dans l'éducation chrétienne des enfans, faisoit, comme il le disoit quelquefois, qu'il auroit été pour cela chercher un homme jusqu'au bout du monde. Il ne fallut rien moins que l'autorité de M. de S. Cyran pour faire revenir M. Lancelot, qui outre le goût qu'il avoit déjà pris pour cette solitude, apprehendoit beaucoup le changement, sachant qu'il n'y a rien où l'on doive être plus réservé, à moins qu'on ne

1639.

soit assuré que c'est Dieu qui le fait faire. C'est une maxime qu'il avoit apprise de M. de S. Cyran. Cet Abbé dans une lettre qu'il lui écrivit, lorsqu'après avoir quitté ses élèves, il l'engagea à la sacristie de P. R. de Paris, lui marque de se tenir ferme dans cet emploi, jusqu'à ce que Dieu l'en retire par une voix aussi claire que celle qu'entendit Samuel par trois fois, sans s'assurer que ce fût Dieu qui lui parloit qu'à la troisième.

LXVI.

M. de S. Cyran est changé de chambre à Vincennes.

M. de S. Cyran touche cette même vérité en divers endroits, & il en parle admirablement sur-tout dans une de ses lettres au sujet d'un changement de chambre qu'on lui fit faire en le tirant du donjon de Vincennes, pour le mettre dans une autre chambre où l'air fût moins vif. Il en sortit le 3 de décembre, pour habiter dans un galetas qu'on appelloit de S. Louis, où il ne fut guere mieux. Il y fut encore plus veillé qu'auparavant, aiant eu jusqu'à douze Gardes pour voir s'il n'écrivoit point, & tâcher de le surprendre. Il avoit seulement la liberté de la cour & du jardin; mais ses amis ne pouvoient avoir celle de le voir que très rarement. M. d'Andilly & M. Singlin y allerent plusieurs fois.

M. le Maître trouva le moïen d'y aller une fois, M. le Duc de Liancourt le vit deux fois, & quelques autres encore. M. de S. Cyran fut malade en ce lieu à l'extrémité, & reçut plus d'une fois les Sacremens, sans que ses amis même le fussent.

1639.

Le Gouverneur de Vincennes étoit M. de Chavigny qui auroit été bien aïse de servir M. de S. Cyran, s'il eût pu gagner quelque chose sur l'esprit du Cardinal. Mais il y avoit un Lieutenant dans la Place, dont la femme le maltraitoit jusqu'à lui retrancher tous les jours quelque chose du nécessaire. M. de S. Cyran rendant le bien pour le mal, conformément à l'Evangile, fit recevoir à P. R. une sœur de ce Lieutenant qui y fut bonne Religieuse. Il prit encore soin de deux de ses fils, auxquels il joignit l'enfant d'une pauvre femme. Ce dernier l'aïant emporté sur les deux autres, la femme du Lieutenant en conçut une si grande jalousie, qu'elle fit défense à M. de S. Cyran de voir des enfans, sous prétexte qu'il pourroit leur inspirer de mauvaises maximes. M. de S. Cyran obligé de quitter cette bonne œuvre, envoya le fils de la pauvre femme dans son Abbaïe, où

LXVII.

Il est maltraité par la femme du Lieutenant de Vincennes,

1639.

étoit alors M. Lancelot, & le fit revenir à Paris quelque tems après ; mais il répondit mal à ces soins & se déranginga entierement, de sorte que tout le zele de M. de S. Cyran ne put le faire rentrer dans la bonne voie, tant il est difficile de ramener les enfans, lorsqu'ils ont une fois fait naufrage.

LXVIII.

M. de S. Cyran est interrogé par M. Lescot.

Après que M. de S. Cyran eut été plus d'un an en prison, sans qu'on lui eût dit un mot, on s'avisa enfin d'envoier à Vincennes Laubardemont pour l'interroger, comme il avoit fait l'année précédente les solitaires de P. R. des champs. Mais M. de S. Cyran refusa constamment de lui répondre, parcequ'il n'étoit pas juge Ecclesiastique. Alors le Cardinal de Richelieu chargea de cette commission le Docteur Lescot Chanoine de Notre-Dame son confesseur, depuis Evêque de Chartres. Il commença cette fonction le 4 mai 1639 (muni de la commission de M. l'Archevêque qui eut la foiblesse de la donner). Il interrogea M. de S. Cyran jusqu'à douze fois, ce qui dura plus de trois semaines. Le saint Prisonnier commença par déclarer les raisons pour lesquelles il répondoit à l'interrogatoire. » La pre-

„ miere est, que s'agissant de points
 „ de foi, l'Apôtre l'obligeoit de ré- 1639.
 „ pondre à quiconque l'interrogeroit.
 „ La seconde, parceque le Fils de
 „ Dieu, après avoir dit qu'il n'étoit
 „ point obligé de paier le tribut, a
 „ voulu faire une action extraordi-
 „ naire pour avoir de quoi le paier,
 „ afin de ne point donner occasion de
 „ scandale. La troisieme, qu'il avoit
 „ volontiers embrassé cette occasion,
 „ pour faire voir combien il étoit
 „ attaché à l'Eglise & prêt à se sou-
 „ mettre à son autorité, protestant
 „ être prêt de répondre à M. Lescot,
 „ sans néanmoins, ajouta-t-il, déroger
 „ aux privileges ecclesiastiques (36).

(36) Les Jésuites ont rapporté très infidelement ce commencement de l'interrogatoire de M. de S. Cyran. M. Lescot cacha tant qu'il vécut, pour son honneur & pour celui du Cardinal qui l'avoit mis en œuvre, cet interrogatoire, ensorte que jamais M. Molé, Procureur général n'en put avoir communication, malgré les recherches qu'il fit. Mais il en conclut que c'étoit une bonne marque pour le prisonnier. Ce ne fut que plus de douze ans après qu'on commença à en avoir

quelque chose par le canal des Jésuites : bonne source ! Le P. Pinthereau dans son libelle intitulé, *Progress du Jansénisme*, donna en 1655 le commencement de l'interrogatoire, mais tout défiguré. Ce Jésuite en dédiant au Chancelier Seguier les prétendues pieces du procès de M. de S. Cyran, tient ce langage furieux. » Plut-
 » à-Dieu, Monseigneur,
 » qu'on eût suivi vos
 » conseils . . . Le suppli-
 » ce de cet hérésiarque au-
 » roit été le salut de tout
 » le Roïaume, & nous
 » aurions remporté la

Il est certain, dit M. Lancelot,

» gloire d'avoir étouffé
 » nous-mêmes une hérésie
 » naissante parmi
 » nous, sans que jamais
 » les Nations étrangères
 » eussent été témoinnes
 » moins de notre honte,
 » ni obligées de changer
 » l'opinion que jadis ils
 » avoient conçue avantageusement
 » de cette Couronne, qu'il n'y a que la
 » seule France qui ne peut
 » enfanter & nourrir des
 » monstres. Comment un Prêtre, un Religieux peut-il parler avec cette fureur ? Ignoroit-il que Calvin étoit né en France ? L'année suivante 1656, M. Lescot étant mort, on trouva à Chartres parmi ses papiers l'interrogatoire de M. de S. Cyran, qui tout falsifié qu'il soit par la malignité de ses ennemis, suffiroit pour la justification de ce pieux Abbé. Si M. de S. Cyran avoit suivi l'avis que lui fit donner M. Vincent de Paul, qui étoit de dicter lui-même ses réponses au Secrétaire, de peur qu'on ne les altérât, il auroit évité cet inconvénient. M. Molé lui donna aussi un fort bon conseil dont il ne fit pas non plus d'usage, & qui peut-être ne parvint pas jusqu'à lui, savoir, de parapher toutes les pages de son interrogatoire depuis le

haut des marges jusqu'en bas, de peur qu'il ne s'y glissât quelque chose qui ne fût pas de lui : car il a, disoit-il, affaire à d'étranges gens. Voilà l'idée que les gens de bien avoient de ceux qui agissoient contre M. de S. Cyran, & de quoi on les jugeoit capables ; & ce qui est fâcheux, c'est qu'ils n'ont que trop justifié cette idée. Cependant l'interrogatoire tel qu'il est, avec la zizanie qu'y a semé l'homme ennemi, & avec les mélanges étrangers, peut le justifier. Les Jésuites qui n'ont jamais osé le publier en entier, en ont toujours parlé avec une insigne mauvaise foi : on en peut voir des exemples dans l'*Histoire du Bayanisme* du P. du Chesne ; dans les lettres sur la *Morale spéculative des Jansenistes* du P. Daniel ; & dans d'autres libelles, mais sur-tout dans l'espece d'analyse que prétend en faire le P. d'Avrigny, page 106 & suiv. de ses *Mémoires chronologiques* imprimés en 1720 en 4 vol. in-12. Ce Pere parle ainsi Tome II. p. 107, » quand on reprocha à » l'Abbé de S. Cyran la » maniere indigne avec » laquelle il parloit du » Concile de Trente, & » plusieurs erreurs ma-

qui

(qui a tiré tout ce qu'il dit de l'interrogatoire de M. de S. Cyran, de trois ou quatre relations que M. de S. Cyran écrivit lui-même alors) que le dessein de M. de S. Cyran étoit de s'humilier beaucoup dans cet interrogatoire, comme il l'a témoigné plusieurs fois, pour honorer l'humilité avec laquelle Jesus-Christ avoit bien voulu paroître devant Pilate. M. Lescot, devant qui parut & s'abaisa si fort M. de S. Cyran, étoit un homme d'un esprit fort borné, d'une capacité très médiocre, ne sachant guere que la Scolastique; ainsi il se trouvoit presque toujours dans un païs

1639.

Lancelot,
T. I. p. 143
& suiv.

» nifestes qu'il avoit avan-
» cées, il répliqua tantôt qu'il avoit usé
» d'un excès de paroles,
» tantôt qu'il avoit parlé
» par *catachrese*: que cer-
» te figure lui étoit fort
» familiere, sans que
» pour cela il eût dessein
» de blesser la vérité...
» M. le Maître, ajoute
» le Pere d'Avrigny, n'a
» rien touché de tout cela
» dans l'apologie qu'il a
» faite de son Directeur:
» comme si M. le Maître
» pouvoit réfuter une calomnie que les Auteurs tenoient secrete & ne communiquoient qu'à

leurs adhérens. Il faut avouer que quelqu'accoutumé qu'on soit à entendre les Jésuites se déchaîner contre M. de S. Cyran, on est néanmoins étonné de voir le Pere d'Avrigny porter les choses à l'excès où il les porte ici, lorsqu'on lit (*) dans l'interrogatoire de M. de S. Cyran, tel même qu'il est sorti de mains ennemies, avec quelle dignité ce pieux Abbé parla du Concile de Trente, & quelles preuves il donna de son respect & de son attachement pour cette assemblée.

(*) *Voiez cet interrogatoire dans le Recueil de pieces de 1740, page 17 & suiv.*

1639.

inconnue, lorsque M. de S. Cyran le rappelloit à l'antiquité & à la Théologie des Peres. M. Lescot s'en vengea en disant au Cardinal qu'il avoit trouvé un homme à qui la grande lecture avoit tourné la tête (comme Festus le disoit autrefois de S. Paul, *insanis Paule, multæ te litteræ ad insaniam convertunt* (37). Il ajouta même qu'on pouvoit faire quelque reproche d'ignorance à M. de S. Cyran, ce qui fit dire à celui-ci cette parole d'un ancien ; *il nous a prévenus, & a gagné les devants.* » Car pour ce qui est de » l'ignorance, ajouta-t-il, j'aurois eu » droit de la lui reprocher le premier, » si la modestie, & le dessein que j'ai » de tout souffrir, ne m'en eussent » empêché jusqu'à - présent. C'est pourquoy voïant qu'on abusoit de sa patience, il se crut obligé de marquer dans un papier, que M. Lancelot a eu entre les mains, une trentaine d'ignorances grossieres de M. Lescot, sans les autres, dit-il, qu'il avoit oubliées. » Je trouve bon, dit M. de » S. Cyran dans cet écrit, qu'on » m'attribue toute sorte d'ignorances, » hormis celle qui rend coupable de- » vant Dieu un Prêtre & un Direc- » teur, comme dit S. Gregoire de

(37) Act. Apost. cap 26. v. 24.

» Nazianze, dans l'éloge de S. Atha-
 » nase (38). 1639.

Au reste cet interrogatoire se passa de la part de M. Lescot, en pointilleries, en artifices, en menaces; ce qui obligea le prisonnier de Jesus-Christ de lui dire avec gravité & modestie, qu'il y avoit grande différence entre un juge ecclésiastique & un juge séculier; que l'autorité de l'un devoit être couverte par la charité, & la charité de l'autre par l'autorité. C'est tout ce que M. de S. Cyran dit de plus fort; en quoi je trouve qu'il est plus aisé d'admirer sa patience que de l'imiter.

Le but de M. Lescot étoit de tirer de M. S. Cyran quelque espèce de rétractation pour flatter le Cardinal, qui auroit justifié son procédé en le faisant passer pour un homme qui auroit eu des opinions dangereuses. Mais ce grand serviteur de Dieu étoit trop éclairé pour ne pas voir toutes leurs ruses; & se considérant entre la vie & la mort, comme il dit à M. de Chavigny, il étoit prêt de s'immoler à tout moment pour la vérité.

Après que Lescot eut terminé son interrogatoire, en prenant congé de

1639.

LXIX.

Le Doct. Lescot propose à M. de S. Cyr. de condamner la contrition, comme une condition pour obtenir sa liberté.

M. de S. Cyran, il laissa un écrit où il exigeoit entr'autres choses, qu'il condannât le sentiment de la contrition, lui faisant toujours entendre que sa sortie ne dépendoit que de-là. Mais M. de S. Cyran le refusa; & lui dit seulement, que si M. le Cardinal vouloit lui permettre de se retirer chez lui pour quatre ou cinq mois, en lui donnant caution, il s'offroit d'écrire contre le Ministre du Moulin, d'une maniere qui éclairciroit toutes les difficultés, & de lui dédier l'ouvrage. Le Cardinal n'agréa point cette proposition. Alors M. de S. Cyran jugea qu'il n'y avoit plus rien à faire, & ne voulut plus que ses amis travaillassent à lui procurer la liberté. » Il ne faut point, disoit-il, se mettre en peine, mais laisser agir Dieu, qui nous fait trop de graces, de nous faire faire pénitence dans la prison. Tous les moïens humains de ma délivrance étant épuisés, il faut que lui seul me délivre de mon juge, pour aller à Paris ou en paradis. Je ne voudrois pour rien du monde avoir dit la moindre parole qui ne fût dans l'ordre de Dieu & de sa grace pour sortir d'ici, où je suis prêt à tout commandement

Pieux sentimens de M. de S. Cyran.

» & à tout événement. Car c'est la
 » différence de ceux qui combattent
 » pour Jesus-Christ, & de ceux qui
 » combattent pour des interêts hu-
 » mains, que ceux-ci peuvent bien
 » se relâcher comme bon leur sem-
 » ble, au lieu que les autres n'en
 » sont pas les maîtres. Ils savent qu'ils
 » ont la vérité en dépôt, & qu'il
 » leur est recommandé de conserver
 » le dépôt qui leur a été confié. Car
 » sans cela comment oseroient-ils
 » paroître devant le Souverain, de qui
 » ils ne sont que les Ministres? Ils
 » savent que le Souverain à qui ils
 » appartiennent, est tout-puissant,
 » qu'il peut les délivrer de la main
 » des hommes, & que quand il ne
 » le feroit pas, cela ne doit jamais
 » les porter à s'affoiblir. Ils disent
 » avec une foi vive comme les trois
 » jeunes hommes de la fournaise :
Ecce Deus noster, quem colimus, potest
eripere nos de camino ignis ardentis,
& de manibus tuis, ô Rex, liberare. Quod
si noluerit, notum sit tibi, Rex, quia
deos tuos non colimus, & statuam
quam erexisti non adoramus (39). C'est
 là la disposition où étoit M. de S.
 Cyran, après une année entiere de
 la plus dure captivité.

(39) Dan. 3. 17. 18.

1640.

LXX
 Profession de
 foi de M. de
 S. Cyran qu'il
 met entre les
 mains de M.
 Lescot.

Le Cardinal n'avoit aucune envie de le délivrer ; néanmoins pour amuser ses amis qui pressoient toujours sa délivrance , après l'avoir laissé encore un an sans lui rien dire , il envoia de nouveau le Docteur Lescot à Vincennes. Il y alla le 29 avril 1640. Ce jour là M. de S. Cyran avoit pris une médecine qui l'avoit beaucoup affoibli ; cependant lorsque M. Lescot se fit annoncer , il se trouva plein de force & dans une liberté d'esprit admirable comme on le verra par l'entretien qu'il eut avec ce Docteur ; il dressa la profession de foi suivante :

» Je proteste devant Dieu & ses An-
 » ges , que je n'ai , ni n'ai jamais eu ,
 » d'opinions particulieres , & je n'en
 » veux jamais avoir d'autres que celles
 » de l'Eglise Catholique , Apostolique
 » & Romaine , à laquelle je veux
 » toute ma vie adhérer jusqu'aux
 » moindres franges & filets de sa ro-
 » be , & nommément au saint Concile
 » de Trente , tant aux canons qui
 » enferment les dogmes & la doc-
 » trine , qu'aux décrets qu'il a faits
 » touchant la discipline & l'adminis-
 » tration des Sacremens , sachant que
 » ç'a été le sujet principal de l'Assem-
 » blée , aussi-bien que la premiere

» cause de la plainte des hérétiques,
 » ainsi qu'il est rapporté à la fin du
 » même Concile.

1640.

M. de S. Cyran dit ensuite à M. Lescot, qu'ayant eu dans l'esprit de s'humilier beaucoup dans les réponses de l'année précédente, il n'avoit pas voulu parler aussi fortement qu'il auroit pu faire, & qu'il s'étoit même retenu par force en parlant du Concile de Trente, parcequ'il voioit clairement que toute la discipline de la pénitence y étoit contenue; qu'ainsi personne n'avoit été plus injustement accusé de ne pas recevoir ce Concile; & que néanmoins ce qui étoit plus surprenant, c'étoit de voir que tous ses accusateurs étoient gens de bien & dévots, entre lesquels il y en avoit un dont il auroit eu plus de sujet de se plaindre que de tous les autres. C'étoit du P. de Condren Général de l'Oratoire qu'il vouloit parler: il ajouta qu'oubliant tout ce qu'il venoit de déclarer, il ne se regardoit que comme le prisonnier de Dieu, qu'il ne vouloit être délivré de sa prison que par son ordre, & qu'il ne souhaitoit que de rencontrer quelque occasion de lui donner sa vie, même sur un échafaut, si c'étoit sa volonté.

LXXI.
 Entretien de
 M. Lescot
 avec M. de
 S. Cyran.

1640.

M. Lescot lui répondit qu'il savoit bien que M. le Cardinal avoit toujours eu de l'inclination pour lui ; sur quoi M. de S. Cyran lui répliqua avec beaucoup de retenue , car il ne craignoit rien tant que de ramper trop , & de ne pas trouver des expressions assez justes , en se mettant en peine d'en chercher d'assez civiles. Il en avoit usé de même dans plusieurs autres rencontres , où on étoit venu lui faire quelque compliment de la part du Cardinal ; & il ajoutoit que s'il eût seulement dit qu'il étoit son serviteur , ou quelque autre parole d'engagement , *il eût cru se perdre & se briser devant Dieu* (ce sont les termes de M. de S. Cyran parlant à M. le Maître dans une visite que celui-ci lui rendit au mois de mai 1642) M. le Maître lui aiant répliqué ; *mais, Monsieur, que faire donc ? encore faut-il bien répondre quelque chose.* M. de S. Cyran répondit : *baïsser les yeux , & adorer Dieu.*

Avant que de se séparer , M. de S. Cyran dit à M. Lescot , que jamais personne n'avoit été plus resserré que lui , aiant été un an entier sans parler à personne ; & que quand il auroit été le plus criminel du monde , on n'auroit pas pu le traiter autrement :

qu'il falloit être prisonnier comme il l'avoit été depuis deux ans, pour devenir savant en toutes choses, & que jamais il n'avoit mieux connu, *ni les vérités, ni les hommes*. M. Lescot dit à M. de S. Cyran en le quittant, que s'il eût voulu donner cet écrit l'année précédente, son affaire eût été faite. M. de S. Cyran lui répondit, que s'il le lui eût demandé, il n'auroit pas fait difficulté de le donner. Sur quoi l'on peut remarquer 1^o, que ce que M. Lescot vouloit exiger de lui lorsqu'il l'interrogea, étoit différent de ceci, & que son dessein étoit de l'engager à des choses qu'il ne pouvoit accorder : 2^o que ce que M. de S. Cyran accordoit alors, étoit suffisant pour le justifier au jugement de M. Lescot. D'où il s'ensuit, qu'il n'y a point d'injustice plus criante & plus manifeste que celle que le Cardinal commit alors, ni rien qui fasse mieux voir que la détention de M. de S. Cyran n'étoit qu'une affaire d'intrigue & de politique toute fondée sur les défiances continuelles où vivoit le Cardinal. Car peu de tems avant ceci, on commença à voir quelques pieces, qui bien qu'elles ne fussent pas hors de prise, ne laissoient

1640.

pas de l'incommoder, puisqu'il fut obligé d'avoir recours à l'autorité du Parlement contre le livre intitulé : *Optatus gallus de cavendo schismate*, dans lequel Charles Herfent, qui se retira à Rome, prétendoit que l'Eglise de France étoit près de tomber dans le schisme à cause du Patriarchat auquel le Cardinal pensoit. Le Parlement rendit le 23 mars un Arrêt contre cet ouvrage, qui fut laceré & brulé à la Grève le 28 par la main du Bourreau.

LXXII. Peu-à-après que M. Lescot fut parti de Vincennes, M. Moulin Lieutenant de la Place vint pour sonder M. de S. Cyran sous prétexte de lui rendre visite, & lui dit que M. Lescot lui avoit fait entendre qu'il étoit venu pour lui faire signer un écrit, & qu'à cette heure il ne tiendrait plus qu'à lui qu'il ne sortît. M. de S. Cyran entrevit bien par les paroles du Lieutenant, qu'il seroit homme à aller publier qu'il avoit retracté quelques opinions pour lesquelles on l'avoit arrêté, & il lui répondit agréablement : » Je vous prie, Monsieur, » dites-moi, si aiant été mis à la Bastille pour des crimes dont on vous » auroit accusé, & si étant interrogé

Prudence de
M. de S. Cyran
vis-à-vis
du Lieutenant
de Vincennes.

„ un an après & trouvé innocent , on
 „ vous venoit proposer après une se-
 „ conde année , que pour sortir vous
 „ n'avez qu'à déclarer par écrit que
 „ vous avez toujours été & que vous
 „ voulez être encore à l'avenir fidele
 „ au Roi , ne le feriez-vous pas ? A
 „ quoi le Lieutenant aiant répondu qu'af-
 „ surément il le feroit , M. de S. Cy-
 „ ran ajouta : „ C'est aussi , Monsieur ,
 „ ce que j'ai fait , & c'est tout ce que
 „ j'ai donné à M. Lescot.

Ce Docteur tâcha encore une autre
 fois de lui faire mettre quelque chose
 de l'attrition dans cet écrit , mais M.
 de S. Cyran persista toujours à lui
 témoigner combien il étoit éloigné
 de toutes ces contestations de l'Ecole ,
 se contentant de dire que pour être
 justifié , il falloit , selon les Peres ,
 avoir une douleur sincere de ses pé-
 chés , formée dans l'ame par le mou-
 vement du S. Esprit , sans se mettre
 en peine de discuter trop quel nom
 il lui falloit donner. Il ajoute dans
 l'écrit , que nous avons de lui , „ je
 „ crois que si je l'eusse fait par foi-
 „ ble , je fusse mort sur le champ ;
 „ Dieu ne m'a pas voulu tant aban-
 „ donner & je reconnois de plus qu'il
 „ m'a fait une infigne faveur de n'a-

1640.

» voir pas permis que j'aie été déli-
 » vré dès l'année passée par cette voie,
 » m'estimant trop heureux de ce qu'il
 » me fait faire un peu de pénitence,
 » pour maintenir la pénitence. Paroles
 véritablement dignes du premier hom-
 me de ces derniers tems, dit M. Lan-
 celot, & qui avoit mérité dès le mo-
 ment de sa détention d'être appelé par
 M. Ferrand, l'un des plus éclairés Ec-
 clésiastiques qui fussent alors, le martyr
 de la pénitence & de la charité; puis-
 qu'on ne le tourmentoit que parce-
 qu'il ne croïoit pas, qu'il pût y avoir
 de véritable pénitence sans aimer Dieu.

LXXIII.

Le Cardinal
 de Richelieu
 n'a aucun é-
 gard à la pro-
 fession de foi
 de M. de S.
 Cyran, il de-
 mande qu'il
 s'explique sur
 l'attrition.

M. Lescot présenta la petite pro-
 fession de foi de M. de S. Cyran que
 nous avons rapportée, au Cardinal
 qui étoit à Paris, sur le point de partir
 pour le siege d'Arras qui fut com-
 mencé le 13. juin. Mais elle n'eut au-
 cun effet, & le Cardinal prit prétexte
 de ce que M. de S. Cyran n'y parloit
 pas de la contrition, pour le tenir
 plus resserré que jamais. Pour se débar-
 rasser de M. de Chavigny, & lui faire
 croire qu'il avoit encore la volonté
 d'élargir le prisonnier, il lui dit qu'il
 obtiendrait sa liberté, s'il vouloit dé-
 clarer que la simple attrition avec
 le Sacrement pouvoit produire la gra-

ce ; ce qu'il appelloit l'opinion que l'on suit ordinairement dans l'Eglise. M. de Chavigny écrivit à ce sujet une lettre à M. d'Andilly datée du 11 mai. Ce fut en conséquence de cette lettre, qui ne se trouve plus, qu'on engagea M. de S. Cyran à en écrire une en réponse à M. de Chavigny ; elle est datée du 14 du même mois. On eut bien de la peine à l'y déterminer, mais enfin il ceda aux instances réitérées de ses amis, qui soutenoient qu'il pouvoit aller jusques-là sans blesser la vérité. Ce fut son neveu qui dressa le corps de la lettre. M. de S. Cyran y fit quelques additions, puis il la transcrivit, & la leur donna, en les assurant qu'elle ne produiroit rien, mais qu'il désiroit faire voir qu'il n'étoit pas attaché à son sens, & qu'il vouloit bien accorder quelque chose à ses amis, pourvu que cela ne blessât pas la vérité. Voici la lettre, telle qu'elle fut envoyée.

» Monsieur, si je n'avois l'avantage
 » que peu de personnes de ma condi-
 » tion peuvent prétendre, d'être par-
 » faitement connu de vous, je serois
 » obligé de vous dire beaucoup de
 » choses pour vous assurer du ressen-

LXXIV.

Lettre de M.
 de S. Cyran à
 M. de Chavi-
 gny touchant
 la contrition
 & l'attrition.

1640.

Lanc. T. I.
page 162.

» timent que j'ai de l'honneur de vo-
 » tre bienveillance , & de la sincérité
 » avec laquelle je désire vous ouvrir
 » le fonds de mon cœur , après vous
 » avoir remercié très humblement du
 » soin qu'il vous a plu de prendre de
 » ce qui me touche. Si par l'écrit que
 » j'ai donné à M. Lescot , M. le Car-
 » dinal n'a pas été pleinement éclairci
 » de mes sentimens en ce qui regar-
 » de l'attrition que je croïois avoir
 » assez expliquée en lui déclarant que
 » je m'attache entierement au Con-
 » cile de Trente , je vous puis dire
 » avec franchise devant Dieu qu'ils
 » sont tels.

» Comme disciple de l'Eglise ca-
 » tholique , je fais profession de la
 » suivre en toutes choses : ainsi puis-
 » qu'elle n'a point décidé ce point ,
 » & qu'elle a laissé à ses enfans la
 » liberté d'en tenir ce qu'ils vou-
 » droient , comme le témoigne assez
 » M. de Genève , je ne crois pas de-
 » voir prévenir ce jugement , mais
 » plutôt laisser cette question au mê-
 » me état où elle l'a laissée , recon-
 » noissant avec elle que *toutes les deux*
 » *opinions sont probables , sçavoir l'une*
 » *que la contrition est nécessaire , l'au-*

» tre que l'attrition est suffisante avec le
 » Sacrement (60).

1640.

» Il est très véritable que dans la
 » pratique j'ai suivi l'une & l'autre,
 » m'accommodant à la disposition
 » des pénitens, sans leur demander
 » autre chose, sinon qu'ils eussent
 » une douleur sincère d'avoir offensé
 » Dieu, & un vrai désir de changer
 » de vie, les absolvant après cela,
 » sans aucune crainte, sachant que
 » cela doit être décidé devant le tri-
 » bunal de Dieu, & non devant le
 » tribunal des Prêtres; puisque ce

(60) Cette attrition n'est pas celle qui n'est fondée que sur une crainte toute servile & qui n'a pour objet que des maux qui peuvent nous arriver; mais M. de S. Cyran entend une attrition qui renferme la résolution de ne plus pécher avec l'espérance du pardon comme parle le Concile de Trente; puisqu'il la fait consister dans une douleur sincère d'avoir offensé Dieu, & dans un vrai désir de changer de vie. Quand M. de S. Cyran dit que toutes les deux opinions sont probables, il ne veut dire autre chose, sinon que le commencement d'amour pour la validité du Sacrement

peut être appelé par les uns *Attrition*, & par les autres *Contrition*, sans qu'on puisse absolument condamner ni les uns ni les autres, puisque l'Eglise n'a rien décidé là-dessus, & que les hommes ne peuvent pas déterminer jusqu'à quel degré est parvenu cet amour dont la grandeur n'est connue que de Dieu seul, & dont ils ne peuvent juger que par les effets; en quoi il établit même la nécessité de suspendre souvent l'absolution, puisque cette disposition, qui renferme une vraie conversion, ne peut bien se connoître qu'avec du tems & par un changement réel dans la conduite.

1640.

» sont des mouvemens intérieurs de
 » la grace de Dieu , que lui seul est
 » capable de connoître & de discer-
 » ner, la lumiere des hommes ne pou-
 » vant aller plus loin que d'en discer-
 » ner les objets.

» Et pour vous parler , Monsieur ,
 » plus clairement , & vous faire voir
 » que je suis très éloigné de vouloir
 » rien déguiser à son Eminence, je
 » vous répéterai que l'opinion de
 » ceux qui croient que l'attrition
 » suffit , est probable , comme cel-
 » le de ceux qui croient qu'elle ne
 » suffit pas ; ne voulant juger ni de
 » l'une ni de l'autre , puisque l'Eglise
 » n'en a pas encore jugé , & je suis
 » si éloigné de condamner ceux qui
 » tiennent pour l'attrition , que je
 » condamne même ceux qui les con-
 » damnent , parcequ'ils agissent con-
 » tre l'unité de l'Eglise , qu'ils la
 » troublent & la divisent , en jettant
 » des scrupules dans les consciences ,
 » lorsqu'ils entreprennent de décider
 » ce qu'elle n'a pas encore décidé , &
 » que je suis prêt d'embrasser aussi-tôt
 » qu'elle le dira.

» J'honore trop S. Augustin , pour
 » ne demeurer pas dans cette modé-
 » ration , puisqu'il nous apprend par

» des livres entiers , en une semblable
» contention sur un Sacrement , qu'il
» faut rendre cette déference à l'Egli-
» se , de n'alterer jamais son unité
» sous quelque prétexte que ce soit.
» S. Cyprien nous l'a aussi enseigné
» avant lui , en la cause du baptême
» des hérétiques , par un exemple si
» remarquable que cela seul suffiroit
» pour m'apprendre à ne condamner
» jamais les pratiques communes de
» l'Eglise.

» J'ai dit autrefois ces choses à
» M. Lescot , & je les lui eusse re-
» dites la dernière fois que je le vis ,
» s'il fût entré plus avant dans ce
» discours ; mais m'ayant seulement
» demandé , lorsque j'avois la plume
» à la main , si je ne voulois rien
» écrire touchant l'attrition & la con-
» trition , je lui répondis en ces pro-
» pres termes , qu'il savoit que je n'é-
» tois nullement contentieux , & que
» s'il vouloit , je parlerois du Concile
» de Trente ; ce que je fis , & il parut
» en être satisfait.

» Voilà , Monsieur , comme si j'é-
» tois devant Dieu , la vérité de mes
» sentimens que je ne fais point
» dissimuler , & que je dissimulerois
» moins à son Eminence qu'à toute

1640.

» autre personne du monde , sachant
 » le très humble respect que je lui
 » dois. Je vous supplie , Monsieur ,
 » de l'en assurer , & de croire que je ne
 » perdrai jamais le souvenir des obli-
 » gations que je vous ai , non plus
 » que de vous témoigner par tout le
 » devoir & les services que je ferai
 » capable de vous rendre , que je suis
 » sincèrement , &c. Du Bois de Vin-
 cennes ce 14 mai 1640.

Comme M. de S. Cyran témoigne dans cette lettre avoir dit autrefois les mêmes choses à M. Lescot , il est bon d'ajouter ce qu'il en écrivit lui-même après son interrogatoire en 1639.

» Au reste je lui ai dit & redit , que
 » mon opinion étoit celle de la tra-
 » dition & non celle de la déclara-
 » tion , & que s'enquerir si la con-
 » trition est nécessaire ou non , c'est
 » une matiere d'école & non de pro-
 » cès; ce qui le fâcha. Je lui dis aussi,
 » que comme je ruinois l'hérésie par
 » la regle de la succession de la doc-
 » trine , je tâchois aussi de conduire
 » les ames des Catholiques par la
 » même regle , de peur que Dieu ne
 » me reprochât par le Prophète , que
 » je me ferois servi de deux regles
 » différentes & inégales. En un autre

endroit il dit , » lui aiant avoué que
 » dans la pratique , l'attrition suffi-
 » soit avec l'absolution , & que j'a-
 » vois souvent admiré les grands
 » changemens que Dieu faisoit dans
 » le tribunal , il me fit une réponse
 » qui témoignoit clairement qu'il ne
 » savoit pas que dans les prédications
 » & les confessions , Dieu frappe des
 » coups qui sont extraordinaires &
 » hors de l'ordre commun.

1640.

Il faut avouer que la lettre de M.
 de S. Cyran à M. de Chavigny n'est
 pas claire ; il s'y trouve même quel-
 ques détours , il parle d'une manière
 obscure de l'attrition , sans dire net-
 tement si elle renferme un commen-
 cement d'amour de Dieu , ce qui étoit
 le point de la question entre lui &
 M. le Cardinal. Ce qu'il dit de la
 probabilité de l'opinion qui prétend
 qu'elle suffit avec le Sacrement , est
 équivoque , & paroît favoriser l'erreur
 qui dominoit alors. Il n'est donc pas
 surprenant que les sentimens aient été
 partagés sur cette lettre. Les uns l'ont
 regardée comme une foiblesse & une
 tache à la mémoire de M. de S. Cy-
 ran , les autres l'ont admirée comme
 un effet de sa grande modération. Il
 est vrai que dans des tems d'ignorance

LXXV.

M. de S. Cy-
 ran a de l'in-
 quiétude au
 sujet de sa
 lettre à M. de
 Chavigny.

1640.

il est quelquefois difficile d'allier la fermeté avec la modération pour ne pas trahir la vérité, & ne pas irriter les esprits prévenus. Car si c'est un devoir indispensable de confesser la vérité, il est aussi de la prudence chrétienne d'éviter tout excès dans la manière de la défendre, sans cependant user de certains ménagemens, que la prudence de la chair n'inspire que trop. Mais en même-tems que nous avons tout à craindre de notre propre foiblesse, nous devons tout attendre de Dieu, qui nous a promis son assistance lorsqu'il permettroit que nous fussions exposés à lui rendre témoignage devant les hommes.

M. de S. Cyran ne fut pas long-tems sans inquiétude au sujet de cette lettre. Il craignit de n'avoir pas parlé assez fortement, & d'une manière proportionnée à la grandeur de la cause pour laquelle il avoit la gloire de souffrir. Peu de jours après il écrivit à M. d'Andilly la lettre suivante, dans laquelle il lui découvre ses peines avec une effusion de cœur digne des premiers Peres & des plus grands Martyrs de l'Eglise.

LXXVI.

Lettre de M.
de S. Cyran
à M. d'An-
dilly sur ce
sujet.

» Je ne puis m'empêcher, dit-il,
» de vous dire que je suis dans l'état

„ où Dieu veut que je fois, & que
 „ je n'ai nulle peine dans ce dernier
 „ événement que j'ai prévu dès le
 „ commencement, si je ne l'ai dit
 „ à tout le monde. Mais il faut faire
 „ dans ces sortes de prévoiances, qui
 „ sont toutes renfermées dans un es-
 „ prit particulier, ce que l'on fait
 „ quand on est bien conduit dans les
 „ révélations particulières que Dieu
 „ même nous envoie. C'est que l'on
 „ n'y a nul égard, & en quelque
 „ condition de vie où l'on soit, on
 „ agit comme auparavant; car elles
 „ n'entrent jamais dans le commerce
 „ des actions humaines, ni ne peu-
 „ vent y être employées, sans cau-
 „ ser de grands troubles & renver-
 „ ser l'ordre de Dieu & du mon-
 „ de (61).

„ Tout ce qui m'est resté dans
 „ l'esprit depuis votre départ, c'est
 „ un secret mécontentement de n'a-
 „ voir pas parlé aussi fortement qu'il
 „ le falloit, & défendu plus ouver-
 „ tement & avec plus d'étendue la
 „ vérité. Je vous avoue que vos louan-

(61) Ce premier arti-
 cle de la lettre de M. de
 S. Cyran fait pleinement
 sa justification contre le
 reproche que quelques-

uns lui ont voulu faire
 de se conduire par des
 révélations. On voit ici
 combien il en étoit éloi-
 gné.

1640.

» ges & les temperamens que vous
 » donnez aux paroles, ne s'accordent
 » point bien avec l'éloquence des
 » pensées, des actions & des mou-
 » vemens que donne la vérité divine
 » à celui qui la connoît & qui l'aime.
 » Les raisonnemens & les trop
 » grandes mesures de paroles n'ap-
 » partiennent qu'aux Philosophes &
 » aux Courtisans; mais ceux de notre
 » profession, qui ne regardent pas tant
 » les hommes à qui ils parlent, que
 » Dieu de qui ils parlent, sont ani-
 » més d'un autre esprit, qui leur four-
 » nit un autre langage. Sans vous,
 » qui m'avez peut-être trop humilié,
 » pour ne pas dire trop rabaisfé, je
 » n'en eusse pas usé de la sorte en
 » cette occasion, & peu s'en faut
 » que je ne m'en repente. Pour le
 » moins vous avouerai-je que c'est la
 » seule peine d'esprit que j'aie ressen-
 » tie depuis vous avoir obéi. Car
 » qu'étoit-il besoin de faire autre-
 » ment, sachant sur-tout qu'ils ne
 » nous traiteront pas mieux, après
 » que nous nous serons humiliés ?
 » Nous aurions rendu plus d'honneur
 » à la vérité, & peut-être excité par
 » la force de nos expressions quelque
 » tendresse dans leur esprit, qui de-

» meurera plus endurci à cause de la
 » douceur de nos paroles, qui leur
 » persuadera peut-être qu'ils ont rai- 1640.
 » son, & que nous ne visons qu'à
 » une délivrance indigne, je ne dis
 » pas d'un Prêtre, mais du moindre
 » des Chrétiens, s'il est en la grace
 » de Dieu, & qu'il agisse par son es-
 » prit. Cela eut fait éclat, & eut
 » réveillé un nombre de personnes,
 » qui par simplicité ou par ignorance
 » croient qu'ils ont raison, & que c'est
 » nous qui avons tort.

» Je vous demande pardon de ma
 » liberté, & vous prie de pardonner
 » cela à mon zele & au bouillonnement
 » que j'ai ressenti en moi, & qui me
 » dure encore. Car je ne puis regar-
 » der ceux qui me font la guerre,
 » que l'épée à la main, ou comme un
 » homme qui ne demande qu'à com-
 » battre pour la vérité à peine d'y
 » perdre la vie. Quand il n'y auroit
 » autre chose, sinon qu'on m'inter-
 » roge entre quatre murailles, sans
 » parties, sans témoins, & contre
 » tout l'ordre de la justice, & parti-
 » culièrement contre cette Sentence
 » de l'Apôtre : *Ne recevez point d'ac-*
 » *cusation contre un Prêtre sans deux*
 » *ou trois témoins*, ils ont sujet de

1640.

» craindre les jugemens de Dieu, des-
 » quels je voudrois les préserver par
 » mes prieres. Je vous déclare que
 » je suis à lui jusqu'à la mort. Et si
 » S. Cyprien a aimé l'Eglise en dé-
 » fendant une mauvaise cause qu'il
 » croïoit bonne, à plus forte raison
 » en en défendant une bonne contre
 » une mauvaise à mon avis, quoique
 » je l'appelle *probable*, parcequ'elle
 » n'est pas encore décidée. Si je meurs
 » je suis heureux que Dieu m'ait fait
 » la grace de faire pénitence en dé-
 » fendant la pénitence, & empêchant
 » que l'on n'acheve de la ruiner en-
 » tierement, car c'est de quoi il s'a-
 » git. Je ne fais si je l'exprimerai par un
 » écrit que l'on pourra vous commu-
 » niquer. Je pourrois vous dire quel-
 » que chose de particulier pour vous
 » faire voir le tort qu'ils se font plus
 » qu'à moi; mais il suffit que vous le
 » voïez dans le ciel, si Dieu ne veut
 » pas que j'aie l'honneur de vous voir
 » avant que de mourir, sans offenser
 » les Puissances. Je ne suis nullement
 » d'avis que vous l'entrepreniez main-
 » tenant: il y auroit danger que l'on
 » ne vous fermât la porte; car ce que
 » l'on vous a écrit, est une espece de
 » commandement de vous retirer, &
 » vous

» vous & M. de Liancourt, que je
 » vous supplie d'assurer de mes très
 » humbles services, & de lui dire
 » que si Dieu eût permis que j'eusse
 » eu l'honneur de le voir, je suis
 » très assuré qu'il fût demeuré d'ac-
 » cord de tout ce que je lui eusse dit.
 » Je continuerai de le servir devant
 » Dieu, auquel seul il appartient de
 » mettre les cœurs en état d'une par-
 » faite conversion, s'étant réservé
 » cette puissance.

» Votre peine & vos soins me de-
 » meureront pour gage de votre af-
 » fection, qui se renouvelle & se ra-
 » jeunit en quelque sorte dans les
 » occasions, encore qu'elle soit an-
 » cienne.

Le succès de la lettre à M. de Cha-
 vigny fut tel que l'avoit prédit M. de
 S. Cyran. Le Cardinal à qui M. de
 Chavigny la fit voir à Dlerincourt, à
 six lieues de Noyon où il resta jus-
 qu'au 17 juin, n'y eut aucun égard.
 Il ne vouloit pas se défaisir d'un pri-
 sonnier dont il redoutoit la plume; il
 fit même assez connoître que c'étoit
 là sa raison par la réponse qu'il fit à
 M. le Prince Henri de Bourbon, qui
 voulut bien lui parler en faveur de
 M. de S. Cyran: » Savez-vous bien,

1640.

LXXVII.
 La lettre de
 M. de Cha-
 vigny est sans
 effet.

1640.

» dit le Cardinal au Prince , de quel
 » homme vous me parlez ? Il est plus
 » dangereux que six armées. Voiez
 » mon Cathechisme qui est sur ma ta-
 » ble , il a été imprimé vingt-deux
 » fois ; j'y dis que l'attrition suffit
 » avec la confession , & lui il croit
 » que la contrition est nécessaire. Et
 » dans le mariage de Monsieur , toute
 » la France s'est rendue à mon désir ,
 » & lui seul a eu la hardiesse d'y être
 » contraire. M. le Prince redit cela
 quelque tems après à M. d'Andilly ,
 & le répéta en mêmes termes en pré-
 sence de M. de S. Cyran , lorsqu'a-
 près être parti de Vincennes , il lui
 manda par M. Boutaud Evêque d'E-
 vreux qu'il le vouloit voir. M. d'An-
 dilly l'accompagna dans cette visite ,
 & son Altesse aiant entretenu fort
 long-tems M. de S. Cyran , fut si sa-
 tisfaite de lui , qu'elle dit entr'autres
 choses qu'il falloit le faire Confesseur
 du Roi.

LXXVIII.
 Effet admi-
 rable de la
 Providence
 sur le Baron
 d'Enkenfort.

M. de S. Cyran toujours captif à
 Vincennes , faisoit voir que la parole
 de Dieu & la charité ne peuvent être
 enchaînées. Il étoit attentif à profiter
 de toutes les occasions que la divine
 Providence lui présentoit d'exercer
 son zèle pour les bonnes œuvres. Rien

ne le prouve mieux que ce qui arriva dans la prison cette année 1640 au Baron d'Enkenfort Ce Général aiant été fait prisonnier, fut mis à Vincennes où il resta depuis le 25 mai 1638 jusques au 15 mars 1640, qu'il en sortit pour être échangé avec M. de Feuquieres pour lors prisonnier à Thionville. Mais dans cet intervalle M. de Feuquieres étant mort, le Baron d'Enkenfort qui étoit à Paris sur sa bonne foi pour dire adieu à quelques amis, fut reconduit à Vincennes le 17 mars, dans la même semaine que les Princes Palatins & le Prince Casimir en sortirent. Ce Baron revenu dans sa prison, prit une telle confiance en M. de S. Cyran, qu'il se mit sous sa conduite, & lui fit un renouvellement général de toute sa vie. Ainsi sa disgrâce devint pour lui une source de salut.

Mais, en admirant ici d'un côté la miséricorde de Dieu sur le Baron d'Enkenfort, qui ne sera d'un autre côté effraïé du jugement terrible qu'il exerça vers le même tems sur M. le Maître. Cet homme, quoique mari d'une femme qu'on peut appeller une Sainte, & pere de plusieurs enfans qui peuvent être regardés comme des Saints, est abandonné de Dieu &

1640.

LXXIX.
Mort misérable du pere de M. le Maître.

1640.

meurt livré à l'hérésie & aux plus grands défordres.

Madame le Maître après avoir pleuré ce mari infidèle avec autant de tendresse, que si elle eût reçu de lui les meilleurs traitemens, suivit le conseil de S. Paul ; & profitant de l'expérience de son premier mariage, elle n'eut plus de passion que pour prendre l'habit à P. R.

LXXX.
Naissance &
caractere de
Madame le
Maître,

Elle étoit l'aînée des filles de M. Arnould, étant née le 9 juin 1590. Elle avoit eu dès l'enfance un goût décidé pour le cloître : elle n'aimoit rien tant dans les récréations qu'elle pouvoit avoir, que de venir à P. R. des champs, depuis que sa sœur en fût Abbessé, pour assister au chœur & chanter l'office avec les Religieuses ; mais ses parens, par un usage qui n'est que trop ordinaire, sans consulter Dieu la destinerent au monde, & deux de ses sœurs pour être Abbesses. Elles auroient été les unes & les autres fort malheureuses dans des états auxquels elles ne paroissent point appellées, si Dieu par sa miséricorde n'eût réparé ce choix téméraire des parens, en leur préparant divers remèdes, pour les faire arriver à une même fin, & les réunir dans la même

voie , en les rendant de saintes & véritables Religieuses.

1640.

Dès l'âge de dix ans la petite Catherine avoit l'esprit si avancé qu'elle conduisoit toute la maison. Elle étoit d'un caractère vif & gai ; car elle tenoit de M. Arnauld , dont les enfans étoient de caractères différens ; les uns lui ressemblant beaucoup dans son tempéramment ardent , & les autres tenant de la froideur de M. Marion par leur mere. M. d'Andilly , M^{me} le Maître , la Mere Angelique se ressembloient d'un côté avec M. Arnauld le Docteur : M. d'Angers , la Mere Agnès & la Sœur Eugenie de l'autre.

Catherine Arnauld épousa à l'âge de quinze ans M. le Maître. Ils demeurèrent dans la maison paternelle les trois premières années de leur mariage. Rien ne paroïssoit plus heureux que les commencemens. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée , & M. le Maître ne tarda pas à faire sentir sa mauvaise humeur à son épouse , qui éprouvoit tous ses mauvais traitemens sans s'en plaindre , & sans en rien faire paroître. Elle souffrit avec une vertu & une sagesse merveilleuse pendant sept ans. M. Arnauld informé de l'état de sa fille & des déréglemens

LXXXI.
Elle épouse
M. le Maître,
& en est séparée.
Sa vie.

1640.

de son mari, entreprit de la retirer d'avec lui. Il intenta procès à M. le Maître, qui déclara qu'il étoit de la Religion protestante; il le poussa si vivement, que malgré la protection du Chancelier de Vair, en dix jours il obtint sept Arrêts, & retira sa fille avec ses enfans, qui demeurèrent toujours depuis avec lui.

Depuis que Madame le Maître fut séparée de son mari, ce qui arriva vers l'an 1615 ou 1616, jusqu'à son entrée en Religion, elle se conduisit en vraie veuve, par la modestie dans les habits, une vie retirée, une application continuelle à toutes sortes de bonnes œuvres, joint au soin de sa famille & de l'éducation de cinq enfans (62), dont elle étoit chargée, sans aucun bien du côté de son mari, qui l'avoit entièrement dissipé. Elle eut part à l'heureuse connoissance (63) que la Mere Angelique fit du B. François de Sales Evêque de Genève; elle imita sa sœur en se mettant sous sa

(62) Messieurs le Maître, de Séricourt, de Sacy, de Saint Elme, de Vallemont.

(63) Il est dit dans une note, à la page 192,

tome 1 des Relations, qu'elle fit vœu de chasteté entre ses mains le jour de Saint Alexis 1619. Mémoires, Tome II. page 301.

conduite, lui fit une confession générale & prit ses avis.

Après la translation de P. R. des champs à Paris, M^{dme} le Maître s'y retira avec Madame Arnauld sa mere. Elle étoit d'un grand secours pour la Mere Angelique, qui trouvoit en elle tout ce que S. Bernard trouvoit dans son frere Gerard, sur qui il se déchargeoit des affaires exterieures. Car outre les grandes qualités du cœur, M^{dme} le Maître avoit aussi celles de l'esprit; elle entendoit très bien les affaires, avoit la connoissance des arts, étoit très adroite & très laborieuse, & par conséquent très propre à soulager la Mere Angelique qui gémissoit sous le poids de beaucoup d'affaires occasionnées par la translation. Elle prit part à la dévotion du nouvel institut du S. Sacrem. M^{dme} le Maître connut aussi M. de S. Cyrán; & dès qu'elle eut commencé de le connoître, elle ne tarda pas à faire le discernement de l'avantage de sa conduite sur celle de toutes les autres. Ainsi elle s'y donna entierement; elle embrassa la pénitence, fit un renouvellement entre les mains de ce saint Abbé; & ne pouvant pas être Religieuse parceque son mari vivoit, elle en pratiqua exactement tous les exercices;

1640.

elle prit l'habit de postulante , afin d'être plus en état d'affister de jour & de nuit au chœur , & à toutes les observances où elle se rendoit aussi exacte que la dernière novice. Elle étoit la première à toute sorte de travail , & ne se dispensoit d'aucune austerité , soit pour la nourriture soit pour le vêtement.

Elle eut une joie incroyable , lorsqu'elle vit ses deux aînés quitter , l'un le Barreau où il brilloit , l'autre la profession des armes , pour se consacrer à Dieu dans la retraite. Elle en rendit à Dieu des actions de grâces infinies , & pour favoriser leur dessein , elle fit bâtir dans la cour du dehors de P. R. de Paris un petit logement joignant l'Eglise , où ils pouvoient entrer de chez eux sans être vus. Ce bâtiment commencé au mois d'oct. 1637 , fut achevé à la fin de la même année.

La Mere Madelaine de Sainte Agnès de Ligny , parlant de Madame le Maître , dit en général d'elle (64) qu'elle n'a jamais connu personne qui eût un cœur plus généreux & plus charitable , & cela en tout tems & en toute occasion. On l'a vue , avant qu'elle fût Religieuse , sacrifier son amour pour la

retraite, pour aller à l'Hôtel de Longueville se charger, à la priere de Madame la Duchesse & de la Mere Angelique, de l'éducation de Mademoiselle de Longueville (c'est celle qui est morte Duchesse de Nemours en 1707). On l'a vue y retourner encore pour prendre soin de Madame la Duchesse, qui étoit grosse de trois mois & malade à l'extrémité: la Princesse accoucha d'un fils, qui vint au monde à trois mois, tout couvert de petite verole; & néanmoins il vécut assez pour être baptisé avec toutes les cérémonies de l'Eglise & même confirmé. Ce qui fut regardé comme l'effet des prieres de la Mere Angelique & des Filles du S. Sacrement: ce petit Prince, appelé le Comte de Dunois, mourut quelques heures après sa naissance: comme il avoit été voué au S. Sacrement, on lui en fit porter en quelque façon l'habit le premier, car on mit sur lui un petit poêle de satin blanc avec une croix rouge.

Ce n'étoit pas seulement à l'égard des personnes de qualité comme Madame de Longueville, que Madame le Maître avoit tant de bonne volonté & de charité; elle assistoit avec autant de soin & d'affection les moindres

1640.

personnes. Lorsqu'elle fut revenue à P. R. elle n'en témoigna pas moins à toutes les Religieuses qu'elle regardoit comme ses Sœurs. Elle visitoit, veilloit & servoit les malades avec tant de bonté & d'une maniere si gracieuse qu'elle les réjouissoit, & les encourageoit à porter avec joie leur état. Elle rendoit aux pauvres toutes les assistances qu'elle pouvoit, leur donnant de l'argent, du linge, des habits. Elle disoit qu'il n'y avoit pas au monde une satisfaction plus grande que celle de donner à ceux qui étoient dans le besoin; mais elle regardoit encore comme un plus grand bonheur de se mettre en état de ne pouvoir plus rien donner. Et c'est celui qu'elle choisit, en embrassant la pauvreté volontaire, aussi-tôt qu'il lui fut libre de le faire, c'est-à-dire aussi-tôt après la mort de son mari.

LXXXVII. Elle regagna par une ferveur incroyable ce qui avoit manqué à ses premières années. Elle prit l'habit le 11 octobre 1640. M. le Maître ne se trouva pas à cette cérémonie; ce qui fut sans doute un des plus grands sacrifices que son amour de la retraite lui ait fait faire. M. de S. Cyran informé de tout ce qui se passoit, partagea sa

Madame le
Maître prend
l'habit de Re-
ligieuse à P.
R.

joie entre la mere & le fils , & écrivit au fils une lettre des plus touchantes , dans laquelle il fait l'éloge de la mere.

1640.

» Je n'ai garde , lui dit-il, d'oublier
 » la Sœur Catherine de S. Jean votre
 » bonne mere. Je suis très satisfait d'elle
 » & de toutes les réponses qu'elle a fai-
 » tes à toutes les lettres que je lui ai
 » écrites. J'estime extrêmement sa
 » docilité , & connoissant tout ce qui
 » est du fonds de son cœur , & ce
 » que le commerce du monde lui a
 » pu laisser de défectueux , qui n'ont
 » paru que lorsque la grace de Dieu
 » s'est si fort répandue en elle , je
 » vous avoue qu'elle est dans mon
 » cœur. Je n'ai guere vu un meilleur
 » noviciat d'une veuve. La grace y
 » est toute manifeste & si fervente
 » pour lui faire embrasser la vie reli-
 » gieuse , que je n'ai guere vu une
 » résolution pareille à la sienne. Je
 » répondrois volontiers pour son obéif-
 » sance & la soumission de son esprit
 » qui me plaît beaucoup , sans crain-
 » dre que ce qu'elle voit de défectueux
 » en elle , & à cause de la prompti-
 » tude de son naturel , & à cause de
 » la bonté de son esprit , & de l'ac-
 » coutumance que l'on prend dans le
 » monde de juger de toutes choses ,

LXXXIII.
 Lettre de M.
 de S. Cyran à
 M. le Maître,
 sur Madame
 sa mere , qui
 venoit d'en-
 trer au no-
 viciat.

1640.

» diminue en rien la facilité qu'elle a
 » à se soumettre & à obéir. Dieu est
 » le maître de toutes les ames & le
 » vrai auteur & promoteur de leur
 » vertu... Il faut esperer que Dieu
 » qui a tout fait en elle... achevera
 » lui seul l'œuvre de sa grace qu'il a
 » commencé... Estimez - vous heu-
 » reux d'avoir une telle mere, &
 » d'attendre de ses prieres, quand elle
 » fera professe, un renouvellement de
 » la grace que Dieu vous a faite, &
 » à laquelle vous avez droit de pré-
 » tendre, parceque vous êtes son fils
 » & disposé à la recevoir.

» Elle nous apprend par son exem-
 » ple, quelle est maintenant dans
 » l'Eglise la voie la plus courte & la
 » meilleure pour parvenir à la per-
 » fection de la vertu. Car il faut avouer
 » qu'elle (la voie) change selon les
 » tems, à cause de la décadence de
 » la discipline & de l'imperfection
 » générale des chrétiens. Elle a telle-
 » ment cette voie empreinte dans son
 » cœur, que je puis dire hardiment
 » que tous les hommes de bien de la
 » terre & tous les anges du ciel ne
 » l'en sauroient détourner, ni lui en
 » faire choisir une autre. Elle compte
 » les mois de son noviciat, avec une

» sainte impatience qui me fait quel-
» quefois rire de la peur qu'elle a de
» mourir avant que d'être professe...
» Il se peut dire d'elle & de vous
» qu'elle s'est sanctifiée par vous, &
» que vous vous sanctifiez par elle;
» étant certain qu'elle n'a jamais bran-
» lé, lors même que vous étiez dans
» les plus belles esperances d'une gran-
» de fortune, en la sainte affection
» qu'elle vous a portée, à vous en
» particulier, & à tous ses enfans en
» général, pour les sauver. Je n'ai
» jamais remarqué en personne, au
» moins en pareille circonstance, rien
» de semblable; & tout ce qu'elle a
» fait ensuite de votre conversion,
» vous bâtissant une maison, & faisant
» dessein d'y ajouter des galeries &
» des terrasses, ne tendoit qu'à faire
» tout ce qu'elle pourroit pour vous
» y confirmer par les contentemens
» d'une solitude agréable, autant
» qu'elle le peut être dans une ville,
» & que les moiens lui permettoient
» de le faire. Vous voyez l'affection
» que Dieu m'a donnée pour elle,
» & pour la vraie vertu, qui me ravit
» en tous ceux qui la possèdent. Il
» n'y en a aucun d'eux qui ne soit mon
» maître, quelque soit la personne

1640.

» par sa naissance , basse ou noble ,
 » pauvre ou riche , car je n'y puis ap-
 » porter de distinction. Je suis au fils
 » & à la mere , &c.

LXXXIV.

Mort de
 Madame Ar-
 nauld, appel-
 lée en reli-
 gion Sœur
 Catherine de
 Sainte Félici-
 té.

Madame Arnould fut au comble de
 sa joie & de ses desirs , lorsqu'elle vit
 Madame le Maître réunie à ses cinq
 autres filles & même à ses petites-
 filles , toutes Religieuses à P. R.

1641.

Cette incomparable mere avoit eu
 plusieurs années auparavant le courage
 de suivre leur exemple , en embrassant
 elle-même cet état , & devenant ainsi ,
 selon l'esprit , la fille de celle dont elle
 étoit la mere selon la chair. Après
 avoir accompli tous les devoirs d'une
 véritable Religieuse , & avoir suppléé
 au précieux trésor de la virginité par
 une si heureuse fécondité , elle mourut
 cette année 1641 , dans de si grands
 sentimens de piété , qu'elle laissa ses
 enfans dans l'incertitude s'ils devoient
 pleurer une telle mort , ou s'ils de-
 voient s'en réjouir. Ce fut la disposition
 en particulier de M. de Sacy , encore
 jeune alors , comme on le peut voir
 par la lettre suivante qu'il écrivit à
 M. le Maître son frere , pour lui don-
 ner avis de cette mort bienheureuse.
 » Mon très cher frere , je ne doute
 » point que vous n'aiez déjà appris

» la mort de Madame Arnauld notre
 » aïeule, si néanmoins l'on peut don-
 » ner le nom de mort, à une mort
 » que l'immortalité fuit de si près. Je
 » m'assure que dans votre solitude,
 » vous vous écriez souvent comme
 » moi, en pensant à elle : O heu-
 » reuse femme, qui par l'amour infini
 » qu'elle a témoigné à Dieu & à ses
 » enfans, a augmenté la douleur que
 » nous avons de sa perte, & en
 » même-tems l'a adoucie ! Sa foi
 » étoit simple, son esperance iné-
 » branlable & sa charité sans bornes.
 » Elle a témoigné une patience invin-
 » cible dans ses douleurs, & non
 » tant une attente paisible, qu'une
 » sainte impatience & comme une
 » avidité de la mort, goûtant déjà
 » par avance la joie d'une éternelle
 » vie, dont lui répondoit en quelque
 » sorte sa ferme esperance. Comment
 » donc ne pas pleurer une mort si
 » sainte ? Mais d'ailleurs aussi, com-
 » ment pleurer une femme si heureu-
 » se ? Je ne vous en dis pas davantage.
 » Quand on écrit à un solitaire tel
 » que vous êtes, il faut que les let-
 » tres non-seulement soient graves,
 » mais encore qu'elles soient courtes.
 » Je suis, &c.

1641.

LXXXV.
Abregé de
la vie de Ma-
dame Ar-
nauld.

Quoique ce que nous avons dit en différens endroits touchant M^{me} Arnauld *, puisse donner une juste idée de cette sainte femme, il est à propos d'entrer dans un plus grand détail sur ce qui regarde une des plus fécondes & des plus heureuses meres qui aient peut-être jamais été. Madame Arnauld, dite en religion Sœur Catherine de Sainte Félicité, étoit fille de M. Simon Marion, Baron de Druy, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Avocat Général au Parlement, & de Damoiselle Catherine Pinon. Elle vint au monde le 13 janvier 1573, & fut élevée avec grand soin dans la vertu & la crainte de Dieu. Elle épousa à l'âge de douze ans M. Arnauld, dont le nom devint depuis si célèbre au Parlement de Paris. Dieu répandit une abondante bénédiction sur ce mariage, d'où sont sortis vingt enfans, parmi lesquels il y en a de comparables aux plus grands hommes de l'antiquité, soit pour la science & l'étendue de génie, soit pour la piété & les vertus chrétiennes. Les bons exemples de M^{de} Arnauld, ne contribuerent pas peu à former ses enfans à la vertu, & à attirer sur eux les bénédictions du ciel.

* Voyez la Rel. de sa Madame le Maître sa fille, vie & de ses vertus, par Tome III. p. 275-305.

La chasteté, la modestie dans les habits, le respect pour M. son pere & Madame sa mere, la patience dans les épreuves, sur-tout dans des grossesses très fâcheuses & des accouchemens très périlleux, la soumission aux ordres de Dieu, la confiance en sa divine providence, l'éducation de ses enfans, un zele ardent pour leur salut, furent les vertus de Madame Arnauld dans le monde. Beau modele pour les meres de famille! La générosité avec laquelle elle fournit long-tems aux besoins des Religieuses de P. R. fait bien voir que son intention & celle de M. Arnauld son mari, n'avoit pas été de se décharger de leurs enfans, en faisant Religieuses Angélique & Agnès. Elle eut beaucoup de répugnance de voir que M. Marion son pere leur procurât à chacune une Abbaïe; & il n'y eut que le respect qu'elle avoit pour lui, qui l'empêcha de s'y opposer. D'ailleurs elle redoubla ses soins & prit toutes les précautions qu'elle put, pour que ces deux jeunes Abbeses fussent élevées dans la crainte de Dieu. Sa charité ne s'étendoit pas seulement à son mari, à ses enfans, à ses domestiques, mais encore aux pauvres de ses terres & de sa paroisse;

1641.

LXXXVI.

Ses vertus
dans le monde.

1641.

LXXXVII.
Traits admi-
rables de son
humilité.

elle alloit les chercher dans les Hôpitaux & dans leurs maisons pour les soulager. Personne ne mandioit à Andilly, par les soins qu'elle avoit de fournir le nécessaire à ceux qui ne pouvoient travailler, & en occupant ceux qui étoient en état de gagner leur vie. Son digne époux entroit dans ses vues, & la secundoit : *Ma femme*, disoit-il, *n'est point brave, & j'aime bien mieux qu'elle donne aux pauvres, que de dépenser en affiquets.* Son humilité étoit si grande, qu'aïant un jour donné occasion à une servante qu'elle avoit reprise, de se mettre en colere, elle se jetta à ses genoux, & lui demanda pardon. Lorsqu'elle fut Religieuse, elle se souvint d'avoir fait de la peine à une de ses servantes, par un trop grand amour de la propreté; elle demanda permission de l'envoier chercher, se mit à genoux devant elle à la grille, & la pria de lui pardonner. Le trait suivant est encore plus frappant & montre combien l'humilité étoit éminente dans cette femme, vraie disciple de Jesus-Christ. L'on a vu de la Mere Agnès qu'avant le départ de la Mere Angelique pour Mauvissou, Madame Arnauld aiant par ses avis pris la résolution de faire une

confession générale, après qu'elle l'eût écrite, elle l'envoia de Paris à sa fille par un exprès, afin qu'elle la vit, la corrigêât, & lui marquât ce qui avoit besoin d'éclaircissement. Tant de vertus & de bonnes œuvres dans cette mere si chrétienne, ont été une source de graces pour ses enfans, & lui ont mérité les plus douces consolations. Qui pourroit exprimer la joie qu'elle ressentit en voiant une de ses filles établir la réforme dans son Abbaïe à l'âge de 17 ans; une autre quitter à 14 ans une Abbaïe dont elle étoit pourvue, pour embrasser la réforme que sa sœur avoit établie. Elle a vu toutes ses filles, au nombre de six devenir successivement Religieuses & être des modeles de vertu. Elle a vu son fils aîné (M. d'Andilly) vivre dans une piété exemplaire au milieu de la corruption du siècle, & comme Lot au milieu de Sodôme. Pour tout dire en un mot, elle fut mere du grand Arnauld, la gloire de l'Eglise de France, & le fléau des hérétiques & de tous les fabricateurs de nouveaux dogmes. Elle vit encore trois de ses petits-enfans, dont l'aîné (M. le Maître) renonça à tous les avantages qu'un homme de sa condition pouvoit souhaiter,

1641.

quitter le monde pour se donner entièrement à Dieu.

LXXXVIII.
Dieu lui inspira le désir d'être Religieuse.

La résignation de cette femme forte & sa soumission aux ordres de Dieu, parurent sur-tout, lorsque la mort lui enleva le 29 décembre 1619 M. Arnauld, le meilleur mari qu'il y eût au monde. Elle ne fut point abbattue de cette perte, la plus grande qu'elle pût faire. Aiant été vertueuse dans le mariage, elle le fut encore plus dans son veuvage, & fut du nombre de celles que S. Paul veut qu'on honore, parcequ'elles sont vraiment veuves. Elle se retira en 1623 avec ses filles à P. R. des champs, après avoir obtenu du Superieur la permission d'y entrer. Jusques-là M^{de} Arnauld n'avoit jamais pensé à entrer en religion. Le jour de Sainte Genevieve 1624, aiant assisté à un sermon qu'on fit pour la profession d'une Religieuse, elle fut tellement touchée de Dieu, qu'après la cérémonie, elle alla prier la Mere Angelique de lui faire faire une retraite & la prit pour sa directrice. Le lendemain elle vint se jeter aux piés de sa fille, lui demandant pardon de s'être fâchée contre elle, de ce qu'étant dans une maison pauvre, elle recevoit des Religieuses sans dot;

Dieu lui inspira le jour même de Sainte Genevieve, le désir d'être Religieuse qu'elle ne perdit jamais depuis. Elle entra dans le nouveau monastere de P. R. de Paris avec les Religieuses qui furent transferées de P. R. des champs, le 23 mai 1625, & y prit l'habit le jour de S. Mathias 24 février 1626, à l'âge de 53 ans. Elle fut l'exemple de la maison par sa ferveur & sa régularité pendant tout son noviciat qui dura trois ans; ses affaires ne lui aiant pas permis de faire plutôt profession.

Le testament qu'elle fit alors, est trop édifiant pour ne pas en rapporter un extrait. „ Au nom du Pere & du „ Fils & du Saint Esprit. Après avoir „ adoré mon Sauveur conçu dans la „ Vierge comme un homme, nais- „ sant comme un enfant, dans une „ étable, & vivant comme un Dieu „ mort dans le Saint Sacrement; „ & après avoir invoqué la Vierge „ comme la mere de mon ame régé- „ nérée, mon Ange gardien, & Sain- „ te Catherine ma protectrice, & „ toute la compagnie des Anges & „ des Bienheureux, comme y aiant „ une particuliere confiance après „ Dieu; je choisis ce jour pour faire

1641.

LXXXIX.
Elle fait son
testament.

1641.

» mon testament, & déclarer à mes
 » enfans, en faisant la disposition des
 » biens de mon corps, l'état présent de
 » mon ame.

» Je reconnois premierement l'in-
 » finie misericorde, dont Dieu a usé
 » en mon endroit, de m'avoir fait
 » naître après l'incarnation de son
 » Fils; de m'avoir dans un tems d'hé-
 » résie, fait élever dans l'unité de
 » son Eglise; de m'avoir tiré des
 » ignorances de ma jeunesse, & de
 » m'avoir fait connoître par l'expe-
 » rience des choses qui se sont passées
 » en ma famille, que tous les avan-
 » tages des hommes & les belles ap-
 » parences des fortunes de la terre ne
 » sont rien que vanité.

» Je le loue & benis avec un res-
 » sentiment indicible, d'avoir déjà
 » fait réussir en partie le désir que
 » j'ai eu toute ma vie de procurer
 » le salut de l'ame de mes enfans,
 » aiant attiré par la puissance de sa
 » grace, sans que j'aie apporté au-
 » cune suggestion, six de mes filles à
 » son service dans la sainte religion;
 » & d'avoir à la fin daigné étendre
 » cette grace sur mon ame, pour me
 » rendre participante de ces admira-
 » bles qualités de la Sainte Vierge

» qui étoit fille & mere de son Fils ,
 » en me rendant fille & mere d'une
 » personne que j'ai portée en mes
 » flancs , que je désire , pour rendre
 » un hommage particulier au myste-
 » re de l'Incarnation , élire pour ma
 » Superieure & ma Mere au jour de
 » ma profession.

1641.

» Je vous supplie, mon Dieu, qu'en
 » ce jour où j'ordonne de mes biens
 » temporels par un testament, & me
 » prépare à mourir civilement au
 » monde, il vous plaise me faire la
 » grace de départir au reste de mes
 » enfans mâles, cet esprit qu'il vous
 » a plu me donner en m'appellant à
 » vous; comme au jour de votre tes-
 » tament, & à la veille que vous vous
 » prépariez à mourir corporellement
 » au monde, il vous plut, ordon-
 » nant de vos biens spirituels, dis-
 » tribuer votre saint corps à vos Dis-
 » ciples.

On voit par-là les saintes disposi-
 tions dans lesquelles Madame Arnauld
 fit sa profession le 4 février 1629. Elle
 la fit entre les mains de sa fille, &
 prononça ses vœux avec une voix aussi
 forte & aussi intelligible que si elle
 n'eût eu que quinze ans, quoiqu'elle
 en eût pour lors 56. On lui dit en-

X C.
 Elle fait
 profession.

1641.

suite qu'il falloit dire le grand office, à quoi elle ne s'étoit pas attendue, parcequ'elle avoit la vue fort basse. Elle s'y soumit cependant à l'heure même, quoiqu'elle prévît qu'elle en perdrait la vue, ce qui arriva en effet. La ferveur qu'elle avoit montrée pendant son noviciat, bien loin de dégénérer ne fit que croître. Dieu fit voir qu'elle n'avoit pas choisi le monastere de P. R. parcequ'elle y avoit sa fille Abbessé; car ce fut elle qui applaudit le plus au dessein que forma la Mere Angelique de se démettre pour rendre son Abbaïe élective. Après la premiere élection elle vit tranquillement ses trois filles aînées partir pour différentes maisons, où on les envoïa établir la réforme; elle vit des Religieuses nouvelles venir de l'Abbaïe du Tard prendre la place de ses filles, & eut pour elles les mêmes égards & les mêmes déférences. Ce fut vers ce tems que la peine qu'elle eut à dire son office lui fit perdre un œil, & affoiblit tellement l'autre, que les Médecins & Chirurgiens lui défendirent de ne plus jamais lire ni travailler. Dieu donna à Madame Arnauld la consolation de revoir toutes ses filles réunies à P. R. où l'une d'elles, savoir la Mere Agnès fut

fut élue Abbefse en 1636. Elle eut pour elle le même respect qu'elle avoit eu pour la premiere, ne l'appellant que sa mere, & lui demandant à genoux comme les autres la permission pour les choses importantes, comme pour la communion. Elle appelloit aussi la Mere Angelique sa mere, & ses autres filles qui étoient Religieuses, ses sœurs.

1641.

Deux ans & demi avant sa mort, elle fit une revue de sa vie, & vouloit faire des austerités au-dessus de ses forces & de son âge. Voïant qu'on lui en refusoit la permission, elle se priva de la seule consolation qui lui restoit, n'allant plus aux conférences & ne voïant plus ses enfans ni ses petits-enfans. Ses infirmités étoient telles qu'elle faisoit plus de pénitence qu'aucune Religieuse. Elle étoit si maigre qu'elle ne pouvoit être ni couchée ni assise, sans sentir de grandes incommodités. Ses inquiétudes lui ôtoient la plus grande partie de son sommeil. Dans cet état, pleurant presque toujours ses péchés, & priant Dieu jour & nuit qu'il les lui pardonnât, il plut à sa divine bonté de lui donner une des plus sensibles afflictions qu'elle ait jamais eues. Ce fut la mort de M. Si-

1641.

mon Arnould son fils, tué le 2 juillet 1639 d'un coup de carabine dans une fortie qu'il fit à Verdun sur des Lorrains qui emmenoiënt le bétail de la ville. Quoiqu'elle aimât extrêmement ce fils, elle ne se livra pas néanmoins à la douleur & se consola en Dieu par une pleine résignation à sa volonté. A cette affliction succeda une grande maladie, dont elle guérit, pour avoir la consolation de voir prendre l'habit à l'aînée de ses filles Madame le Maître, la seule qui eût été mariée, & qui aussi tôt qu'elle fut veuve exécuta, comme nous venons de le voir, le dessein que Dieu lui en avoit donné depuis vingt-deux ans.

XCI.

Avis que Madame Arnould étant à l'article de la mort fait donner à son fils le Docteur.

Trois semaines après elle fut attaquée d'une maladie, qui après lui avoir causé les douleurs les plus vives depuis la Toussaints jusqu'aux Rois, dégénéra en hydropisie. Elle souffroit avec une patience admirable, ne désirant de mourir que pour cesser d'offenser Dieu. Elle reçut les Sacremens le 4 février, jour auquel elle avoit fait profession, avec une dévotion & une humilité extraordinaire. Après les avoir reçus, elle supplia M. Singlin son Confesseur de dire à son fils le Docteur, que » Dieu l'aïant engagé dans

» la défense de la vérité, elle l'ex-
 » hortoît & le conjuroit de ne s'en
 » relâcher jamais, & de la soutenir
 » fans aucune crainte, quand il iroit
 » de la perte de mille vies : & qu'elle
 » prioit Dieu qu'il le maintînt dans
 » l'humilité, afin qu'il ne s'élevât
 » point pour la connoissance de la
 » vérité, qui ne lui appartenoit pas,
 » mais à Dieu seul (65). Quinze
 jours après, son Confesseur lui aiant
 demandé si elle n'avoit rien à dire à
 son fils le Docteur, elle lui répondit
 avec une présence d'esprit merveil-
 leuse, qu'elle n'avoit rien autre chose

(65) M. de S. Cyran
 rappelant dans la suite à
 M. Arnauld ces dernières
 paroles de Madame sa
 mere, lui disoit (lettre
 114) » Vous avez grande
 » raison de croire que
 » Dieu vous a appelé &
 » parlé par elle... Vous
 » devez à cette ame heu-
 » reuse, non-seulement
 » tout ce qui est de vo-
 » tre corps, mais même
 » tout ce qui est de votre
 » ame, parcequ'elle vous
 » a engagé à la Théolo-
 » gie & au service de
 » Dieu. Et dans la let-
 tre 117 » Celle qui est
 » avec Dieu vous a en-
 » gendré deux fois, &
 » vous lui devez princi-
 » palement la bonne dif-

» position en laquelle
 » Dieu vous a mis... On
 » peut sans craindre de
 » faillir, établir cette re-
 » gle, que celui qui gé-
 » mit long-tems devant
 » Dieu pour la conver-
 » sion d'une ame, en est
 » une des causes, lors-
 » qu'on la voit arriver,
 » sur tout si c'est une
 » mere qui gémit & qui
 » prie pour son fils. M.
 Arnauld a parfaitement
 rempli les conditions de
 ce qu'on peut appeller le
 testament de sa mere à
 son égard, puisqu'il n'a
 cessé de défendre toute
 vérité jusqu'à sa mort
 arrivée plus de cinquante
 ans après.

1641.

à lui recommander que ce qu'elle l'avoit supplié de lui dire, *qu'il ne se relachât jamais dans la défense de la vérité.*

XCII.
Mort de Madame Arnauld.

Deux jours après elle donna sa bénédiction à ses six filles, & à ses six petites filles, & dit à chacune des choses très touchantes. Elle jouit ensuite d'une grande paix, souffrant cependant beaucoup, mais avec une grande patience. Elle soupiroit après la céleste patrie, comme le cerf alteré après des eaux vives; disant sans cesse à Dieu: *Mon Dieu tirez-moi à vous; d'autrefois, que vos tabernacles sont admirables!* Le mercredi 27 février à huit heures du soir elle tomba dans l'agonie. Elle entendoit néanmoins, & disoit quelques paroles par lesquelles elle témoignoit sa joie d'aller à Dieu: elle fut dans cet état jusqu'au lendemain qu'elle expira doucement à deux heures du matin, âgée de 68 ans, un mois, & 15 jours; dont elle avoit été 12 ans fille, 34 mariée, six ans veuve, & 16 Religieuse (66).

XCIII.
Sentimens de M. de S. Cyran sur cette mort.

Écoutez M. de S. Cyran parler de cette bienheureuse mort. » Nous sommes mes presque assurés, dit-il (67)

(66) Relation, Tome III, page 310.

(67) Mémoires pour servir à l'histoire de P. R., T. II

» M. d'Andilly, que cette ame est dans
 » le repos . . . Il est vrai que je l'ai
 » pleurée , mais c'est comme on pleure
 » les Justes . . . Aiant su par elle le
 » fond de sa conscience & toutes les
 » aventures de sa vie , j'ai trop sujet
 » de croire , lorsque je considere
 » l'humble patience avec laquelle elle
 » a souffert tous les maux , que sa
 » mort si chrétienne & si sainte est
 » une récompense de sa vie . . . J'ai
 » toujours vu en elle de la solidité
 » dans l'esprit , je dis de la véritable,
 » & qui ne tenoit rien de la vanité
 » des hommes ; de la bonté de cœur ,
 » je dis de celle que la charité inspire,
 » & qui , comme dit tant de fois S.
 » Augustin , forme la bonne volonté ;
 » de l'affection pour ses enfans , je
 » dis de celle que le S. Esprit pro-
 » duit , & qui n'a pour fin que leur
 » salut ; de la compassion pour les
 » misérables , je dis de celle que la
 » miséricorde donne , & non de celle
 » qui vient de la mollesse du naturel.
 » Je ne vous veux rien dire de plus ,
 » sinon qu'elle vous a laissé un grand
 » exemple de vivre chrétiennement ,

1641.

P. 275. *Relation de la vie & des vertus de Madame Arnauld Religieuse de P.* R. sous le nom de Sœur Catherine de Sainte Félicité.

1641.

» de mépriser le monde , & tout ce
 » qu'il a de biens & de maux , de
 » caresses & de menaces. Car il est
 » certain qu'elle s'étoit faite Religieu-
 » se à cause de l'averfion qu'elle avoit
 » du monde , où le bien qu'on y fait
 » tient souvent beaucoup du monde.
 » Elle a toujours cru qu'il n'y a pas
 » de plus grande tromperie que de
 » s'imaginer qu'on s'y puisse fauver
 » aisément , à cause qu'on y fait quel-
 » ques bonnes œuvres , si auparavant
 » on n'a mis ordre au reglement in-
 » terieur de son ame , qui est le fon-
 » dement sur lequel , comme le dit
 » l'Apôtre , on bâtit & on enchasse
 » de l'argent , de l'or & des pierres pré-
 » cieuses. Ce seul fondement peut
 » fauver tout seul ; mais ces riches
 » structures qui paroissent aux yeux
 » des hommes , ne le peuvent sans
 » ce fondement.

» J'avois la pensée (dit encore M.
 » de S. Cyran , faisant réponse à la
 » Mere Angelique qui lui avoit écrit
 » sur la mort de sa mere) de vous
 » écrire une plus longue lettre sur
 » l'heureuse mort de celle qui n'a pas
 » besoin que nous la pleurions , étant
 » plus vivante qu'elle ne l'étoit parmi
 » nous. Cela se dit plutôt civilement

» que religieusement de la plus gran-
» de part de ceux qui meurent , mais
» c'est une partie de notre piété de le
» croire de celle-ci. C'est pourquoi
» je n'ai pas trouvé bon que vous
» aiez usé de ces termes : *Nous avons*
» *perdu notre bonne mere , qui s'en est*
» *allée à Dieu.* Cela n'est pas assez
» religieux pour vous & pour elle.
» Car si elle est allée à Dieu , elle est
» encore avec nous , puisque Dieu
» y est , en qui les ames ne se per-
» dent non plus que les lumieres qui
» rentrent dans le soleil. J'avoue que
» j'ai pleuré , mais ce ne font , com-
» me je l'espere que des larmes d'a-
» mour , qui a ses douleurs pour les
» ames que l'on aime . . . Je n'aurois
» su me consoler en vous consolant
» dans cette douleur sensible , que la
» charité m'a donnée , & qui tient un
» peu de l'ame encore charnelle &
» mortelle , si je n'avois comme une
» assurance de son salut. Je fais qu'on
» se flatte le plus souvent en parlant
» des morts , & que la plûpart de
» ceux qui meurent bien au jugement
» des hommes meurent mal au juge-
» ment de Dieu : mais il me semble
» qu'il ne faut point douter de celle-ci.
» Je l'ai connue durant sa vie dans

1641.

» le fond du cœur , & j'ai toujours
 » beaucoup estimé la solidité de son
 » esprit, tant de celui que Jesus-Christ
 » donne en créant les hommes , que
 » de celui qu'il donne en récréant &
 » régénérant . . . Cette ame étoit soli-
 » de & bâtie sur la pierre , & quand
 » elle n'auroit aimé que le salut de
 » ses enfans , on peut dire qu'elle a
 » été sauvée pour les avoir engendrés
 » & nourris selon Jesus-Christ , qui
 » est le moïen principal du salut d'une
 » mere , sans lequel les autres sont
 » inutiles. Vous lui avez tant d'obli-
 » gation que vos conversions du mon-
 » de à la religion ne peuvent mieux
 » être imputées qu'à la charité & au
 » désir continuel qu'elle a eu de vous
 » sauver. Vous lui devez cette re-
 » connoissance , car il y a toujours en
 » la terre une cause secrete des effets
 » que la grace de Dieu y produit.

XCIV.

M. de Cha-
 vigny rend
 visite à M. de
 S. Cyran: leur
 entretien.

Quelque tems après la mort de Ma-
 dame Arnauld, M. de Chavigny alla
 voir M. de S. Cyran. Ce Seigneur qui
 avoit été fort mortifié du mauvais suc-
 cès de la lettre de ce saint prisonnier,
 différa long-tems de le voir par la
 crainte qu'il avoit de faire ombrage
 au Cardinal ; ce ne fut qu'environ un
 an après qu'il lui rendit cette visite ,

dans laquelle il eut avec lui un entretien, dont M. de S. Cyran envoïa la relation. Elle n'est point datée, mais on peut la fixer avec M. Lancelot au printems de cette année 1641, avant le départ de la Cour qui partit pour Sedan le 25 de mai. M. de Chavigny entrant dans la chambre de M. de S. Cyran, lui témoigna d'abord le regret qu'il avoit de n'avoir rien pu faire pour sa délivrance, & lui fit excuse de ce qu'il ne l'avoit pas vu plutô. Il commençoit à être persuadé que le Cardinal avoit d'autres vues à ce sujet, que celles dont il se couvroit, puisqu'il n'avoit pas voulu se contenter du papier qu'on lui avoit présenté.

Il témoigna à M. de S. Cyran qu'il étoit résolu d'être à Dieu tout de bon, ajoutant qu'il se trouveroit heureux si Dieu le vouloit rendre particulier, & qu'il l'en prioit de bon cœur tous les jours. Il lui avoua qu'il étoit convaincu qu'il falloit aimer Dieu pour se sauver. M. de S. Cyran lui dit, qu'il falloit avant que de rien entreprendre, qu'il se fit bien instruire de la vérité, & qu'autrement il ne feroit rien; parceque comme la charité nous mène à Dieu, c'est aussi la vérité qui nous

1641.

doit mener à la charité : *Est via que videtur homini recta , & novissima ejus ducunt ad mortem* (68). M. de S. Cyran lui aiant ensuite dit que les Auteurs de l'attrition avouoient eux-mêmes que cette opinion étoit nouvelle , & concluoient qu'il falloit au moins avoir la contrition à la mort ; M. de Chavigny rejetta cette pensée en disant , comme si cela dépendoit de nous , ou qu'il fût si facile de l'avoir alors ; & il ajouta : » Il est vrai que » je n'entends pas assez ces choses , » & que je ne suis pas Théologien ; » mais je vois bien qu'il faut aimer » Dieu , & qu'il faut aller à lui par » amour.

M. de S. Cyran l'assura qu'il n'avoit nulle passion contre les Jésuites , qu'il ne regardoit que la vérité & l'Eglise , & qu'il seroit aussi prêt à embrasser ces Peres , qu'à les attaquer , si Dieu le vouloit. Il ajouta que s'il avoit été de leur opinion touchant la confirmation qu'ils avoient tâché de ruiner , afin de faire voir qu'on pouvoit se passer d'Evêques en Angleterre , il auroit pu le lendemain ruiner le baptême , & ensuite se faire Turc ; voulant marquer par-là , qu'il faut tenir

[68] *Prov.* 16. 25.

ferme à la vérité que Jesus-Christ nous a laissée, & que depuis qu'on a fait un faux pas dans cette voie, on tombe facilement jusques dans le précipice.

1641.

M. de Chavigny lui demanda s'il n'avoit point eu de part au livre de *Petrus Aurelius*. Il lui répondit que non ; & quelque tems après, lui ayant encore dit que quelqu'un l'avoit assuré qu'il y avoit eu part, il assura que non, mais il ajouta que c'étoit un excellent ouvrage qui ne mourroit point (69). A ce propos ils parlerent

(69) Il faut avouer que cette parole de M. de S. Cyran, qui répond deux fois à M. de Chavigny qu'il n'a point eu de part au livre de *Petrus Aurelius*, est embarrassante pour ceux qui le croient auteur de cet ouvrage. S'il en est auteur, comment a-t-il pu dire sans blesser la vérité, qu'il n'y a point eu de part ? On répond à cela que M. de S. Cyran a dit qu'il n'en étoit pas auteur, autant par humilité que parcequ'un autre tenoit la plume, peut-être M. de Barcor. Mais l'humilité doit être fondée sur la vérité, & il n'est pas permis de mentir par humilité : & d'ailleurs quand un autre auroit tenu la

plume, ou auroit traduit un ouvrage en latin, celui qui l'auroit fait en françois, soit en tout soit en partie, pourroit-il dire, sans blesser la vérité, qu'il n'y a point eu de part ? Pour moi, j'avoue que je panche pour le sentiment de l'auteur de la *défense de M. Vincent*, qui a dû en être bien instruit, & qui ne paroît nullement porté à attribuer cet ouvrage à M. S. Cyran, ch. 2. M. Lancelot dit, Tome II. page 165, que c'est une chose qu'il laisse à examiner aux autres, & se contente de rapporter une particularité qui étoit venue à sa connoissance au sujet de cet ouvrage, dans le

1641.

du livre du P. Cellot, qui commen-
coit à faire du bruit, & qu'on vou-
loit censurer (70), & M. de S. Cyran
dit que la moindre erreur de ce Jé-

tems qu'on suscita à M.
de S. Cyran une petite
traverse touchant son Ca-
techisme. Voici ce que
rapporte M. Lancelot;
mais ceci ne décide encore
rien.

» Comme Madame Ar-
» naud, Madame la
» Princesse de Guimenée,
» & quelques autres per-
» sonnes se rencontrèrent
» chez lui, on vint à
» parler de ce livre, &
» on dit à M. de S. Cy-
» ran qu'étant dans l'ap-
» probation générale de
» tout le Clergé & de
» tous les Savans, il ap-
» paiseroit bien des cho-
» ses, s'il s'en vouloit
» dire l'auteur. M. de S.
» Cyran s'en excusa, mais
» comme on le pressoit,
» soit qu'il voulût se dé-
» faire de cette importu-
» nité, il dit : *Eh bien,*
» *il faut appeller mon ne-*
» *veu, & savoir de lui*
» *son sentiment là-dessus.*
» On appella donc aussi-
» tôt M. de Barcos, M.
» de S. Cyran lui dit le
» sujet pour lequel on
» l'avoit fait venir, &
» les instances que la
» compagnie lui faisoit
» de se déclarer l'auteur
» du livre d'*Aurelius.*

» Mais M. de Barcos ne
» paroissant nullement
» surpris de cette propo-
» sition, crut que le
» meilleur étoit de l'élu-
» der en riant, & lui dit :
» *Mais, Monsieur, vous,*
» *vous en déclarer l'au-*
» *teur ! & si le vrai Aure-*
» *lius vient à paroître a-*
» *près cela. Sur quoi M.*
» de S. Cyran prenant su-
» jet de répondre à la
» compagnie lui dit :
» *Eh bien, vous voyez ce*
» *que dit mon neveu, il*
» *en faut donc demeurer*
» *là. Ce qui ne servit pas*
» peu, dit M. Lancelot,
» à confirmer quelques
» personnes dans l'opi-
» nion qu'elles avoient
» déjà que M. de Barcos
» avoit autant de part
» à cet ouvrage que M.
» son oncle, ou qu'au
» moins le latin étoit de
» lui.

(70) Le P. Cellot Jé-
suite fit imprimer au com-
mencement de 1641 à
Rouen un livre plein d'er-
reurs sur la hierarchie,
pour combattre P. *Aure-*
lius. Il fut déferé & con-
damné à l'Assemblée de
Mante, & l'Auteur fut
obligé de désavouer ses
erreurs dans la Sorbonne.

suite méritoit plus la prison, que tout ce qu'on lui attribuoit calomnieusement. M. de Chavigny répondit qu'il promettoit de se rétracter, mais M. de S. Cyran qui savoit que leurs rétractions sont toujours ambigües, n'en fit pas grand cas.

Touchant le mariage de Monsieur, le prisonnier lui dit qu'il n'avoit pu mieux faire que de n'en point parler; & que quoiqu'il eût bien vu le dessein qu'on avoit sur lui, il avoit toujours cru qu'il devoit fuir & se cacher; parcequ'il ne falloit jamais s'ingérer ni aux charges, ni aux souffrances, ni aux grandes affaires, que par force & par une vraie vocation de Dieu.

Il lui dit encore parlant de sa prison, que c'étoit sa pénitence, qu'il faut satisfaire à la justice de Dieu en ce monde ci ou en l'autre; que quand il y seroit dix ans, il n'en seroit point en peine; qu'il étoit tout disposé à de plus grandes souffrances, & que celle-là ne lui étoit rien; qu'il regardoit sa détention comme une faveur que Dieu lui avoit faite; que bien loin de se plaindre, il lui sembloit que jamais il n'avoit été mieux; qu'il ressentoit même de la joie lorsqu'il considéroit qu'il n'étoit prisonnier,

1641.

que parcequ'il disoit qu'il falloit aller à Dieu par amour, & non par pure crainte.

XCV.

Suire du même
entretien

Il lui témoigna aussi la passion qu'il avoit eu de le gagner à Dieu lorsqu'il étoit jeune, & qu'il avoit commencé à avoir l'honneur de le connoître, & que cette pensée avoit toujours continué dans sa prison (71).

Les belles qualités de ce Seigneur, qui a été souvent considéré comme le plus habile & le plus sage politique qui fût dans l'Europe, lui faisoient désirer en le gagnant à Dieu de le rendre également utile & à l'Etat & à l'Eglise: ce qu'il savoit bien ne pouvoir faire qu'en le portant à travailler secretement à son salut, & c'est ce qui lui faisoit continuellement demander à Dieu sa conversion (72).

(71) M. de S. Cyran avoit connu M. de Chavigny fort jeune, étant ami particulier de toute la famille, & ce fut pour lui qu'il fit le petit traité du *Cœur nouveau*, qui a été imprimé depuis avec son Catechisme.

(72) M. de Chavigny n'exécuta jamais les bons mouvemens que Dieu lui donna de tems en tems, jusqu'à ce qu'enfin étant surpris de maladie, il mourut en 1651. Il en-

voia chercher M. Singlin, & lui remit des effets pour plus de 800000 livres entre les mains, pour faire des restitutions. Mais parceque la surprise où il se trouva, ne lui permit pas de rien signer, cela n'eut aucun lieu, & M. Singlin fut obligé de mettre tout entre les mains de sa femme, à qui il dit qu'en déchargeant sa conscience, s'il en chargeoit la sienne,

M. de S. Cyran dit encore plusieurs choses à M. de Chavigny sur la cause de la solitude dans laquelle il avoit vécu dans le monde, parcequ'il n'y prétendoit rien; sur ses études; sur le livre de Jansenius qui étoit le meilleur ouvrage qui eût paru depuis cent ans; sur plusieurs choses que l'Eglise toleroit en gémissant sur la lâcheté des chrétiens, comme le repas à midi en Carême: il ajouta qu'il lui feroit toujours voir la vérité en tems & lieu, quand il voudroit; qu'il l'avoit fait voir au Baron d'Enkenfort. Il lui parla de la pénitence, de l'absolution, du Concile de Trente. Il lui dit qu'en subissant un interrogatoire devant M. Lescot, il n'avoit pas voulu répondre à certaines questions de science que ce Docteur lui faisoit par curiosité, par la même raison par laquelle Jesus-Christ n'avoit pas voulu faire des miracles devant Hérodes, &c.

Après ce long entretien, M. de Chavigny quitta M. de S. Cyran, en lui témoignant qu'il étoit très affligé de ne pouvoir le servir. Il voïoit bien qu'il n'étoit pas tems: le Cardinal étoit plus ferme que jamais là-dessus. Le dessein de son Patriarchat commençoit déjà à faire du bruit à Rome; ce

1641.

qui porta le Pape Urbain VIII à donner le 15 Juillet 1641 sa Bulle, *Constitutio super conservatione jurium Apostolicæ Sedis*, qui fut supprimée le 18 septembre suivant par le Parlement.

XCVI.

M. de S. Cyran sanctifie sa prison par toutes sortes de bonnes œuvres.

Pendant ce tems-là M. de S. Cyran qui n'avoit jamais attendu sa liberté que de Dieu, continuoit de se sanctifier, & d'édifier par ses lettres, par ses bonnes œuvres, & par l'exemple de sa vertu. Sa personne étoit captive, mais sa charité ne l'étoit pas. Il est étonnant qu'au milieu de ses Gardes, qui tâchoient de le surprendre à toute heure, il ait écrit ce grand nombre de lettres que nous avons de lui, adressées à toutes sortes de personnes, sur toutes sortes de sujets (73). Car c'est de Vincennes que sont écrites la plûpart des lettres de ce grand homme; dans lesquelles il y a tant d'instruction, que M. de Sacy renvoioit à ces lettres toutes les per-

(73) Il faut joindre aux lettres quantité d'autres écrits : deux gros volumes in-8° de considérations sur les Dimanches & Fêtes; une longue lettre sur la vocation aux charges Ecclésiastiques; des volumes de pensées sur le Sacerdoce, sur la Pauvreté, sur la mort,

&c. Quelle source inépuisable de science & de lumière dans ce grand homme, dans ce prisonnier de Jesus-Christ! M. de S. Cyran, ce qui est encore à remarquer, n'avoit que son unique craion. La Sœur Agnès d'Andilly mettoit au net toutes ces écritures.

sonnes qu'il conduisoit, étant persuadé qu'on y trouvoit tout ce qui étoit nécessaire pour la piété. En effet, chacun fait, dit M. Hermant dans son histoire manuscrite du 17^e siècle, quel fruit elles ont fait & font toujours dans l'Eglise, pour la conversion des pécheurs, l'avancement des Justes & l'édification de tous les fideles. Les Laïcs y apprennent à ne pas juger de l'excellence de la Religion chrétienne par cette idée basse & charnelle qu'en ont formé ceux qui croient pouvoir mener impunément une vie plus digne de Païens baptisés, que de l'auguste qualité d'enfans de Dieu, mais par les regles de l'Evangile & les obligations du baptême. Les Ecclésiastiques y sont instruits de l'éminence de leur état, de la sainteté de leur ministère, des préparations que demandent d'eux de si importantes fonctions, des regles qu'il faut garder dans la conduite des ames, de la prudence qui est nécessaire pour temperer la sévérité des canons, sans que la condescendance dont on use envers les ames dégénere en relâchement. Les Vierges chrétiennes & les Religieuses y

1641.

„ peuvent puiser comme dans une
 „ source très pure, les maximes de
 „ leur vocation sainte, & les vertus
 „ que demande la sublimité de leur
 „ état pour en remplir tous les de-
 „ voirs. Les peres & les meres de
 „ qui Dieu s'est servi pour mettre
 „ des enfans au monde, y lisent l'o-
 „ bligation qu'ils ont de leur procurer
 „ une éducation chrétienne. Les per-
 „ sonnes affligées y trouvent une con-
 „ solation solide par la maniere dont
 „ il releve le mérite des croix & des
 „ souffrances. Les riches y trouvent
 „ d'excellentes leçons pour le bon
 „ usage qu'ils doivent faire des biens
 „ que Dieu leur a donnés, & ils y
 „ apprennent le moien de se sancti-
 „ fier par la distribution des aumô-
 „ nes. Les pauvres y sont animés à la
 „ patience & au mépris des richesses
 „ périssables & passageres. Tous les
 „ Chrétiens de quelque condition
 „ qu'ils soient, y sont portés à la
 „ retraite, pour le moins à celle qui
 „ est intérieure, afin de conserver ou
 „ de recouvrer la grace par l'éloigne-
 „ ment de l'esprit du monde. Enfin
 „ on peut dire sans exagération que ce
 „ recueil contient autant ou plus de vé-
 „ rités importantes pour la conduite

» spirituelle , que l'on n'en peut trou-
» ver nulle part ailleurs depuis S.
» Bernard. Aussi est-ce le fruit de
» plus de trente années que M. de
» S. Cyran avoit employées avec une
» assiduité infatigable à l'étude de
» tous les Auteurs ecclésiastiques , &
» de ses longues & continuelles ré-
» flexions. Car Dieu lui communi-
» quoit ses lumieres avec d'autant
» plus de plénitude , qu'il s'en étoit
» rendu plus digne par les souffrances
» en les recevant de sa main avec paix
» & avec joie.

M. de S. Cyran ne sanctifioit pas
seulement sa prison par des lettres si
instructives , si édifiantes , & si utiles
à tant de personnes ; mais encore par
la priere continuelle , par le jeûne &
la mortification , enfin par les aumô-
nes. Il avoit sur ce dernier article une
maxime digne de sa grande charité ,
qui étoit de servir toujours les person-
nes selon leur condition. C'est ce qu'il
fit à l'égard de Madame la Baronne
de Beausoleil , de Mademoiselle sa
fille , qui étoient renfermées à Vin-
cennes , & du Baron son mari qui étoit
prisonnier à la Bastille. M. de S. Cy-
ran aiant appris que ce Baron étoit à
la Bastille en grande nécessité & fort

1641.

mal vêtu, chargea M. de la Brouche depuis Archidiacre de Bazas, de qui M. Lancelot dit l'avoir appris, de l'aller visiter, & de mener avec lui un Tailleur. Ce pauvre Baron fut fort étonné d'entendre une personne qu'il ne connoissoit pas, lui dire, *Monsieur, j'ai ordre de vous faire prendre la mesure d'un habit, & de vous prier de dire vous-même de quelle étoffe vous le souhaitez & quelle garniture vous désirez, sans que vous vous informiez de quelle part il vous sera envoieé.* Il avoit déjà fait la même chose à l'égard de la Baronne sa femme & de sa fille (74).

XCVII.

On donne ordre de rendre à M. de S. Cyran ses écrits.

Sur la fin de l'an 1641, les choses parurent un peu adoucies, & l'on commença à parler de faire rendre les papiers à M. de S. Cyran (75). Il y a apparence que deux ou trois choses

(74) Ce Baron & sa femme sont, à ce qu'il paroît, ceux dont parle le P. le Brun, chap. 11 du livre 7 de l'Histoire critique des pratiques superstitieuses, qui les premiers en France prétendirent trouver de l'eau & des métaux avec des baguettes. *Lanc. Tome II. page 216.*

(75) Le Cardinal même fit remettre au saint Prisonnier une partie de

ses manuscrits, afin qu'il continuât son ouvrage contre les Hérétiques; mais il fit réponse qu'il ne convenoit point à l'honneur de la Religion, que les ennemis de l'Eglise fussent résutés par un homme que les Supérieurs de l'Eglise traitoient en hérétique; qu'ainsi il croioit que la volonté de Dieu étoit qu'il prit les souffrances pour son partage.

portèrent le Cardinal à se rendre un peu plus humain. 1°. La mort du Comte de Soissons son plus grand ennemi, qui fut tué le 16 juillet à la bataille de Sedan. 2°. L'Arrêt du Parlement, rendu le 18 septembre contre la Bulle d'Urbain VIII du 15 de juillet. 3°. L'élévation de M. Molé ami de M. de S. Cyran à la charge de premier Président. D'ailleurs le Cardinal voioit bien qu'il n'avoit rien à craindre d'un Prisonnier si humble & qu'il tenoit si resserré, & il savoit de plus qu'on ne tireroit rien de ses papiers qui pût l'incommoder. Il les avoit fait examiner par toutes sortes de personnes, par les Jésuites mêmes, & cela ne servit qu'à justifier l'innocence du prisonnier de Jesus-Christ; puisque de tels examinateurs ne trouverent rien dans un si grand nombre d'écrits sur quoi ils pussent former aucune accusation contre lui. Faut-il après cela d'autres preuves de l'innocence de M. de S. Cyran? Le fameux M. Habert, l'un des examinateurs, ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit rien vu de plus beau dans les Anciens: & en conséquence d'un témoignage si peu suspect, M. le Chancelier Seguier dit à M. le Prince, qu'il

1641.

n'y avoit rien que de très faint & de très excellent. Néanmoins l'ordre de rendre les écrits à M. de S. Cyran ne fut point exécuté cette année; il s'en étoit dissipé beaucoup, & plusieurs personnes en ont encore entre les mains. Les Jésuites ne furent pas des moins alertes à se saisir de ce qu'ils purent. Ils détournèrent la plûpart de ses lettres, & en ont fait imprimer une partie, contre la foi publique, tronquées & falsifiées (76).

(76) Le P. Pinthereau déguisé sous le nom du sieur de Préville, publia en 1648 les lettres de M. Jansenius dans le libelle qui a pour titre : *La naissance du Jansenisme découverte, &c.* Quoiqu'on fût en droit de n'ajouter aucune foi à des extraits de lettres que les Jésuites donnoient à leur façon, & dont ils gardoient si religieusement les originaux, que personne n'a pu les voir, quelque défi qu'on leur ait donné de les montrer, cependant on ne s'est point inscrit en faux contre ces lettres. Car dans le fond elles ne contiennent rien que deux amis ne se puissent écrire confidemment; & leurs ennemis ne peuvent raisonnablement en tirer aucun avantage. On y

voit que M. Jansenius avoit formé le dessein d'opposer S. Augustin aux nouveaux Demi-pelagiens, & qu'il travailla durant vingt années d'une manière infatigable à cet ouvrage, contre lequel il voioit qu'une Société formidable s'éleveroit & remueroit les Puissances. Le P. Pinthereau voiant que ces lettres ne pouvoient donner aucune mauvaise idée à ceux qui en liroient le texte sans être prévenus par des commentaires, y joignit des notes, qui donnent aux paroles & aux intentions de M. Jansenius des interprétations très défavantageuses. Le P. Gerberon a fait imprimer en 1700 ces mêmes extraits de lettres, avec les remarques nécessaires à l'éclair-

Ce qui restoit d'écrits de M. de S. Cyran lui fut enfin rendu le 14 mai 1642. Ses amis eurent aussi cette année un peu plus de liberté de le voir, tant à cause de l'éloignement de la Cour qui fit le voyage de Perpignan, qu'à cause des embarras où se trouva le Cardinal de Richelieu, qui pensa être disgracié, & qui étoit entièrement occupé à découvrir la conspiration de Cinq-mars; mais la liberté de le voir ne fut entière qu'après la mort de son persécuteur, arrivée le 4 décembre. Alors presque tous les amis de M. de S. Cyran allèrent le visiter.

M. Vincent aiant appris cette nouvelle d'une personne qui revenoit de Vincennes, en eut beaucoup de joie, & alla la témoigner à M. de S. Cyran. M. Lancelot eut le bonheur de lui rendre visite vers le même tems; & y trouva M. Arnauld, qui y avoit dîné, & étoit venu pour lui faire voir les écrits pleins d'erreurs du Docteur le Moine (77). „ J'avoue, dit M.

1642.

XCVIII.

Il s'ont rendus. Ses amis ont plus de liberté de le voir.

cissement de l'Histoire, & a retranché tout ce que la haine & la calomnie y avoit ajouté. Voyez ce que dit M. Arnauld dans le quatrième factum des héritiers de M. Jansenius contre le P. Hazart Jé-

suite, sur la dixième fausseté.

(77) Le Cardinal de Richelieu avoit engagé Alfonso le Moine à se déclarer contre l'*Augustinus* de Jansenius, qu'il n'avoit jamais lu, non plus

1642.

» Lancelot, que je fus si édifié de
 » cette visite, qu'elle ne s'est jamais ef-
 » facée de ma mémoire; & ce feroit
 » pour nous sans doute une grande
 » consolation, si M. de S. Cyran
 » avoit eu auprès de lui une personne
 » qui eût pu remarquer toutes ses
 » actions si saintes, tous ses discours
 » si édifiants, & toutes ses vertus si
 » éminentes, pour en faire le por-
 » trait. Mais Dieu ne l'a pas permis,
 » & peut-être même que ç'auroit été
 » une chose assez difficile. Les gran-
 » des vertus ne sont pas toujours celles
 » qui font le plus de bruit, non plus
 » que les grands fleuves. Elles ont
 » déjà quelque chose de cette paix
 » immuable de Dieu que nous pou-
 » vons bien admirer, mais que nous
 » ne pouvons comprendre. Ce n'est
 » qu'une effusion de son esprit saint
 » qui anime le cœur du nouvel hom-
 » me, & qui produit dans l'ame une
 » certaine simplicité si égale & si
 » parfaite qu'elle charme & ravit,
 » sans qu'on puisse presque y rien re-
 » marquer d'extraordinaire. C'est au-
 » tant que le souffre la foiblesse de

que les ouvrages de S. Au-
 gustin. Ce fut contre lui
 que M. Arnauld fit l'A-
 pologie pour les Saints Pe-

*res de l'Eglise, défenseurs
 de la grace de Jesus-Christ
 qui parut en 1651.*

» l'homme

„ l'homme après le péché, un calme
 „ de toutes les passions, & une extinc-
 „ tion des moindres mouvemens de
 „ notre concupiscence, qui rend un
 „ homme de Dieu si différent de ce
 „ que sont ceux qui vivent dans le
 „ tumulte des passions, que la diffé-
 „ rence qui se trouve entre la mer la
 „ plus tranquille & la plus agitée
 „ n'en est qu'une foible image. C'est
 „ une innocence qui est si grande,
 „ que rien ne fait mieux comprendre
 „ le désordre & l'impureté que le
 „ péché a apportés dans le monde.
 „ C'est une participation de la vie
 „ des Bienheureux, & un commen-
 „ cement de cette union ineffable
 „ avec Dieu même, qui ne se con-
 „ sommera que dans le ciel. Enfin
 „ c'est quelque chose de si accompli
 „ que les paroles n'en peuvent ap-
 „ procher, & heureux ceux à qui
 „ Dieu fait voir de tels modeles de
 „ vertu! *Beati sunt qui te viderunt*
 „ *& in amicitia tua decorati sunt!* (78).

Si tous les gens de bien eurent de xcviii.
 la joie de voir les choses adoucies à La Mere
 l'égard de M. de S. Cyran, on peut Angelique est
 juger quelle fut celle des saintes fil- élue Abbessé.
 les de P. R. Mais leur joie fut bien

(78) Eccl. 48, 31.

1642.

temperée par la perte qu'elles firent un mois après de la Sœur Marie Claire Arnould, qui mourut le 15 du mois de juin suivant (79), & par la crainte qu'elles eurent de perdre encore la Mere Agnès leur Abbessé, à qui on donna l'Extrême-onction, le jour même qu'on mit en terre sa sœur. La Mere Angelique eut encore un sujet particulier d'affliction, aiant été élue Abbessé, après que le second triennal de la Mere Agnès fut expiré. Elle en eut autant de chagrin qu'elle avoit eu de joie en quittant cette dignité douze ans auparavant : & même jamais elle ne l'eût acceptée, si en se démettant de l'Abbaïe, elle n'avoit fait un vœu d'obéir toujours à la personne que Dieu lui auroit donnée pour sa conduite. M. Singlin (80) tenant pour lors cette place, elle se rendit au commandement qu'il lui fit de se soumettre, au cas que la communauté la choisit. » Il n'est pas croiable, dit la » Mere de Ligny, combien elle en » eut de douleur. Elle ne nous la » témoignoit pas par ses paroles (car » elle avoit grande attention à les

(79) Voyez ce qui est dit plus haut, page 45, *item* Mémoires, Tome III. l'Artie III. cinquieme Re- lation page 419 & suiv. (80) Onzieme Relation de la premiere partie, Tome I. page 593.

supprimer en ces rencontres , ju-
geant que cet épanchement n'étoit
qu'une vaine satisfaction de l'amour
propre) & elle se contentoit de por-
ter sa douleur devant Dieu. Mais
elle en étoit si pénétrée , qu'elle ne
pouvoit le cacher , de sorte qu'elle
nous faisoit compassion. Et quoique
nous eussions autant de joie , que
nous avions d'estime & de confian-
ce pour elle , plusieurs de nous
ne purent s'empêcher de s'atten-
drir , en lui faisant notre recon-
noissance.

1642.

1643.

LIVRE SEPTIEME.

I.
M. de S. Cyran fort de prison.

QUATRE mois après l'élection de la Mere Angelique, Dieu lui rendit M. de S. Cyran qui sortit de prison le 6 février 1643. » Cette sortie fut, » dit M. Lancelot, un effet de la » piété du Roi & non de celle de la » Reine, comme l'ont écrit les Jésuites; car après la mort du Cardinal, le Roi faisant ouvrir toutes les prisons que ce Ministre avoit remplies, pour faire voir le peu de part qu'il avoit eu à ses violences, il voulut que M. de S. Cyran reçût des marques de sa justice & de sa bonté. Ces marques de bonté de la part du Roi ne consistèrent d'abord qu'à laisser aux amis de M. de S. Cyran une entiere liberté de le voir, car il ne sortit que deux mois après la mort du Cardinal. L'Auteur de la défense de M. Vincent rapporte que le premier qui parla au Roi de délivrer M. de S. Cyran, fut M. Molé, & que le Roi lui accorda sur le champ cette grace, ajoutant cependant qu'il ne convenoit pas de mettre si-tôt le pri-

sonnier en liberté, pour ne pas rendre la mémoire du Cardinal de Richelieu si odieuse.

1643.

M. de S. Cyran fut redevable de sa liberté à Messieurs de Chavigny & Molé, comme M. Lancelot témoigne l'avoir appris de M. de Saint Cyran lui-même. M. des Noyers, Secrétaire d'Etat, fit ce qu'il put pour retarder son élargissement (1), mais voyant qu'il ne pouvoit l'empêcher, il essaya de s'en faire un mérite. Les Jésuites mêmes firent faire offre de leurs services à cet illustre prisonnier. Il étoit entré un vendredi à Vincennes, il en sortit un vendredi 6 février, dans l'octave de la Purification, ce qu'il regarda comme une marque qu'il avoit été exaucé dans la prière qu'il faisoit continuellement à Dieu, de ne l'en point tirer qu'il n'eût achevé de le purifier, croiant qu'il ne l'y avoit envoyé que pour cela. On doit observer ici deux choses qui forment un témoignage éclatant rendu à l'innocence de M. de S. Cyran par ses ennemis mêmes; 1°. qu'il lui fut toujours permis de dire la messe à Vincennes; 2°. qu'on ne lui fit point

(1) Videns quia placeret Judæis.

1643.

défavouer, avant que de sortir de prison, les blasphêmes & les erreurs qu'on lui imputoit, comme on auroit dû le faire selon les loix de l'Eglise, si on l'en eût cru coupable.

II.
La sortie de
M. de S. Cyran cause une
joie mêlée de
tristesse à Vincennes.

M. d'Andilly; l'*ami par excellence*, comme l'appelloit M. de S. Cyran, l'alla prendre lui même dans son carrosse. On ne sauroit exprimer la tendresse extraordinaire que tout le monde de Vincennes lui témoigna à sa sortie. Chacun pleuroit de joie & de tristesse tout ensemble, étant affligé de le perdre, & ravi de le voir en liberté après une si longue & si injuste captivité. Les Chanoines s'empresserent de l'aller voir; les Gardes, les Soldats lui témoignèrent leur joie; & pour lui donner des marques de leur estime & de leur vénération, ils se mirent en haie pour le laisser passer au bruit des mousquetades, des fifres & des tambours. La mémoire de M. de S. Cyran a toujours été depuis en vénération dans le Château de Vincennes, & M. Lancelot rapporte, que Madame la Princesse de Conti y étant allée passer l'été en 1670, avec Messieurs ses fils, dont il étoit Précepteur, les Chanoines

leur parlerent toujours de lui comme d'un Saint (2)

1643.

Au sortir de Vincennes, M. d'Andilly mena d'abord M. de S. Cyran remercier ses deux bienfaiteurs, M. de Chavigny qui ne s'y trouva pas, & M. le premier Président Molé, qui le reçut avec tout l'accueil imaginable. Il alla ensuite à P. R. de Paris; l'union particulière que Dieu avoit formée entre ce saint Abbé & ces épouses de Jesus-Christ, dont la vertu faisoit une partie de sa joie & de sa couronne, ne lui permettoit pas de différer davantage à satisfaire le désir qu'elles avoient de le voir & de recevoir sa bénédiction. Il monta d'abord à la Chapelle pour y adorer le S. Sacrement, & les Religieuses de leur côté s'étant rendues dans le chœur, chanterent le *Te Deum* en actions de grâces, c'étoit vers les cinq heures du soir; ensuite il alla au parloir de S. Jean pour y saluer la communauté. Il soupa & coucha à P. R. avec M.

III.
Visites de M.
de S. Cyran
après sa déli-
vrance.

(2) Pendant le séjour que M. Lancelot fit avec les Princes à Vincennes, lorsqu'il pouvoit se dérober, il alloit visiter, comme un lieu saint la chambre du donjon dans laquelle M. de S. Cyran

avoit été enfermé; & lorsqu'il la trouvoit fermée, il baisoit avec respect les serrures & les verrouils, & faisoit sa prière à la porte, où il passoit quelquefois plusieurs heures.

1643.

son neveu, qui étoit venu l'y attendre; & s'en retourna le lendemain chez lui. Il venoit souvent y passer des jours entiers. Le jour de l'octave de sa sortie, M. Singlin dit une Messe solennelle d'actions de graces, aiant pour Diacre M. Arnauld, pour Sous-Diacre M. Rebours, & pour Acolytes M. de Saci & M. Lancelot. M. de S. Cyran, qui s'étoit trouvé trop foible pour dire la Messe, y communia avec l'étole. Après le *Te Deum*, il envoya son Domestique à la sacrificie, pour prier de sa part le Célébrant & les Officiers de lui envoyer un pseume tel qu'il leur plairoit, qui lui pût servir de cantique & d'action de graces pour dire à pareil jour. Tous s'unirent ensemble, & après avoir invoqué Dieu, le Diacre prit une épingle, la mit dans un pleautier, afin de prendre ce que Dieu enverroit pour consolet son serviteur. Le pseume qui échut fut le 34, *Judica Domine nocentes me, &c.* Tout le monde fut dans l'admiration de voir que dans une semblable occasion on fût tombé sur un pseume si consolant pour les Justes qui souffrent persécution, & qui renferme des menaces terribles contre les persécuteurs. M. de S. Cyran sur-tout

fut d'autant plus surpris de la rencontre de ce pseaume, qu'il n'y en a point de plus formel dans la circonstance où il se trouvoit. Il voulut le chanter à l'heure même avant que de sortir de sa place, & pria pour cela qu'on se retirât de la chapelle, afin d'avoir la liberté de se répandre en la présence de Dieu. Mais M. Singlin & M. Lancelot furent bien aises de le considerer d'un lieu où il ne pouvoit les appercevoir, afin de s'édifier de sa dévotion. Il étoit dans une telle effusion de larmes en chantant ce pseaume, que ne pouvant plus se soutenir, il se jeta la face contre terre & demeura long-tems à gémir & à soupirer devant l'autel.

Pendant quelque tems ce ne fut que visites continuelles de personnes de toutes sortes de conditions qui venoient congratuler M. de S. Cyran de sa délivrance. M. Vincent fut de ce nombre, & s'empessa de lui rendre visite & de se consoler avec lui d'une maniere chrétienne de la tristesse qu'une si longue séparation & une oppression si étrange lui avoient causée. On peut voir à ce sujet le chapitre 7 de *la défense de M. Vincent*, où on lira avec plaisir plusieurs par-

1643.

IV.
M. de S. Cyran est accablé de visites

1643.

particularités de la délivrance de ce saint Abbé.

Le grand nombre de visites qu'il fut obligé de recevoir lui déplaisoit fort, & il se trouvoit, disoit-il à M. Lancelot, bien plus en danger parmi ce tracas qu'il n'étoit dans sa prison; mais il ajoutoit qu'il falloit avoir patience, puisque c'étoit une chose qui étoit dans l'ordre de Dieu; qu'il falloit néanmoins y mettre fin le plutôt qu'on pourroit, & tâcher pendant qu'elles dureroient, de les recevoir par un esprit de charité. On peut dire de M. de S. Cyran ce que disoit S. Augustin de cet excellent Solitaire de son tems, que la charité regloit toute sa vie, qu'elle regloit ses paroles, qu'elle regloit sa contenance, qu'elle regloit les mouvemens de son visage; qu'il s'unissoit à tous par les liens de la charité, qu'il conspiroit à l'entretenir avec tous, & qu'il croioit qu'il n'y avoit pas moins de crime à la violer qu'à violer la majesté de Dieu même. Il n'avoit que Dieu dans l'esprit, dans le cœur & dans la bouche.

M. de S. Cyran s'étant ainsi donné pendant quelques tems à ses amis, & à ceux qui le venoient visiter, crut qu'il falloit se renfermer pour em-

plôier ce qui lui restoit de vie à servir l'Eglise. Il donnoit pour l'ordinaire tout le matin à l'étude ou à la priere ; à midi il dînoit, & depuis le dîner jusqu'à trois heures, il donnoit audience à ceux qui avoient affaire à lui ; à trois heures il se remettoit au travail jusqu'au souper, c'est-à-dire jusqu'à sept heures.

Il fit un voïage à P. R. des champs, tant pour y voir M. le Maître, que pour y vaquer à la priere d'une maniere particuliere. „ Qui dira, s'écrie „ M. Fontaine, le transport que M. „ le Maître & ce saint homme sentoient en se revoïant ? Avec quel „ feu M. le Maître se jetta-t-il à ses „ piés ? Avec quelle tendresse M. de „ S. Cyran l'embrassa-t-il, comme „ celui qu'il disoit être le seul qu'il „ connoissoit être bien revenu à Dieu „ par la pénitence ? Dieu a donc voulu, lui dit-il, que j'eusse encore „ l'honneur & la consolation de vous „ voir. Je n'ai jamais perdu cette espérance en quelque état que je me „ trouvasse dans ma prison, & vous „ pouvez vous souvenir que je vous „ l'ai quelquefois marqué dans mes „ lettres. J'esperois toujours vous „ parler de vive voix, avant que de

1643.

V.
M. de S. Cyran va à P. R. des champs. Son entretien avec M. le Maître.

1643.

» mourir, pour m'éclaircir avec vous
 » sur les choses que vous me propo-
 » siez. J'ai vu souvent de grands obs-
 » tacles à cette attente, & l'on ne
 » vouloit m'ouvrir pour sortir de
 » prison, que des portes qui ne me
 » convenoient pas, dans la voie
 » étroite & très étroite où nous mar-
 » chons. Il se mit ensuite sur l'avan-
 » tage de ce désert où il se voioit, &
 » qu'il trouvoit très propre à la pénit-
 » tence. » J'avoue, lui dit-il, que l'a-
 » vis qu'on m'avoit donné, lorsque
 » j'étois dans ma prison, que vous
 » aviez été contraint d'en sortir, me
 » donna une grande tristesse. Comme
 » j'aime passionnément, & plus que
 » les meres naturelles n'aiment leurs
 » enfans, les ames que Dieu m'a
 » données, entre lesquelles vous fe-
 » rez toujours le premier, j'en eus des
 » peines qui témoignoient à Dieu
 » mon amour; ce qui augmentoit
 » beaucoup les autres que j'avois alors,
 » qui étoient si grandes que personne
 » n'en peut parler, non plus que
 » des graces de la foi, que celui qui
 » les a reçues & réunies.

M. le Maître lui dit qu'il avoit bien
 gémé de cette nécessité, mais qu'elle
 lui paroissoit inévitable. » Je le fais,

” dit M. de S. Cyran, mais je n’ai
” pas laissé d’admirer comment il
” étoit possible que vivant dans une
” ville, où le diable se promene tou-
” jours plus que dans les champs, &
” dans une maison où il y avoit di-
” verses matieres pour donner lieu
” aux illusions que David dit dans
” ses pseaumes de la pénitence qu’il
” sentoit dans ses reins, vous aiez
” pu vous soutenir comme vous avez
” fait; & lorsque vous me fîtes la
” faveur de me mander les nouvelles de
” certaines pénitences & afflictions
” de corps dans lesquelles vous étiez
” entré, j’en fus réjoui, & je jugeai
” dès-lors que la grace de Dieu étoit
” avec vous, puisqu’elle avoit rompu
” les aversions que vous aviez à ces
” mortifications corporelles, & je vis
” clairement que Dieu combattoit
” pour vous dans ces premiers tems
” de votre conversion, afin que les
” instrumens dont le démon s’étoit
” servi pour vous faire déloger,
” n’eussent aucun avantage sur vous.
” Cette peur étoit tellement gravée
” dans mon esprit depuis ce tems-là,
” que souvent j’avois eu des pensées
” de vous en écrire, & je suis assuré
” qu’une des choses que j’eusse faite,

1643.

» si j'eusse été libre, ou que je l'eusse
 » pu étant absent, eût été de vous
 » faire déloger : mais voiant qu'il y
 » avoit de l'impossibilité à vous écri-
 » re, & de la nécessité à demeurer
 » où vous étiez, je me contentai de
 » m'adresser à Dieu, afin qu'il vous
 » conservât comme il conserve les
 » navires dans les tempêtes, & ses
 » Elus parmi les périls ; & j'ose vous
 » dire que ce mouvement que j'avois
 » si grand, m'eût porté à vous don-
 » ner cet avis par la première lettre
 » que j'eusse pu vous écrire, de ce
 » que les mêmes personnes qui étoient
 » avec vous dans cette maison, vou-
 » loient vous suivre dans ce désert.
 » Car pour moi je connois un peu le
 » diable, que Tertullien dit n'être con-
 » nu que des seuls chrétiens, & beau-
 » coup plus des uns que des autres, se-
 » lon les expériences & les connoissan-
 » ces de chacun. Je fais qu'il n'a pas
 » besoin de grande familiarité ni de lon-
 » gues conversations, ni du reste pour
 » blesser les ames, & qu'une seule
 » vue lui suffit, n'ayant pris David
 » que par-là, &c. Tout ce discours
 de M. de S. Cyran regarde la retraite
 de M. le Maître à la Ferté-Milon,
 & ces pieuses Demoiselles qui avoient

été si édifiées de la piété des solitaires qui avoient passé quelque tems dans leur maison, qu'elles prièrent M. le Maître de vouloir bien leur permettre d'aller demeurer à P. R. M. de S. Cyran dit encore quelque chose là-dessus à M. le Maître qui sembloit avoir quelque froideur envers M. Singlin à ce sujet, parceque M. Singlin en avoit donné avis à M. de S. Cyran, qui prenant la chose au plus sérieux écrivit en conséquence une lettre assez vive. M. le Maître en fut si consterné, qu'il prit la résolution de ne point sortir de sa cellule & de ne parler à personne; mais M. de S. Cyran n'approuva point cette résolution; & il confirma dans l'entretien, dont nous parlons, l'avis qu'il lui donna alors par écrit. » Je » vous supplie donc, lui dit-il, de » ne plus faire à l'avenir, à l'occa- » sion de ces avis & d'autres événe- » mens défagréables, ces fortes de » résolutions où quelquefois votre » mouvement vous porte, de ne bou- » ger de votre chambre.

» Permettez-moi de vous dire, que » si un homme du monde avoit sujet » de faire ces résolutions, ce seroit » moi qui ai éprouvé depuis mon

1643.

" emprisonnement, jusqu'où va le
 " déreglement des hommes, je ne
 " dis pas de ceux du monde, mais
 " de ceux que le monde estime en
 " être dehors, & n'avoir leur con-
 " versation que dans le ciel. Si j'a-
 " vois pu être maître de mon tems
 " depuis ma liberté, pour employer
 " en repos une ou deux heures, j'au-
 " rois mis sur le papier par chefs &
 " articles la variété des jugemens &
 " humeurs des hommes, & de mes
 " amis, & des gens de bien qui ont
 " parlé pour moi. Tout cela ne m'a
 " pas porté plus loin par la grace de
 " Dieu, qu'à des admirations interieu-
 " res, & je suis prêt de rentrer dans les
 " mêmes combats avec les hommes,
 " sans me soucier des événemens qui
 " en pourroient naître. Vous jugez
 " avec quelle ouverture je vous parle, &
 " que je prends plaisir à répandre mon
 " cœur dans le vôtre. Je crois parler à
 " moi-même en parlant à mon ami sin-
 " gulier. *S'humilier, souffrir, & dépen-*
 " *dre de Dieu, est toute la vie chré-*
 " *tienne, si on fait ces trois choses*
 " continuellement & tous les jours
 " avec joie & tranquillité au fonds
 " de l'ame. Après cela, que ceux
 " qui voudront me fâcher viennent ;

» car je porte gravées dans l'ame la
» vie & la croix de Jesus-Christ en
» qualité de chrétien qui est entré
» en sa religion par le baptême. Je
» reconnois tous les jours que j'ai
» besoin d'être éveillé, non-seule-
» ment par des avis semblables à celui
» que je vous donnai alors, mais
» par de fâcheux accidens & par des
» fraïeurs qui ne m'arrivent que trop
» souvent. C'est ce qui m'a fait entrer
» dans la pratique de ces trois paro-
» les que je viens de dire, qui contiennent toute la force de notre
» religion de pratique, d'exercice,
» de vertu, & non d'une contem-
» plation oisive des vérités divines.
» L'infirmité que nous portons, & le
» péché dont nous sommes environ-
» nés au-dedans & au-dehors, a be-
» soin de cette double leçon que nous
» font nos amis & nos ennemis, les
» uns par leur affection, les autres
» par leur haine. C'est pourquoi je ne
» puis me repentir de vous avoir
» donné le conseil que je vous don-
» nai alors, & que vous reçûtes si
» bien que je ne pouvois m'en plain-
» dre, sinon de ce que vous le fîtes
» avec plus de soumission que je ne
» voulois, n'ayant tendu qu'à vous

1643.

» réduire à une simple séparation
 » pour empêcher l'ennemi de trou-
 » bler par de tels objets le repos de
 » votre solitude.

VI.
 Suite de l'en-
 tretien de M.
 de S. Cyran
 avec M. le
 Maître.

M. de S. Cyran cessant de parler sur ce sujet, M. le Maître lui mit en main la traduction des offices de Cicéron à laquelle il l'avoit prié de travailler.
 » Je vous demande pardon, lui dit
 » M. de S. Cyran, de vous avoir
 » proposé cet ouvrage; ç'a été pour
 » des raisons qui me semblent chré-
 » tiennes, mais il m'est toujours resté
 » un scrupule de vous y avoir engagé.
 Il le remercia ensuite de ce qu'il avoit bien voulu le faire à sa considération; & lui dit qu'il n'avoit eu d'autre dessein en lui proposant cet ouvrage, que de donner lieu à la grace de Dieu de l'y engager, s'il lui en faisoit naître la volonté. Il le pria de recevoir dans la suite toutes les propositions qu'il pourroit lui faire avec cette liberté, & d'en juger & d'agir selon les mouvemens qu'il recevrait de Dieu après l'avoir invoqué. » Il faut, dit-il, que toute loi, & tous bons avis soient premierement proposés à Dieu afin que ce soit lui, qui détermine ce qu'il lui plaît, & qu'il applique notre volonté à ses œuvres selon ses

» conseils éternels. Hors de cela, tous
» nos travaux font inutiles pour nous,
» quoique quelquefois ils soient bons
» & utiles pour les autres.... Mais
» pour ne vous dire qu'un mot des
» causes qui m'ont porté à cette tra-
» duction, c'est que suivant la con-
» noissance que j'ai que Dieu s'est
» autant figuré avec toutes les vérités
» de l'ordre de la grace, dans l'ordre
» de la nature & dans l'ordre civil,
» que dans la loi de Moïse, j'avois
» remarqué dans ces offices une vérité
» qui regarde la puissance des Prêtres
» qui me frappa l'esprit, & me fit
» voir clairement que la raison d'un
» Païen avoit mieux vu un principe
» général qui regarde toutes les puis-
» sances civiles & ecclésiastiques que
» Dieu a données aux hommes, qu'on
» ne le voit maintenant dans les éco-
» les. Car il faut avouer que Dieu
» a voulu que la raison humaine fît
» les plus grands efforts avant la foi
» de grace, & il ne se trouvera plus
» de Cicéron ni de Virgile. C'est
» donc cela qui m'a porté à faire
» traduire ces offices, & à les faire
» relier avec deux autres traductions
» de deux Auteurs ecclésiastiques, qui
» parlent des mêmes choses dont par-

1643.

» lent ces offices , afin que par la
 » comparaison des uns avec les au-
 » tres , on pût voir la grandeur de
 » Dieu qui a jetté les fondemens ,
 » pour ne pas dire seulement qu'elle
 » a tracé les figures des vérités chré-
 » tiennes dans les livres des Païens.

M. le Maître aiant prié M. de S.
 Cyran de lui dire son sentiment tou-
 chant la pensée où il lui avoit mandé
 qu'il étoit de travailler à la vie des
 Saints ; » j'ai fort pensé à cela , lui
 dit-il , lorsque j'étois encore en pri-
 son. J'approuve extrêmement votre
 » dessein ; mais je l'estime si grand ,
 » que pour le faire comme il faut , il
 » est bon de s'y préparer long-tems
 » par la priere , par le retranchement
 » fait peu-à-peu de ce qu'il y a de
 » superflu en nous , & par la réunion
 » de plusieurs choses qui y font né-
 » cessaires. Quand on se sent engagé
 » à composer quelque'ouvrage pour
 » Dieu , dont , pour peu humble que
 » l'on soit , on doit toujours se re-
 » connoître peu capable , il faut se
 » recueillir tout dans soi-même , s'hu-
 » milier , gémir , prier. Il faut se
 » considérer comme l'instrument &
 » la plume de Dieu , ne s'élevant
 » point , si on avance ; ne se découra-

VII.

Belle leçon
 pour écrire
 chrétienne-
 ment.

geant point, si on ne réussit pas ;
car il ne faut pas moins de grace
pour éviter l'abbatement que l'éle-
vement, puisque l'un & l'autre est
l'effet de notre orgueil. Une plume
ne s'éleve, ni ne s'abaisse, soit
qu'on s'en serve ou qu'on la laisse,
soit qu'on écrive bien ou mal. Vous
avez vu dans S. Bernard qu'il com-
pare Dieu au regard des hommes,
à un Ecrivain ou à un Peintre, qui
conduit la main d'un petit enfant,
& ne demande au petit enfant au-
tre chose, sinon qu'il ne remue
point la main, mais qu'il la laisse
conduire ; ce que fait souvent l'hom-
me qui résiste au mouvement de
Dieu. C'est donc, dit ce saint hom-
me, l'écrivain & non l'enfant qui
écrit, & il seroit ridicule que l'en-
fant eût vanité de ce qu'il auroit fait,
puisque pour écrire toujours de
même, il auroit besoin d'avoir tou-
jours le même maître, & que sans lui
il écriroit ridiculement. Il en est
ainsi de Dieu & des hommes. C'est
pourquoi il n'y a rien de si rai-
sonnable que l'humilité dans les
travaux pour Dieu, de même que
dans les dons naturels. En se tenant
dans ces sentimens, on croît tout

1643.

» ensemble en vertu & en lumiere.
 » On acquert une force merveilleuse,
 » & il se répand une odeur de piété
 » dans l'ouvrage, qui frappe premie-
 » rement l'Auteur, & ensuite tous
 » ceux qui le lisent.

VIII.
 Suite du mê-
 me entretien.

» C'est pourquoi j'ai dit depuis peu
 » à un de mes amis, que les ouvra-
 » ges qui se font faits avec l'esprit
 » de Dieu, & avec une entiere pu-
 » reté de cœur, se font ressentir en
 » les lisant, & qu'ils produisent des
 » effets de grace dans les ames de
 » ceux qui les lisent dans tous les
 » siècles de l'Eglise, à proportion
 » comme les saintes Ecritures. Car
 » il y a trois sortes de livres qui édi-
 » fient l'Eglise & les Fideles. Les
 » premiers sont des Ecritures saintes;
 » les seconds sont ceux des Conciles
 » & des Peres; les troisiemes ceux
 » des hommes de Dieu, qui ont ré-
 » pandu leur cœur devant lui en fai-
 » sant leurs ouvrages. Tous les autres
 » quelques saints que soient leur sujet
 » & leur matiere, sont livres qui
 » par la matiere & le corps tiennent
 » du Judaïsme, & par l'esprit, du Pa-
 » ganisme. Je reconnois que Dieu
 » m'a fait une grande grace, de n'a-
 » voir pas permis que j'aie fait des

1643.
" ouvrages que j'avois projetés, parce-
" que je n'étois pas assez pur pour les
" faire selon que le méritoit la fain-
" teté de leur matiere, & qu'il falloit
" que je fusse purifié long-tems par
" une double prison qui m'a fait con-
" noître & ressentir ce que jamais je
" n'eusse pu m'imaginer, avant que
" de l'avoir expérimenté lorsque j'é-
" tois à Vincennes. Cela m'a fait
" remarquer depuis peu la merveil-
" leuse providence de Dieu envers
" S. Jean, qu'il a voulu auparavant
" purifier dans l'huile bouillante pour
" le rendre digne d'écrire l'Apoca-
" lypse, & le quatrieme Evangile qui
" est le plus élevé des quatre.

M. le Maître témoigna à M. de S. Cyran combien il lui étoit obligé de lui avoir donné un avis si sage, & qu'il reconnoissoit plus que jamais la grandeur de la grace que Dieu lui avoit faite de le mettre entre ses mains. A quoi M. de S. Cyran répondit qu'il n'étoit rien, & que Dieu étoit tout : & ajouta qu'il étoit extrêmement réjoui de voir que Dieu avoit gravé dans son ame une reconnoissance non commune de la grace extraordinaire qu'il lui avoit faite en l'appellant à lui. Il s'étendit ensuite sur l'oubli des

1643.

graces de Dieu , qui est cause que la plus grande partie des hommes en sont privés , pour ne les avoir pas assez estimées. » C'est en cela aussi , » continua-t-il , où j'ai peur de man- » quer avec les autres ; & je ne » voudrois pas une autre grace en ce » monde , que de ne m'attiédier ja- » mais dans le ressentiment de celles » que Dieu m'a faites , & particu- » lierement de celle de ma prison , » qui a été pleine de si grandes & de » si extraordinaires faveurs , que je » ne voudrois autre chose , sinon » qu'il eût agréable que je me dé- » crivisse à tout le monde tel que » j'ai été & suis encore en mes dé- » fauts , afin de mieux faire paroître » la magnificence de ses graces sur » moi , dans le seul souvenir des- » quelles je m'attendris. J'aurois eu » un grand tort de me plaindre de » ma prison. J'aurois au contraire » souhaité qu'il l'étendit jusqu'à la » fin de ma vie , donnant à ma vie » telle étendue qu'il lui plairoit , » puisqu'elle étoit accompagnée d'un » grand nombre de faveurs que j'ai » reçues dans un grand nombre de » mauvaises rencontres , & lorsque » tout étoit bandé contre moi. Quel-
ques

que grandes que fussent ces graces,
elles me le paroïtroient moins s'il
ne lui avoit plu de les combler par
une derniere qui me semble encore
plus grande que toutes, & qui
m'a ravi toutes les fois que j'y ai
pensé. C'est qu'après plusieurs con-
testations sur les erreurs & les hé-
résies dont on me chargeoit, & après
toutes les autres causes de mon em-
prisonnement, il a permis enfin
que je ne fois demeuré prisonnier
que parceque je défendois sa cha-
rité, & soutenois qu'on ne pouvoit
tendre à Dieu, ni prétendre à sa
grace, que par l'amour qu'on doit à
sa grandeur & à sa divine majesté.
Je ne fais si je pourrai me résoudre
à vous montrer là-dessus une ou
deux pages que j'ai tracées aujour-
d'hui après la sainte communion.
Je le ferois si vous le désiriez, &
si vous le vouliez regarder comme
une chose faite en courant, & seu-
lement pour témoigner par quel-
ques paroles, comme par de sim-
ples semences le ressentiment des
graces que Dieu m'a faites. C'est
aussi dans ce sentiment que j'ai de
tout ce qu'il lui a plu de faire pour
moi, que je me suis porté à re-

1643.

» connoître à tout moment la grace
 » qu'il vous a faite , & à le prier de
 » faire encore par un surcroît de gra-
 » ce qu'elle soit toujours nouvelle
 » dans votre cœur , &c.

M. le Maître pria M. de S. Cyran
 de lui expliquer ce que c'étoit que
 certains *airs invisibles* , dont il lui avoit
 parlé dans une lettre. » Je ne vous
 » en puis dire autre chose , répondit
 » M. de S. Cyran ; je ne vous en par-
 » lois que par ma propre expérience.
 » J'avois fait autrefois un sermon
 » sur ce sujet à des Religieuses , où je
 » montrois qu'après qu'on a ruiné la
 » cupidité des richesses , des honneurs
 » & des plaisirs du monde , il s'éleve
 » dans l'ame, de cette ruine d'autres
 » honneurs , d'autres richesses , &
 » d'autres plaisirs qui ne sont pas du
 » monde visible , mais de l'invisible.
 » Cela est épouvantable , qu'après
 » avoir ruiné en nous le monde vi-
 » sible avec toutes ses appartenances ,
 » autant qu'il peut être ruiné en ce
 » monde , il en naît à l'instant un
 » autre invisible plus difficile à rui-
 » ner que le premier. La plus grande
 » difficulté est à le connoître & à le
 » bien discerner ; ce que peu de gens
 » font , parceque c'est là où les es-

„ prits de malice font leur jeu, &
 „ je ne vous en ai parlé que par l'ex-
 „ périence que j'en ai en moi. Car
 „ c'est toute la plus grande peine
 „ que j'ai, en plusieurs rencontres &
 „ dans les matieres où j'ai, ce me
 „ semble, plus avancé, que de faire
 „ ce discernement. Je me suis peint,
 „ lorsque je vous en ai parlé, & j'ai
 „ eu plus d'égard à moi qu'à vous,
 „ en parlant plutôt par occasion, pour
 „ m'en donner de garde, que par au-
 „ cune nécessité particuliere où je
 „ crusse que vous fussiez sur cela.

1643.

M. de S. Cyran se levant ensuite,
 faisant quelques tours dans la cham-
 bre, il jetta les yeux sur la biblio-
 theque de M. le Maître; & parcou-
 rant les livres, il lui disoit ce qu'il
 pensoit de chacun. „ S. Augustin est,
 „ dit-il, le premier des Peres latins.
 „ Toutes ses paroles sont des effusions
 „ de sa vertu, ce sont des livres qui
 „ sortent de sa chaleur: *Unde ardet,*
 „ *inde lucet.* Comme Appellès & les
 „ autres grands Peintres ont fait
 „ beaucoup d'ouvrages communs,
 „ dont on ne parle point, & n'ont
 „ fait que trois ou quatre chefs-
 „ d'œuvres, qui sont inimitables,
 „ ainsi Dieu a des ouvrages moins

VIII.
 Suite du même
 entretien

1643.

» dres, favoir les hommes à qui il
 » a donné moins de graces, & en a
 » d'incomparables, comme S. Au-
 » gustin & quelques autres. S. Chry-
 » sostome est le plus excellent des
 » Peres grecs. Ce sont là les deux
 » sources, où tous les autres ont pui-
 » sé. Car la doctrine de ce dernier
 » est la plus pure & la plus relevée.
 » Elle n'est pas si populaire qu'on le
 » croit. S. Ambroise est excellent, il
 » est obscur, & n'est pas tant esti-
 » mé, parcequ'il n'est pas entendu. Il
 » a été le maître de S. Augustin. S.
 » Jerôme est moins que ces deux là,
 » Il avoit moins l'esprit du Christia-
 » nisme que les autres. S. Cyprien
 » est excellent, *aurum querebat in*
 » *stercore Tertulliani* : non que Ter-
 » tullien n'ait été un grand person-
 » nage, mais il avoit l'esprit & le
 » cœur moins réglé que les autres,
 » S. Gregoire de Nazianze est le pre-
 » mier après S. Chrysostôme. S. Cy-
 » rille après lui, & S. Basile ensuite.
 » S. Gregoire Pape est un vrai disci-
 » ple de S. Augustin, qui n'a pas
 » moins été son maître dans les points
 » principaux de la vérité chrétienne,
 » que S. Ambroise l'a été de S. Au-
 » gustin. S. Gregoire s'exprime clai-

rement, au lieu que le langage de
S. Ambroise est tellement spirituel
& allégorique, qu'il faut participer
à son esprit, pour entendre bien
ses paroles, & éclaircir ce qu'il dit
par la connoissance qu'on a de la
vérité avant que de le lire. S. Ber-
nard est le dernier des Peres. C'est
un esprit de feu, un vrai gentil-
homme chrétien, & comme un Phi-
losophe de la grace. Ce qui est
admirable en lui, est que la science
lui aiant été donnée comme par
infusion, il n'a voulu néanmoins
rien écrire ni rien dire, qu'il ne
l'eût trouvé dans la Tradition: en-
forte que divisant sa doctrine en
certains points capitaux, on la trou-
veroit toute dans S. Augustin, dans
S. Ambroise, & dans S. Gregoire,
qui étoient ses auteurs ordinaires.
S. Thomas est un Saint extraordi-
naire, grand Théologien. Nul Saint
n'a tant raisonné sur les choses de
Dieu. Il étoit dans un siècle où
l'on donnoit beaucoup à la Philo-
sophie, & où l'on commençoit à
s'attacher au raisonnement humain.
Richard de S. Victor, Guillaume de
Paris, je les ai lus fort peu il y
a plus de dix ans. Il me paroïsoit

1643.

» que c'étoient des auteurs mêlés ;
 » qui avoient de bonnes choses par-
 » mi d'autres , qu'il falloit lire avec
 » beaucoup de discretion & de rete-
 » nue. J'ai un peu plus lu Hugues
 » de S. Victor , qui étant plus esti-
 » mé que les autres , ne laisse pas
 » de contenir le même mélange, non-
 » seulement en ce qui regarde la
 » discipline , mais aussi en ce qui
 » regarde le dogme & la simple doc-
 » trine de l'Eglise. C'est pourquoi je
 » me suis un peu étonné du juge-
 » ment que M. le Cardinal du Per-
 » ron en a fait , l'appellant la secon-
 » de ame de S. Augustin. Car cela
 » ne peut être vrai sans diviser l'ame
 » de ce Saint , étant certain que
 » Hugues de S. Victor ne censure pas
 » moins des maximes fondamentales
 » de la doctrine de S. Augustin, qu'il
 » en établit : ensorte que je me suis
 » étonné de cette diversité d'esprit
 » d'un même Auteur , qui ne pro-
 » cede pas seulement du relâchement
 » de la discipline qui commençoit
 » à être grand en ce tems-là , mais
 » aussi de ce qu'on commençoit à
 » raisonner & à traiter la Théologie
 » par méthode. Ils ne lisoient pas
 » beaucoup les anciens , quoique ceux

„ qui les ont suivis, les aient en-
 „ core moins lus; & ils conservoient
 „ plus la tradition par les restes qui
 „ en étoient demeurés dans l'usage,
 „ que par la lecture. Il faut toujours
 „ aller à notre source. Nous n'y voïons
 „ point ces inégalités. Dieu faisant
 „ dans les ames ce que feroit le so-
 „ leil, s'il imprimoit toute sa lumiere
 „ dans un miroir; il ne faut pas
 „ s'étonner, si les Saints ont tant de
 „ pensées, & font tant d'actions sem-
 „ blables: car c'est une même lu-
 „ miere en plusieurs miroirs; & au
 „ lieu que la lumiere ne luit pas en
 „ un miroir, si elle est proche, celle
 „ de la grace ne luit dans les cœurs
 „ qu'en approchant, & reluit en
 „ plusieurs, quoiqu'éloignés les uns
 „ des autres, à cause de l'immensité
 „ de Dieu, ce que ne peut faire la
 „ lumiere naturelle.

M. de S. Cyran, après s'être tû
 quelque tems, reprit la parole, & dit
 à M. le Maître: „ Je ne puis m'em-
 „ pêcher, Monsieur, de vous répéter
 „ ici ce que je crois vous avoir dit
 „ dans quelqu'une de mes lettres,
 „ touchant l'amour de la science &
 „ le temperamment qu'il y faut ap-
 „ porter. Je puis vous dire encore sur

M iiiij

1643.

IX.

M. de S. Cyr
 donne à M.
 le Maître des
 instructions
 sur l'amour
 de la science.

1643.

» ce sujet, ce que je viens de vous
 » dire en vous parlant de ces airs in-
 » visibles, que c'est plus pour moi
 » que je parle que pour vous. Car si
 » après vous avoir dit en général les
 » graces que Dieu m'a faites dans ma
 » prison, je vous disois les vues ter-
 » ribles & les épreuves que j'y ai
 » eues, particulièrement au commen-
 » cement, vous ne trouveriez pas
 » étrange que je fusse dégoûté de la
 » science, & par conséquent de toutes
 » les actions du monde, qui ne font
 » rien en comparaison d'elle. Dieu
 » m'y a fait voir que toute la science
 » séparée de lui n'est rien, & qu'il
 » y a grande peine en ce tems, de la
 » façon qu'on la puise dans les écoles,
 » d'allier l'amour de Dieu avec la
 » science, & de les tenir long-tems
 » unies ensemble. J'avoue pour moi
 » franchement qu'étant né avec cette
 » passion de savoir, elle m'a nui plu-
 » tôt que servi pour l'acquisition de
 » la vraie vertu, & même pour la
 » connoissance de la pure vérité. J'ai
 » grand sujet de dire de celle qui m'a
 » donné quelque réputation jusqu'à
 » trente ans, que ce n'étoit que va-
 » nité, & d'autant plus dangereuse
 » que les sages en ont une autre opi-

» nion ; & que depuis que Dieu m'a
» fait passer de cette science à l'autre ,
» & de celle des hommes à celle des
» Anges de l'Eglise , qui sont les Apô-
» tres & leurs successeurs , j'ai re-
» connu par de notables expériences ,
» que, qui ne croît en charité autant
» qu'il croît en science apostolique ,
» tombe enfin dans une plus grande
» & plus horrible vanité que celle
» dont j'ai parlé.

» Il est certain que si j'avois à ra-
» jeunir , ce que je ne voudrois pas
» pour rien du monde en courant les
» hasards de la jeunesse depuis l'en-
» fance , & que j'eusse la connoissance
» expérimentale que j'ai , je ne cher-
» cherois dès le commencement qu'une
» retraite entiere du commerce du
» monde & des gens d'Eglise , pour
» servir Dieu , s'il lui plaisoit me
» faire cette grace , dans quelque so-
» litude : & si à l'heure que je vous
» parle , & à l'âge où je suis , j'étois
» assez fort pour me passer de la com-
» pagnie des hommes , je choisirois
» d'être seul , ou pour le moins d'é-
» tre reclus dans quelque communauté
» Religieuse ; & si quelqu'un vouloit
» recevoir quelqu'instruction de moi ,
» je ne penserois pas le conduire mal

1643.

„ de lui conseiller de bonne heure de
 „ se contenter de l'instruction que S.
 „ Hilaire donna à S. Martin, suivant
 „ en lui la disposition qu'il y trouva,
 „ & que Dieu y avoit mise. Les cau-
 „ ses de cette disposition où je suis
 „ maintenant, & qui procedent tou-
 „ tes des vues que j'ai eues étant en
 „ prison, sont longues à déduire; mais
 „ cela néanmoins ne m'a pas fait
 „ changer de dessein d'étudier, & de
 „ rendre à Dieu selon mes forces
 „ présentes les fruits du petit talent
 „ qu'il m'a donné. J'apprehende trop
 „ ce qu'il dit dans son Evangile à
 „ celui qui avoit caché le sien, & je
 „ n'ai jamais pensé à vous détourner
 „ du vôtre en continuant vos études
 „ & vos lectures, par les paroles que
 „ je vous ai dites dans mes lettres,
 „ non plus que par l'avis que je vous
 „ donne présentement touchant le
 „ temperamment qu'il faut apporter
 „ à la science. Je fais à qui je parle,
 „ & que le bon sens dont Dieu vous
 „ a doué; vous fera bien entendre
 „ jusqu'où il faut étendre ce tempe-
 „ ramment & cette modération. Un
 „ tel avis est autant pour moi que pour
 „ vous. Je fais presque toujours com-
 „ me le bon cavalier, qui se renue

» & s'excite lui-même au combat
» en remuant & excitant le cheval
» sur lequel il est monté. J'en ai plus
» besoin que vous, ou pour le moins
» autant. Je fais que la curiosité est
» la première branche de la cupidité,
» qui en a une infinité, comme dit
» notre maître : car nous nous som-
» mes perdus dans le paradis par la
» curiosité & le désir de savoir.

» Il faut bien prendre garde de ne
» pas faire des maximes fausses &
» des erreurs, des bons avis & des
» excellentes vérités, en les étendant
» plus qu'il ne faut. Je crains cela en
» moi, & à cause de cela je travaille
» toujours à me redresser, lorsque je
» vois que la vérité même & le bon
» conseil me fait trop pencher d'un
» côté, pour le grand désir que j'ai
» de me tenir toujours dans le mi-
» lieu, où Dieu veut que je demeure,
» pour ne pas manquer de le servir
» dans l'unique talent qu'il m'a don-
» né, & que vous pouvez dire aussi
» que Dieu vous a donné, vous en
» ayant ôté un excellent par votre
» propre volonté, dans lequel vous
» le pouviez servir avec gloire & ré-
» putation. Et s'il eût été moindre,
» je n'aurois peut-être pas été en pri-

1643.

» son, quoique je vous en remercie
 » encore de vive voix, ainsi que j'ai
 » fait par lettre, comme d'une faveur
 » que j'ai reçue de Dieu à votre oc-
 » casion. J'entends donc que nous
 » continuions d'étudier tous deux,
 » mais à deux conditions, l'une que
 » notre étude sera notre oraison, &
 » d'autant plus longue que nous étu-
 » dierons plus long-tems. Elle le fera,
 » si au commencement, au milieu &
 » à la fin de notre étude & lecture,
 » nous regardons Dieu & prenons
 » avec goût la nourriture qu'il nous
 » donne par ses saints livres, (je
 » suppose que nous n'en lisons pas
 » d'autres) & par les compositions
 » que nous faisons, qui doivent être
 » les premiers effets & les premières
 » productions de cette nourriture que
 » nous avons prise, en priant dans
 » la lecture & en lisant dans la priere.
 » J'ai vu, ce me semble, quelque
 » chose appartenant à cela dans la
 » vie de S. Vincent Ferrier, quoiqu'il
 » ne soit pas besoin d'autre auteur
 » que de la Sagesse éternelle qui nous
 » l'a dit & prescrit plusieurs fois dans
 » ses Ecritures.

» Il faut autant de précaution con-
 » tre la vaine gloire en étudiant,

„ qu'il y a de vanité dans toutes les
 „ excellentes occupations, selon S.
 „ Philippe de Nery, qui l'a pris de
 „ S. Augustin notre maître, ou peut-
 „ être je me rencontre avec lui en
 „ cela. Il y en a trois selon ces Saints,
 „ la maîtresse, la compagne & la ser-
 „ vante. La premiere precede toujours
 „ la bonne œuvre; la seconde l'ac-
 „ compagne autant qu'elle dure; la
 „ troisieme la suit comme l'ombre
 „ après qu'elle est achevée, & il n'y
 „ a guere d'homme spirituel qui ne
 „ l'éprouve. Que si cela est vrai de
 „ toutes les bonnes œuvres, il est sans
 „ comparaison plus vrai de celle de
 „ la science, de laquelle aussi ces deux
 „ Saints entendent parler principale-
 „ ment. Car la science contient un
 „ doux & agréable poison qui se glisse
 „ insensiblement & sans qu'on s'en
 „ apperçoive dans tous les ouvrages
 „ d'un homme savant. En nulle chose
 „ du monde il n'est plus facile au dia-
 „ ble de donner le change, & de
 „ faire prendre le moien pour la fin
 „ comme en la science, à cause de
 „ la beauté & de l'attrait de la vérité,
 „ qui de soi engage les sens par les-
 „ quels elle passe, & fait par eux que
 „ ce qu'il y a de sensuel & de cor-

1643.

X.
 M. de S. Cy-
 ran donne
 des regles
 pour se défen-
 dre de la ten-
 tation infé-
 parable de la
 science.

1643.

» ruptible dans l'esprit y consent Car
 » le premier péché n'a pas moins
 » corrompu notre ame que notre corps.
 » C'est pourquoi les bons avis qui
 » nous réveillent & nous obligent à
 » prendre garde & à veiller avec soin,
 » sont bons & nécessaires de tems en
 » tems. C'étoient là les seuls tempe-
 » rammens que je vous mandois par
 » ma lettre, lesquels je réduirois vo-
 » lontiers à six ou sept regles, par
 » l'observation desquelles on se peut
 » défendre dans l'Eglise de cette fu-
 » rieuse tentation qui est inféparable
 » de l'étude dans un bon esprit, &
 » s'en défendre mieux qu'Adam &
 » Eve ne s'en sont défendus dans le
 » Paradis: ce qu'il est beaucoup plus
 » difficile de faire dans ces études
 » posterieures de l'Eglise, où l'on a
 » séparé la science de la vertu & de
 » la charité intérieure, qu'aux précé-
 » dentes, où les plus savans dans les
 » Ecritures & les vérités de Dieu ont
 » toujours été les plus saints & les
 » plus vertueux; de sorte que si en
 » quelqu'un de ces anciens ces deux
 » choses se sont trouvées séparées, il
 » n'a pu subsister long-tems dans
 » l'Eglise, & il a fallu assez or-
 » dinairement qu'il soit tombé dans

» l'hérésie. Je suis bien aise, puis-
 » que je vous vois, de parler de vive
 » voix d'un sujet si important avec
 » vous; on ne fait quand on pourra
 » se revoir.

» La première règle que je disois
 » qu'il falloit garder dans l'étude
 » contre la tentation de la science,
 » est de n'avoir aucun intérêt dans le
 » monde, & de l'avoir rejetté par un
 » généreux mépris, comme les Apô-
 » tres rejettoient les moindres pouf-
 » sières de leurs piés, sortant des
 » maisons particulieres où ils n'avoient
 » trouvé que le monde. C'est ce que
 » Dieu vous a fait la grace de faire à
 » la vue de tout Paris; ce qui vous de-
 » vroit donner une joie continuelle dans
 » l'ame, & vous faire dire à Dieu
 » à tout moment: *Cantabiles mihi*
 » *erant justificationes tuae in loco pere-*
 » *grinationis mee.*

» La seconde règle est de prier Dieu
 » en tous les endroits, suivant l'avis
 » de l'Apôtre, *orate in omni loco le-*
 » *vantes manus puras*, & de faire de
 » sa lecture & de son écriture une
 » continuelle oraison, qui sera d'au-
 » tant plus agréable à Dieu qu'elle
 » sera faite dans l'humiliation devant
 » sa vérité, pour laquelle seule il dit

1643.

» qu'il est venu dans le monde; & à
 » cause de cela il la faut aimer autant
 » que Jesus-Christ, & ne la contem-
 » pler jamais que comme un rayon
 » dépendant de son soleil, & dont la
 » vue ne doit non plus être séparée
 » en nous de l'amour, qu'elle ne le
 » peut être de sa source qui est Jesus-
 » Christ.

» La troisieme regle est de prendre
 » plaisir à communiquer de ce que
 » nous faisons en intention d'attirer
 » la grace de Dieu sur nous, avec
 » ceux que nous savons avoir un même
 » esprit & un même amour pour
 » la vérité & pour Dieu, que nous
 » avons, & qui en parlent & écri-
 » vent avec un pareil désintéressement
 » de toutes choses & de la gloire
 » même que le monde donne à ceux
 » qui le servent, & sans songer au mon-
 » de, ni à la vanité de ses ouvrages.

» La quatrieme regle est celle qui
 » est contenue dans cette vérité, qu'il
 » ne faut jamais oublier: que si la
 » science des choses divines (car nous
 » ne parlons que de celle là & ne fai-
 » sons nul cas de l'autre) croît plus
 » en nous que la charité & la grace
 » de notre Sauveur, il faut nécessai-
 » rement qu'elle l'emporte de son côté.

» té , & la fasse passer & ensuite per-
 » dre dans ces elevemens , que l'A-
 » pôtre appelle des enflures de l'esprit,
 » & un autre Saint, des tournoiemens
 » & des vertiges de cerveau.

» La cinquieme regle qui s'ensuit ,
 » est que le plus grand temperamment
 » de la science divine est la charité ,
 » & que s'il faut que l'une des deux
 » ait de l'avantage plus que l'autre ,
 » il faut que ce soit la charité & la
 » grace , parcequ'elle seule eleve l'a-
 » me vers les objets du ciel , au lieu
 » que la science même des choses
 » saintes, étant seule, abbaisse vers les
 » objets du monde , & ne peut s'éle-
 » ver vers Dieu que par la charité.
 » C'est pourquoi quiconque passe sa
 » vie dans l'étude des choses saintes,
 » doit faire provision de charité &
 » avoir des tems particuliers & jour-
 » naliers pour la faire croître, comme
 » il a des heures destinées pour faire
 » croître la science.

» La fixieme regle , est qu'un des
 » grands moiens pour empêcher l'é-
 » levement d'esprit naturel & de la
 » science acquise , & faire que la cha-
 » rité la devance toujours en croissant,
 » est de tenir tous les jours le corps
 » humilié dans certains exercices ex-

1643.

» terieurs & naturels, entre lesquels
 » ceux qui nous tiennent occupés en
 » remuant de la terre tous les jours,
 » ne font pas des moindres, encore
 » qu'il y en ait d'autres plus humi-
 » lians & plus de charité, quoiqu'ils
 » ne soient pas si pénibles. J'y trouve
 » seulement à redire que vous y met-
 » tez trop de tems, & que vous dé-
 » robez beaucoup de celui que Dieu
 » demande de vous, pour augmenter
 » en étudiant, le talent que Dieu
 » vous a donné pour le bien de son
 » Eglise & pour l'édification du pro-
 » chain. J'approuve extrêmement tou-
 » te sorte de travail corporel, & je
 » disois l'autre jour à une personne
 » que Dieu l'avoit imposé à Adam,
 » & lorsqu'il le mit dans le paradis,
 » & lorsqu'il l'en chassa, quoique
 » l'un fût un travail d'innocence, &
 » l'autre un travail de pénitence : mais
 » je désire le même temperamment
 » pour ce travail, que je désire pour la
 » science, fuyant également toutes les
 » extrémités, pour tenir l'ame dans
 » la médiocrité, sans laquelle tout est
 » vicieux.

» Il faut, pour ne point recevoir
 » de dommage de l'étude des choses
 » saintes, que lorsque nous la quit-

» tons pour faire quelque bonne œu-
» vre, soit priere ou autre, nous le
» fassions de telle sorte & avec une
» telle tranquillité d'esprit, que nous
» ne jettions nullement, ni la vue de
» l'esprit, ni le désir du cœur sur les
» livres & les autres occupations d'é-
» tudes plus agréables, que nous
» avons quittées pour faire autre cho-
» ses qui est moins dans notre incli-
» nation & dans notre dévotion. C'est
par cette regle que M. de S. Cyran
termine celles qu'il donne sur cette
matiere; il dit qu'elle est peut-être la
principale, qu'il heurte lui-même
souvent contre; & que les hommes
pieux qui ont l'esprit & l'inclination
aux livres, pechent souvent contre cette
regle, qui étant bien pratiquée, fait
faire de grands progrès dans la grace
à un homme de bien sur-tout lorsqu'il
est solitaire, puisque cette pratique
en contient plusieurs, & fait que l'a-
me s'exerce, par une seule action
dans quatre ou cinq vertus. » C'est
» pourquoi je vous supplie, dit M.
» de S. Cyran à M. le Maître, de
» trouver bon que je réduise votre
» travail manuel à deux heures par
» jour, & que le reste soit pour l'é-
» tude & la priere. M. de S. Cyran

1643.

s'arrêtant là, M. le Maître lui avoua qu'il avoit cru voir dans une lettre qu'il lui écrivit de Vincennes, qu'il n'approuvoit pas ses études, & qu'en conséquence il avoit laissé là les livres, quitté l'hébreu & renoncé à la traduction des pseaumes; mais M. de S. Cyran le détrompa, & lui dit qu'il n'avoit jamais eu cette pensée; il fut mortifié qu'il eût discontinué son travail sur les pseaumes, & le pria de le reprendre.

XI.

Suite de l'entretien de M. de S. Cyran avec M. le Maître. Education des enfans.

Ces Messieurs aiant été interrompus par les grands cris d'un Païsan, qui venoit demander du secours pour sa femme en couche, dont l'enfant étoit mort sans baptême, ce qui toucha extrêmement M. de S. Cyran; M. le Maître lui demanda là-dessus ce qu'il pensoit de l'état des enfans morts sans baptême; à quoi M. de S. Cyran répondit en lui faisant voir par l'autorité de S. Augustin, que ces enfans étant coupables du péché originel, ils étoient non-seulement privés de la vie éternelle, mais encore sujets à la peine du feu ou des sens; ce qu'il prouva par les peines & par la mort que les enfans souffrent tous les jours à notre vue: car il est manifeste que ces peines étant sensibles, le péché originel

dont ils sont coupables mérite de telles peines ; & le sentiment contraire des Scolastiques est opposé à la Tradition dont ils s'écartent en bien d'autres points, en préférant le sens de la raison à celui de la foi & de la vertu chrétienne. M. de S. Cyran prenant de-là occasion de parler des enfans, il remercia M. le Maître, de ce qu'il avoit bien voulu se charger de l'éducation du petit d'Andilly & du petit S. Ange : il ajouta que pour la chose en elle-même il n'y avoit pas d'occupation plus méritoire que de travailler à l'éducation des enfans ; que pour lui *ce seroit sa dévotion de pouvoir servir des enfans*. Il lui parla de quelques-uns qu'il avoit fait élever pendant sa prison de Vincennes, & dont il continuoit d'avoir soin ; „ car, dit-il, „ je tâche toujours d'avoir soin d'eux, „ quand j'ai une fois commencé, „ afin que mon aumône soit semblable à l'aumône & à la grace que „ Dieu nous fait, qui est une aumône „ propre aux réprouvés, si elle n'est „ jusqu'au bout. Continuez donc, „ Monsieur, dit M. de S. Cyran à „ M. le Maître, d'avoir soin de ces „ enfans qui sont ici... Quand il „ n'y auroit que l'expiation des an-

1643.

» nées mal passées, il me semble
 » qu'on ne sauroit faire une péniten-
 » ce plus parfaite & plus agréable à
 » Dieu, s'il est vrai qu'elle consiste
 » dans une juste proportion.

M. de S. Cyran demanda ensuite
 des nouvelles du petit d'Andilly &
 du petit de S. Ange, & sur la ré-
 ponse que fit M. le Maître, par la-
 quelle il paroissoit plus content du
 premier que du second, M. de S.
 Cyran lui dit entre autres choses,
 » qu'il y a cette consolation dans les
 » travaux que l'on prend pour Dieu,
 » qu'il ne demande pas de nous le
 » succès, mais le travail. Un Labou-
 » reur homme de bien ne mérite pas
 » moins, après qu'il a fait tout ce
 » qu'il a pu pour faire porter du fruit
 » à ses terres & à ses vignes, quand
 » elles ne portent rien, que lors-
 » qu'elles portent en abondance du
 » blé & du vin. Il faut toujours prier
 » pour les ames & toujours veiller,
 » faisant garde comme en une ville
 » de guerre. Le diable fait la ronde
 » par dehors : il attaque de bonne
 » heure les baptisés : il vient recon-
 » noître la place. Si le S. Esprit ne la
 » remplit, il la remplira. Il attaque
 » les enfans, & ils ne le combattent

„ pas, il faut le combattre pour eux.
 „ Une ivraie jettée d'abord lorsqu'on
 „ s'endort, lui suffit. Il ne cherche
 „ que de petites ouvertures dans les
 „ ames tendres, *Rimulas*, dit S. Gre-
 „ goire, c'est-à-dire ce qu'elles ont
 „ de plus foible, & qu'il regarde
 „ d'abord comme des espérances &
 „ des marques de réprobation. La
 „ séparation du monde, les bons
 „ exemples, & les prieres, sont les
 „ grands secours qu'on leur peut ren-
 „ dre. Il faut s'abaisser selon leurs
 „ esprits.

„ Il faut faire comme dans l'Incar-
 „ nation, Jesus-Christ s'est rendu
 „ semblable à nous pour nous rendre
 „ semblables à lui : il faut pour re-
 „ lever des enfans, condescendre à
 „ leur foiblesse, mais ne se jeter pas
 „ à terre. Jesus-Christ s'abaisse pour
 „ mettre la brebis sur ses épaules.
 „ L'expérience fait voir qu'il n'y a
 „ guere d'emploi où l'on ait plus be-
 „ soin d'une sage patience. Les ver-
 „ tus dans tout le monde, mais sur-
 „ tout à cet âge ne s'acquerent qu'a-
 „ vec beaucoup de tems. Il n'en est
 „ pas ainsi du vice. Comme le dia-
 „ ble est devenu méchant tout-d'un-
 „ coup, aussi les esprits des méchans

1643.

» se corrompent en naissant, & un
 » grand fourbe est quelquefois fourbe
 » à dix ans comme à quarante. Il est
 » bon de leur faire comprendre la
 » grandeur du péché originel, & de
 » leur représenter souvent qu'Adam
 » avant le péché étoit un diamant, &
 » qu'après le péché il est devenu un
 » charbon. Une des grandes igno-
 » rances des enfans, & de presque
 » tous les chrétiens, est de ne savoir
 » pas quelle difficulté il y a de re-
 » venir à Dieu, & de se convertir
 » véritablement, après avoir perdu
 » l'innocence du baptême. Il ne s'en
 » faut pas étonner. Qui eût jamais cru
 » durant l'ancienne loi, qu'elle ne ser-
 » voit de rien pour le salut des Juifs
 » purement Juifs, & qu'au contraire
 » elle servoit à les rendre plus coupables, quoique les Juifs crussent le contraire ? Il y a une pareille ignorance parmi les Chrétiens touchant la facilité de revenir à Dieu, après avoir violé l'alliance du baptême, par un péché mortel. Ils croient que toute absolution le peut faire, comme les Juifs le croioient de la loi seule.

» Il ne pleut pas une seule goutte de
 » grace parmi les Païens où la pré-
 » dication

» dication de l'Évangile n'a jamais
» été ouïe : quelle merveille qu'elle
» ne pleuve pas autant qu'on le croit
» sur les chrétiens qui l'ont foulée
» aux piés, & qui ont crucifié Jesus-
» Christ, & qu'elle ne tombe sur eux
» que rarement & fort difficilement,
» & non autrement que par une vraie
» pénitence ? Que si on obtient la ré-
» mission de ses péchés après le bap-
» tême une fois, & qu'on soit tombé
» encore en péché mortel, la diffi-
» culté croît toujours de plus en plus,
» selon que les péchés ont été mul-
» tipliés & les absolutions violées
» qui ont été bien ou mal données.
» Si elles l'ont été mal, ce sont au-
» tant de sacrilèges. Si elles l'ont été
» bien, les péchés qui les ont violées
» en sont d'autant plus grands, &
» par conséquent plus difficiles à être
» remis. Heureux, Monsieur, qui
» comme vous tâche d'en préserver
» les enfans ! Je plains les peres &
» les meres. Ils n'aiment leurs enfans
» que par vanité & par intérêt pour
» laisser un successeur à leur maison.
» Un pere qui commence à penser
» à Dieu, & qui veut être sérieuse-
» ment à lui, devant tenir sa maison
» réglée & y veiller jusqu'aux moins-

1643.

„ dres choses , doit appliquer ses pre-
 „ miers soins d'autant plus particu-
 „ lierement sur ses enfans , qu'il doit
 „ se résoudre à l'avenir de les con-
 „ duire comme un pere chrétien , étant
 „ impossible qu'il se sauve sans cela.
 „ Comme la piété d'un Roi n'est rien,
 „ ainsi que le dit S. Augustin , si elle
 „ ne s'étend que dans sa cour & dans
 „ sa maison , & qu'elle doit se re-
 „ connoître dans tout son roïaume ;
 „ aussi la piété d'un de ses sujets n'est
 „ rien , si elle est resserrée à lui-
 „ même & ne s'étend à ses enfans.
 „ En prenant la résolution de bien
 „ faire pour lui-même , il faut qu'il
 „ la prenne aussi de bien faire pour
 „ ses enfans & pour ses serviteurs.
 „ Rendez graces à Dieu , Monsieur ,
 „ de vous avoir délivré de ces enga-
 „ gemens & de ces aveuglemens.
 „ Vous adoptez ces enfans , mais je
 „ m'assure que vous y ferez votre
 „ devoir. Vous ferez bien de ne vous
 „ pas presser de les faire confirmer.
 „ Vous savez que chaque particulier
 „ a sa Pentecôte comme l'Eglise. Le
 „ Sacrement de confirmation est la
 „ Pentecôte des chrétiens. On en
 „ abuse en le faisant donner sans dis-
 „ cernement aux petits enfans. On

» devroit avoir grand foin qu'ils ne
 » perdissent point la grace qu'ils ont
 » reçue , d'autant plus que ce Sacre-
 » ment ne se réitere point comme ce-
 » lui de l'Eucharistie. Les Apôtres
 » n'eurent une foi superieure à tout ,
 » qu'après avoir reçu le S. Esprit ,
 » quoiqu'ils eussent été baptisés , &
 » qu'ils eussent ouï tant d'oracles de
 » la bouche de Jesus-Christ.

M. de S. Cyran croïant avoir dit
 tout ce qu'il avoit à dire à M. le Maî-
 tre , fit venir M. de Séricour , à qui
 il fit ses remercimens de ce qu'il s'é-
 toit offert à venir s'enfermer avec lui
 dans sa prison : & étant prêt de
 partir, il dit à M. le Maître qui l'ac-
 compagnoit au carosse , que plus il
 consideroit ce désert, plus il le trou-
 voit beau , & qu'il alloit encore faire
 bien des reproches à la Mere Angeli-
 que de ce qu'elle avoit quitté une si
 belle solitude. Il pria M. le Maître
 d'empêcher autant qu'il pourroit, qu'il
 s'y fit aucun dégât, sur-tout dans les
 bois. Il lui parla à ce sujet de ce qui
 s'étoit passé dans son Abbaïe où l'on
 avoit coupé une grande quantité de
 bois, ce qui lui avoit causé beaucoup
 de peine, quoique ce fût pour le
 dortoir de l'Abbaïe ; » laquelle, dit-il,

1643.

XII.

Fin de l'en-
 tretien de M.
 de S. Cyran
 avec M. le
 Maître. Il re-
 vient à Paris.

1643.

» je tiens en son temporel comme
 » un dépôt sacré, que je ménage
 » comme les choses saintes, avec une
 » grande révérence envers Dieu, qui
 » me l'a mise en main. Car ce n'est
 » rien que de parler bien de Dieu,
 » si aux moindres rencontres où il
 » s'agit de lui, on ne lui témoigne ce
 » qu'on a dans le cœur : *Regnum*
 » *Dei non est in sermone, sed in virtute.*
 » J'endure avec grande peine les dé-
 » fordres qu'on fait aux maisons de
 » Dieu dans le temporel même, &
 » je sens bien que si j'avois le pou-
 » voir j'y mettrois ordre. C'est une
 » des raisons pour lesquelles j'ai fui
 » toutes les charges ecclésiastiques,
 » sachant quel compte il en faudra
 » rendre à Dieu & à Jesus-Christ,
 » qui n'est encore entré en possession
 » de son royaume temporel & des
 » biens du monde qui lui appartiennent,
 » que par cette petite portion
 » que tient l'Eglise par les bénéfices
 » de ses Clercs, qui ne sont que les
 » fermiers & les dépositaires de Je-
 » sus-Christ... Je ne suis pas fâché,
 » Monsieur, qu'il me soit venu dans
 » l'esprit en vous quittant, de vous
 » faire ce détail, pour vous exciter
 » à veiller sur ce lieu afin que rien

» ne déperisse. Adieu je vous em-
» brassé, & vous prie de servir tou- 1643.
» jours Dieu avec la même ferveur.
» J'avois toujours cru qu'il étoit dif-
» ficile d'être bon Hermite si on n'a-
» voit passé par l'épreuve d'un Supe-
» rieur. Je suis bien aise que vous
» m'aiez fait voir le contraire. Je
» n'aurois qu'une regle à vous pres-
» crire, & que je vous prie très inf-
» tamment de garder toute votre vie,
» qui est de ne recevoir personne ici
» avec vous, s'il n'est vraiment tou-
» ché de Dieu, & s'il n'est véritable-
» ment pénitent. Adieu, Monsieur,
» continuez d'aimer toujours plus que
» jamais votre séparation du monde,
» c'est-à-dire des hommes qui vivent
» par la raison ou par les sens, au
» nombre desquels vous seriez com-
» pris vous-même si votre vie, quoi-
» que solitaire, étoit telle. Car vous
» ne seriez rien de vous séparer du
» monde, comme l'ont fait les Phi-
» losophes, si vous n'alliez du monde
» à Dieu, pour vous entretenir sans
» cesse avec lui par la priere & les
» bonnes œuvres. Avec cela je vous
» dispense de toute autre chose,
» hormis de l'obligation que vous
» avez de m'aimer, & de ne vous

1643.

» séparer jamais de celui que Dieu a
 » rendu, comme je l'espère de son
 » infinie miséricorde, un même es-
 » prit avec lui pour l'être à jamais
 » avec vous, & dans la terre & dans
 » le ciel. Telle fut la fin de cet en-
 » tretien, dans lequel M. de S. Cyran
 » parlant de l'abondance de son cœur,
 » dit tant de choses instructives & édi-
 » fiantes que nous avons cru devoir en
 » recueillir ici la plus grande partie ;
 » il partit ainsi, laissant M. le Maître
 » tout hors de lui jusqu'à ne pouvoir lui
 » dire adieu que par ses larmes.

XIII

Effets admi-
 rables des a-
 vis de M. de
 Saint Cyran
 sur un Maître
 des Comptes
 de Rouen.

Pendant que M. de S. Cyran étoit
 à P. R. un Maître des Comptes de
 Rouen arriva à Paris fort irrité contre
 lui & dans le dessein de lui faire les
 plus vifs reproches. Le sujet de ces
 reproches étoit que le P. Maignart
 de l'Oratoire, Curé de Sainte-Croix
 de Rouen, Paroisse du Maître des
 Comptes, après avoir consulté M. de
 S. Cyran, avoit quitté sa Cure &
 pris le parti d'embrasser la solitu-
 de (3). Le Maître des Comptes qui

(3) Le P. Maignard mourut faintement le 15
 après avoir demeuré cinq janvier 1650. Voyez les
 ans dans l'Abbaïe de S. Mémoires de M. du Fossé,
 Cyran, alla au mois de l. 1. ch. 3. p. 20. Nécrol.
 mai 1649 demeurer à P. de P. R. p. 26. *Supplem.*
 R. des champs, où il page 35.

confidéroit beaucoup son Curé, avec lequel il avoit une étroite liaison, sensiblement affligé de sa retraite, part aussi-tôt pour Paris, uniquement pour faire des plaintes & des reproches à celui qu'il regardoit comme en étant l'auteur. Aiant appris en arrivant que M. de S. Cyan étoit à P. R. il vouloit aller l'y trouver, tant il étoit pressé de décharger son cœur. Toutefois on l'en empêcha, en l'assurant qu'on enverroit à P. R. & qu'il reviendroit aussi-tôt à Paris. Lorsqu'il fut arrivé, le Maître des Comptes alla le trouver, & lui parla avec beaucoup de chaleur sur le sujet qui l'atenoit. Le saint Abbé, à l'exemple de S. Bernard dans une circonstance à-peu-près semblable, le voiant fort ému, le laissa parler tant qu'il voulut, jugeant bien qu'il ne falloit pas s'opposer à ce premier feu. Mais après qu'il l'eut jetté, il lui répondit avec tant de force, de sagesse, de lumiere & d'onction, que le Maître des Comptes tout défarmé & pénétré de ce qu'il entendoit, loin de répliquer, oublia le sujet de son voiage, & le pria d'agrèer qu'il l'entretînt encore : *Je croiois, lui dit-il, être venu pour mon Curé, mais je vois bien que c'est pour*

1643.

moi, & pour mon propre salut que je suis venu vous trouver. Nous pouvons ajouter pour celui de son épouse, de ses enfans & de ses petits-enfans. Car les fruits de cet entretien, & de ceux qui suivirent, se répandirent bien-tôt sur toute la famille du Maître des Comptes, & s'y conservent jusqu'à ce jour. Il n'est personne qui ne comprenne que nous parlons de la famille de M. du Fossé, sur laquelle Dieu a répandu tant de bénédictions depuis cet heureux événement, que M. du Fossé, l'Auteur des Mémoires, a toujours regardé comme une espece de miracle.

Pendant le séjour que M. Gentien Thomas du Fossé fit à Paris, il eut encore plusieurs entretiens avec M. de S. Cyran, dans lesquels ce pieux Abbé lui donna toutes les instructions dont il avoit besoin. Enfin après s'être bien instruit des fondemens d'une solide piété, il s'en retourna aussi plein de joie, que l'Officier de la Reine d'Ethiopie après avoir été instruit par S. Philippe. Tout rempli de ce qu'il avoit vu & entendu, „ j'ai vu (4), dit-il en arrivant à Madame son épouse, un homme admirable,

(4) Du Fossé, page 26.

» qui m'a donné lieu de découvrir
 » le fond de mon cœur, lequel m'é- 1643.
 » toit caché à moi-même, & qui m'a
 » appris tout ce que je dois faire
 » dans la fuite de ma vie, pour af-
 » surer mon salut. Jamais homme
 » ne m'a parlé comme cet homme.
 » C'est un trésor de lumière & de
 » charité. C'est une éloquence toute
 » de feu, qui se fait sentir au cœur,
 » & qui l'embrase dans le tems qu'elle
 » frappe les oreilles. Enfin au lieu que
 » j'étois allé pour le quereller, &
 » pour me plaindre de la perte que
 » j'avois faite, je suis revenu tout
 » comblé de joie du gain que j'ai
 » fait. Madame du Fossé touchée du
 » récit de son mari, prend à l'instant
 » la résolution d'aller aussi elle-même
 » voir cet homme extraordinaire, par
 » qui Dieu faisoit de si grandes mer-
 » veilles. Son mari, charmé de la voir
 » dans ces dispositions, l'exhorte à obéir
 » à la voix qui l'appelle. Elle part, vient
 » à Paris, s'adresse à la Mere Angeli-
 » que, qui la reçoit à bras ouverts, &
 » lui donne un appartement à P. R.
 » Elle y reste six semaines, pendant les-
 » quelles elle voit cet Apôtre de la pé-
 » nitence, reçoit ses instructions, fait
 » une confession générale, revient à

1643.

Rouen , & annonce à son tour les merveilles que Dieu a operées en elle par le canal de M. de S. Cyran. Le mari & la femme rendent ensemble leurs actions de graces à Dieu de celles qu'il leur a faites , & prennent de concert les mesures pour rompre toutes les chaînes qui les attachent au monde. C'est ce qu'ils exécuterent avec un courage vraiment chrétien , se retirant des compagnies , demeurant chez eux occupés à la priere , à la lecture , aux bonnes œuvres , à l'aumône , jusqu'à vendre leur vaisselle d'argent , pour être plus en état de soulager les pauvres.

Parmi les instructions que M. de S. Cyran avoit données à Monsieur & à Madame du Fossé , il leur avoit surtout fait sentir la nécessité indispensable qu'ont les peres & les meres de s'appliquer avec tout le soin possible à procurer à leurs enfans une éducation conforme non-seulement à leur naissance , à quoi ils ne pensent guere , mais beaucoup plus à leur baptême & à cette glorieuse qualité qu'ils ont acquise d'enfans de Dieu , ce qu'ils négligent presque toujours. Ils entrerent l'un & l'autre de tout leur cœur dans ces vues , résolus de faire toutes :

choses pour se sauver, & de ne rien épargner pour sauver aussi leurs enfans. Le premier soin de ces parens chrétiens fut donc de pourvoir à leur éducation ; dès cette même année 1643, ils mirent trois filles dans le monastere de P. R. lesquelles profiterent si bien de l'éducation chrétienne qu'elles y reçurent, que deux s'y consacrerent à Dieu ; la plus jeune en étant empêchée par ses infirmités, avêcu dans la virginité, & en vraie Religieuse de P. R. au milieu du monde. M. du Fossé mena encore lui-même cette année, les trois premiers de ses fils à P. R. des champs, pour y être élevés. Quelle bénédiction Dieu n'a-t-il pas répandu sur ces enfans ! Les fruits heureux de l'éducation chrétienne qu'ils reçurent se sont perpétués dans cette famille, en passant des peres aux fils.

Monfieur & Madame de Fossé ont marché constamment jusqu'à la mort dans la voie étroite qu'ils avoient embrassée. Le premier mourut dans de grands sentimens de piété au commencement de Septembre 1665. „ Je suis obligé, dit le digne fils de ce respectable pere, parlant de lui, de marquer à la louange de la grace

1643.

» de Jesus-Christ, que j'étois dans
 » l'admiration du changement prodigieux,
 » qu'elle avoit produit en lui depuis qu'il avoit
 » appris de M. de S. Cyran, que la vertu du chrétien
 » consiste à vaincre ses passions, à se mépriser
 » soi-même & à souffrir (5). Madame du Fossé
 » survêquit près de vingt ans à M. son mari,
 » & fit une mort aussi chrétienne que la sienne le
 » 10 novembre 1684. » Depuis que Dieu s'étoit
 » fait connoître plus particulièrement à elle,
 » elle ne se démentit jamais de sa première
 » piété, mais elle marcha toujours d'un pas
 » égal dans la voie du salut (6).

Un seul trait peut faire connoître quel étoit le genre de vie de la famille dont nous parlons. Madame du Fossé, après la mort de M. son mari, voulant établir M. de Boroger son fils & lui donner une femme chrétienne, jetta les yeux sur Mademoiselle le Maître fille de M. de S. Elme. Cette Demoiselle fut saisie d'une profonde tristesse en apprenant qu'on projettoit cet établissement, & Madame sa mere fut obligée d'user d'autorité pour l'y

(5) Mém. p. 257.

(6) *Ibid*, p. 386. Voyez le Néc. de P. R.

faire consentir (7). Le sujet de sa tristesse (qui l'auroit cru !) c'est qu'elle *apprehendoit la famille de M. du Fossé comme trop retirée* (8). Une niece de M. de Saci, une petite niece de M. Arnauld, une élève de P. R. redoute la maison de M. du Fossé, *comme trop retirée !* Faut-il quelque chose de plus pour en faire l'éloge ? C'étoit là les fruits des solides instructions de M. de S. Cyran.

M. Singlin, le bras droit de ce saint Abbé, qui pendant sa prison avoit suppléé pour lui, regardant sa liberté comme une raison légitime de se décharger d'un fardeau aussi pesant que celui de la conduite des ames, ne tarda pas à venir le trouver pour lui remettre les personnes, dont il s'étoit chargé par ses ordres. Son dessein étoit d'aller s'enfermer dans l'Abbaye de S. Cyran où il avoit un frere.

» Excusez-moi, lui répondit M. de
 » S. Cyran, après l'avoir écouté paisiblement, si je vous dis, Monsieur,
 » que tout ce que vous venez de me

XIV.

Entretien de
 M. de S. Cyran avec M. Singlin.

(7) Du Fossé, Mém. qu'elle n'a point dégénéré de la sagesse, de l'amour de la vérité & de la piété éminente, dont elle avoit tant d'exemples dans sa famille.

P. 345.

(8) Cette Dame a soutenu jusqu'à nos jours l'honneur de la sainte maison de P. R. Elle en a si bien conservé l'esprit,

1643.

» représenter est superflu. Vous êtes
 » dans un lieu, Dieu vous y a mis,
 » vous ne pouvez en sortir que Dieu
 » ne vous en retire. C'est à vous ce-
 » pendant à faire ce que recomman-
 » de S. Paul à son Disciple : *Certa-*
 » *bonum certamen*, en supportant les
 » manquemens & les foiblesses des
 » ames. Rendez-leur la patience que
 » Dieu a eue pour vous. Supportez-
 » les avec la même douceur. Atten-
 » dez tout de la grace, qui fait où
 » sont les Elus ... *unusquisque in quâ*
 » *vocatione vocatus est, in eâ perma-*
 » *neat* (9). Je vous plains dans le
 » trouble où je vous vois; mais les
 » troubles sont souvent l'effet de l'a-
 » mour-propre, quoique non pas
 » toujours. Il y a des troubles qui
 » viennent ainsi du temperamment &
 » de la crainte naturelle, & de ce
 » que la charité n'est pas encore si
 » grande qu'elle mette l'ame comme
 » dans un état immobile. Dieu aussi
 » nous laisse souvent à nous-mêmes,
 » pour nous faire reconnoître ce que
 » nous sommes, nous faire recourir
 » à lui, & nous empêcher de nous
 » élever, ce qui naît facilement en
 » ceux qui font la charge de Maître :

(9) I. Cor. 7. 20.

» *Avertente autem te faciem turbabuntur.*
 » Ce sont aussi quelquefois les peines
 » de nos fautes, de nos secretes com-
 » plaisances & vanités Quand
 » Dieu voudra vous faire quitter la
 » conduite des ames il le saura assez
 » faire ; mais pour le présent , excu-
 » sez-moi si je vous dis que vous
 » avez tort de ne le pas faire avec
 » assez de paix & de soumission.

1643.

M. Singlin représenta ensuite à M. de S. Cyran qu'il ne pouvoit pas croire que Dieu répandît sa bénédiction sur son travail , se prétendant l'homme le plus criminel du monde ; qu'il faisoit tous les jours mille fautes dans cet emploi ; qu'il étoit disgracieux de voir qu'on s'en prenoit à un Directeur lorsqu'on ne trouvoit pas assez réguliere la conduite des personnes confiées à ses soins ; qu'il étoit rebuté de l'opposition au bien qu'il trouvoit dans ceux mêmes qui sembloient les plus touchés ; qu'il y avoit sur-tout une personne considerable dans le monde , de fort bon sens , raisonnant juste , qui le mettoit quelquefois à bout ; tant il trouvoit de raisons pour éluder tout ce qu'il pouvoit lui dire. M. de S. Cyran répondit avec

1643.

beaucoup de solidité & d'étendue à toutes ces difficultés de M. Singlin, & lui prescrivit la maniere dont il devoit se conduire à l'égard de cette personne qui le pressoit si fort par ses raisonnemens. Comme cette personne avoit beaucoup lu l'*introduction* de S. François de Sales, & qu'elle prétendoit qu'on devoit être plus indulgent à l'égard des pénitens; M. de S. Cyran parla sur cet article avec beaucoup de force, faisant voir que M. de Genève étoit dans les mêmes principes que lui, sur la nécessité de la pénitence, du refus de l'absolution pour les pécheurs qui ne sont pas bien disposés, & sur la maniere dont Dieu opere le changement des ames & la conversion du cœur. » Dites-lui (à cette personne) répondit M. de S. Cyran, » que selon les principes que M. de » Genève a établis dans *la Vie dévote* » & dans tous ses autres ouvrages, » on est plus obligé de différer la » confession, que nous ne différons » l'absolution après la confession (11). » Je vous prie de bien vous souvenir de cela, & de le lui bien faire peser. Car il est plus difficile d'avoir une bonne contrition après le

(B1) *Ibid*, page 213.

» péché mortel, & par conséquent
 » après une infinité de péchés mor- 1643.
 » tels, que d'avoir la pénitence & les
 » fruits de la vraie pénitence après
 » une vraie contrition. Car quand
 » Dieu veut sauver une ame & la
 » convertir, il commence par le de-
 » dans & le changement du cœur.
 » Quand le dedans, c'est-à-dire le
 » cœur est changé, il n'y a rien qu'elle
 » ne soit prête de faire, cette dispo-
 » sition étant inséparable du change-
 » ment interieur. Car comme celui
 » qui a la charité est prêt à faire tous
 » les autres commandemens, il est
 » prêt aussi à faire toutes les autres
 » pénitences; & si l'ame refusoit de
 » faire pénitence, selon qu'elle lui
 » seroit prescrite par celui qui tient
 » la place de Dieu, il lui pourroit
 » dire par le Prêtre ces paroles de S.
 » Pierre : *Cur tentavit satanas cor*
 » *tuum mentiri te spiritui sancto.* Mon-
 » trez-lui dans S. Ambroise ce qu'il
 » dit de la difficulté de convertir un
 » homme, qui a violé une fois le
 » bapême.

» Il faut convaincre ces gens par
 » leurs propres yeux, & arrêter leurs
 » esprits contentieux par de telles au-
 » torités. Ils sont dans l'ignorance,

1643.

» il faut les instruire ; & par l'inf-
 » truction , ils commencent à recon-
 » noître la difficulté de la rémission
 » qui ne se peut obtenir que par une
 » vraie pénitence. Faites-lui connoître
 » combien peu se sauvent , comme
 » le Fils de Dieu le dit souvent. Faites-
 » lui voir la regle particuliere contre
 » les riches ; une autre contre les No-
 » bles ; une autre contre les Savans ;
 » une autre contre les Sages ; la dif-
 » ficulté de se convertir croissant à
 » l'égal , & de la noblesse & des pé-
 » chés commis ; & ainsi des autres ,
 » comme des Sages & des Savans , &
 » même des vertueux selon les mœurs
 » & la raison civile , qu'il est encore
 » plus difficile de convertir que les
 » vicieux. Si un homme ajoute à tout
 » cela la curiosité de savoir & d'éplu-
 » cher toutes choses , lorsque Dieu
 » semble l'avoir touché , il se fait un
 » empêchement nouveau qui sur-
 » monte tous les précédens . . . l'au-
 » torité seule doit conduire les pé-
 » cheurs & les ramener à Dieu en
 » les corrigeant peu-à-peu ; ce qui ne
 » se peut faire , s'il n'y a en eux une
 » grande volonté de leur salut , & une
 » soumission d'enfance à ceux qu'ils
 » ont choisis pour conducteurs. L'au-

» torité est la seule regle que Je-
 » sus-Christ a laissée pour faire en-
 » tendre ses volontés & les vérités de
 » foi.

1643.

» La premiere regle de M. de Ge-
 » nève est de choisir entre dix mille
 » un conducteur qui ait une plénitu-
 » de de charité, de science & de pru-
 » dence, & qu'il lui déferé autant
 » qu'il l'ordonne. Cela lui doit faire
 » connoître à lui-même la rareté d'un
 » bon Conducteur. Lorsqu'il en aura
 » choisi un tel, dites-lui hardiment
 » qu'il lui dira les mêmes choses que
 » vous lui dites. Sa science, qui sera
 » en plénitude, ne lui pourra per-
 » mettre d'ignorer la grandeur du pé-
 » ché commis après le baptême, ni
 » par conséquent la grandeur de la
 » pénitence & la nécessité de différer
 » l'absolution. Sa charité qui sera
 » aussi en plénitude, ne lui permet-
 » tra pas de lui cacher tous ces avis
 » si nécessaires que je viens de vous
 » marquer; & sa prudence, qui sera
 » aussi en plénitude, le gouvernera
 » avec un accommodement admirable
 » lorsqu'il le verra vraiment changé
 » au-dedans; comme aussi lorsqu'il
 » ne le verra pas vraiment changé
 » par une vraie contrition telle qu'est

X V.
 Suite de l'en-
 tretien de M.
 de S. Cyran
 & de M. Sin-
 glin sur le mi-
 nistère.

1643.

» celle que demande M. de Genève ;
 » il ne fera que l'exhorter à la priere ,
 » aux aumônes & aux autres bonnes
 » œuvres , pour attirer sur lui l'esprit
 » de Dieu qui ne se peut attirer au-
 » trement. Il se gardera bien d'ouir
 » les confessions auparavant. Il se
 » hâtera beaucoup plutôt de l'absou-
 » dre , quand il le verra bien changé
 » au-dedans par l'opération du S. Es-
 » prit en son ame , que de le confesser
 » avant ce changement.

» Qu'il cherche seulement cet hom-
 » me , comme il cherche un bon
 » serviteur pour lui confier ses affai-
 » res , & un homme sûr pour lui con-
 » fier son argent. Il le trouvera , l'E-
 » glise n'en manque jamais. Il s'en
 » est trouvé dans tous les siècles ;
 » autrement l'Évangile seroit faux.
 » Cethomme sera l'homme de l'Église.
 » Représentez-lui l'estime que M. de
 » Genève a toujours faite de S. Charles
 » qu'il a tâché d'imiter. Ici M. de S.
 » Cyran remarque que si M. de Genève
 n'a pas introduit une même pratique
 dans son Diocèse , & s'il n'a pas suivi
 en tout S. Charles , c'est pour des rai-
 sons particulières au Diocèse de Ge-
 nève , auquel il se croïoit obligé de
 s'accommoder. Et c'est en cela que ce

saint Evêque a fait paroître cette plénitude de prudence qu'il demande lui-même, sans laquelle la plénitude de la science ne sert de rien, & nuit plus qu'elle ne profite à certaines ames, qui lorsqu'elles reviennent de loin & des égaremens d'une vie toute mondaine, doivent être gouvernées & corrigées par partie, comme dit le Sage (12).

„ Ainsi, continua M. de S. Cyran,
 „ pour le faire comme il faut, il faut
 „ le faire à loisir, & avoir l'ame en
 „ sa puissance un certain tems pour
 „ la conduire pas à pas, comme on
 „ conduit les enfans. Car il en faut
 „ toujours venir-là, que telles ames
 „ sont plus foibles pour marcher vers
 „ le ciel & vers la grace par les bon-
 „ nes œuvres, que les enfans ne le
 „ sont après être sortis du maillot,
 „ & les malades après une longue
 „ fièvre. Il n'y a que l'orgueil de l'es-
 „ prit humain & païen qui puisse
 „ s'opposer à cette vérité, qui est plus
 „ claire par l'expérience que la foi
 „ ne l'est en ses vérités, à l'égard de
 „ nous qui voïons les effets de la foi-
 „ blese & ne voïons pas de même
 „ les effets & les causes des vérités

1643.

» furnaturelles. Demandez aux nour-
 » rices & aux Médecins, si on peut
 » faire marcher les enfans & les ma-
 » lades qu'avec une grande patience,
 » & après les avoir fortifiés peu-à-peu
 » & rendus capables par de bonnes
 » nourritures & conduites, de se sou-
 » tenir eux-mêmes pour marcher su-
 » rement sans une crainte continuelle
 » de trébucher à chaque pas: Vou-
 » loir être en même-tems confessé &
 » absous, sans se soucier trop si l'on
 » est disposé & sans vouloir faire pé-
 » nitence, c'est vouloir faire sortir
 » un malade de son lit, sans que
 » peut-être la fièvre l'ait quitté, ou
 » vouloir faire marcher un enfant
 » aussi-tôt qu'il est né, sans le mettre
 » dans le maillot.

M. de S. Cyran approuva ce que
 M. Singlin avoit dit à ce pénitent qui
 lui donnoit tant d'exercice, savoir,
 que les *actions de pénitence sont les*
moïens ordinaires pour recevoir la grace,
 » & lui dit qu'il pouvoit ajouter
 » qu'elles sont parties intégrantes du
 » Sacrement, & que ce n'est guere que
 » par-là qu'on parvient à avoir la
 » douleur souveraine & le bon propos
 » qui sont essentiels; que comme l'E-
 » glise ne sauroit rencontrer la vérité

„ catholique pour l'éclaircissement de
 „ laquelle elle s'assemble dans les
 „ Conciles, *nisi magna conquisitio*
 „ *fieret*, c'est-à-dire si elle ne remue
 „ les livres, & si elle ne se met en
 „ peine de chercher ce que tient la
 „ tradition, par prieres, par examen,
 „ & par longues discussions, parce-
 „ qu'elle est attachée par l'ordonnance
 „ de Dieu à ces moïens visibles &
 „ humains, ainsi le Prêtre ne sauroit
 „ communément répandre la vertu
 „ du S. Esprit, ni la grace du Sacre-
 „ ment dans l'ame des pécheurs, s'il
 „ n'emploie les moïens de la péni-
 „ tence extérieure, qui sont bien sou-
 „ vent plus longs & plus pénibles que
 „ ceux par lesquels on parvient à l'é-
 „ claircissement de la vérité; que cela
 „ fût figuré en ce que les Apôtres aiant
 „ reçu la puissance de chasser les dé-
 „ mons, ils la trouverent de nul ef-
 „ fet pour n'avoir pas employé les
 „ moïens du jeûne & de l'oraison,
 „ quoique Jesus-Christ ne leur en eût
 „ point parlé en leur donnant cette
 „ puissance, parceque la puissance
 „ humaine est en cela différente de la
 „ divine, qu'elle est attachée à cer-
 „ tains moïens dont elle dépend, au
 „ lieu que Dieu a une puissance in-

1643.

» dépendante de tous moiens , créant
 » & justifiant des ames par sa seule
 » parole ; ce que le Prêtre ne fauroit
 » faire sans regle & quand il lui
 » plaît ; ce qu'il semble néanmoins
 » s'attribuer lorsque par de simples
 » paroles , il prétend absoudre tout
 » criminel qui ne lui dit que de sim-
 » ples paroles pour l'assurer de sa con-
 » version.

XVI.
 Suite du mê-
 me entretien.

Sur ce que le pénitent de M. Sin-
 glin lui alléguoit l'exemple de Sainte
 Marie Egyptienne , M. de S. Cyran
 répondit que » outre que cet exemple
 » n'est pas bien autorisé , il y a des
 » cas particuliers où on le peut faire ,
 » & que les anciens qui le défen-
 » doient (d'absoudre aussi-tôt) en
 » laissoient la dispense à l'Evêque.
 » Dans S. Cyprien il se voit qu'on
 » donnoit l'absolution & la commu-
 » nion aussi-tôt après la confession à
 » ceux qui avoient idolâtré , lorsqu'ils
 » étoient résolus de s'exposer au mar-
 » tyre , pour les fortifier & aider dans
 » ce combat par le don du Fils de
 » Dieu qui est la plus forte de nos
 » armes ; & quelquefois la douleur
 » paroît si grande dans la confession ,
 » qu'on est obligé d'en faire autant ,
 » *ne fortè abundantiori tristitia absor-*
beatur

» *beatus qui ejusmodi est*, comme il
 » se lit dans S. Vincent Ferrier.

1643.

M. de S. Cyran continuant de parler sur le délai de l'absolution, dit à M. Singlin de faire voir le Concile de Trente à la personne, dont il lui avoit parlé : » Qu'il y voie, dit-il, » qu'une des principales causes de la » nécessité des confessions particulie- » res, est, afin de pouvoir imposer des » pénitences conformes. Qu'il y voie » que ce Concile rappelle le décret » du grand Concile de Latran, qui » permet au Prêtre de différer la com- » munion, & à plus forte raison » l'absolution à Pâque. Un homme » curieux & qui recherche la vérité, en » doit être instruit, mais peu-à-peu. » Mettez-lui le Concile en main, & » dites-lui qu'ayant la lumière qu'il » a, il doit prendre garde de ne se » pas tromper lui-même... allez en » tout cela avec beaucoup de discrétion, beaucoup de prieres, & une » grande patience, afin de voir à » quoi Dieu le mène, car il faut suivre Dieu. Comme les Médecins du » corps par leur art ne font que suivre » les mouvemens & les opérations » intérieures de la nature, de même » les Médecins de l'esprit ne doivent

S. 14, cap. 5.

1643.

» faire que suivre les opérations de
 » la grace. Quand la nature quitte &
 » ne fait rien, l'art des Médecins est
 » inutile; & le nôtre de même,
 » quand la grace ne fait rien & quitte
 » celui que nous conduisons . . . les
 » Médecins ne jugent des mouve-
 » mens & changemens de la nature,
 » que par les effets qu'elle produit au
 » dehors. Agissez en homme de tête
 » & de cœur, & achevez paisiblement
 » votre carrière jusqu'à ce que Dieu
 » vous en retire.

M. Singlin n'ayant rien à répliquer
 à tout ce que venoit de dire M. de
 S. Cyran, se rejetta sur les dégoûts
 qu'il avoit dans l'exercice du minif-
 tere. » Laissons cela, lui dit M. de
 » S. Cyran; toutes ces peines ne doi-
 » vent pas vous porter à dire que vous
 » vous retireriez volontiers de cet em-
 » ploi, & moins encore à le faire
 » avec chagrin. Il est certain qu'il y
 » a des ames qui sont pénibles; mais
 » *in hoc positi sumus* . . . Si Dieu
 » permet que notre profession en ce
 » tems soit si pénible, quand cela
 » ne serviroit qu'à purger les fautes
 » de notre entrée dans la Prêtrise,
 » nous devrions le prendre en patience
 » & en pénitence.

M. Singlin prit occasion d'une parole de M. de S. Cyran sur la prédication, pour lui dire que la seconde chose qu'il étoit venu lui proposer, étoit de vouloir bien l'en décharger, & lui fit part de quelques peines qu'il avoit à ce sujet » Tout ce que

» vous dites, répondit M. de S. Cyran

» de vos dispositions de tristesse &

» de joie ne feroit rien, si vous ne

» vous en entreteniez trop. Ce sont

» des flots que le diable excite en

» nous, qui se feroient sans nous, si

» nous les savions seulement souffrir,

» sans les rendre nôtres par nos raisonnemens & nos entretiens trop

» longs & trop volontaires . . . n'aïez

» égard ni à vos aversions, ni à vos

» inclinations; il faut nous conduire

» par la foi : *Gressus meos dirige secundum eloquium tuum, &c . . .*

» Si vous donnez lieu à vos pensées,

» votre ennemi vous fera toujours des

» illusions. Il faut détourner de-là la

» pensée, & lui faire la guerre en

» cette maniere, dans le silence, la

» retraite, l'oraison & l'occupation;

» & lorsqu'il voit qu'on n'a égard à

» rien de ce qui se passe, il s'en va,

» & nous demeurons tranquilles.

M. Singlin voyant que M. de S. Cy-

1643.

ran ne lui vouloit accorder ni l'une ni
 l'autre des deux choses qu'il désiroit
 obtenir, le consulta sur la maniere de
 préparer ses sermons. » Je ne cher-
 » cherois pas maintenant à prêcher,
 » répondit M. de S. Cyran, mais si
 » Dieu m'en présentoit l'occasion,
 » & l'obligation de l'embrasser, je
 » lui demanderois en me présentant
 » devant lui, les pensées sur le passa-
 » ge qu'il m'auroit fait choisir, & puis
 » simplement je les mettrois en chefs
 » par écrit, & après les avoir d'heu-
 » re en heure arrosées par de fréquen-
 » tes oraisons, je m'en irois prêcher;
 » & après ma prédication, je me
 » retirerois dans ma chambre pour
 » m'agenouiller devant Dieu, & ne
 » reverrois personne s'il n'étoit né-
 » cessaire, de ce jour-là, pour le
 » moins de ceux qui auroient assisté à
 » mon sermon: & si l'on m'en par-
 » loit, je témoignerois ne l'agréer
 » point, en ne faisant aucune ré-
 » ponse; ce que je ferois, soit que
 » le succès eût été bon ou mauvais;
 » si toutefois on peut parler de la
 » sorte, parceque souvent lorsque nous
 » pensons qu'il est bon, il est mauvais
 » selon Dieu; & au contraire, ce qui
 » est commun à toutes les bonnes œu-

„ vres... Il faut être tout absorbé
 „ en Dieu, non-seulement pour faire
 „ la moindre prédication, mais en-
 „ core pour faire quelque bonne œu-
 „ vre que ce soit, & n'avoir non
 „ plus égard aux jugemens des hom-
 „ mes qu'à celui des animaux. Quand
 „ à ces tempêtes, dont les flots, soit
 „ devant ou après la prédication,
 „ vous battent, retirez-vous dans la
 „ solitude, & présentez-vous devant
 „ Dieu un quart d'heure, & puis
 „ remplissez votre esprit de quelqu'oc-
 „ cupation solide, lecture, écriture
 „ ou autre, sans porter jugement de
 „ vous-même... Il faut dire des éve-
 „ nemens ce que Jesus-Christ dit des
 „ viandes : *Manducate que apponun-*
 „ *tur vobis, &c.* Pourvu qu'on prie à
 „ l'instant & qu'on fasse ensuite ce
 „ qu'on peut, l'effet n'en peut être
 „ que bon : accoutumez-vous à cela,
 „ & à vous laisser entre les mains de
 „ Dieu pour les événemens, & aimez
 „ autant les uns que les autres. Car
 „ selon la foi qui est toujours contraire
 „ aux apparences, les bons sont sou-
 „ vent mauvais, comme au contraire
 „ les mauvais sont souvent bons. Lais-
 „ sez penser aux autres ce qu'ils vou-
 „ dront... Il faut se nourrir des vé-

1643.

» rités & des écritures catholiques ,
 » pour ne dire que ce qu'on aura ap-
 » pris de Dieu & de son Eglise.

M. Singlin se plaint que quoiqu'il
 priât beaucoup , il avoit cependant
 peu de lumiere pour la prédication.

M. de S. Cyran lui dit » que les ef-
 » fets de l'oraison ne sont pas moins
 » cachés que ce que l'on reçoit dans
 » l'oraison même ; car Dieu cache les
 » graces qu'il fait dans l'oraison pour
 » tenir toujours l'homme dans l'hu-
 » milité & la dépendance ... Les La-
 » boureurs ne s'attendent pas que les
 » semences produisent au même tems
 » qu'ils les ont jettées sur la terre
 » dont il est dit , *Dominus dabit beni-*
 » *gnitatem & terra nostra dabit fruc-*
 » *tum suum.* Enfin , Monsieur , je
 » vous prie d'être plus simple , soit
 » que vous confessiez , soit que vous
 » prêchiez ; laissez à Dieu de vous ju-
 » ger , de peur de tomber dans des
 » fautes peut-être plus grandes que
 » celles que vous croïez avoir faites.
 » Car il n'est non plus permis de juger
 » de son interieur que de celui d'au-
 » trui , sans une lumiere de Dieu ,
 » qui nous fasse voir clairement les
 » défauts de l'action , afin de ne
 » pas juger l'ouvrage de Dieu en

» nous, & de ne pas usurper son au-
 » torité souveraine, à laquelle seule il
 » est réservé de juger de ce qui se passe
 » en l'ame, soit dans la nôtre, soit dans
 » celle des personnes que nous condui-
 » sons. Jesus-Christ dit qu'il est le bon
 » Pasteur & qu'il connoît ses brebis. Il
 » les connoît par sa divine sagesse. Pour
 » nous nous ne sommes pas de même,
 » ne pouvant connoître les ames &
 » écoutant Dieu en elles; ce qui fait
 » que nous nous proportionnons à
 » leurs dispositions, autrement elles
 » n'entendroient pas notre voix & ne
 » recevraient pas notre parole. C'est
 » ce qui nous oblige à une oraison &
 » à une attention continuelle à Dieu
 » pour nous & pour elles.

M. de S. Cyran si attentif à encourager M. Singlin, & à lui donner des avis solides pour le prémunir à l'avenir contre ses peines, sembloit prévoir qu'il ne l'aideroit plus long-tems dans la conduite des ames. En effet, la mort l'enleva neuf mois & cinq jours après sa sortie de prison. Il avoit pour lors les armes à la main contre les hérétiques & travailloit à l'ouvrage auquel il étoit occupé lorsqu'on l'arrêta. Voici à quelle occasion il l'avoit entrepris. M. Charpentier l'étant venu voir avant sa dé-

XIX.
 M. de S. Cyran se détermine à écrire contre Calvin.

1643.

tion, lui dit avec douleur que l'hérésie faisoit tous les jours de nouveaux progrès le long de la Loire, & que les livres du Cardinal du Perron n'y ser-voient plus de rien, parcequ'il n'y avoit personne qui répondît aux quatre Ministres, Dumoulin, Mestrezat, le Faucheur & Aubertin qui avoient écrit contre lui. M. de S. Cyran fut si édifié du zele & de la simplicité avec lesquels ce bon Ecclésiastique lui parla, qu'il résolut de prendre la plume. Il alla même, quoiqu'incommodé d'une jambe, trouver M. Molé Procureur général, (& non le premier Président de Verdun, comme le dit Monsieur Fontaine) qui l'avoit jusqu'alors sollicité inutilement d'écrire sur ce sujet. M. de S. Cyran lui dit qu'il croïoit que Dieu demandoit de lui qu'il prît la défense du Cardinal du Perron, & qu'il étoit dans la résolution de le faire. M. Molé en fut charmé, & offrit sa bourse si on en avoit besoin, soit pour avoir des livres, soit pour transcrire l'ouvrage, ou pour l'imprimer. Le dessein de M. de S. Cyran étoit de réfuter les erreurs de Calvin; 1°. sur l'Eucharistie; 2°. sur la matiere de la Pénitence; 3°. sur la Justification; 4°. sur l'autorité de l'E-

glise & du Pape. Il avoit choisi ces quatre articles de la doctrine de Calvin, dont il ne détestoit pas moins les autres erreurs. Telle étoit l'occupation de M. de S. Cyran, lorsqu'il fut arrêté en 1638. Pour ne rien négliger dans cette entreprise, il lisoit les livres des hérétiques, mais avec tant de piété, qu'il ne les prenoit jamais sans les avoir exorcisés & s'être armé du signe de la croix, ne doutant point que le démon n'y résidât actuellement. Il disoit souvent qu'il ne falloit jamais lire ces sortes de livres sans cette précaution, lors même qu'on est obligé de le faire pour défendre les droits de l'Eglise; *parcequ'ils ont*, disoit-il, *une secrete malignité qui pourroit surprendre les plus forts, s'ils n'avoient soin de se recommander à Dieu.* Il prouvoit cela par l'exemple d'Albertus Pighius, l'un des plus célèbres controversistes du dernier siècle, qui en combattant les hérétiques, n'a pas laissé de s'engager insensiblement dans quelques-unes de leurs erreurs, & est tombé sur d'autres points dans des extrémités contraires, pour avoir eu plus de zèle que de lumière & d'humilité. M. de S. Cyran étant sorti de prison, commença par prier beaucoup,

1643.

avant que de rien entreprendre. Il fit faire la même chose dans tous les monasteres & par toutes les personnes qu'il croioit le plus à Dieu. Ce fut M. Lancelot qui y fut envoié. Il alla entr'autres chez M. Charpentier, pour favoir de lui quelle pensée Dieu lui donnoit là-dessus : il répondit à M. Lancelot qu'il falloit que M. de S. Cyran reprît son ouvrage contre les hérétiques, & qu'il défendît l'Eglise; qu'il devoit laisser les petits ouvrages à d'autres, & s'attacher à celui-ci, parcequ'il n'y avoit que lui qui fût capable de l'exécuter. Il dit cela avec tant de force, que M. de S. Cyran en fut touché. Il reprit donc son grand ouvrage de l'avis même de celui qui l'avoit porté à l'entreprendre, & y travailla assidûment avec M. son neveu. Il fit entendre un jour à M. Lancelot qu'il ne demandoit que deux ans pour cela, & qu'ensuite il se retireroit avec lui & les autres dans son Abbaïe; car il pensoit à s'y faire lui-même simple Religieux, après s'en être déchargé sur son neveu. Mais la providence ne lui permit pas de suivre ce pieux mouvement, ni d'achever son ouvrage. On l'avoit toujours cru fort avancé, & on esperoit que M. de

Barcos le mettroit enfin au jour. M. Lancelot dit qu'il étoit présent, lorsque M. Singlin dit aux Evêques qui avoient assisté à l'enterrement de M. de S. Cyran, qu'il étoit un David, qui avoit amassé des matériaux pour bâtir le temple, mais qu'il se trouveroit un Salomon pour l'achever.

» Néanmoins, ajoute M. Lancelot,
 » l'on a su depuis de M. de Barcos
 » lui-même, que ce qu'il y avoit de
 » fait, n'étoit presque que le recueil
 » des livres des hérétiques, & que
 » tout cela avoit été dissipé avec plu-
 » sieurs autres de ses papiers lorsqu'on
 » envoia le Lieutenant de Police qui
 » en enleva une bonne partie, & don-
 » na lieu à la dissipation du reste.

M. Lancelot nous apprend encore que M. de Barcos n'étoit pas disposé à continuer cet ouvrage, aimant beaucoup mieux se renfermer dans la solitude que de se faire connoître; & qu'il croioit que rien ne pouvoit plus contribuer à édifier l'Eglise & à confondre les hérétiques, que de remettre en vigueur l'ancienne pratique de la regle de S. Benoît, qu'il tâchoit d'établir dans son Abbaïe.

On voit par ce que nous venons de rapporter, combien M. de S. Cyran

1643.

avoit à cœur de consacrer le reste de ses jours au service de l'Eglise. Mais le peu de tems qu'il vécut depuis sa délivrance, ne fut pas exempt de traverses. Les Jésuites, qui n'aimoient pas M. de S. Cyran, lui suscitèrent une nouvelle affaire au sujet de son cathéchisme. Il l'avoit composé sous le titre de *Théologie familiere*, à la priere de M. Bignon Avocat général pour l'instruction de Messieurs ses fils. Il parut au commencement de l'année 1643 avant sa sortie de Vincennes. Les Jésuites cabalerent secrètement dans le conseil de M. l'Archevêque de Paris contre ce petit ouvrage, & vinrent à bout sur la fin de janvier de faire dresser un Mandement, par lequel il défendoit *d'enseigner d'autre Cathéchisme que le sien, & particulièrement un certain livret intitulé Théologie familiere, qui contenoit, disoit-on, diverses propositions en forme de réponse, qui pouvoient induire les esprits en erreur.* Ce Mandement étoit déjà distribué dans les Paroisses, & devoit être publié le Dimanche premier février de cette année 1643. Heureusement on en fut averti par un bon Prêtre: aussi-tôt M. Arnauld agit auprès des Docteurs qui étoient du conseil du Prélat, &

Madame la Princesse de Guimenée auprès de M. de Paris, avec tant de succès, que les Curés reçurent le premier février un nouveau Mandement qui révoquoit le premier. Ainsi le coup fut détourné, & l'on justifia ce Catéchisme, par deux petits écrits qui n'ont pas été imprimés, dont l'un fut fait par M. Arnauld, & l'autre par M. de Barcos. On peut voir la relation de ce Mandement donné par surprise, & révoqué avec une entière connoissance de cause, dans l'article 12 d'un écrit publié en 1652 sous ce titre : *Défense de la censure de M. l'Archevêque de Paris contre le P. Brisacier*. On y trouve le second Mandement par lequel il révoque le premier qui étoit subreptice.

Les Jésuites n'ayant pas eu le succès qu'ils désiroient, n'abandonnerent pas pour cela leur entreprise, & livrerent bientôt une nouvelle attaque. Pour mieux réussir, ils eurent recours à un autre expédient, qui étoit d'obliger M. de S. Cyran à comparoître au conseil de M. de Paris. Ce moïen leur parut d'autant mieux assorti à leurs vues, & d'autant plus favorable, que quelque chose qui arrivât, ils seroient toujours maîtres de répandre tels bruits

1643.

qu'ils voudroient. Leur premier effai de critique contre ce Catéchisme ne consistoit que dans de pures chicanes; dans le second ils s'attachèrent particulièrement à l'explication de la Messe, & à cet endroit du canon, où M. de S. Cyran dit, que le Pere est principe de toutes les Personnes divines, de toute la Trinité & de toute la Divinité. Plusieurs de ses amis, entr'autres M. Singlin, lui conseillèrent de le changer pour écarter la tempête; mais il ne crut pas le devoir faire. Il leur représenta qu'il ne parloit ainsi que d'après les Conciles, comme il étoit en état de le prouver par deux ou trois, qui s'exprimoient dans les mêmes termes; & qu'il n'étoit nullement disposé à changer leurs expressions, ni à abandonner leur langage. Il avoit coutume de dire que la vérité étoit l'héritage de nos peres, & qu'il falloit plutôt mourir que de l'affoiblir ou de la changer. C'est là, selon M. de S. Cyran, ce que figuroit Naboth (13), lorsqu'il refusa de donner sa vigne en échange au Roi Achab par cette seule raison, qu'il l'avoit héritée de ses peres. Car autrement il sembleroit avoir eu moins de raison

(13) 3. Liv. des Rois, ch. 21.

de la refuser. Mais en ce sens il est tout à la fois la figure & le modele de ceux qu'on veut forcer de renoncer à la vérité; & ils doivent dire avec la même fermeté que Naboth: à Dieu ne plaise que je vous abandonne l'héritage de mes peres; *Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.*

Quelques uns vouloient lui persuader de se présenter au conseil de M. de Paris, la Mere Angelique fut de ce nombre, disant qu'il lui sembloit toujours bon de s'humilier. » Pour » vous, lui répondit M. de S. Cyran, » qui êtes dans cette disposition, & » qui n'engageriez en rien l'honneur » de la vérité, vous le pourriez faire; » mais pour moi, je me briserois devant Dieu (ce terme lui étoit familier) si je le faisois; & il ajouta d'un air riant, Ne vous mettez pas en peine: si Dieu m'a fait la grace de venir à bout d'un Cardinal qui étoit puissant, je viendrai aussi-bien à bout du conseil de M. l'Archevêque.

Cependant l'orage grossissoit, on parloit de remettre M. de S. Cyran en prison, & le tonnerre grondoit déjà jusques sur P. R. où l'on vouloit

1643.

faire faire une visite, & interroger les Religieuses, tant sur les instructions que leur avoit données M. de S. Cyran, que sur les papiers qu'elles pouvoient avoir de lui. On ne les menaçoit dès-lors de rien moins que de dissiper leur monastere, & de leur donner d'autres Confesseurs. Quant aux papiers, il leur étoit resté jusqu'alors quelques cassettes de mémoires concernant le grand ouvrage de M. de S. Cyran, qui les retira. La Mere Angelique effraïée de ces bruits, lui écrivit touchant la peine où elle étoit, & la pensée qu'elle avoit de répondre à tout, le plus humblement qu'elle pourroit. M. de S. Cyran, pour l'instruire là-dessus, & la mettre au fait de ce qu'il avoit dit auparavant, lui écrivit la lettre suivante, qui n'a paru pour la premiere fois qu'en 1738 dans les Mémoires de M. Lancelot.

XXI.

Lettre de M. de S. Cyran à la Mere Angelique sur le renouvellement de la persécution.

» Ma Mere, tout ce que vous m'a-
 » vez écrit est très sage & très rai-
 » sonnable, & vous ferez bien de le
 » suivre en cette rencontre, puisque
 » c'est votre disposition. Pour moi,
 » quand je vous ai parlé de la sorte,
 » j'ai suivi la mienne, obéissant aux
 » mouvemens que j'ai cru venir de
 » Dieu, & je ne saurois m'en repen-

» tir. M. Bignon que l'on accuse
» d'être un peu craintif, ne laissa pas
» de me dire hier chez lui qu'il ad-
» miroit cette persécution, & qu'il
» en sentoit une nouvelle passion con-
» tre ceux qui l'excitoient, & contre
» le siecle même qui fait voir en cela
» sa corruption. Je laisse le tout en
» la main de Dieu qui ne trouvera
» pas mauvais, à mon avis, si après
» avoir répondu une fois humblement,
» je suis peut-être plus élevé dans le
» second interrogatoire, qui ne de-
» vant être que le premier pour vous,
» vous oblige peut-être, tant pour
» cela que pour les autres raisons que
» vous alleguez à une plus grande
» modération. Ce qui me console,
» c'est qu'il y a des élévations qui sont
» humbles, & des humiliations qui
» sont élevées. Il faut prier Dieu qu'il
» nous humilie, & qu'il nous persé-
» cute beaucoup s'il le trouve bon.
» Tout ce qui me fait de la peine,
» c'est l'ignorance de ceux qui pren-
» nent pour des erreurs les plus gran-
» des vérités de la Religion. C'est
» pourquoi vous pouvez dire aux oc-
» casions, si on vous questionne sur
» mes écrits, que je les ai retirés,
» comme j'ai prié M. Singlin de le

1643.

» faire. Il n'y a qu'une seule chose,
 » où je ne suis pas de votre avis, qui
 » est que je crois que les foibles sont
 » plus à craindre quelquefois que les
 » méchans. Dans la persécution que
 » ceux qui sont morts m'ont faite,
 » j'ai trouvé quelque lieu à raisonner,
 » car ils avoient quelque connoissance
 » des matieres ; ce que je n'espere pas
 » trouver dans les vivans. Dieu leur
 » fasse miséricorde. Je tiens à grande
 » faveur qu'il ait plu à Dieu de me
 » faire persécuter pour la vérité &
 » pour la charité. Je serois mari que
 » cela ne fût point, & je me sens
 » une si grande liberté à cette heure,
 » que je voudrois qu'ils vinssent au-
 » jourd'hui plutôt que demain ; &
 » s'ils me faisoient un plus grand
 » mal que celui dont ils me mena-
 » cent, il me semble que j'en serois
 » encore plus aise, pourvu qu'ils me
 » délivrassent de la persécution en
 » me persécutant une fois pour tou-
 » tes plus fortement qu'ils ne font.
 » Je ne vous verrai point que cette
 » tempête ne soit passée. Je salue la
 » Mere Agnès, & je me souviendrai
 » de tout ce qu'elle m'a recommandé
 » dans sa lettre. Il faut prier Dieu en
 » général & en particulier, & il est

» nécessaire de faire de bonnes œu-
» vres. C'est l'avis de l'Écriture &
» de tous les Saints, qu'il faut aug-
» menter ses bons exercices en de telles
» occasions, & ajouter, s'il se peut,
» des afflictions volontaires aux né-
» cessaires. Si en telle occasion votre
» monastere pouvoit être renversé de
» fond en comble, & que vous fus-
» siez transportées ailleurs, ce seroit
» pour moi une moindre affliction
» que le renversement de votre dis-
» cipline, qui est le plus grand mal
» qu'ils vous puissent faire en vous
» donnant d'autres Directeurs. Je fais
» bien ce que je pense, & quoique
» je sois indisposé, & que je dorme,
» fort peu, je me sens avoir quelque
» secreta vigueur pour l'empêcher
» avec force, si j'étois aussi-bien au-
» torisé par la loi, comme je le suis,
» si je ne me trompe, par la justice &
» la disposition de mon cœur. La
postérité admirera sans doute ce feu
divin qui faisoit parler ce serviteur
de Dieu; feu beaucoup plus estimable
que celui que lui a attribué le célèbre
Juste Lipse, puisqu'il n'étoit question
alors que des lumières & de la vivacité
d'esprit. » Pour moi, dit M. Lance-
» lot, il me semble que j'entends un

1643.

» de ces premiers martyrs de l'Eglise,
 » qui ne respire que de souffrir pour
 » Jesus-Christ & pour sa vérité. Il
 » n'est pas moins généreux après cinq
 » années de captivité qu'il l'étoit au-
 » paravant. L'on voit ici jusqu'où
 » alloit sa vigueur, puisque non-
 » seulement il témoigne d'être prêt
 » de retourner en prison, comme on
 » l'en menaçoit, mais encore de don-
 » ner sa vie (14).

XXII.
 L'orage se
 diluë.

L'orage qui venoit de s'élever, n'eut pas de suite. Il fut bientôt apaisé par les soins de M. le Président Molé & de M. de Chavigny. Le premier employa tout son crédit auprès de la Reine régente pour M. de S. Cyran. Il lui dit qu'il avoit répondu de ce grand homme au feu Roi, & qu'il en répondoit encore à Sa Majesté. Le second ne craignit pas de le fréquenter & de le venir voir chez lui : ce qui porta un jour ce pieux Abbé à lui en faire une espece de reproche. » Hé comment, » dit-il, vous osez venir ici sans » craindre d'être enveloppé dans la » tempête lorsqu'elle recommence ! M. de Chavigny l'assura que la lâcheté de ceux qui recommençoient à le troubler, étoit pour lui un puissant motif

de lui témoigner plus que jamais son estime & son amitié.

 1643.

Dieu se contenta de la bonne volonté de son serviteur. M. de S. Cyran profita du calme pour continuer son ouvrage : cependant le tems approchoit où Dieu avoit résolu de mettre fin à ses épreuves & de couronner sa patience & ses travaux. Avant que de l'appeller à lui, il lui donna la consolation de voir paroître un admirable écrit qui étoit à proprement parler son apologie, & une preuve de l'amour qu'il avoit pour ce fidele serviteur. Il semble même que Dieu lui ait fait prévoir & prédire la conduite qu'il devoit tenir sur lui dans cette occasion. » C'est une marque, dit M. de S. Cyran dans un de ses points sur la mort, de l'amour de Dieu envers un homme, lorsque après avoir été long-tems persécuté & calomnié, il permet que sa foi & son innocence soient enfin reconnues par quelque écrit considérable ou par quelque rencontre signalée. Si après que la foi de cet homme aura été justifiée, Dieu le retire du monde, il doit prendre cela pour une marque de bienveillance encore plus grande envers lui. C'est précisé-

1643.

ment ce qui arriva à M. de S. Cyran. Après avoir été long-tems persécuté & calomnié, Dieu lui rendit la liberté & permit que sa foi & son innocence fussent reconnues par le livre de la fréquente Communion qui parut au mois d'août 1643, deux mois avant la mort de M. de S. Cyran. Cet ouvrage approuvé par un grand nombre d'Evêques, a pour objet principal de défendre les vérités sur lesquelles on avoit voulu rendre suspecte la foi de ce savant Abbé.

La santé de M. de S. Cyran avoit été entièrement ruinée par sa prison & diminuoit de jour en jour. Il étoit si foible qu'il ne pouvoit se tenir debout. Huit jours avant sa mort, M. Lancelot alla chez lui pour le voir & lui rendre compte du sermon du P. Nouet Jésuite, où on l'avoit envoié pour remarquer ce que diroit ce Prédicateur, qui déclamoit en chaire contre le livre de la fréquente Communion; mais il étoit si incommodé qu'il ne put lui parler. M. Lancelot y retourna le jeudi 8 octobre, & le trouva fort mal; néanmoins il n'étoit point oisif, se faisant un devoir de pratiquer ce qu'il enseignoit quelquefois aux autres, *stantem mori oportet*. M. de S. Cyran

lui demanda d'où il venoit ; & sur ce qu'il répondit qu'il venoit de chez M. Ménard Chirurgien pour un mal qu'il avoit au genou , „ Vous êtes trop „ heureux , lui dit-il , si Dieu com- „ mence à vous affliger. Il lui demanda des nouvelles de M. de Bascle qui étoit très malade ; M. Lancelot lui parla de l'état où il étoit & des remedes qu'on lui faisoit prendre & se retira. M. de S. Cyran étoit encore debout à six heures du soir le 10 du mois. Il dictoit à M. des Touches la suite des *points sur la mort* (15), lorsque son Domestique entra pour lui faire prendre un remede. Ce Domestique pensant bien faire, y avoit mis un peu de sel pour le rendre plus fort ; en le donnant, il en laissa tomber quelques gouttes sur la plaie qu'on lui

(15) Quoique M. de S. Cyran se fût toujours disposé à la mort, il y avoit quelques années qu'il le faisoit plus particulièrement en dictant tous les jours deux ou trois pensées sur la mort & sur la pauvreté. Il en envoia durant sa prison à M. Lancelot, & depuis sa liberté, il voulut en faire écrire la suite à M. des Touches. Les *points sur la*

mort ont été imprimés plusieurs fois à Paris en un volume in-12 sous ce titre : *Considérations Chrétiennes sur la mort* ; on les a rangés sous 261 titres, & on y a joint quelques autres petits traités sur le même sujet. A l'égard des *points sur la pauvreté*, ils se trouvent presque tous dans le III Tome des Lettres imprimées à Lyon en 1679.

1643.

avoit faite, à cause des hémorroïdes où on avoit porté le rasoir : l'âcreté du sel causa au malade les plus vives douleurs, & lui donna lieu de pratiquer ce qu'il dit dans un de ses points :
 » Si un Chirurgien nous saigne mal
 » & nous fait mourir, il ne faut pas
 » dire que c'est lui qui nous tue, mais
 » que c'est Dieu qui s'est servi de lui
 » pour le faire, & adorer celui sans
 » l'ordre duquel il ne tombe pas un
 » cheveu de la tête.

XXIII.
 Fin de M. de
 S. Cyran.

Le Dimanche 11 du mois, on vint dire à P. R. que M. de S. Cyran avoit eu une très mauvaise nuit. M. Singlin s'y rendit aussi-tôt, & jugea qu'il étoit tems de procurer au malade les derniers secours de l'Eglise. Il lui demanda s'il ne souhaitoit pas que l'on fit venir M. le Curé. M. de S. Cyran répondit qu'il le désiroit avec ardeur. Alors M. des Touches alla avertir M. le Curé, qui apporta lui-même les Sacremens. Le malade les reçut avec une piété & un recueillement (16) qui édi-

(16) Les Jésuites ne laisserent pas de débiter que M. de S. Cyran étoit mort sans recevoir de Sacremens quoique la gazette de France eût attestée le contraire le samedi suivant 17. oct. en ces termes: » L'onzieme de ce mois, l'Abbé de S. Cyran malade depuis quelques jours mourut ici d'apoplexie, après avoir reçu le saint Viatique avec une piété digne de son éminente vertu, &c. La calomnie fierent

fierent les assistans. Cette sainte action fut suivie d'une grande heure de repos, pendant laquelle Dieu lui conserva toute sa présence d'esprit. Il employa

1643.

sembloit avoir quelque fondement ; parceque M. Guerrin, le Médecin des Jésuites & celui de M. de Saint Cyran, l'aïant vu entre six & sept heures en apoplexie s'en étoit allé, croïant qu'il n'y avoit rien à faire ; & étant revenu sur les onze heures comme il venoit d'expirer, il se retira sans s'informer de cé qui pouvoit être arrivé, & alla annoncer aux Jésuites la nouvelle de cette mort. Ils lui demanderent de quelle maladie il étoit mort, & s'il avoit reçu les Sacremens ; le Médecin répondit qu'il ne croïoit pas qu'il les eût reçus, parce qu'il l'avoit vû le matin en apoplexie. Ce Médecin pouvoit être excusable, parcequ'outre qu'il ne savoit rien du bon intervalle qu'avoit eu M. de S. Cyran, à la faveur duquel il avoit reçu les Sacremens, il étoit encore en droit, selon les regles de son art de ne pas soupçonner qu'il y eût eu un tel intervalle, d'autant que cet intervalle fut regardé comme une espece de miracle par M. Palu

habile Médecin, qui assura que c'étoit une chose presque sans exemple. Mais les Jésuites sont-ils excusables d'avoir débité ce bruit par-tout, de sorte que M. le Prince alla lui-même trouver M. le Curé de S. Jacques du haut Pas pour s'assurer du fait, & apprit de lui qu'il avoit administré lui-même les Sacremens à M. de S. Cyran & qu'il les avoit reçus avec beaucoup de piété ? Sont-ils excusables, lorsque, forcés de convenir que M. de S. Cyran avoit reçu le saint Viatique, ils débiterent qu'il l'avoit reçu sans s'être confessé auparavant, de sorte que M. Singlin fut obligé de donner un certificat du contraire à M. l'Archevêque, qui voulut en être éclairci. D'ailleurs pourquoi faire un crime à un saint homme, qui vit dans la piété, la retraite, les bonnes œuyres, la méditation de la mort, de ne s'être point confessé avant que de recevoir le saint Viatique ? Ont-ils des preuves qu'il avoit besoin de le faire ?

1643.

ces momens à répandre son cœur en actions de graces, pour le bienfait inestimable qu'il venoit de recevoir. Ensuite il retomba dans l'apoplexie, qui enfin le conduisit au tombeau. C'est ainsi que s'éteignit cette lumiere si ardente & si brillante en Israel; c'est ainsi que s'endormit paisiblement dans le Seigneur cet homme vraiment apostolique, ce zélé défenseur de la foi, ce vengeur intrépide de toute vérité, cet ennemi irréconciliable des corrupteurs de la morale, & des profanateurs des choses saintes. Sa mémoire fera à jamais en bénédiction parmi ceux qui, comme lui, aiment tendrement l'Eglise, & qui gémissent avec cette chaste colombe sur toutes les abominations qui se commettent jusques dans le sanctuaire. Bienheureux ceux qui l'ont vu, & qui ont eu part à son amitié, parce qu'elle n'avoit que la charité pour principe, & pour fin la gloire de Dieu, & le salut des ames. Cette mort précieuse aux yeux du Seigneur arriva le 11 d'octobre sur les onze heures du matin. Le deuil & la tristesse succéderent trop tôt aux transports de joie qu'avoit causés la liberté de ce saint

homme. Mais il semble que Dieu ne l'avoit tiré des fers, que pour couvrir ses ennemis de confusion, & pour donner à ses amis la consolation de le voir mourir entre leurs mains, & de lui rendre les derniers honneurs.

Monsieur Lancelot apprit presqu'aussi-tôt la mort de M. de S. Cyran : il étoit dans ce moment avec Messieurs de la Brouche & de Bascle, pour qui cette nouvelle fut comme un coup de foudre qui les terrassa. M. Lancelot ne pouvant les consoler, les laissa par terre, & courut à la chambre du grand homme qui venoit d'expirer. Il fut bien étonné, lorsqu'un instant après, il vit d'un coin où il s'étoit retiré, entrer les deux malades qu'il venoit de quitter; mais ce qui le surprit d'avantage, fut de voir M. de Bascle qu'il ne croioit pas en état de pouvoir se remuer, marcher, s'approcher du lit de M. de S. Cyran, découvrir ses piés, les baiser, puis en mettre un sur sa tête, demeurer quelque tems en prières, se retirer lui-même sans peine, plein de force & de vigueur, enfin guéri d'une maladie si longue & si fâcheuse que les remedes ne faisoient qu'irriter le mal. » Je crois,

1643.

XXIV.
M. de Bascle
est guéri par
l'attouche-
ment des piés
de M. de S.
Cyran.

1643.

» dit M. Lancelot, (17) témoin oculaire de cette merveille, que c'étoit déjà un commencement de miracle, & un effet de sa foi d'avoir pu venir de si loin avec ses potences, lui qui ne pouvoit seulement poser la plante des piés à terre, sans en ressentir une extrême douleur. Mais quand il eut fait toucher sa tête aux piés de M. de S. Cyran, il se sentit si fort qu'il n'eut plus besoin de potences. Ce que tout le monde jugera sans doute être une marque très sensible de la sainteté de ce grand serviteur de Dieu.

On ouvrit son corps le lendemain de sa mort. M. Lancelot se rendit maître de la chambre, où pour éviter la confusion, il ne laissa entrer que les personnes nécessaires : la plupart des reliques qu'on a de M. de S. Cyran, ont été ménagées par les soins de ce digne disciple du saint Abbé. Il fit tremper quantité de linges dans son sang, & prit le cœur que M. de S. Cyran avoit donné par testament à M. d'Andilly son ami intime, à condition qu'il se retireroit du monde. M.

(17) Lancelot, Tome I. premiere Partie, pag. 252, 253.

d'Andilly voulut depuis qu'il fût conservé à P. R. des champs. Ses entrailles furent enterrées à P. R. de Paris, pour satisfaire la dévotion de la Mere Angelique qui demanda aussi la chemise, dans laquelle il étoit mort. M. Lancelot garda la partie superieure du test pour la mettre entre les mains de M. de Barcos son neveu qui l'a depuis donnée à P. R. Il en envoya un morceau au monastere de la Visitation de Poitiers que M. de S. Cyran avoit pris soin de former dès son établissement. M. le Maître étant arrivé le lundi au soir, lorsque le corps étoit déjà dans le cercueil de bois, & gardé dans la salle par un Ecclésiastique, il demanda ses mains; „ ces mains, „ disoit-il, toutes pures & toutes „ saintes, qu'il a si souvent levées „ vers Dieu, qui ont tant écrit de „ vérités & qui combattoient encore „ pour l'Eglise lorsque Dieu l'a appelé (18). Malgré les obstacles qui paroissoient s'opposer au désir de M. le Maître, M. Lancelot trouva moïen de le satisfaire. Il coupa les deux mains, les mit proprement dans une boète préparée pour cet effet, & les

(18) *Ibid.* page 257.

1643.

porta le lendemain à la Mere Angélique, qui les reçut avec beaucoup de respect & de joie.

L'enterrement se fit le mardi 13 d'octobre à onze heures du matin dans l'Eglise de S. Jacques du haut Pas sa Paroisse, où il fut inhumé dans l'enceinte du sanctuaire du côté de l'Épître avec cette Epitaphe :

XXV.
Epitaphe sur
le tombeau
de M. de S.
Cyran.

Non erit tibi Deus recens : non erit tibi veritas recens. *Vous n'aurez point de Dieu nouveau : vous n'aurez point de vérité nouvelle.*

HIC IACET

CIGIT

Dominus Johannes Vergier de Haurana, Abbas S. Sigranni ; qui raro admodum exemplo, humilitatem cum sublimiori scientiâ conjunxit ; qui cum ardentissimo zelo pro unitate Ecclesiæ, traditione Patrum, & veritatibus quas ab antiquis acceperat, flagisset, postquam cepit calamum stringere adversus hæreticos hujus temporis, pro defensione Ecclesiæ ca-

Messire Jean du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran, qui par une merveille qui a peu d'exemple, a su joindre une profonde humilité à une haute science ; qui aiant toujours eu un zele ardent pour l'unité de l'Eglise, la tradition des Peres, & les vérités qu'il avoit apprises de l'antiquité, lorsqu'il avoit commencé à écrire contre les hérétiques

*tholicæ , cui unicè ad-
dictus erat , diem suum
obiit totius Cleri Gal-
licani & omnium pro-
borum mærore 11 octo-
bris 1643 , suæ ætatis
62.*

de ce tems , pour la
défense de l'Eglise
catholique , à laquelle
il étoit uniquement
attaché , est mort re-
gretté de tout le Cler-
gé de France , & de
tous les gens de bien ,
le 11 d'octobre 1643 ,
en la 62^e année de son
âge.

1643.

*Veritas , Caritas ,
Humilitas.*

Vérité , Charité ,
Humilité.

Les funérailles de M. de S. Cyran furent des plus honorables qu'on eût faites depuis long-tems à un Particulier dans Paris. Un nombre de personnes de toutes sortes de conditions se firent honneur d'y assister. Six Evêques accompagnèrent le corps. M. de Caumartin Evêque d'Amiens officia. M. de Sourdis Archevêque de Bourdeaux y assista avec les Evêques de Valence , de Calcedoine , d'Aire , le Coadjuteur de Montauban , & quelques autres Prélats (19). Ils voulurent rendre un témoignage public de l'estime qu'ils faisoient de la science & de la piété de M. de S. Cyran. Plusieurs Princesses s'y trouverent , entre autres Louise Marie Gonzague de Man-

XXVI.
Funerailles
de M. de S.
Cyran.

(19) *Ibid.* page 258 & suiv.

1643.

toue, qui épousa en 1645 le Roi de Pologne. Cette Princesse attirée par la grande réputation de M. de S. Cyran, avoit résolu peu de tems auparavant de se mettre sous sa conduite; & elle étoit venue le 7 octobre à P. R. pour en conférer avec la Mere Angelique, mais la mort de ce pieux Abbé arrivée quatre jours après, l'ayant empêché d'exécuter son dessein, elle voulut au moins assister à ses funérailles sans y avoir été invitée (20). M. Vincent ne pouvant assister à l'enterrement de M. de S. Cyran, avoit été un des premiers, qui sans rien croire de ce que les Jésuites avoient publié, alla rendre au défunt dans son logis les derniers devoirs, en lui donnant de l'eau benite. Il visita ensuite M. de Barcos, & lui témoigna qu'il désiroit lui continuer l'amitié qu'il avoit eue

(20) Il n'est point vrai que cette Princesse ait été élevée à P. R., comme le dit l'Auteur de la préface du Néciologie. Mais elle y avoit un appartement & s'y retiroit quelquefois. Depuis qu'elle eut été couronnée Reine de Pologne en 1646, elle continua d'être liée d'amitié avec le monastere de P. R. en

faveur duquel elle écrivit à Alexandre VII. Elle fut jusqu'à la mort en commerce de lettres avec les Meres Angelique & Agnès. Voyez le Néciologie, page 158. la premiere Relat. de la prem. Part. T. I. p. 240, & la prem. Rel. de la seconde Partie, Tome II.

pour son oncle, & qu'il étoit disposé à lui en donner des marques en toutes sortes d'occasions. Peu de tems après il lui porta la nouvelle de la nomination que la Reine en son Conseil, duquel il étoit, venoit de faire de lui à l'Abbaïe de Saint Cyran (21). Cela prouve que ce bon Prêtre étoit bien éloigné de croire que M. de S. Cyran fût mort dans l'hérésie. On peut voir là-dessus le chapitre 8 de la Défense de M. Vincent.

Un Evêque de France, M. de Netz Evêque d'Orleans, indigné des calomnies que les ennemis de M. de S. Cyran débitèrent contre lui après sa mort, en écrivit en ces termes à un

(21) Plusieurs personnes s'intéressèrent pour faire donner l'Abbaïe de S. Cyran à M. de Barcos, sur-tout M. de Chavigny, qui l'emporta malgré les sollicitations puissantes des Jésuites qui firent tout ce qu'ils purent pour l'empêcher, jusqu'à dire, comme on l'a su de la propre bouche du Cardinal Mazarin chef du conseil de la Reine, qu'il auroit mieux valu lui donner une autre Abbaïe de 30000 liv. de rente. Quand M. de Chavigny alla remercier la Reine, elle lui dit: Ne

J'avois-je pas bien que l'Abbé de S. Cyran avoit un neveu qui étoit un homme de mérite. Puis elle ajouta, Et qu'auroit dit M. d'Andilly, si je l'avois donnée à un autre. M. de Barcos ne se donna aucun mouvement, & dit après sa nomination, qu'il y confidéroit non le revenu qui n'étoit pas fort grand, mais l'honneur & l'approbation qui étoit rendue à la mémoire de son oncle par l'autorité de la Reine représentant le Roi, & par celle de ses Ministres.

1643.

autre Prélat. » J'ai bien eu du regret
 » de la perte de M. de S. Cyran. Cer-
 » taines gens (les Jésuites) l'ont
 » voulu faire mourir en athée. Je
 » vous laisse à penser, si Messieurs
 » les Prélats eussent assisté à ses fu-
 » nerailles, s'il avoit fini de cette
 » sorte. Voilà comme l'envie & la
 » rage passent dans les sépultures. Les
 » gens de bien savent tout le contrai-
 » re, & que l'Eglise & notre ordre
 » ont souffert en cette mort une perte
 » insupportable & irréremédiable (22).

XXVII.
 M. de Bour-
 deaux propo-
 se de faire é-
 riger un mo-
 nument à la
 mémoire de
 M. de S. Cy-
 ran.

A la fin de la cérémonie, M. l'Ar-
 chevêque de Bourdeaux, qui étoit ex-
 trêmement généreux, & qui regret-
 toit beaucoup la perte que l'Eglise ve-
 noit de faire par la mort de M. de
 S. Cyran, dit qu'il falloit porter le
 Clergé à donner les treize mille li-
 vres qu'il avoit autrefois fait offrir à
Aurelius, pour lui faire un superbe
 tombeau, sur lequel on pourroit,
 ajouta-t-il, mettre une Renommée
 avec une trompette, d'où sortiroient
 ces deux mots, *Petro Aurelio*. Ce que
 M. de Bourdeaux proposoit, fut bien
 éloigné d'être exécuté, parceque les
 affaires se brouillèrent avant que l'As-

(22) Mém. du Foss. liv. 1. ch. 7. page 64, *item*,
 ch. 2.

semblée pût se tenir. Au reste M. de S. Cyran s'est élevé lui-même par sa science & sa piété, ou plutôt la grace de Jesus-Christ lui a élevé dans tout ce qu'elle a fait en lui & par lui, des trophées plus durables & plus glorieux à sa mémoire, que tous ceux que les hommes pouvoient lui ériger. Ces monumens glorieux & qui ne périront jamais, sont ses solides écrits, les grands services qu'il a rendus à l'Eglise, ses travaux pour la défense de la vérité, sa foi ferme, son espérance inébranlable, son immense charité, son zele pour le salut du prochain, & toutes ses grandes qualités du cœur & de l'esprit qui le feront toujours regarder comme un des plus grands hommes qu'ait eus l'Eglise de Dieu.

La même année que mourut M. de S. Cyran, la mort enleva un grand pénitent qu'il avoit envoié à P. R. trois ans auparavant. Il se nommoit Charles de la Croix (24). Après avoir passé sa jeunesse dans toutes sortes de désordres, Dieu, qui est riche en miséricordes, lui ouvrit tout-d'un-coup les yeux. Un matin, au moment qu'il

XXVIII.
Charles de
la Croix soli-
taire à P. R.

(24) Néc. 28 nov. p. 440.

Lanc. T. II. p. 340.
Du Fof. l. 1. ch. 5. p. 45.

1643.

se levoit, le Seigneur le toucha de cette main puissante qui tire les morts du tombeau, & lui inspira un si vif sentiment de pénitence, que dès l'instant il entra dans les exercices & les austérités des plus grands & des plus humbles pénitens. C'étoit l'œuvre de Dieu seul, qu'il opera sans l'entremise d'aucun homme sur un pécheur qui n'avoit jamais entendu parler de pénitence, & qui ne savoit ni lire ni écrire. L'esprit qui l'animoit lui donna des mouvemens si puissans pour la pénitence, qu'il passa une année entière dans un grenier, où il montoit par une échelle qu'il retiroit ensuite à lui, afin que personne n'allât interrompre sa solitude. Là il vivoit de pain & d'eau, travaillant de son métier de Cordonnier, couvert d'un cilice, ne sortant que pour aller à la sainte Messe, pleurant presque sans cesse, couchant tout vêtu sur le plancher, & bénissant continuellement Dieu de la miséricorde qu'il lui faisoit. Mais ce qui est de plus remarquable, dit M. Lancelot, c'est que le Maître chez qui il demouroit étant venu à mourir, & sa veuve étant tombée dans la nécessité, il se mit à travailler jour & nuit avec une assiduité infatigable

pour la nourrir elle & ses petits enfans.

 1643.

Après qu'il eut ainsi passé la première année de sa conversion, Dieu voulut lui procurer un Ananie dans la personne d'un prisonnier qui portoit des chaînes pour son nom. Un des Gardes de M. de S. Cyran lui aiant parlé de la vie édifiante de ce pénitent qui étoit son neveu, le saint Abbé désira de le voir & de l'entretenir. Il en fut édifié; & après l'avoir instruit pendant quelque tems des vérités de l'Évangile, il lui conseilla de se retirer à P. R. où il alla en 1640, & servit utilement la maison dont il fut un des premiers domestiques. M. le Maître & M. de Sérécourt, qui faisoient alors valoir les biens de l'Abbaie de P. R. des champs, demandoient instamment à Dieu qu'il leur envoiât pour les aider, des Domestiques qui fussent à lui. Ainsi on peut remarquer que la Providence commença à satisfaire leurs désirs, en envoiant Charles de la Croix dans ce désert, & d'autres encore qui donnerent les plus grands exemples de piété & de désintéressement.

Notre pénitent continua son même genre de vie à P. R. excepté qu'il

1643.

couchoit sur des ais couverts d'une natte, mangeant plus souvent du pain des chiens que de celui des pauvres, pratiquant une humilité si profonde & aiant un si grand mépris de lui-même, qu'il se jettoit à toute heure aux piés des solitaires, se plaignant qu'il ne pouvoit mourir à lui-même. Il travailloit pour le service de la maison avec tant de fidélité, de zele & d'assiduité, qu'il ne dormoit jamais en gardant les fruits pendant la nuit. Il disoit souvent que les ruines & les masures de P. R. lui paroissoient plus riches & plus précieuses que les Palais des Rois. Dès-lors il témoigna à quelque personne, comme par un pressentiment de l'avenir, que Dieu feroit un jour rebâtir dans le dortoir les cellules qui étoient abbattues, & qu'il vouloit être servi dans ce lieu. Quoiqu'il eût naturellement un esprit fort borné, & qu'il fût très ignorant, on remarquoit en le pratiquant, qu'il étoit très éclairé par la lumiere de la grace, qui lui faisoit comprendre sans peine & avec une vive consolation, les plus grandes vérités du Christianisme & les plus excellentes sentences de l'Écriture. Il étoit ravi lorsqu'on lui en traduisoit quelques-unes en

françois ; mais jamais il ne le demandoit , se jugeant indigne de la connoissance de si saints mysteres. Dans sa derniere maladie , qui étoit une pleuresie causée par l'excès du travail , il pria celui qui avoit soin des malades de ne le point flatter dans ses mauvaises humeurs , & de le ranger même à son devoir à coups de bâton , parcequ'il étoit , disoit-il , trop indocile pour se rendre aux simples paroles ou remontrances. Il souffrit ses douleurs pendant dix ou douze jours avec une patience vraiment chrétienne , répétant sans cesse ces paroles : *Jesus, Fils de Dieu, aïez pitié de moi ; & frappant sa poitrine avec tant de ferveur & de violence , qu'il s'enfonça dans la chair une croix qu'il portoit sur son cœur* (25). J'eus le bonheur de
» l'assister à la mort , dit M. Lancelot,
» & il me souvient qu'il me disoit
» toujours : *Hé mon Dieu ! qu'on me*
» *reporte mourir dans ma petite cham-*
» *bre , & sur les ais où j'ai accoutumé*
» *de coucher.* M. le Maître auroit été d'avis qu'on eût suivi sa dévotion , mais le Médecin , qui étoit Monsieur Palu , s'y opposa. Le malade aiant les yeux toujours attachés à un cru-

(25) *Ibid.* page 341.

1643.

cifix, qu'il avoit fait mettre devant lui, ne cessa jusqu'au moment qu'il rendit l'esprit, d'implorer la miséricorde de Dieu avec la componction & l'humilité d'un vrai pénitent, jointes à une paix & une tranquillité encore plus grandes qu'il ne les avoit eues depuis la conversion. Il mourut dans ces saintes dispositions le 28 novembre 1643, âgé de 26 ans, & fut enterré devant la porte des Sacrements avec une épitaphe faite par M. Hamon.

XXIX.

Mort de la
Sœur Catherine de Sainte
Agnès d'Andilly.

Le 23 du mois suivant, la mort enleva à l'âge de 28 ans, la Sœur Catherine de Sainte Agnès, l'aînée des filles de M. d'Andilly. Dès l'âge d'onze ans elle avoit été mise à P. R. pour être élevée sous les yeux de ses respectables tantes. Elle y fit bientôt connoître son bon esprit & son bon naturel. A l'âge de quinze ans elle entra au noviciat en 1630 (26), & embrassa avec une ferveur extraordinaire toutes les pratiques de la regle, & tous les moïens de s'avancer à la perfection. Mais la violence qu'elle se fit, épuisa son temperament foible & délicat, & la jetta dans des

(26) Mém. Tome II. *ibid.* Tome III. septieme Relation douze, p. 57, Relation, page 490.

infirmités qui devinrent sans remede. Elle continua cependant à faire de nouveaux progrès dans la vertu. » Son humilité la portoit à s'humilier sincèrement des fautes les plus legeres. La défiance qu'elle avoit d'elle-même, faisoit qu'elle ne s'appuioit que sur la force qu'elle tiroit de la grace toute-puissante, & de la conduite qu'on tenoit à son égard, & à laquelle elle se soumettoit avec beaucoup de simplicité. Elle demeura plusieurs années au noviciat comme novice, parcequ'on la destinoit pour servir à l'établissement de la maison du S. Sacrement. Elle alla en 1633 dans cette maison en qualité de postulante avec la Mere Angelique. La connoissance qu'elle eut l'avantage d'y faire avec M. de S. Cyran, ne servit qu'à rendre sa piété plus vive & plus éclairée. Quoiqu'elle eût toujours vécu dans l'innocence, personne n'embrassa la pénitence avec plus d'humilité & de ferveur.

L'établissement de la premiere maison du S. Sacrement, dont M. de Paris lui donna l'habit en 1636, n'ayant pu subsister, elle revint à P. R. en 1638. Quelques années se passerent encore sans qu'on pensât à l'admettre

1643.

à faire profession, quoiqu'elle en témoignât un grand désir. M. Singlin fut étonné de ce désir, pensant qu'une piété aussi éclairée que la sienne devoit être contente de son état présent. mais M. de S. Cyran ne désapprouva pas un désir qui pouvoit venir de Dieu, étant certain qu'on recevoit une augmentation de grace à une profession bien faite; & que les Saints dans le ciel désirent la resurrection de leur corps comme un surcroît de leur bonheur. Le saint Abbé jugea qu'il falloit ainsi regarder le désir de cette vertueuse fille & généralement de toutes les ames qui sont à Dieu, lesquelles ont quelque inclination à certaines choses extérieures bonnes en elles-mêmes; parceque les hommes étant composés de corps & d'ames, Dieu veut qu'ils les nourrissent d'une piété extérieure, en même-tems qu'ils se nourrissent de l'interieure, & que la premiere soit un réjaillissement de l'autre. » Nous n'avons pas, ajoutoit-il, le droit de blâmer le désir que ces ames témoignent de donner à l'Eglise des marques sensibles de leur amour pour Dieu; sur-tout quand nous voïons que rien ne se dément en elles dans le reste de

» leur vie & de leur vertu.

La Sœur Catherine aiant écrit à M. de S. Cyran sur ce sujet, il lui fit une réponse, par laquelle il l'exhorta à se soumettre avec paix à Dieu & à la conduite qu'on tenoit à son égard.

» Réjouissez - vous, lui dit-il dans
 » cette lettre (28), car je ne crains
 « pas de vous dire pour votre con-
 » solation les mêmes paroles que Je-
 » sus-Christ dit à ses Apôtres, de ce
 » que votre nom est écrit dans le
 » ciel, autant que j'en puis juger par
 » les regles de la foi, sans pénétrer
 » les secrets de Dieu. Si vous com-
 » prenez quelle grace il vous a faite
 » de vous retirer de si bonne heure
 » du monde, pour vous mettre au
 » lieu où vous êtes, vous seriez dans
 » une joie perpetuelle parmi tous
 » les maux sensibles qui vous pour-
 » roient arriver. Vous êtes professe,
 lui dit-il encore dans une autre let-
 tre (29), » devant Dieu depuis le
 » tems que vous l'avez voulu être,
 » & qu'il n'a pas tenu à vous. Ceux
 » qui au tems de la persécution mou-
 » roient dans leurs prisons, avant
 » que de recevoir le martyre, auquel

1643.

[28] 122, édition 1679.

(29) 140.

1643.

» ils s'étoient offerts & consacrés
 » dans le cœur, n'étoient pas moins
 » reconnus & révéérés comme mar-
 » tyrs par l'Eglise, que ceux qui
 » avoient été effectivement marty-
 » risés.

Enfin la Sœur Catherine fut admise à la profession, & avant que de la faire, elle écrivit à M. d'Andilly son pere, dont elle reçut une réponse digne d'un pere si chrétien (30). » Les
 » larmes aux yeux & la joie dans le
 » cœur, lui dit-il en finissant, je
 » vous donne ma bénédiction, ma
 » très chere fille, en la même ma-
 » niere que je souhaite que Dieu me
 » donne la sienne, & dans tous les
 » sentimens que peuvent avoir pour
 » vous M. de S. Cyran, cet autre
 » moi-même, & toutes ces autres
 » personnes tant de nos proches que
 » de nos amis, qui par un saint &
 » généreux mépris de toutes les choses
 » du monde, font profession de
 » n'être qu'à Dieu seul & de le servir
 » par amour aux dépens de mille
 » vies, s'il étoit en leur puissance
 » d'en donner autant pour lui. C'é-
 » toit un fruit mûr pour le ciel, que
 » cette vertueuse fille. A peine survê-

(30) *Ibid.* page 495.

cut-elle un an à sa profession, Dieu l'ayant enlevée le 23 décembre 1643, après l'avoir purifiée par de longues souffrances. Ses Confesseurs témoignèrent après sa mort qu'elle avoit conservé l'innocence de son baptême, & qu'elle avoit toujours crû en grace jusqu'au dernier moment de sa vie; c'est le témoignage que lui rend en particulier M. Singlin dans la lettre de consolation qu'il écrivit de P. R. des champs, où il étoit alors, à la Mere Angelique. Sa mort fut fort prompte; mais elle ne fut point surprise, parcequ'elle étoit disposée à mourir nonobstant ses apprehensions de la mort (31), qui venoient, dit M. Singlin d'une sainte crainte. » La » grande idée & le sentiment qu'elle » avoit de la sainteté & de la pureté » de Dieu, & le peu d'estime qu'elle » faisoit d'elle-même en considérant » sa misere, lui faisoit craindre la » mort. Mais la mort subite pour de » belles ames, ajoute M. Singlin, est » une grace singuliere, c'est aller à » Dieu par humilité... Je puis vous » assurer, dit-il encore, selon que » je connoissois ma Sœur Catherine de » Sainte Agnès, que la derniere com-

(31) *Ibid.* page 496,

1643.

» munion qu'elle a faite , elle l'a faite
 » comme la dernière ; & quand
 » elle auroit été assurée de mourir
 » ensuite , elle n'auroit pas fait au-
 » trement & apporté plus de dispo-
 » sitions. Voilà l'avantage des âmes
 » qui communient toujours comme si
 » elles alloient mourir (32).

XXX.

M. Arnauld
 le Docteur :
 sa naissance.

La perte que l'Eglise venoit de faire par la mort de M. de S. Cyran, paroissoit irréparable , & cette mort sembloit assurer un triomphe parfait aux Jésuites ; mais on vit bientôt l'accomplissement de ce qu'avoit dit M. de S. Cyran peu avant sa mort parlant à son Médecin , qui étoit aussi celui des Jésuites du Collège : *Dites à vos Peres que quand je serai mort , ils n'en triomphent point , & que j'en laisse douze après moi plus forts que moi* (33). En effet cet autre Elie laissa des Elisées. Ce nouveau Mathathias plein de zèle pour la loi de Dieu laissa des Judas Machabées formés par ses soins , héritiers de sa foi & de sa piété , qui pleins du même courage que lui , combattirent avec une ardeur égale à la sienne , contre les ennemis de Dieu.

(32) Voyez cette lettre dans les Mémoires, T. III, page 496.

(33) Première Relation, Tome I. page 239.

& de l'Eglise. Ce grand Maître laissa des disciples, qui remplis de son esprit continuerent son ouvrage, & firent voir que Dieu veille toujours sur son Eglise, & que s'il retire à lui des personnes qui paroissent nécessaires, il fait leur en substituer d'autres qui font quelquefois de plus grandes choses que ceux qu'on croit ne pouvoir être remplacés. Dieu donna même à son serviteur peu avant sa mort, comme nous l'avons déjà remarqué, la satisfaction de voir un de ses élèves le fils de ses liens, le grand Arnauld, faire la consolation de l'Eglise, devenir *le bâton de sa vieillesse*, selon la juste expression d'un des beaux génies du dernier siècle (34), attaquer & confondre par un écrit admirable les prophanateurs des choses saintes, combattre les abus qui se sont introduits dans l'usage des Sacremens, rappeler les Chrétiens aux sages regles de la Tradition, & leur enseigner les moïens qu'il faut prendre pour se rendre dignes de participer à nos redoutables mysteres.

Messire Antoine Arnauld, auteur de cet écrit étoit le vingtieme enfant du célèbre Avocat de même nom, & de

(34) Balzac.

1643.

Catherine Marion. Il naquit à Paris le 6 février 1612, & fut baptisé le lendemain sur les fonts baptismaux de l'Église de S. Mederic Paroisse de M. son pere. Il apporta en naissant le plus heureux naturel & les meilleures inclinations, sur-tout une douceur admirable, une humeur bienfaisante, une aversion de toute malignité & de tout ce qu'on appelle malice dans les enfans. La grace sanctifiant ces dons naturels, lui fit passer son enfance dans une innocence & une pureté de mœurs admirables (35).

Avant que de passer outre, il faut confondre la calomnie la plus insensée qui ait peut-être jamais été inventée depuis la chute de l'ange rébelle. M. Arnauld étoit né le 6 février 1612; & M. Fileau de Poitiers le bon ami des Jésuites, dans son Roman de l'Assemblée de Bourg-Fontaine, tenue selon lui-même en 1621, le fait Déiste & Apôtre du Déisme à l'âge de neuf ans (36). Cet infâme Roman a été adopté par le P. Meynier Jésuite dans un livre qui a pour titre : *Le Port-roïal & Genève d'intelligence contre le*

(35) Mém. de Font.
Tome I. p. 127 & suiv.

Question curieuse, ou
histoire abrégée I. part.

Lanc. Tome I. p. 318.
& suiv.

(36) Fable de Bourg-
Fontaine.

S. Sacrement de l'autel ; par le P. Moïse du Bourg Jésuite dans son *Histoire du Jansenisme concernant sa conception, sa naissance, son accroissement & son agonie* ; par le P. Hazard Jésuite d'Anvers dans un ouvrage flamand ; par le P. du Chesne dans son *Histoire du Baïanisme*, qu'il vient de donner de nos jours. Ces Jésuites n'ont pas honte d'annoncer sérieusement au public une fable aussi diabolique, & en même-tems aussi extravagante que cette Assemblée de Bourgfontaine tenue en 1621 selon ces Peres. M. Arnauld s'y trouva, dirent-ils, avec cinq autres qui formoient ce Concile, il y remplit sa place & y joua son personnage. Comme le dessein de cette assemblée étoit, selon qu'ils prétendent, de ruiner tous les mysteres de la religion chrétienne, ces divins mysteres furent partagés entre ces six personnes, & M. Arnauld pour sa part fut chargé de détruire les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie. On a peine à s'empêcher de rire, quand on sait que celui à qui ils font jouer un tel rôle étoit alors un enfant de neuf ans. Mais en vérité il y a plutôt sujet de verser des larmes sur un aveuglement si déplorable, &

1643.

d'admirer en même-tems la conduite de la divine Providence, qui frappe de ténèbres si incroyables & qui met dans une telle confusion les inventeurs de la secte du Jansenisme, qu'ils n'ont pû poser pour fondement de cet édifice de mensonge qu'une calomnie horrible qui se détruit d'elle-même. On les voit placer en l'an 1621 la conception du Jansenisme, lorsqu'au retour d'Espagne, Jansenius passa par la France, & se trouva à Bourg-fontaine avec M. Arnauld; & il se trouve que l'un de ces deux principaux chefs de la prétendue assemblée n'avoit que neuf ans; & que l'autre revient d'Espagne, avant que d'y être allé, n'ayant été député par l'Université de Louvain pour ce voiage, que trois ans après en 1624.

XXXI.

Premieres
études de M.
Arnauld.

M. Arnauld après ses humanités & sa philosophie qu'il fit dans l'Université de Paris, commença à étudier en droit avec l'aîné de ses neveux, M. le Maître, que nous avons vu devenir l'oracle & l'admiration du Barreau, & se rendre encore plus admirable en le quittant. Mais Dieu qui avoit d'autres desseins sur l'oncle, le retira bientôt de cette étude pour l'appliquer à une autre plus élevée &

plus sainte. Comme Dieu l'avoit fait naître d'une mere très vertueuse qui lui avoit donné une éducation chrétienne, il se servit aussi d'elle pour le faire entrer dans la voie où il vouloit qu'il le servît. » Quand j'aurai l'honneur de vous voir un jour, lui disoit M. de S. Cyran, (lettre 118 du 4 novembre 1641) » je vous confirmerai encore mieux dans l'opinion que vous avez, que celle qui est avec Dieu vous a engendré deux fois, & que vous lui devez principalement la bonne disposition dans laquelle Dieu vous a mis. Il se cache dans ses plus grandes faveurs, & cache aussi ce que ses Elus contribuent à la conversion des ames. Mais on peut, sans craindre de failir, établir cette règle, que celui qui gémit long-tems devant Dieu pour la conversion d'une ame, en est une des causes, lorsqu'on la voit arriver, sur-tout si c'est une mere qui gémit & qui prie pour son fils. Vous avez grande raison (dit encore M. de S. Cyran à M. Arnauld dans une autre lettre) de croire que Dieu vous a appelé par elle. Personne ne le peut mieux assurer que moi, pour les raisons que je vous

1643.

» ai dites, & qui me font voir clai-
 » rement que vous devez à cette ame
 » heureuse non-seulement tout ce qui
 » est de votre corps, mais même tout
 » ce qui est de votre ame; parce-
 » qu'elle seule vous a engagé à la
 » Théologie & au service de Dieu.

XXXII.

M. Ar-
 nald étudia
 en Théolo-
 gie.

M. Arnauld étudia donc en Théologie. Il eut pour Maître M. Lescot, qu'on peut connoître suffisamment par ce que nous en avons dit ailleurs, & prit sous lui le traité de la grace. Dieu qui s'étoit servi de M. de S. Cyran pour le conduire à l'école de la Théologie, se servit encore de lui pour jeter dans son cœur les premières semences d'une Théologie plus pure & plus conforme aux divines Ecritures, que celle de son Professeur. Il lui donna un petit volume d'opuscules de S. Augustin sur la grace, comme pour lui servir de préservatif contre les opinions nouvelles, sans lui dire autre chose, sinon qu'il les lût bien & qu'il ne s'en repentiroit pas.

Il les lut, les comprit, & les admira. Il entra de lui-même dans les secrets de la doctrine sainte de la grace, en suivant la lumière de celui qui en est le Docteur. Il continua de se nourrir de cette céleste doctrine en

lisant S. Augustin ; & autant qu'il trouva de différence entre ses sentimens & ceux de M. Lescot, autant fut-il charmé de la solidité de la doctrine de ce saint Docteur, de l'enchaînement admirable de ses principes & de la conformité parfaite de son système dans toutes ses parties avec ce que le grand Apôtre enseigne. C'est donc dans S. Augustin que M. Arnauld a puisé tout ce qu'il a jamais eu de sentimens sur la grace & la prédestination, & c'est avec grande raison qu'il s'est toujours dit le disciple de ce saint Docteur (37). La lecture de ses ouvrages à laquelle il prenoit goût de jour en jour, remplit son esprit de la doctrine de ce Pere, & le rendit redoutable dans les disputes, jusqu'à presser quelquefois le Professeur & le mettre à bout. Cela refroidit M. Lescot à son égard. Mais il y eut bientôt plus que du refroidissement, lorsque M. Arnauld, dans la tentative qu'il soutint pour le degré de Bachelier, abandonnant entièrement le système de son Professeur, soutint hautement la doctrine de la grace telle que l'a enseignée S. Augustin, & la défendit à la face de

(37) Hist. abrégée, page 24.

1643.

l'Université de Paris & de l'Eglise de France, en la prenant pour la matière de sa tentative & en dédiant sa thèse aux Evêques de France, assemblés pour lors à Paris. C'est ainsi qu'il consacra les prémices de ses disputes de Théologie à la grâce du Sauveur pour laquelle il devoit un jour soutenir tant de combats & remporter tant de victoires. M. Lescot qui prit cette démarche pour une insulte s'en vengea dans la suite, en empêchant du vivant du Cardinal de Richelieu dont il étoit Directeur, que M. Arnauld ne fût reçu de la Société de Sorbonne, & en l'en faisant exclure après y avoir été reçu, par la censure de 1656, dont il fut le promoteur avec M. le Moine son successeur. Il n'avoit point appris au Cardinal son pénitent à pardonner; & il avoit appris de son pénitent à ne pas pardonner.

XXXIII.
Il soutient
ses thèses.

M. Arnauld soutenoit dans cette thèse la différence de la grâce des deux états, de l'homme pécheur & de l'homme innocent; la fausseté des vertus des Païens, l'explication de S. Augustin touchant la mort de J.C. pour tous les hommes. Il rejettoit bien loin la fable de l'hérésie prédestina-

tienne inventée par les Demi-pélagiens pour rendre odieuse la doctrine de S. Augustin & de ses disciples.

Cette thèse fut imprimée dès l'an 1635, mais une maladie dont il pensa mourir, lui étant survenue, il ne la put soutenir qu'au commencement de 1636. Un grand nombre d'Evêques honorèrent cet acte de leur présence, personne ne trouva à redire à la thèse, tout le monde au contraire y applaudit. Ainsi M. Arnauld n'ayant jamais eu d'autres sentimens depuis, que ceux qu'il soutint alors, n'a pu puiser ses sentimens dans Jansenius, dont l'ouvrage n'a paru que quelques années après, & s'il a été Janseniste, il faut nécessairement que la source du Jansenisme soit dans S. Augustin.

M. Arnauld, après avoir marqué son amour pour la grace chrétienne dans sa première action publique, n'en témoigna pas moins pour les autres vérités dans les actes de sa Licence qu'il commença à Pâque de l'an 1638 jusqu'au Carême de 1640. Il se trouva engagé dans cette Licence par la suite de l'étude de Théologie & de la Cléricature qu'il avoit embrassée. Il étoit entré dans l'une & dans l'autre par une vocation de Dieu,

1643.

dont sa sainte mere & M. de S. Cyran avoient été les interprètes & les ministres. Mais comme l'étude de la Théologie ne lui donnoit pas droit d'aspirer au Doctorat, ni d'entrer dans la Licence qui en est le chemin, sans consulter de nouveau la volonté de Dieu; aussi la simple cléricature ne lui donnoit point par elle-même la permission de tendre au Sacerdoce, ni de recevoir les ordres qui y conduisent sans une nouvelle vocation du souverain Prêtre. Il crut n'avoir pas assez considéré avec quelle pureté d'intention & quelle disposition de cœur il faut entrer dans ces deux états, dont l'un a pour objet la volonté de Dieu, & l'autre le Sacerdoce de Jesus-Christ. Il avoit suivi la coutume, l'exemple, & les sentimens de sa piété, sans aucune vue d'ambition.

XXXIV.
Il est touché de la sainteté du Sacerdoce, & se met sous la conduite de M. de Saint Cyran.

Dieu qui en vouloit faire un saint Prêtre & un grand Docteur, ne permit pas qu'il avançât davantage alors ni dans la Licence, ni dans les Ordres, & l'arrêta lui-même dans sa course en le touchant extraordinairement (38), & lui faisant envisager

(38) M. Fontaine, Tome I. page 129, attribue ce changement aux réflexions que fit M. Arnauld sur les grands changemens de M. le Maître de

la sainteté du Sacerdoce chrétien, l'abus de ceux qui le font servir de degré au Doctorat, la pureté de cœur & le dégagement parfait des choses du monde qu'on y doit apporter, & la nécessité de la vocation divine pour y entrer d'une manière digne de Dieu. Il s'adressa d'abord à un pieux & savant Docteur de Sorbonne, M. le Féron, qui ne trouvant rien dans ses mœurs qui dût faire du changement dans son état, l'y confirma, & lui fit même recevoir les premiers ordres sacrés (39). Mais M. Arnauld craignant qu'il n'eût été trop indulgent pour lui, prit la résolution de s'adresser à M. de S. Cyran qui étoit alors au Château de Vincennes, & lui écrivit une grande lettre; le priant instamment de vouloir bien le recevoir sous sa conduite comme le fils de ses liens. M. de S. Cyran lui fit une réponse digne de sa charité & de ses lumières, digne des liens qu'il portoit pour la vérité. Il lui parla avec une liberté évangélique de la pureté de l'entrée au Sacerdoce, de la nécessité de se bien assurer de la voie, si on veut avancer en marchant,

Luzancy, mais il se trompe par rapport à M. de Luzancy, dont le changement n'arriva que plus

de trois ans après celui de M. Arnauld.

(39) Font. *ibid.*

1643.

& de la difficulté qu'il y a de réparer les défauts que l'on commet dans les principes qui menent au Sacerdoce. La lettre de M. Arnauld & la réponse qu'y fit M. de S. Cyran, furent envoyées à P. R. & y causerent une joie inexprimable. Madame le Maître en parle ainsi dans une lettre qu'elle écrivit à M. Arnauld au mois de janvier 1639. » Je vous vois, lui dit-elle, en » cette seconde renaissance comme » mon nouveau frere, avec une liai- » son si étroite qu'elle ne differe nul- » lement de celle de mes enfans, qui » aussi ne sauroient vous regarder que » comme leur frere. Ah! si vous aviez » su de quelle sorte les Hermites vous » demandent à Dieu, & quelle ami- » tié ils me témoignent avoir pour » vous, vous les en aimeriez encore » plus que vous ne faites.

La premiere lettre de M. Arnauld fut suivie d'une seconde (40), par

(40) M. Fontaine dit que cette premiere lettre fut bientôt suivie d'une visite, parceque M. de S. Cyran avoit alors la liberté de voir ses amis. Cette circonstance n'est pas exacte, car alors il y avoit des ordres exprès, comme le dit M. Lancelot, deuxieme Partie,

Tome I. page 319, qui lui défendoient l'encre & le papier; c'est pourquoi il dit à M. Arnauld dans la réponse qu'il fit à la premiere lettre, *vous êtes devenu maître de ma vie en devenant serviteur de Dieu*: pour marquer à quoi il s'exposoit. Cette visite, dit encore M. Fontaine,

laquelle M. Arnauld donne des éclairciffemens sur sa premiere où il parloit de lui-même, comme s'il eût été le plus grand pécheur du monde. Il témoigne au saint Abbé une extrême reconnoissance de sa charité, & lui marque qu'il est disposé à quitter & la Sorbonne & la Licence, tous les engagements publics & tous les projets qu'il avoit formés pour toute la suite de sa vie, s'il le juge à propos. » Vous » m'obligerez donc, lui dit-il, de » me mander si vous trouvez à-propos » que je me retire présentement.... » Enfin mon pere, je vous conjure » de continuer l'ouvrage que vous avez » commencé, & de vous assurer que » ce que vous ordonnerez sera reçu » comme venant de l'esprit de Dieu » qui parle en vous. On voit ici un beau modele de docilité & d'obéissan-

acheva tout-à-fait ce que Dieu avoit déjà commencé: tout étoit achevé & réglé avant que M. Arnauld eût vu M. de S. Cyran. Il paroît par ce que dit M. Fontaine, qu'il confond ici une visite que M. Arnauld rendit à M. de S. Cyran peu avant sa sortie de prison, car il dit que ce fut sur-tout l'exemple de la patience d'un

si grand homme dans une si longue prison, qui lui donna à lui même ce fond de courage. La prison de M. de S. Cyran n'étoit pas si longue lorsqu'arriva le changement de M. Arnauld. M. de S. Cyran fut arrêté au mois de mai, & M. Arnauld lui écrivit au mois de décembre de la même année.

1643.

ce, lorsqu'on envisage toutes les circonstances où se trouvoit M. Arnauld. M. de S. Cyran ne jugea pas à propos qu'il quittât sa Licence, ni qu'il se retirât de la Maison de Sorbonne où il demeuroit.

XXXV.
Il fait sa
Licence.

Il continua donc sa Licence, & soutint le 12 novembre 1638 sa première thèse qui est la Sorbonique, sans Président, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sur l'Incarnation, sur toutes les hérésies, les difficultés historiques, & les points de Théologie qui y ont rapport. Il soutint le 21 novembre 1639, depuis midi jusqu'au soir, sa Mineure ordinaire sur les hérétiques & le schisme. Dans sa Majeure ordinaire le 13 janvier 1640, il répondit sur tous les Sacramens, & soutint en abrégé, à l'égard du Sacrement de pénitence, les grandes vérités qu'il défendit & expliqua plus au long trois ans après dans son ouvrage de la fréquente Communion. Le 18, décembre 1641, il soutint l'acte de Vesperie pour prendre le lendemain le bonnet de Docteur. La matière de cet acte étoit sur Jesus-Christ, sur l'Eglise & sur la charité comme fin de la loi. Il y faisoit entrer un grand nombre de belles ques-

tions qui y avoient rapport, & il y combattoit beaucoup d'opinions relâchées des Casuistes modernes. En général toutes les thèses de M. Arnauld renferment une abondance de matiere, dont on a d'autant plus sujet d'être étonné, que celui qui les soutenoit, avoit une santé fort foible, & que pendant sa Licence, si fatigante d'elle-même, il fut obligé de composer un cours de Philosophie, travail qui seul demande un homme tout entier. Mais il faut dire le sujet pour lequel M. Arnauld fut engagé à le composer.

1643.

La réputation extraordinaire qu'il s'étoit acquise sur les bancs (41), fit regretter aux principaux Docteurs de la maison de Sorbonne de n'avoir pas dans leur corps un Théologien d'un si grand mérite, & ils le presserent de penser à y entrer. Il s'y trouvoit cependant un obstacle considérable, parceque le tems prescrit par les statuts pour enseigner un cours de Philosophie (42), sans quoi on ne peut être de la maison de Sorbonne, étoit passé. Mais ces Messieurs lui promirent que

XXXVI.
Il enseigne
un cours de
Philosophie.

(41) Hist. abr. p. 39. qui s'écoule depuis la

(42) Les statuts de Sorbonne prescrivent le tems Tentative jusqu'à la Licence.

1643.

s'il vouloit bien enseigner un cours, ils passeroient par-dessus la formalité qui en prescrivoit le tems. La condition étant remplie par M. Arnauld, il présenta requête pour être reçu : tous les Docteurs furent favorables, à l'exception de deux, qui n'alleguerent pour raison de leur opposition que les statuts qui y étoient contraires, & ils témoignèrent d'ailleurs beaucoup d'estime pour M. Arnauld ; & sur ce différend qui devoit être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis de s'en rapporter à la décision du Cardinal de Richelieu Provisseur de Sorbonne, ce qui étoit contre les loix & la liberté de la Faculté. Mais c'eût été un crime de refuser un tel juge. On lui députa donc M. Hardivilliers Archevêque de Bourges & M. Habert Théologal de Paris qui s'acquitterent fort bien de la commission. La réponse du Cardinal fut que la Compagnie ne devoit rien faire contre ses loix & ses coutumes. C'étoit moins le zele pour les loix qui le faisoit ainsi parler, que la connoissance qu'il avoit des liaisons de M. Arnauld avec M. de S. Cyran ; & le crédit qu'avoit M. Lescot sur l'esprit du Cardinal. Ainsi

M. Arnauld ne fut point reçu pour
 lors. Nous ne devons pas passer sous
 silence un trait de ce Docteur pendant
 son cours de Philosophie, qui caracté-
 rise ce grand homme & fait voir com-
 bien il aimoit la vérité. A la fin de
 son cours (43), qu'il fit au College
 du Mans, aiant fait soutenir des thè-
 ses à plusieurs de ses Ecoliers, entre
 autres à M. Barbey & à M. Vallon de
 Beaupuis ecclésiastique de Beauvais qui
 a laissé ce fait par écrit, M. de la
 Barde savant Prêtre de l'Oratoire,
 alors Chanoine de l'Eglise Cathedrale
 de Paris, y disputa contre M. de
 Beaupuis, & poussa si vigoureusement
 son argument, que le Professeur fut
 obligé de venir au secours de l'Eco-
 lier. Mais il fut lui-même si vivement
 poussé par l'illustre Disputant, que
 sans s'amuser à chercher des défaites
 qu'il eut aisément pu lui donner, il
 lui dit publiquement & sans façon,
 qu'il croïoit qu'il avoit raison, que
 son sentiment lui paroïssoit le plus
 sûr & qu'il le suivroit lui-même
 l'avenir. Il tint parole; car environ
 trois ans après, son même disciple
 aiant à soutenir en Sorbonne sa Ten-
 ative pour le Baccalaureat, il pria
 M. Arnauld de lui composer ses thè-

1643.

(43) Præf. caus. Arnauld. p. 19.

1643.

XXXVII.
M. Arnauld
est reçu de la
Société de
Sorbonne.

ses. Il le fit, & y mit l'opinion contraire à ses theses de Philosophie.

Après la mort du Cardinal de Richelieu, la Sorbonne aiant recouvré sa liberté, M. Arnauld fut reçu de la Maison & Société la veille de la Toussaint 1643, étant déjà Docteur, ce qui ne s'étoit jamais fait. Mais on jugea que les regles ordinaires n'étoient pas faites pour un homme si fort au-dessus de tout ce qui brilloit alors davantage dans l'Université de Paris & dans l'Eglise de France.

Il avoit pris le bonnet de Docteur le 19 décembre 1641. On fait que les Docteurs font en cette occasion serment de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang, *usque ad effusionem sanguinis*. Sur quoi M. Arnauld tout occupé de ce saint & redoutable engagement, dit à ceux qui alloient prendre le bonnet avec lui :

» Je ne fais, Messieurs, si nous pen-
 » sons assez à l'action que nous al-
 » lons faire; ce n'est pas ici une sim-
 » ple cérémonie, c'est un grand en-
 » gagement, & il ne faut pas y en-
 » trer, sans avoir bien fait réflé-
 » xion jusqu'où il nous peut conduire
 » dans la suite & dans les rencontres
 » que Dieu fera naître. Celui qui

arloit ainsi sentoit à quoi il s'obligeoit, & on peut dire que cette obligation a été la regle de sa conduite pendant toute sa vie. C'est de M. Chassebras Docteur de la Maison de la Société de Sorbonne qu'on a vu cette particularité, dont il avoit été témoin.

1643.

Son sage Directeur qui l'avoit consacré à la défense de la vérité en la maniere qui convenoit à son ministère, avoit aussi préparé à tout ce qui pouvoit lui arriver de la part des hommes. Et quand le Seigneur le chargea de sa conduite, il semble qu'il lui donna, comme autrefois à S. Paul, combien il faudroit qu'il souffrît pour son nom : *Ego ostendam illi quanta porteat illum pro nomine meo pati.* afin la grace du Sacerdoce que M. Mauduit reçut aux quatre-tems de novembre 1641 & celle de sa première messe qu'il célébra le jour de la Toussaint de la même année après une retraite de quarante jours, furent une nouvelle occasion de se consacrer entièrement à la défense de la vérité & de la charité. C'est d'une lettre de son saint Directeur du 4 novembre que nous l'apprenons. Après l'avoir retiré de la retraite & du silence

1643.

qu'il croïoit que Dieu demandoit d
 lui, il ajoute : „ Si je ne voïois pa
 „ vos lettres que vous êtes suscep
 „ tible de cette rigueur qui ne l'es
 „ qu'en apparence, je ne me feroi
 „ pas hâté de vous la déclarer. Mai
 „ en quel tems le puis-je mieux faire
 „ qu'en celui de votre ordination &
 „ de la grace que Dieu vous a fait
 „ de vous offrir à lui en hostie vi
 „ vante & morte pour la défense d
 „ la vérité & de la charité ?

Que ne devoit-on pas attendre d'un
 Théologien en qui le distributeur d
 tous les dons & de toutes les gra
 ces, avoit réuni tant de talens ave
 tant de piété, de si saintes disposition
 avec une vocation si marquée à la dé
 fense de la vérité ? Et jamais esperan
 ces ont-elles été mieux justifiées pa
 les effets, que celles qu'on avoit con
 çues de ce grand homme, qui a pass
 toute sa vie à combattre pour la vérit
 à laquelle il a tout sacrifié ? un de
 premiers & des plus excellens ouvra
 ges de ce héros des Théologiens chré
 tiens, est celui de la *fréquente Com
 munion*, dont voici l'origine & le
 suites qu'il eut.

Ce fut Madame la Princesse d
 Guimenée, Anne de Rohan, veuv

de Louis Prince de Guimenée, qui donna occasion au livre de la fréquente Communion. Cette Princesse qui avoit été engagée dans les vanités du monde, aiant entendu M. d'Andilly parler dans une visite qu'il lui rendit, du mépris de ces vanités, en fut touchée & se donna à Dieu l'an 1639. Elle fréquentoit la maison de P. R. & ne manquoit pas d'y aller régulièrement une fois toutes les semaines pour avoir quelques entretiens de piété avec les Meres. Comme elle consultoit M. de S. Cyran (44), & qu'elle se conduisoit par les avis de ce saint Prisonnier, il lui avoit dressé une instruction pour lui servir de regle de conduite. Le P. Sefmaisons Jésuite aiant vu cette instruction, s'avisa d'écrire contre, aidé des Peres Bauni & Rabardeau ses confreres. L'ouvrage du P. Sefmaisons tomba entre les mains de M. Arnauld, qui y trouvant beaucoup de choses contraires

1643.

XXXVIII.

Origine
du livre de
la fréquente
Communion.

(44) Cette Princesse crut, sept ans après sa conversion, pouvoir aller le monde avec la dévotion. Mais elle y eut de grandes afflictions causées par la mort de Messieurs ses fils, sur tout par celle du Chevalier de Rohan, qui fut décapité le

27 novembre 1674. Elle mourut le 13 mars 1685. Voyez le Nécrologe de P. R.

Voyez Font Tome I. page 131 & suiv.

Du Fosse, liv. 1. ch. 6. p. 52. & suiv.

Lanc. Tome I. page 239, note.

1643.

à la doctrine des saints Peres, & pernicieuses au salut des ames, se crut obligé de le réfuter. Le Jésuite soutenoit, par exemple, dans son écrit, que
 „ plus on est dénué de graces, plus
 „ on doit hardiment s'approcher de
 „ Jesus-Christ dans l'Eucharistie, &
 „ que ceux qui sont remplis de l'a-
 „ mour d'eux-mêmes, & si attachés
 „ au monde que de merveille font
 „ très bien de communier très sou-
 „ vent. Telles étoient les maximes de
 ce livre contre lequel M. Arnauld s'éleva par l'ouvrage de la fréquente
Communion, dont le but est d'établir
 par la Tradition, par les Conciles &
 les Peres, les dispositions que l'on
 doit apporter au Sacrement de l'Eucharistie pour le recevoir dignement;
 & de combattre l'abus des absolutions précipitées qu'on ne donne que trop
 souvent à des pécheurs qui ont vieilli
 dans le crime, sans les obliger à quitter leurs mauvaises habitudes, & sans
 les éprouver par une sérieuse pénitence. Il est bon de remarquer que M.
 Arnauld n'étoit point l'agresseur dans
 cette dispute, qu'il ne faisoit que répondre à un écrit publié pour décrier
 la conduite de quelques Ecclésiastiques attachés aux véritables maxi-

mes de l'Eglise sur la pénitence.

Cet ouvrage parut au mois d'août 1643 (45) imprimé chez Vitré, muni des approbations de seize Archevêques & Evêques de France, & de vingt-quatre Docteurs de Sorbonne, qui tous à l'envi louent & approuvent la doctrine du Livre & comblent l'Auteur des plus grands éloges (46). Il est bon de remarquer (dit judicieusement un grand Evêque (47) que

1643.

XXXIX.

Il est approuvé par 16 Prélats & par 24 Docteurs de Sorbonne.

(45) Il paroît par une lettre de M. de S. Cyran que l'ouvrage de la *fréquente Communion* étoit déjà fait au mois de septembre 1641, puisque ce savant Abbé qui l'avoit déjà lu témoigna vouloir le relire lorsqu'il seroit mis au net.

(46) Les Archevêques sont, M. de Bellegarde, de Sens; M. de Monchal, de Toulouse; M. de Sourdis, de Bourdeaux; & M. Bouthilliers, de Tours. Les Evêques sont, M. Vialard, de Châlon, si connu & si respecté par la sainteté de sa vie; M. de Caumartin, d'Amiens; M. de Salette, de Lescar; M. Puget, de Marseille; M. Boutaut, d'Aire; M. Maurice, de Madaure suffragant de Metz; M. de Netz, d'Orleans: ce Prélat parlant de M. Arnauld dans son ap-

probation, dit que » l'Auteur de cet excellent » livre aiant toujours » marché sur les traces » des saints Peres, n'a » fait que donner un » nouveau lustre à leur » doctrine, & s'étant » rendu l'interprete de » ceux qui ont été la » voix & l'organe de » Dieu même, il a mé- » rité la louange d'un » véritable Théologien, » &c. M. de Harlay, de S. Malo; M. de Maroni, de Bazas; M. de Berthier, Coadjuteur de Montauban; M. d'Espruets, de S. Papoul; M. la Barde, de S. Brieux; M. de Maylie, d'Oleron; M. d'Estresse, de Leytoure, de Tarbe.

(47) M. d'Auxerre, Instruction contre le P. Pichon, troisième Partie, page 403, édit. in-12,

1643.

Dieu a suscité de nos jours pour défendre sa vérité & son Eglise contre les mêmes ennemis que M. Arnauld a combatus, & pour venger contre eux ce grand Théologien) » que ces » approbations sont données avec réflexion & connoissance de cause, qu'elles contiennent les motifs du jugement que les Evêques portent du livre, & que plusieurs même parlent avec plus de force que l'Auteur, en recommandant la légitime administration des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. On peut s'en convaincre par la lecture qu'on en fera, & par les extraits que l'Auteur du livre en a donnés dans la préface de la tradition de l'Eglise, qui est comme le second volume de cet excellent livre. Cette réflexion doit être appliquée, dit M. d'Auxerre, aux approbations des vingt-quatre Docteurs de Sorbonne, qui s'étendent encore plus sur le mérite du livre & sur son utilité. Qu'il nous soit permis d'ajouter, qu'elle doit être appliquée à la lettre que les seize Prélats écrivirent au Pape Urbain VIII, & enfin aux deux lettres écrites l'une le 21 juillet 1645, l'autre le 2 mars 1646 à Innocent X. dans lesquelles ils font

les plus grands éloges du livre & de l'Auteur.

1643.

Cependant à peine le livre de la fréquente Communion parut-il, que les Jésuites se déchaînerent, & contre l'ouvrage & contre l'Auteur, sans respect pour les Prélats approbateurs. Le P. Nouet, prêchant les Dimanches du mois d'août & les suivans dans leur Eglise de S. Louis, déclama d'une manière surprenante contre ce livre qui commençoit à se répandre dans le public. Tout le monde en étoit surpris ne sachant encore à quoi ils en vouloient, parceque ni le Pere Sefmaisons auteur de l'écrit qui est réfuté dans la fréquente Communion, ni la Compagnie n'y étoient marqués. Ce qui fit dire au Maréchal de Vitry qui se trouva un jour au sermon du P. Nouet, qu'il falloit qu'il y eût quelque chose de caché là-dessous, parceque ces Peres ne témoignent pas d'ordinaire tant de zele, lorsqu'il ne s'agissoit que de la gloire de Dieu. L'effet des déclamations du P. Nouet fut d'accélérer le débit de l'ouvrage, qui fut si prompt qu'en moins de quinze jours toute l'édition fut enlevée; & l'on commença par la dernière feuille, dont la forme n'étoit pas

X L.

Déclama-
tions du P.
Nouet contre
la fréquente
Communion.

1643.

encore rompue , à travailler à la seconde , qui fut affichée avec l'avertissement , à la porte des Jésuites , avant que le P. Nouet eût achevé ses sermons. M. Arnauld fit cet avertissement qui fut mis à la tête de la seconde édition , à l'occasion du concours de monde que le bruit des déclamations du P. Nouet attiroit à ses sermons. Il y déclare au public que ce qui animoit si fort les Jésuites , étoit que l'écrit combattu dans la fréquente Communion avoit été fait par un membre de la Société duquel il avoit encore la bonté de supprimer le nom. Les déclamations du P. Nouet dont Dieu tira sa gloire , comme il tire le bien du mal & la lumière des ténèbres , étoient d'autant plus surprenantes , qu'il avoit lui-même peu auparavant loué le livre de la fréquente Communion , parlant à M. l'Archevêque de Tours (Victor le Bouthillier oncle de M. de Chavigny , comme M. Lancelot témoigne l'avoir su de sa propre bouche (48). Car lorsqu'on l'eut donné à ce Prélat pour l'approuver , le P. Nouet l'ayant vu sur sa table le parcourut tout entier ; & il répondit à M. de Tours qui lui

(48) Lanc. *Ibid.*

demanda

demanda ce qu'il en pensoit , qu'après les principes sur lesquels il voioit que ce livre étoit établi , l'Auteur n'y pouvoit rien dire que d'excellent , & qu'il ne pouvoit y avoir que de l'honneur à l'approuver ; (c'est qu'il ne croïoit pas encore que la gloire de la Société pût y être intéressée) ce fut même le P. Nouet qui composa en latin & en françois l'approbation que M. de Tours donna à ce livre , ainsi qu'il le dit lui-même à un autre Prélat. Après cela , peut-on n'être point surpris de voir ce même Pere déclamer contre la doctrine d'un livre qu'il a loué , jusqu'à dire qu'elle étoit *pire que celle de Luther & de Calvin ?* Mais on revient de sa surprise quand on fait que c'est un Jésuite , & on concilie ces faits contradictoires , en jugeant que le Pere Nouet parloit en particulier , qu'il suivoit ses lumieres naturelles lorsqu'il faisoit l'éloge de la fréquente Communion , & qu'il parloit au nom du corps lorsqu'il déclamoit contre ce livre. Il reçut enfin la juste récompense de ses déclamations : car aiant traité indignement les Prélats approbateurs du livre , il fut obligé d'en demander pardon à ge-

1643.

noux accompagné de quatre de ses Confreres, en présence de Messieurs les Prélats qui tenoient pour lors leur assemblée à Paris. Ainsi le P. Nouet Jésuite, qui avoit tourné en ridicule la pénitence publique dans un de ses sermons, y fut mis; ce fut un calice bien amer pour lui, mais il fallut le boire. Le Carême suivant, étant allé à Tours pour prêcher, il y reçut un refus honteux, ainsi qu'à S. Severin de Paris.

XLI.

La Reine donne ordre à M. Arnauld d'aller à Rome.

1644.

Les Jésuites n'eurent pas sujet d'être plus contens de la démarche où ils avoient engagé la Reine mere, en obtenant de cette Princesse un commandement à M. Arnauld & à M. de Barcos d'aller à Rome rendre compte de leur doctrine. Cet ordre fut donné au Carême de l'an 1644. C'étoit aussi une adresse du Cardinal Mazarin qui pour signaler le commencement de son ministere, se servoit de la passion des Jésuites pour donner cette nouvelle juridiction à la Cour de Rome sur les sujets du Roi. Mais un pareil ordre souleva tous les corps du Roïaume.

XLII.

Remontrances à la Reine au sujet de l'ordre donné à M. Arnauld d'aller à Rome.

me. Le Clergé, le Parlement, l'Université, la Faculté de Théologie & la Sorbonne en particulier, se remuerent pour faire des remontrances à la

Reine (49) & lui représenter qu'il étoit inoui que l'on voulût faire le procès à un sujet du Roi, & l'obliger de répondre de ses ouvrages, hors du Roiaume. On trouve dans les Regîtres de Sorbonne cette délibération remarquable sur ce sujet. » La Maison » de Sorbonne s'étant assemblée ex- » traordinairement le 14 mars 1644, » pour délibérer sur ce qu'elle pour- » roit faire pour secourir de toutes » ses forces M. Arnauld, & le ga- » rantir des calomnies de ses ennemis » qui cherchant à le perdre lui susci- » tent toutes sortes de traverses ; il a » été arrêté que toute la Maison iroit » en corps & en grand nombre trou- » ver les Principaux de l'Etat... & » que le Senieur de Sorbonne au nom » de tous les autres, les suppleroit » très humblement de ne pas per- » mettre que M. Arnauld soit en-

1644.

(49) Anne d'Autriche étoit portée à la douceur, mais aisée à se laisser prévenir par ceux qui approchoient d'elle avec un air de dévotion. » La Reine, disoit le Cardinal Mazarin, est admirable dans l'affaire des Jansenistes. Quand on en parle en général, elle veut qu'on les ex- termine tous ; mais

» quand on lui propose de perdre quelques-uns d'eux, & qu'il faut commencer par M. d'Andilly, ou quelque autre, elle s'écrie aussitôt qu'ils sont trop gens de bien, & trop bons serviteurs du Roi. hist. du Jansf. Tome II. page 377.

Lanc. Tome I. p. 168. & suiv.

1644.

» voïé à Rome , au lieu de lui don-
 » ner moïen de se défendre & de
 » l'écouter ; & leur représenteroit que
 « la Sorbonne qui prend la défense
 » d'un membre de sa maison , méri-
 » toit bien qu'ils favorisassent la Com-
 » pagnie dans cette affaire , loin d'ap-
 » puyer de leur faveur la fureur de
 » ses ennemis , qui comme le bruit
 » en court , lui préparent encore à
 » Rome d'autres traverses.

XLIII.

M. Arnauld
 se dispose à
 partir pour
 Rome, & imi-
 te M. de Barcos
 qui refuse d'y
 aller.

Le bruit qu'occasionna l'ordre don-
 né à M. Arnauld & qui fut plus grand
 qu'on ne s'y étoit attendu , étonna le
 Cardinal , & il ne put s'en défendre
 qu'en disant qu'étant étranger , il ne
 pouvoit pas encore savoir toutes les
 loix du Roïaume , & que c'étoit à M.
 le Chancelier à en répondre. Cepen-
 dant comme l'ordre portoit que ces
 Messieurs avoient huit jours pour se
 disposer à partir , tout ce qu'il y avoit
 de plus honnêtes gens à la Cour & à
 Paris venoient à P. R. faire compli-
 ment à M. Arnauld , & concluoi-
 ent rous qu'il falloit aller à Rome défen-
 dre hautement la vérité , que l'on
 en reviendroit glorieux , & qu'après
 cela les ennemis n'auroient plus rien
 à dire. Madame la Duchesse de Lon-
 gueville (sœur des Princes de Condé &

de Conti, célèbre depuis par sa piété) y vint comme les autres, & approuva le voïage de Rome. M. de Chavigny, M. Bignon & M. d'Andilly avoient la même pensée. Il n'y eut que M. de Barcos qui fut d'un avis contraire. Pour M. Singlin, il suspendit son jugement. Enfin le dernier jour de la huitaine qui avoit été donnée s'approchant, M. de Barcos envoïa dire à M. Arnauld & à ceux qui devoient l'accompagner, lesquels faisoient des préparatifs pour entrer avec éclat dans Rome, qu'ils pouvoient faire ce qui leur plairoit, que pour lui il avoit pris d'autres mesures. M. Arnauld crut alors qu'il feroit mieux d'imiter M. de Barcos, & prit le parti de se cacher. M. Lancelot assure dans ses Mémoires (50), qu'il a su d'une personne, que si M. Arnauld & M. de Barcos étoient allés à Rome, jamais ils n'en seroient revenus, parceque le dessein étoit de les laisser pourrir dans les prisons de l'Inquisition; si même, ajoutoit cette personne, on n'eût trouvé moïen de les faire périr. Mais une chose bien remarquable, c'est que le Domestique du P. Bernard (51) nommé le Frere Jean, qui

(50) Lanc. *Ibid.* p. 272.(51) M. Claude Ber-
R ij

1644.

vivoit en odeur de sainteté, vint lui-même trouver M. de Barcos, sans l'avoir connu auparavant, & l'ayant fait demander lui dit simplement : *Monsieur, je viens vous donner avis de ne point aller à Rome.* M. de Barcos qui étoit déjà déterminé à ne point partir, le remercia & lui demanda qui l'avoit porté à lui venir donner cet avis : mais comme c'étoit un homme qui parloit fort peu, & ne disoit jamais que le nécessaire, il ne s'expliqua pas davantage & se retira. La Princesse de Guimenée retira chez elle M. de Barcos, qui y fut long-tems, & si secretement, qu'il n'y avoit qu'un seul Valet de chambre qui le fut. Tous ses amis même l'ignoroient. M. Arnauld en prenant le parti de se cacher, écrivit en même tems à la Reine, lui marquant les raisons qu'il avoit de ne pas aller à Rome, où sous l'apparence de rendre raison de son Li-

nard surnommé le pauvre Prêtre, étoit un Ecclésiastique d'une grande piété, uniquement occupé à servir les pauvres, & les malades. Il a fondé à Paris le College des Trentetrois. Il mourut en 1641. M. de S. Cyran avoit beaucoup de vénération pour

lui, & il exhorte en plusieurs de ses lettres à avoir recours à son intercession. En effet, Dieu manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. (Voyez les lettres 17, 18, 19, de M. de S. Cyran). Ce saint Prêtre est enterré à l'Hôpital de la Charité de Paris.

vre, il s'exposeroit à un péril certain d'être sacrifié aux poursuites injustes & violentes de ceux qui le persécutoient. Que voiant l'état des choses à son égard, il violeroit le précepte de l'Évangile, s'il ne fuïoit la violence des hommes, pour se retirer entre les bras de Dieu : qu'il esperoit qu'elle ne désagreroit pas qu'il prît le parti de se soustraire à la violence de ceux qu'il n'avoit pu adoucir par la modération de ses écrits, & qui vouloient avoir le privilege de combattre impunément les plus grandes vérités, & de déchirer les personnes les plus innocentes. Que c'étoit pour ce sujet qu'il s'alloit mettre à couvert sous l'ombre des aîles de Dieu, où il lui offriroit sans cesse ses prieres pour la prospérité de Sa Majesté.

Dieu procura une retraite à ce Docteur persécuté, chez des personnes amies, qui commençoient à embrasser la pénitence, & qui n'avoient pas encore éclaté dans le monde. Ils mirent leur gloire à voir leur maison servir d'asyle à ce serviteur de Dieu, & ils le cachèrent avec tout le soin possible; ce qui attira sur cette famille toutes les bénédictions du ciel qu'on y a vues depuis avec joie si abondamment

1644.

répandues. M. Arnauld vivoit là paisible comme un agneau. Messieurs le Maître lui offrirent tous leurs services, pour l'aider dans ses travaux. M. de Sacy fut quelque tems après compagnon de sa retraite. M. le Maître demeurant ferme dans sa solitude, lui envoïoit de ce lieu les traductions des passages des saints Peres dont il avoit besoin. M. de Séricourt lui offrit sa plume pour transcrire ce qu'il lui falloit. On peut dire que M. de Sacy étoit dès-lors commel'ame qui regloit tout par sa sagesse & sa douceur. On voit en lui une modération admirable dans la lettre qu'il écrivit à M. le Maître son frere, en lui envoïant quelques cahiers de M. Arnauld; il le prie de les bien examiner pour adoucir ce qui seroit un peu trop fort, & qui pourroit paroître un peu aigre.

» Prenez garde, dit-il, mon chér
 » frere, à tous ces termes un peu durs.
 » Il dit par exemple en un endroit :
 » *N'est-ce pas un abus intolerable, &c.*
 » J'avoue que l'ignorance étoit prodigieuse en ce tems, mais la nôtre seroit semblable, si Dieu ne nous avoit fait tomber en si bonnes mains.... Il faut aussi considerer

„ que mon oncle a paru un peu chaud
 „ lorsqu'il étoit sur les bancs. Quel-
 „ ques-uns l'ont regardé comme un
 „ esprit de feu, & ont craint qu'il
 „ ne fût un peu aigre quoiqu'il ne le
 „ soit nullement, & qu'il soit l'hom-
 „ me du monde qui ait moins de fiel.
 „ Mais il faut ôter tout prétexte, &
 „ combattre aussi-bien les imagina-
 „ tions des hommes que leurs erreurs...
 „ Vous connoissez & aimez un grand
 „ serviteur de Dieu, qui a dit qu'il
 „ faut bien se garder de parler de la
 „ vérité avec vanité, & de la charité
 „ avec aigreur & cupidité. Ils fai-
 „ soient ainsi sortir de leur retraite
 „ toute cachée, pour parler encore avec
 „ M. Fontaine (52), mais toute éclai-
 „ rée des lumieres de Dieu, des ou-
 „ vrages qui répandoient l'éclat de
 „ la vérité & le feu de la piété dans
 „ toute la France. L'un pouffoit les
 „ choses avec toute la force & la viva-
 „ cité de son esprit; l'autre les tem-
 „ peroit avec sa modération pleine
 „ de gravité: l'un suivoit par-tout
 „ l'impétuosité de son zele; l'autre
 „ tâchoit de l'adoucir par sa réserve
 „ pleine de circonspection... Pour
 „ l'ordinaire M. Arnauld s'occupoit

1644.

(52) Tome I. page 348.

1644.

» plus à combattre pour défendre
 » comme les dehors de l'Eglise, &
 » M. de Sacy travailloit d'avantage à
 » ce qui pouvoit en édifier le dedans.
 » L'un abbattoit par la force de sa
 » plume ce qui s'opposoit à la vérité,
 » l'autre travailloit à faire regner la
 » charité ; & unissant quelquefois
 » leurs travaux, comme leurs cœurs
 » étoient unis, le neveu avoit part
 » aux écrits que l'oncle produisoit
 » contre ceux qui attaquoient l'Egli-
 » se, & l'oncle avoit part aux ou-
 » vrages de piété que le neveu com-
 » posoit pour les ames saintes.

XLIV.

Les Reli-
 gieuses de P.
 R. font in-
 quiétées à
 l'occasion du
 liv. de la fré-
 quente Com-
 munion.

Les Religieuses de P. R. n'avoient
 eu aucune part à toutes ces contesta-
 tions. Quand même le livre de la
 fréquente Communion auroit été aussi
 plein de blasphêmes contre l'Eucha-
 ristie, que les Jésuites le publioient,
 elles n'en étoient pas moins proster-
 nées jour & nuit devant le S. Sacre-
 ment. Mais M. Arnauld étoit frere de
 la Mere Angelique : Madame sa mere
 étoit morte Religieuse dans ce mo-
 nastere, où il avoit encore cinq
 sœurs Religieuses, & autant de
 nieces. Lui-même lorsqu'il fut fait
 Prêtre, avoit donné tout son bien à
 cette maison, aiant jugé qu'il devoit

entrer pauvre dans l'état Ecclésiastique. Il avoit choisi sa retraite à P. R. des champs avec Messieurs ses neveux ; c'est de-là que sortoient tous ces excellens ouvrages , si édifiâns pour l'Eglise & qui faisoient tant de peine aux Jésuites. C'en étoit sans doute bien assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux. Ils s'accoutumèrent à confondre dans leur idée les noms d'Arnauld , & de Port-roial , & conçurent pour les Religieuses de ce monastere la même haine qu'ils avoient pour ce Docteur. Ils firent tant par leurs cris & leurs calomnies , que M. du Saussay Official de Paris reçut ordre de faire une visite réguliere dans ce Couvent pour examiner si on n'y avoit point répandu quelque mauvaise doctrine. Il exécuta ces ordres au mois de décembre de cette année 1644 , & se fit assister par M. Char-ton grand Pénitencier , qui étoit très prévenu contre ce monastere à cause des faux bruits qu'on répandoit.

Quelqu'innocentes que fussent ces sainte filles , elles redoutoient une telle visite : mais elle ne servit , par un effet de la divine Providence, qu'à confondre leurs ennemis & à faire éclater leur innocence. Ces Messieurs

XLV.
Visite faite
à P. R. par
l'Official & le
grand Pénitencier.

1644.

après avoir examiné tout avec grand soin, après avoir vu les Sœurs en particulier & lu les constitutions, demeurèrent convaincus de l'innocence de ces Vierges chrétiennes & de la fausseté des bruits que l'on avoit répandus contre M. de S. Cyran. Ils furent si édifiés de l'esprit de pauvreté, de pénitence, d'obéissance & d'humilité, qu'ils trouverent dans la maison, aussi bien que de la profonde paix & de la parfaite charité qui y regnoient, qu'ils témoignèrent, soit en public, même dans la chaire de vérité, soit en particulier, dans les entretiens, l'extrême satisfaction qu'ils en avoient reçue. Ils disoient que la *conduite de M. de S. Cyran dans ce monastere avoit été très catholique & très chrétienne, & qu'ils n'y avoient trouvé que vertu, piété & même sainteté.* C'étoit leurs termes. Sur quoi la Mere Agnès écrivant à M. Arnauld lui parloit ainsi. » Nous sommes de si bonnes filles, si nous voulions les en croire, mais nous avons un autre juge qui nous accusera devant Dieu, si nous ne suivons pas ce qu'on nous a enseigné. M. l'Official conçut en particulier une grande estime de la Mere Angelique, & lui promit

qu'il ne croiroit jamais plus rien de ce qu'on diroit contre la maison, qu'il ne fût venu s'en informer lui-même. Il déclara au Chapitre en présence des Religieuses, qu'il avoit trouvé la conduite de la maison bien réglée, une foi saine & une charité sincere, & les exhorta à perséverer. Ainsi se termina la visite le 13 de décembre à la honte de ceux qui la firent faire, & à la gloire du monastere dans lequel elle fut faite.

Après la visite, M. l'Archevêque envoia un de ses Aumôniers témoigner aux Meres superieures qu'il se réjouissoit avec elles, de ce que ses Officiers n'avoient trouvé que beaucoup de bien & de piété dans leur maison; qu'il avoit toujours cru que ce seroit le fruit de cette visite; & qu'il ne l'avoit pas faite pour être éclairci d'aucun doute qu'il eut sur leur conduite, aiant toujours reconnu les bénédictions particulieres que Dieu avoit versées sur ce monastere, mais pour dissiper tous les faux bruits qu'on répandoit depuis quelques années. Cette visite de P. R. l'humiliation du P. Nouet Jésuite, obligé de subir une pénitence publique, la défense que fit M. de Paris aux Prédica-

1644.

teurs de parler contre le Livre de la fréquente Communion, cela fit que l'année 1644 fut assez calme à Paris. Mais les ennemis de M. Arnauld & de P. R. continuerent toujours de répandre leurs calomnies. Comme on publioit aussi beaucoup de faux bruits contre les pieux solitaires qui vivoient comme des Anachorettes dans le désert de P. R. des champs, M. le Maître écrivit un grand Mémoire que nous avons, daté du 22 novembre 1644, pour informer de la vérité ceux qui avoient du crédit en Cour.

XLVI.
Effort des
Jésuites pour
faire com-
damner à Ro-
me le livre
de la fréquen-
te Commu-
nion.

Tandis que les Jésuites se signa-
loient ainsi en France contre le Livre de
la fréquente Communion, contre son
Auteur & contre P. R. ils mettoient tout
en œuvre pour le faire condamner à
Rome où ils avoient eu le crédit de
faire porter cette affaire contre toutes
les loix de l'Eglise & de l'Etat. On
apprit qu'ils travailloient par le moien
de M. Albizzi Assesseur de l'Inquisi-
tion, tout dévoué à leurs intérêts, à y
faire examiner ce Livre & tirer par
surprise quelque censure de ce Tri-
bunal. Les Evêques approbateurs de
la fréquente Communion, informés
de ce qui se tramoit à Rome contre
ce Livre, écrivirent au Pape Urbain

VIII. une lettre dattée du 5 avril
 1644, dans laquelle ils exposent à
 Sa Sainteté; que » Si jamais il avoit
 » été nécessaire de renouveler l'an-
 » cienne & louable coutume des Evê-
 » ques, qui informoient par leurs
 » lettres le Saint Siege Apostolique
 » des affaires difficiles qui arrivoient
 » dans leurs Diocèses, sachant que
 » c'est à lui qu'appartient le soin gé-
 » néral des Eglises, il y en avoit plus
 » de nécessité dans l'occasion présente
 » qu'en aucune autre; qu'ils voioient
 » & éprouvoient tous les jours, que
 » quelques personnes vouloient éta-
 » blir des maximes dangereuses qui
 » n'affoiblisent pas seulement, mais
 » qui détruisent la suprême autorité
 » de Sa Sainteté, qui blessent le corps
 » de la Hierarchie Ecclésiastique, &
 » en particulier l'ordre Episcopal; qui
 » changent souvent l'usage des Sa-
 » cremens qui doit être très saint &
 » très salutaire, en un abus perni-
 » cieux & déplorable qui fait gémir
 » tous les gens de bien; & qui loin
 » de trouver des remedes utiles pour
 » purifier les mœurs corrompues, in-
 » troduisent des adoucissmens & des
 » palliations à la place des véritables
 » remedes; que lorsqu'ils ont voulu

1644.

XLVII.
 Lettre des
 Evêques à
 Urbain VIII.

1644.

» travailler selon le devoir de la charg
 » Episcopale à arrêter le cours de c
 » mal, ces personnes ont eu la har
 » dieffe de s'élever contre l'autorit
 » des Evêques par des sermons in
 » solens, d'exciter des troubles, &
 » de s'opposer de tout leur pouvoi
 » à l'autorité ecclésiastique; que leu
 » emportement a principalement paru
 « à l'occasion du Livre de la fréquente
 » Communion, composé par M. Ant
 » Arnauld Docteur de Sorbonne, &
 » autorisé par l'approbation de seiz
 » Evêques & de vingt-quatre Doc
 » teurs; que n'ayant pu suppor
 » ter avec patience que l'écrit d'un
 » d'entre eux fût réfuté dans ce
 » livre par des témoignages de
 » saints Peres très clairs, ils on
 » commencé à rechercher toutes for
 » tes de moiens pour ruiner l'autorit
 » du jugement des Evêques, pou
 » décrier cette doctrine & rendre
 » odieux l'Auteur qui l'avoit écrit
 » ou plutôt qui n'avoit que transcri
 » la tradition de l'Eglise que les Pere
 » ont laissée. Ils témoignent à Sa Sain
 » teté, qu'ils sont persuadés qu'elle dé
 » couvrira facilement combien leur
 » procédé est injuste, lorsqu'elle aur
 » pesé dans la balance si équitabl
 » de son jugement, les raisons qu

» les ont portés à approuver ce livre;
» que le dessein de l'Auteur n'a été
» que d'apporter la doctrine perpé-
» tuelle & constante des saints Doc-
» teurs de l'Eglise, des Papes & des
» Conciles touchant la Pénitence &
» l'Eucharistie, & cette coutume ca-
» nonique & très sainte si religieuse-
» ment observée dans l'Eglise pen-
» dant plusieurs siècles, qui a été
» désirée & louée dans ces derniers
» tems, & conservée autant que le
» refroidissement de la charité des
» hommes le pouvoit permettre, &
» rétablie en ses principales parties
» par le soin & par la piété singulière
» des Papes & des Cardinaux de l'E-
» glise Romaine, comme de Gropper,
» de S. Charles Borromée, de Maria-
» nus Victorius Evêque d'Amelia;
» qu'ils avoient eu tout sujet d'espérer
» qu'ils tireroient de ce livre un grand
» fruit pour arrêter le débordement
» des mœurs corrompues qui s'aug-
» mentent de jour en jour par les nou-
» velles inventions de quelques Ca-
» suistes, dont Sa Sainteté a condam-
» né plusieurs livres par une censure
» très juste & très équitable que le
» Clergé de France a publiée dans
» toutes les Provinces de ce Roïaume.

1644.

» Que l'Auteur du Livre de la fré-
 » quente Communion n'a pas eu
 » moins de soin d'entretenir la paix
 » que de défendre la vérité; qu'il
 » n'impose point de loi ni de nécessité
 » à personne; que bien loin de com-
 » battre la fréquente Communion, il
 » y exhorte les fideles & n'en reprend
 » que le mauvais usage; que s'il
 » soutient qu'on peut quelquefois dif-
 » férer l'absolution, il ne dit pas
 » qu'on la doit différer toujours; qu'il
 » enseigne que l'absolution n'est pas
 » une simple déclaration du péché re-
 » mis, mais qu'elle opere aussi la
 » rémission du péché & qu'elle con-
 » fere la grace; que son dessein n'est
 » pas de rétablir l'ancienne pénitence
 » publique, mais de montrer que ceux
 » qui se portent volontairement avec la
 » grace de Dieu à en pratiquer quelques
 » parties ne sont pas blâmables, que
 » bien loin de condamner l'usage
 » présent de l'Eglise de donner l'ab-
 » solution avant l'accomplissement de
 » la pénitence, il l'approuve, pourvu
 » qu'on l'observe suivant l'intention
 » & l'esprit de l'Eglise; qu'ils ont
 » cru que ce livre seroit très utile à
 » l'Eglise, parceque l'Auteur y tra-
 » vailloit à empêcher que les hommes

» ne fussent déçus par de fausses pé-
» nitences, & qu'il défend également
» la vérité catholique contre les er-
» reurs de Luther & de Calvin, &
» l'innocence & la pureté chrétienne
» contre les vices & la corruption des
» mœurs. Ils louent ensuite l'Auteur
de l'ouvrage, & le recommandent à
Sa Sainteté, d'autant plus volontiers
» qu'ils savent, disent-ils, qu'il n'a
» pas une affection moins ardente
» pour l'unité & la paix de l'Eglise que
» pour la vérité; & ils assurent qu'il
» a les mêmes sentimens qu'ils ont
» exposés dans cette lettre, & qu'il
» a soumis son ouvrage au jugement
» du S. Siege par une déclaration qu'il
» a donnée volontairement & de lui-
» même. Ils supplient & conjurent Sa
» Sainteté de ne pas souffrir que cette
» doctrine tant de fois consacrée par
» les oracles des Papes, & qu'ils ont
» jugée unanimement n'être pas seu-
» lement saine, mais très propre
» pour rendre la santé aux pécheurs
» qui sont malades, soit combattue
» par les opinions & les entreprises
» peu équitables de quelques-uns, &
» qu'on la décrie publiquement, com-
» me si elle tendoit à détruire plutôt
» qu'à édifier. Ils prient Sa Sainteté

1644.

» d'imposer silence à ces personnes,
 » & de maintenir la dignité épisco-
 » pale, dont le mépris passe aisément
 » au violement du respect qui est
 » dû au S. Siege Apostolique, comme
 » des exemples récents l'ont assez fait
 » voir. Cette lettre étoit signée des
 » seize Prélats approbateurs du Livre
 » de la fréquente Communion; elle est
 » datée du 5 avril 1644, jour qu'elle
 » fut envoyée à Rome accompagnée
 » d'une lettre particulière de l'Archevê-
 » que de Sens, adressée au Cardinal
 » Barberin par laquelle il le prioit d'ap-
 » puyer la demande des Evêques auprès
 » du Pape son oncle.

XLVIII.
 Déclaration
 de M. Ar-
 nauld.

La déclaration de M. Arnauld, dont
 il est parlé dans la lettre des seize
 Prélats, avoit été donnée le 14 mars
 précédent, & étoit conçue en ces ter-
 mes : » Comme je puis jurer solem-
 » nellement devant Dieu qui est la
 » vérité même, que je n'ai composé
 » le Livre de la fréquente Commu-
 » nion, que par le seul amour de la
 » vérité, & le désir du salut des ames,
 » je puis protester aussi devant sa
 » Majesté divine, par le seul mou-
 » vement libre & volontaire de ma
 » conscience, que je le soumetts du
 » fonds de mon ame, ainsi que je

» l'ai toujours soumis au jugement de
» l'Eglise Romaine, de notre S. Pere
» le Pape que je révere avec tous les
» Fideles comme le souverain Vi-
» caire de Jesus-Christ en terre, &
» auquel en cette qualité je remets de
» tout mon cœur, & ce qui concerne
» ma personne & ce qui regarde mes
» écrits; de tous les Evêques catho-
» liques, que je regarde comme mes
» Peres; de Monseigneur l'illustrissi-
» me Archevêque de Paris, à qui je
» rendrai toujours en toutes choses
» l'obéissance que je lui ai vouée pu-
» bliquement; de la faculté de Théo-
» logie que j'honore comme ma Me-
» re & pour qui j'aurai toute ma
» vie un très humble respect & une
» très ardente affection. Et comme
» j'espere avec la grace de Dieu, que
» ni le désir des biens, ni la crainte
» des maux temporels, ne m'empê-
» cheront jamais de défendre la vé-
» rité, aussi l'amour opiniâtre de mes
» propres sentimens ne me fera ja-
» mais oublier ou blesser en la moin-
» dre chose l'obéissance & la sou-
» mission parfaite que je dois & que
» je veux toujours rendre à l'Eglise,
» dont je reconnois & révere la puis-
» sance & l'autorité qui est celle de J.C,

1644.

» même, comme étant une & égale-
 » ment inviolable dans la succession
 » de tous ses Pasteurs & de tous ses
 » Conciles depuis le premier siècle
 » jusqu'au siècle présent, & depuis
 » aujourd'hui jusqu'à la fin du monde.
Fait à Paris le 14 mars 1644.

XLIX.

Le P. Yves
 Capucin fait
 une remon-
 trance à la
 Reine contre
 la fréq. Com-
 munion.

La même année, un Capucin nommé le P. Yves eut le courage de se mesurer avec le grand Arnauld, en adressant (soit de son mouvement, soit par celui de la Société à laquelle l'ordre des Capucins fait profession d'être voué), une remontrance à la Reine régente contre le Livre de la fréquente Communion. Mais M. le Maître prenant la défense de M. Arnauld son oncle, fit au P. Yves une réponse également solide & éloquente, dans laquelle il apprend à ce Capucin son devoir, & lui remontre que sa démarche est contraire à l'humilité & à la charité de son Pere S. François, qu'elle ne convient point à sa profession, & qu'elle est injurieuse aux Evêques, dont quelques-uns avoient condamné un ouvrage de ce P. Yves intitulé le *Triomphe de la vie Religieuse*.

L.

Le P. Petau
 attaque la fré-
 quente Com-
 munion.

Le P. Yves fut suivi d'un Jésuite. Cela est dans l'ordre. Mais on fut néanmoins surpris de voir le P. Petau

attaquer un Livre qui n'enseignoit que ce qu'il savoit bien lui-même être très conforme à l'esprit & à l'ancienne discipline de l'Eglise. *Tantus amor Societatis!* Ce Jésuite sacrifiant donc sa conscience & ses lumieres aux intérêts de la Société, publia un livre de la pénitence publique qu'il prit la liberté d'adresser à la Reine. Il accusoit dans l'épître dédicatoire, l'Auteur de la fréquente Communion, *de former une nouvelle cabale, d'introduire une secte de Pénitenciers, de vouloir détruire & renverser le royaume de Jesus-Christ par des erreurs & des attentats, d'ouvrir l'entrée aux factions & aux schismes, & d'avancer des maximes scandaleuses autant contraires à l'Etat qu'à l'Eglise catholique.* Le P. Petau ne recueillit de son travail que de la confusion, il s'attira le mépris de tous les gens de bien, & fit à sa réputation une tache qui ne s'effacera jamais.

Le mépris que le public fit de l'écrit de ce Jésuite, l'indignation même qu'il en marqua, dispensoit M. Arnauld de l'honorer d'une réponse, il le fit néanmoins par l'excellent ouvrage de la *Tradition de l'Eglise* sur la pénitence & la communion. L'ou-

1644.

L I.
M. Arnauld
le réfute.

1644.

vrage en foi n'est qu'une traduction faite par M. le Maître (qui dans sa folitude s'étoit appliqué à la lecture des ouvrages des saints Peres) des plus beaux passages des Peres Grecs & Latins, des exemples de l'histoire Ecclésiastique au sujet de la pénitence. Mais la préface composée par M. Arnauld est un livre presque aussi gros que le corps de l'ouvrage; c'est dans la préface & dans l'épître dédicatoire, que M. Arnauld répond au P. Petau & qu'il le confond, soit en réduisant en poudre ses objections, soit en se justifiant contre ses injustes accusations, avec une force & une éloquence qui a fait l'admiration des plus beaux génies.

» Je suis à la moitié du livre de M.
 » Arnauld, dit Balzac, j'ai lu tout
 » ce qui est de lui, & en conscience
 » je n'ai jamais rien lu de plus élo-
 » quent ni de plus docte. Je l'ai lu
 » avec une continuelle émotion, avec
 » un transport qui ne m'a point en-
 » core quitté : & j'accuse notre lan-
 » gue de difette, je me plains d'elle,
 » de ce qu'elle ne me fournit point
 » de termes assez puissans pour vous
 » exprimer l'état où m'a mis cette
 » incomparable composition. O le
 » grand personnage que ce cher ami !

» O

» O que je suis glorieux de son ami-
 » tié ! ô que l'Eglise recevra de ser-
 » vices de cette plume ! Ce fera le
 » bâton de sa vieillesse , ce fera peut-
 » être son dernier appui : & s'il y a
 » encore quelq'hérésie à venir, qu'el-
 » le se hâte de naître , & que tous les
 » monstres se déclarent , afin que
 » cette plume fatale les extermine.
 » Tout cela ne me satisfait pas ; j'en
 » pense bien davantage que je n'en
 » écris. Je suis plein , je suis possédé
 » de ce livre. Il me tourmente l'es-
 » prit comme si c'étoit une inspira-
 » tion divine qui m'agitât , & non
 » pas le livre d'un homme mortel que
 » j'eusse lu *Magnum nec pectore*
 » *possunt excussisse Deum.* Comme le
 P. Petau avoit dédié son livre à la
 Reine , M. Arnauld lui dédia aussi le
 sien. Il prend de-là occasion de justi-
 fier la hardiesse qu'il a de lui présenter
 son ouvrage , & dit qu'ayant été ac-
 cusé devant sa Majesté , il se croit
 obligé de se justifier devant elle & de
 l'informer lui-même de la vérité de
 ses sentimens , qu'il lui expose.

M. de la Milletiere (qui étoit en-
 core alors de la Religion prétendue
 réformée) voulant se signaler dans
 une dispute agitée entre des Catholi-

LII.
 Ecrit de M.
 de la Mille-
 tierre.

1644.

ques publia un écrit sous ce ritte : *Pacifique véritable sur le débat de l'usage légitime du Sacrement de pénitence.* Il y donne dans deux excès ; 1^o. que la pénitence & la confession doivent nécessairement être publiques , & que l'absolution ne pouvoit être véritable que le pénitent n'eût achevé sa pénitence ; 2^o. que tous les fideles qui sont en état de justice , peuvent & doivent communier tous les jours. M. Arnauld désavoua tous ces sentimens par une lettre du 18 juin 1644 , adressée aux Evêques approbateurs du livre de la fréquente Communion , & fit voir qu'il avoit tenu un juste milieu entre le relâchement de quelques Casuistes & les maximes outrées du sieur de la Milletiere.

LIII.

M. de Raconis écrit contre la fréquente Communion.

Enfin la fréquente Communion fut attaquée par un Evêque. *Mais qu'a-t-il gagné* (dit le grand Colbert (53) parlant de l'entreprise de ce Prélat) *à attaquer le Livre de la fréquente Communion ? à peine fait-on dans le monde qu'il y a eu un M. de Raconis ; & il n'y a que quelques Savans qui sachent qu'il ait voulu se mesurer avec M. Arnauld.* L'Evêque de Lavaur , Abra de Raconis publia donc un écrit inti-

(53) Troisième lettre contre M. de Marseille.

tulé : *Examen & jugement du livre de la fréquente Communion*, dans lequel il accusoit l'Auteur de plusieurs erreurs, & faisoit retomber cette accusation sur M. de S. Cyran. On fit aussitôt une réponse à cet écrit; & M. de Raconis, au lieu de reconnoître sa faute & de garder le silence, y opposa un nouvel écrit avec ce titre, *Anatomie*, qui fut bientôt réfuté par une réplique. La première partie du premier ouvrage est de M. Arnauld, & la seconde partie est de M. la Barde Chanoine de Notre-Dame. Le second écrit est de M. Arnauld. M. de Raconis écrivit encore une lettre au Pape pleine de calomnies contre le Livre, l'Auteur & les Prélats approbateurs. Mais les Evêques en aiant eu copie, il fut forcé de la défavouer, parceque l'Assemblée du Clergé qui se tenoit, le menaça de lui faire faire son procès s'il étoit reconnu auteur de la lettre. Enfin ce pauvre Evêque, couvert de honte, méprisé de ses confreres, abandonné à sa mauvaise fortune par les Jésuites mêmes qui l'avoient mis en œuvre, mourut, comme tous ceux qui ont osé écrire contre P. R., enseveli sous les ruines de ses écrits, de sa réputation & de son honneur.

1645.

LIV.

Les Jéfuites
pouffivent à
Rome la con-
damnation
du livre de la
fréq. Com-
munion.

Les Jéfuites continuoient toujours à Rome de pourfuivre la condamnation de la fréquente Communion, ce qui engagea les Prélats approbateurs à y envoyer un des vingt-quatre Docteurs qui avoient pareillement approuvé cet ouvrage. Ce fut M. Bourgeois, qui y arriva le 30 avril 1645. Il y trouva M. Duchefne Bachelier de Sorbonne qui l'attendoit avec grande impatience, & avoit véritablement befoin de fecours pour s'opposer aux deffeins du P. Brisacier, que les Jéfuites de Paris avoient envoyé à Rome folliciter la condamnation de l'ouvrage de M. Arnauld. On avoit principalement attaqué cette proposition (que M. de Barcos avoit mife assez mal-à-propos dans la préface de la fréquente Communion, où elle n'avoit même aucun rapport) : *S. Pierre & S. Paul font les deux chefs de l'Eglife qui n'en font qu'un.* On fut frappé de cette proposition à Rome à cause du deffein qu'on favoit qu'avoit eu le Cardinal de Richelieu d'établir un Patriarchat en France. Le Commissaire de l'inquisition avoua à M. Bourgeois » qu'on avoit cru que les François » ne s'opiniâtroient pas fans deffein » à la défendre. On craint, ajouta-

» t-il, qu'elle ne tende à établir en
 » France un Patriarche ou un Pape
 » qui se dira successeur de S. Paul,
 » comme celui de Rome se dit suc-
 » cesseur de S. Pierre, & qui se dira
 » absolu comme celui de Rome. Cete
 » proposition fut aussi attaquée spé-
 » cialement en France, & M. de Barcos
 » fit plusieurs écrits pour la défendre.
 1°. *Un Traité de l'autorité de S.
 Pierre & de S. Paul.* 2°. *La grandeur
 de l'Eglise Romaine établie sur l'auto-
 rité de S. Pierre & de S. Paul & justi-
 fiée par la doctrine des Papes.* 3°. Une
 lettre latine sous le nom de M. Ar-
 nould au Pape Innocent X.

Les Jésuites avoient tourné toutes
 leurs batteries contre cette proposition
 comme étant l'endroit le plus foible,
 dans l'esperance qu'après en avoir obte-
 nu la condamnation, ils obtiendroient
 celle du livre même. Mais Dieu ne
 permit pas alors que l'intrigue & l'er-
 reur triompassent de la droiture &
 de la vérité. Ils obtinrent seulement
 la condamnation de la proposition
 touchant les deux chefs, & même
 avec une modification, c'est-à-dire,
 en cas qu'on l'expliquât de telle sorte
 qu'elle mettroit une entiere & parfaite
 égalité entre » S. Pierre & S. Paul,

1645.

L V.

L'Inquif-
 tion condam-
 ne une Pro-
 position de la
 préface qui
 n'a aucun
 trait au livre,
 & qui n'est pas
 même de M.
 Arnould.

1645.

» sans aucune subordination, ni su-
 » jetion de S. Paul à l'égard de S.
 » Pierre, dans la souveraine puissance
 » & dans le gouvernement de l'E-
 » glise universelle (54). Le Décret
 de l'Inquisition qui condamnoit cette
 proposition, étoit déjà rendu, dit M.
 Dupin, ou du moins il étoit tout
 prêt, lorsque M. Bourgeois arriva à
 Rome (55). Ce Docteur demanda à
 être reçu partie au nom des Evêques
 & en son propre nom, comme ap-
 probateur du livre de la fréquente
 Communion; ce qu'il eut beaucoup
 de peine à obtenir, parceque l'As-
 fesseur d'Albizi étoit tout livré aux
 Jésuites. Aiant enfin obtenu ce qu'il
 demandoit, il comparut devant le
 tribunal de l'Inquisition & eut com-
 munication des objections qu'on fai-
 soit contre le livre dont il prenoit la
 défense.

Les Evêques approbateurs de ce

(54) Ita explicatam ut
 ponat omnimodam æqua-
 litatem inter sanctos Pe-
 trum & Paulum sine
 subordinatione & sub-
 jectione sancti Pauli ad
 S. Petrum in potestate su-
 premâ & regimine uni-
 versalis Ecclesiæ.

(55) Ce Décret ne fut
 ni reçu ni publié en Fran-

ce. Le Nonce l'aïant fait
 imprimer datté du 25
 janvier 1647, M. le
 Maître fit des réflexions
 dessus, pour en faire voir
 la nullité, & le Parle-
 ment rendit le 27 mai
 1647 un Arrêt par lequel
 il défend de le publier ou
 exécuter.

livre lui envoïerent une procuration en forme pour suivre cette affaire , avec une nouvelle lettre datée du 21 juillet 1645 adressée au Pape Innocent X successeur d'Urbain VIII qui étoit mort. Ils envoïerent aussi à Innocent X la lettre qu'ils avoient écrite à son prédécesseur , & releverent par de nouveaux éloges le mérite de M. Arnauld & de son livre , dont Dieu s'étoit servi , selon le témoignage de ces Evêques , pour convertir plusieurs hérétiques à la foi & à la piété catholique. » Nous estimons aussi , disent-ils , que votre Sainteté ne sauroit » apprendre sans quelque mouvement » d'indignation avec quels artifices » les ennemis de ce livre & de son » auteur également recommandable » par sa vertu & par sa science , se » sont élevés contre une doctrine si » sainte , & qui a été consacrée par » tant d'oracles de Dieu même , des » souverains Pontifes & des Conciles. M. Bourgeois rendit cette lettre à sa Sainteté , & fit ensuite ses sollicitations auprès des Cardinaux & Consultants de la congrégation , pour empêcher la condamnation du livre de la fréquente Communion. Quel étonnant spectacle , de voir l'innocence

1645.

LVI.

Les Evêques
approbateurs
écrivent à In-
nocent X.

1645.

& la vérité traduites devant un tribunal chrétien, pour suivies par des criminels & des coupables de crime de leze-majesté divine, par les prophanateurs des choses saintes, & obligées de se défendre contre des Partisans d'erreurs qu'elles devoient elles-mêmes frapper d'anathême ! Malgré toute la cabale le livre de la fréquente Communion aiant été examiné dans la congrégation, tous les Cardinaux qui en étoient opinerent en sa faveur, & le livre demeura sans aucune censure : ce qui est la seule maniere dont ce tribunal justifie les livres qui lui sont dénoncés, quand il ne trouve pas matiere à les condamner. Ainsi, comme la providence fait toujours tourner à l'avantage de la vérité les efforts que font ses ennemis pour l'opprimer, tout ce qui fut employé pour accabler M. Arnauld & son livre, écrits, calomnies, cabales, tout cela ne servit qu'à faire éclater davantage le mérite de l'un & de l'autre. Le Pape témoigna beaucoup de joie du jugement des Inquisiteurs, & jamais depuis, ce livre n'a été condamné à Rome.

Lorsque M. Bourgeois alla rendre visite au Commissaire, pour le remercier de ses bons offices & de ses

confeils , le Commissaire lui dit ,
 » qu'il devoit être content , & louer
 » & remercier Dieu ; que sa Sainteté
 » n'avoit pas encore tant témoigné de
 » joie depuis sa promotion , en quel-
 » qu'occasion que ce fût , qu'en celle-
 » ci , voyant tous les Cardinaux
 » conclure d'une voix unanime à l'ab-
 » solution du livre ; qu'il devoit bien
 » le faire remarquer aux Evêques
 » approbateurs du livre , parceque ce
 » leur seroit un témoignage très cer-
 » tain de l'estime & de l'affection du
 » Pape pour leurs personnes. Le Pape
 répéta la même chose à M. Bourgeois
 lorsqu'il eut sa dernière audience , &
 lui dit que » la plus grande joie qu'il
 » eût eue depuis son assomption au
 » Pontificat , avoit été le rapport qui
 » lui avoit été fait le jeudi précé-
 » dent par tous les Cardinaux de l'In-
 » quisition en faveur du livre de la
 » fréquente Communion ; qu'il se
 » souvenoit de la fermeté avec laquelle
 » il lui avoit parlé dans toutes les
 » audiences , & particulièrement dans
 » la dernière , de la doctrine de ce
 » livre , & de la confiance qu'il avoit
 » en la justice des Cardinaux du S. Offi-
 » ce ; que ses esperances étoient justes ,
 » & que la force avec laquelle il les

1645.

LVII.

Joie du Pa-
 pe en voyant
 le rapport de
 tous les Car-
 dinaux favo-
 rable au livre
 de la fréquen-
 te Commu-
 nion.

1645.

» avoit apuïées, les avoit fait passer jus-
 » qu'à lui; que depuis ce tems-là, il s'é-
 » toit senti foulagé de la crainte qui lui
 » avoit pesé sur le cœur, que des per-
 » sonnes qui lui étoient très cheres
 » & très considérables pour leur mé-
 » rite & leur dignité, ne se fussent
 » laissé aller à donner quelque signa-
 » ture indiscrete; mais qu'il avoit
 » joie à lui dire qu'il ne s'étoit pas
 » trompé, & qu'en effet il ne s'étoit
 » vu de long-tems dans le saint Of-
 » fice un consentement si unanime
 » de tous les Cardinaux & Consul-
 » teurs pour quelque livre que ce
 » fût; qu'il témoignât aux Evêques
 » approbateurs, & à M. Arnauld au-
 » teur du livre, la part qu'il avoit
 » prise en cette affaire, aiant voulu
 » s'en instruire par lui-même, & la
 » joie qu'il avoit eue du bon succès;
 » les assurant au reste que si quelques
 » occasions se présentoient de leur
 » faire plaisir, il le feroit avec beau-
 » coup de joie.

Ainsi on peut mettre avec justice,
 au nombre des approbateurs du livre
 de la fréquente Communion le Pape
 même qui en parle avec éloge, comme
 on vient de le voir; les Cardinaux
 qui ont tous conspiré unanimement à

l'absoudre ; les Consulteurs & les Théologiens qui ont assisté au rapport & qui ont été favorables. Il faut encore joindre aux approbateurs de ce livre, tous les Evêques de la province d'Ausch, au nombre de dix, leur Archevêque à leur tête, qui l'approuverent solennellement dans une assemblée tenue en 1645. Le Pape Alexandre VII l'approuva positivement avant que d'être élu Pape, dans deux lettres écrites à M. d'Acquin. Des Evêques les plus éloignés voulurent avoir part à l'applaudissement général dont cet ouvrage fut honoré dans l'Eglise. L'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne, donna une approbation en bonne forme par l'Evêque de Théodosie son Suffragant. On peut ajouter à tant d'illustres témoins de la pureté de la doctrine de ce livre & de son utilité, tout ce qu'il y a eu depuis ce tems d'Evêques & de Prêtres qui l'ont mise en pratique, & qui en ont fait la regle de leur conduite dans l'administration du Sacrement de Pénitence. Pourrions-nous n'y pas ajouter, je ne dis pas seulement M. de Caylus Evêque d'Auxerre, qui dans une excellente instruction sur cette matiere, prend la défense du li-

1645.

1645.

vre de la fréquente Communion comme d'un *livre ancien autorisé & estimé dans l'Eglise*, justifie l'Auteur contre un écrit scandaleux dans lequel il est attaqué ; mais encore tous les Prélats qui en plus grand nombre même que ceux qui approuverent autrefois la fréquente Communion de M. Arnauld, se sont élevés contre le P. Pichon, confrere & digne disciple du P. Semaïsons, ont combattu ses erreurs & ses impiétés, & ont justifié de nouveau & le livre & l'Auteur de la fréquente Communion, en enseignant la même doctrine & les mêmes maximes, en les puisant dans les mêmes sources, pour ne pas dire qu'ils les ont puisées dans le livre même de la fréquente Communion & dans celui de la tradition de l'Eglise qu'on peut assurer leur avoir servi de modele dans tout ce qu'ils ont dit de bien sur le délai de l'absolution, de la nécessité d'éprouver le pécheur, des dispositions nécessaires pour recevoir dignement le Sacrement de l'Eucharistie ; dispositions qui ne sont point seulement de simples conseils de bienséance, mais qui sont absolument nécessaires à tous les chrétiens.

Il est aisé de conclure de tout cela,

que les Jéfuites ont perdu leur procès à Rome comme en France, & par tout le monde chrétien; qu'en voulant faire flétrir le livre de la fréquente Communion & l'Auteur par leurs intrigues, ils ont travaillé à justifier l'un & l'autre, & à faire connoître à tout le monde la pureté de la doctrine de l'ouvrage qu'ils vouloient faire condamner; puisque les Juges au Tribunal desquels ils l'ont déferé n'y ont rien trouvé qui fût digne de blâme & de censure. Que le livre de M. Arnauld (dit M. Balzac, lettre du 19 novembre 1643 à M. Chapelain son confrere) est un savant, sage & éloquent livre! Il me paroît si solide & si fort de tous côtés, que je ne pense pas que tout ce qu'il y a de machines dans l'arsenal de la Société en puisse égratigner une ligne.... J'en parle de cette sorte à mes bons amis les RR. Peres; & quoique j'aie plus besoin qu'homme du monde de douceur & d'indulgence en cette occasion, je suis pour celui qui me menace de la foudre contre ceux qui ne me promettent que de la rosée.

Tous les mauvais succès des ennemis de M. Arnauld ne les rendirent ni plus sages ni plus moderés; ils

1645.

L VIII.

Motifs de
M. Arnauld
en faisant le
livre de la
fréq. Com-
munion.

continuerent à se répandre en invectives dans les écrits, dans les sermons, dans leurs écoles même contre ce Docteur qui avoit entrepris l'ouvrage de la fréquente Communion par des vues si pures & des motifs si chrétiens & si édifiants; mais écoutons-le lui-même sur ce sujet dans un écrit qu'on a de lui sous ce titre : *Déclaration en forme de testament des véritables dispositions de mon ame dans toutes les rencontres importantes de ma vie.* » Vous savez, » Seigneur, dit M. Arnauld, par » quel engagement & dans quelle » vue j'ai fait le livre de la *fréquente* » *Communion*, & si j'ai été assez mal- » heureux pour avoir eu dessein en le » faisant, d'abolir les Sacremens de » Pénitence & d'Eucharistie, comme » on m'en a accusé par divers livres » imprimés. Mais c'est vous-même, » mon Seigneur, qui m'avez justifié » par la bénédiction que vous y avez » donnée. Et si j'ai quelque chose à » craindre en cela, c'est de ne m'être » pas assez humilié, en voyant que » l'indignité de l'instrument dont vous » avez daigné vous servir, n'a pas » empêché le fruit que votre Eglise » en a tiré par le zele de tant de Pré- » lats & de tant de Prêtres qui se sont

» appliqués depuis ce tems-là à traiter
» les ames par des remedes plus pro-
» pres à guérir leurs maux envieillis,
» que ne sont des absolutions préci-
» pitées, que les Peres appellent une
» fausse paix, pernicieuse à ceux qui
» la donnent, & infructueuse à ceux
» qui la reçoivent.

» Cependant, mon Sauveur, vous
» savez que je n'ai jamais eu la pen-
» sée qui m'a été attribuée par mes
» ennemis pour décrier cet ouvrage,
» qu'il fût absolument nécessaire de
» n'absoudre les pécheurs qu'après
» l'accomplissement de la pénitence.
» J'ai déclaré expressément le con-
» traire, & ai seulement soutenu
» qu'on ne pouvoit condamner cette
» pratique ni nier qu'elle fût utile,
» parceque c'étoit celle de toute l'anti-
» quité; mais ce que j'ai cru devoir re-
» présenter & qui m'a paru d'une extrê-
» me importance, pour empêcher l'a-
» bus si ordinaire que l'on fait de ce Sa-
» crement, est que nul ne peut recevoir
» le pardon de ses péchés s'il n'est con-
» verti, selon ce qu'assure un de vos
» Saints; que vous pardonnez les pé-
» chés à ceux qui sont convertis,
» mais que pour ceux qui ne sont
» point convertis, vous ne les leur par-

1645.

» donnez point. Qu'il n'y a nulle
 » apparence de prendre pour des gens
 » véritablement convertis une infinité
 » de mauvais chrétiens qui s'accu-
 » sent tous les ans ou tous les mois
 » de leurs crimes, en y retombant
 » toujours. Qu'on a condamné dans
 » tous les siècles comme de faux pé-
 » nitens, ceux qui pleurent leurs pé-
 » chés (ce qui est encore plus que de
 » les confesser) & qui ne les quittent
 » point. Que ceux qui pensent être
 » de bons chrétiens par des intervalles
 » de quelques jours, ou même de
 » quelques heures, & dont la vie
 » n'est d'ailleurs qu'une révolution
 » continuelle de confessions & de
 » crimes, se trompent misérablement,
 » si quand votre sainte Eglise dit que
 » votre saint Corps est la mort des
 » méchans & la vie des bons, ils
 » s'imaginent que parcequ'ils com-
 » munient aussi-tôt après s'être con-
 » fessés, ils sont du nombre de ces
 » bons à qui il donne la vie & non
 » des méchans à qui il donne la mort.
 » Que les Prêtres à qui vous avez
 » donné le pouvoir de remettre les
 » péchés, s'exposent à être traités de
 » vous en serviteurs infideles, pour
 » avoir mal usé de leur ministère,

» s'ils ne s'appliquent avec soin &
» avec prudence à juger qui sont ceux
» envers qui ils doivent se servir de
» l'une ou de l'autre puissance, &c.

1645.

• Voilà les saintes vues de ce pieux Docteur en composant cet ouvrage, sur lequel Dieu répandit tant de bénédictions, & dont il se servit pour toucher tant de pécheurs, tant de mauvais chrétiens, pour les faire entrer dans la voie du salut. On commença à ouvrir les yeux, lorsque cet excellent livre vint éclairer les hommes comme un flambeau qui paroît tout-à-coup au milieu d'une profonde obscurité. On reconnut que la pénitence n'étoit pas un jeu, comme on sembloit le croire par la maniere dont on la faisoit; on apprit qu'il falloit pleurer, prier, gémir, veiller, jeûner, affliger l'ame & le corps, montrer par-tout son extérieur qu'on déplorait la perte de son innocence, se priver des choses permises, parcequ'on s'étoit laissé aller aux illicites, & pratiquer des remedes qui fussent contraires aux maux. On fut effraïé quand on vit dans ce savant livre combien le péché commis depuis le Baptême étoit un outrage énorme contre Dieu, combien il étoit difficile de s'en relever; com-

1645.

bien de gens pleuroient leurs péchés sans les quitter, combien les quittoient sans les pleurer, & combien par conséquent il y avoit de fausses pénitences.

LIX.

Dieu peuple
le désert de
P. R.

» La bénédiction extraordinaire
» que Dieu répandit sur le livre de
» la fréquente Communion, se fit
» sentir par la conversion & la retraite
» d'un grand nombre de personnes
» qui renoncèrent au monde, pour
» se venir confiner dans la solitude
» de P. R. On vit arriver de diverses
» Provinces des gens de différentes
» professions, qui sembloient à des
» mariniers, qui aiant fait naufrage
» sur mer, venoient en grand nom-
» bre aborder au port, où la main
» puissante & miséricordieuse de Dieu
» les conduisoit (56). Des hommes
de toutes sortes de païs venoient par
des routes inconnues & sans concert,
se rendre dans le même endroit, em-
brasser courageusement les pénibles
travaux de la pénitence. Dieu étoit la
colonne qui les conduisoit dans ce
désert, la voie par laquelle ils y ve-
noient, le guide qui les y faisoit arri-
ver, la main qui les y foutenoit, le
bras tout-puissant qui les y retenoit
par la douceur d'une manne céleste.
On les voioit se rendre comme de

nouveaux disciples dans cette école de pénitence, y apprendre à jeûner, veiller, prier, se mortifier, renoncer aux biens de ce monde & à toutes ses vanités; Dieu choisissant pour faire un renouvellement dans son Eglise, des personnes qui par leur naissance, par leur innocence, par les dons de la grace & de la nature, par le brillant de l'esprit, par la force de l'éloquence, par les avantages qu'ils pouvoient attendre dans le monde, étouffoient par avance tous les vains prétextes des lâches qui avoient peine à les suivre. Aussi Dieu a-t-il ouvert les yeux à beaucoup de personnes, dont il a ensuite touché le cœur par ces grands exemples, en y joignant l'onction intérieure de sa grace. On a vu dans ce désert les personnes de naissance se revêtir d'habits pauvres & s'exercer aux travaux les plus humilians & les plus fatigans, n'ayant rien qui les distinguât de ceux que Dieu a fait naître dans cette condition, que leur air qui les trahissoit, & le silence plein de piété avec lequel ils s'appliquoient à leurs travaux. Ces bienheureux jardiniers fouloient aux piés toutes considérations humaines; ils pouvoient répondre à ceux qui les

1645.

accusoient de folie, ce que répondit autrefois dans une semblable occasion S. Paulin; *ce n'est pas ce jardin, mais le paradis que je préfère à ces terres que j'ai quittées.*

LX.
L'Esprit de
Dieu seul con-
duisoit les pé-
nitens à P. R.

Mais ce qui mérite une attention singulière dans cette multiplication de solitaires, & ce qui fait bien voir que c'étoit l'esprit de Dieu seul qui les y conduisoit; c'est qu'aucun motif humain ne pouvoit les engager dans une pareille démarche. Il est des corps de Religieux, des maisons célèbres, où il n'y a que de l'honneur à y entrer; on a un état fixe & assuré pour sa vie: ceux au contraire qui se retiroient à P. R. étoient exposés aux railleries, aux calomnies des gens du monde, & se voioient tous les jours à la veille d'être chassés: bien plus, c'est que quoiqu'ils n'eussent point d'état assuré en se retirant, ils sacrifioient néanmoins la plûpart tout ce qu'ils avoient dans le monde, & se dépouilloient de tout sans se rien réserver pour l'avenir: l'un quittoit sa Charge, l'autre renonçoit à son Bénéfice, & cela pour se retirer dans un lieu, d'où un coup de vent pouvoit les enlever chaque jour, sans qu'ils eussent aucune autre retraite. En vérité, il faut que cette grace né-

cessaire, selon S. Augustin, pour vaincre le monde avec tous ses attrails, toutes ses craintes & toutes ses erreurs ait agi bien puissamment sur le cœur de ces saints solitaires. La prudence de la chair étoit bien loin de ce lieu, pour faire place à la prudence de la foi qui ne craint point la famine, comme parlent les Peres, & qui se décharge de tout sur Dieu seul.

1645.

M. Victor Pallu de Tours, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, fut le premier dont Dieu opera la conversion par la lecture du livre de la fréquente Communion. M. Pallu avoit été Médecin de M. le Comte de Soissons, tué l'an 1641 à la bataille de Sedan, où ce Prince gagna la victoire & perdit la vie. Cette mort frappa son Médecin qui pensa alors à chercher Dieu. Il s'adressa à M. Gault Evêque de Marseille, dont il étoit proche parent, pour lui demander quelques avis sur la conduite qu'il devoit mener. Mais ce saint Prélat mourut peu après (en 1643). M. Pallu eut l'avantage de trouver dans M. de S. Cyran, dont un ami lui procura la connoissance, ce qu'il venoit de perdre. Ce pieux Abbé lui donna dans quelques entretiens qu'il eut avec

LXI.
Conversion
de M. Pallu,
Médecin.

1645.

lui, des instructions dont Dieu lui fit la grace de profiter. Enfin la lecture du livre de la fréquente Communion acheva de le convaincre. Ce fut M. Hillerin, qui lui procura cette lecture à Forges, où ce Médecin avoit accompagné deux Dames de Tours. M. Pallu de retour à Paris eut encore l'avantage de voir M. de S. Cyran; & huit jours après avoir reçu ses derniers soupirs, il partit pour P. R. Il ignoroit quel lieu c'étoit, & n'en connoissoit point les habitans. Il n'y avoit pour lors que M. le Maître, M. de Luzanci, M. Bascle, Charles cordonnier. M. Pallu dit d'abord en arrivant à M. le Maître, qu'il ne venoit que pour cinq ou six jours, à quoi celui-ci répondit en souriant que, si ce n'étoit pas Dieu qui l'y amenoit, il n'y demeureroit pas si long-tems; & que si c'étoit Dieu, il y demeureroit plus de six mois. Il parut bien que c'étoit le Seigneur qui avoit conduit ce Médecin au désert de P. R. car il y demeura depuis ce moment jusqu'à sa mort arrivée le 22 mai 1650, le dimanche avant l'Ascension.

» C'étoit, dit M. le Maître un homme sage, moderé, de bon esprit,

„ d'une conversation agréable, &
 „ un exemple rare d'une profonde
 „ humilité, détaché de l'argent & de
 „ soi-même, aimant passionnément la
 „ sainte maison de P. R. & les Sœurs
 „ qu'il a servies avec une bonté ex-
 „ traordinaire, comme il a fait les
 „ pauvres de ce pais avec une charité
 „ fervente qui l'a fait regretter de
 „ tout le monde. Il a employé 2000
 „ liv. à bâtir le logement qui est sur
 „ la cave dans le jardin du monaste-
 „ re, qu'on appelle *le petit Pallu* (57),
 „ & l'a abandonné de bon cœur à nos
 „ Sœurs, quand elles sont revenues
 „ ici en 1648 après Pâque. M. le
 Maître rapporte encore plusieurs traits
 de la générosité de M. Pallu, & finit
 ainsi son éloge: „ La maison a perdu
 „ un très bon, très sage, & très fidele
 „ ami, & sa mémoire y doit être en
 „ bénédiction à l'avenir, comme d'un
 „ bienfaicteur très affectionné & très
 „ charitable. Il y a peu de solitaires
 „ ici qu'il n'ait particulièrement obli-
 „ gés par ses avis pieux & ses discours.

1645.

(57) A cause de la peti-
 tresse des appartemens, &
 de la taille du maître qui
 avoit tout petit, excepté
 l'esprit: petit corps, petit
 logis, petit cheval. On
 avoit presque de la joie
 de tomber malade, dit
 M. Fontaine parlant de
 lui, Tome I. page 302,
 afin d'avoir le plaisir de
 jouir de ses entretiens.

1645.

» édifiants. Les Sœurs perdent un Mé-
 » decin vraiment chrétien & reli-
 » gieux , qui contribuoit à leur faire
 » garder l'esprit de leur regle dans
 » leurs maladies & leurs indisposi-
 » tions , ce qui est rare en cette pro-
 » fession. On peut juger de la piété
 de M. Pallu par la lettre qu'il écrivit
 à un de ses amis sur la maniere dont
 Dieu l'avoit touché & lui avoit inf-
 piré l'amour de la retraite.

» Je me sens , dit-il à cet ami ,
 » si fort obligé de toutes vos assistan-
 » ces , que je ne puis m'empêcher de
 » rompre le silence de ma solitude ,
 » pour vous en remercier & pour vous
 » faire part des satisfactions que j'y
 » reçois. Vous êtes le seul dans le
 » monde à qui je puis désormais avec
 » plus de confiance découvrir le fond
 » de mon cœur , en attendant que le
 » tems m'ait rendu celui de mes meil-
 » leurs amis qui m'accusent d'opi-
 » niâtreté à suivre mes sentimens au
 » préjudice des leurs & de la créance
 » que je leur dois. J'avoue que je
 » mérite cette punition pour répara-
 » tion de tant de jugemens témérai-
 » res que j'ai faits en pareilles ren-
 » contres. Je ne pourrois être châtié
 » plus sensiblement , & Dieu fait que
 » c'est

» c'est sa main seule qui m'a soutenu
» en cette occasion , dont je lui rends
» tous les jours mes très humbles ac-
» tions de graces , reconnoissant com-
» bien cette affliction d'esprit m'étoit
» nécessaire pour la perfection de la
» pénitence qu'il me fait entreprendre;
» après cela je ne pense pas que le
» reste me coute beaucoup. Il me
» semble déjà que je suis déchargé
» d'un grand fardeau , & je commence
» à goûter la paix que Dieu donne à
» ceux qui le cherchent , & à décou-
» vrir l'aveuglement des hommes qui
» vont si hardiment au précipice. Ils
» se flattent de suivre le grand che-
» min , mais l'Evangile nous dit que
» celui du ciel est étroit & que peu
» le trouvent , lesquels ne sont pas
» encore assurés d'aller jusqu'au bout.
» Y prenne garde qui voudra , pour
» moi je m'attache à la parole de
» Dieu ; & où elle a besoin d'expli-
» cation , je me tiens à celle que
» l'Eglise catholique lui donne. C'est
» sur ce fondement seul que je bâtis
» & que je tâche d'assurer mon salut.
» Quoi que l'on m'objecte , je main-
» tiens devant Dieu , qu'il m'étoit
» impossible de penser sérieusement
» à une affaire si importante demeua-

1645.

» rant dans l'embarras de ma vie or-
 » dinaire, au milieu de mes connois-
 » sances, & de mille occasions dont
 » j'ai trop souvent éprouvé le péril.
 » Quiconque l'a entrepris de la sorte
 » n'y a point réussi, principalement
 » quand il est question d'annuller les
 » débauches de trente années, de ré-
 » former de mauvaises habitudes in-
 » invétérées, & d'ajuster notre con-
 » duite aux regles de l'Evangile, le
 » quel nous avertit que pour obtenir
 » cette grace, il faut commencer par
 » la pénitence; & la Médecine m'ap-
 » prend que ce seroit se moquer d'un
 » paralytique, de lui dire qu'il mar-
 » che auparavant d'être guéri, ce qu'
 » ne se fait pas en un moment ni
 » notre discrétion, non plus en l'am-
 » qu'au corps, au moins suivant le
 » cours ordinaire de la grace & de
 » la nature. J'ai oui prêcher cen-
 » fois ces vérités, que l'on affoiblis-
 » soit tellement après dans la prati-
 » que, que j'en demeuroidis confus.
 » Dès-lors je conclusois que ce qu'
 » étoit publiquement annoncé étoit
 » le plus assuré, & que l'on n'osoit
 » pas flatter les pécheurs tout hau-
 » comme en particulier. Néanmoins
 » la facilité commune l'emportoit

„ & je disois à-peu-près comme ce
 „ malheureux : *Fasse le mieux qui*
 „ *pourra, pour moi je me contente de*
 „ *faire le bien.* Depuis je me suis dé-
 „ fié de cette maxime, & j'ai cru
 „ que nous ne pouvions trop faire
 „ pour nous sauver, & que nous ne
 „ pouvions négliger les conseils que
 „ Dieu nous donnoit pour cela, &
 „ qu'il m'a peu-à-peu si fort imprimé
 „ dans l'esprit qu'enfin ma dernière
 „ touche est venue. Si j'avois reçu
 „ quelque notable disgrâce dans le
 „ monde, on approuveroit sans doute
 „ ma retraite, laquelle peut-être fe-
 „ roit lâche devant Dieu, fuyant la
 „ pénitence qu'il m'imposeroit. Que
 „ si sa bonté differant mon châtement
 „ le remet à ma propre conscience,
 „ faut-il que sa patience me rende
 „ impénitent & qu'elle cause mon
 „ malheur ? Je vous déclare que rien ne
 „ m'a rendu la vie ordinaire plus sus-
 „ pecte, que la douceur avec laquelle je
 „ la passois. Il n'y a que les innocens
 „ qui en puissent mener une semblable
 „ sans crainte; mais un pécheur tel que
 „ je suis doit extrêmement appréhen-
 „ der ce silence de Dieu, & se mettre
 „ en état de lui satisfaire auparavant
 „ qu'il entre en compte avec nous.

1645.

» Comme j'ai abusé des choses légi-
 » times, il faut que j'en souffre la
 » privation volontaire, au moins pour
 » quelque tems, si je n'en prétends
 » avoir le pardon sans miracle. Ceux
 » qui doivent beaucoup, sont obligés
 » de s'incommoder pour s'acquitter.
 » C'est en ce seul point que chacun
 » a besoin d'être juge en sa propre
 » cause. Ne pensez donc pas que je
 » sois si foible que d'avoir été ga-
 » gné par des considérations humaines,
 » pour entreprendre d'ailleurs une
 » chose si éloignée de mon sens. Plus
 » j'y pense & plus je reconnois que
 » c'est Dieu seul qui m'anime en ce
 » dessein & qui m'a placé en ce lieu
 » où je suis, hors lequel je ne pense
 » pas que je me fusse jamais porté à
 » changer de vie, quelque désir que
 » j'en eusse. Ce n'est pas que je trouve
 » à redire aux retraites des cloîtres,
 » mais je vous dirai franchement que
 » j'y prévois trop de difficultés pour
 » moi. Ici sans me faire un si grand
 » effort, je suis plus retiré & dégagé
 » des passions du monde que je ne
 » puis être ailleurs. Rien ne m'empê-
 » che de suivre les mouvemens de ma
 » dévotion. J'y ai l'instruction &
 » l'exemple des personnes qui sont

„ dans l'approbation de tous les gens
 „ de bien qui les connoissent. Je vous
 „ dis encore une fois, je ne pouvois
 „ mieux rencontrer pour mon humeur
 „ & pour mon intention, qui est
 „ seulement de me mettre en état de
 „ bien mourir. C'est toute mon étude.
 „ Il y a long-tems que je préméditois
 „ cela. Depuis la mort de M. le Comte
 „ de Soissons (*), j'ai eu diverses pen-
 „ sées sur ce sujet. Mais les charmes de
 „ la Patrie me firent revenir à mon pre-
 „ mier état, avec résolution pourtant
 „ de réformer ma vie; ce que j'ai tâ-
 „ ché de faire sans grand progrès. Je
 „ coulois cependant le tems, dissipant
 „ mon inquiétude le mieux que je
 „ pouvois, sinon que j'en communi-
 „ quai quelque chose à feu Mon-
 „ sieur l'Evêque de Marseille (**), qui
 „ me remit à la première visite que je
 „ lui ferois en son Evêché, pour re-
 „ connoître avec plus de loisir les dis-
 „ positions de mon esprit. Cela m'ayant
 „ manqué par son décès, je crois
 „ qu'il s'est ressouvenu de moi dans
 „ le ciel, & qu'il a oui les prie-
 „ res que je lui ai adressées. Je

(*) Tué à la bataille de Sedan en 1641, dont M. Pallu étoit Médecin.

(**) M. Gault mort en odeur de sainteté le 25 mai 1643.

1645.

» ne fais quasi comment je suis venu
 » à Paris, où étant d'abord, on me
 » fit quelques propositions d'un nou-
 » vel engagement à la Cour. Plus
 » mes amis me rendoient la chose
 » faisable, plus j'y sentois de refroi-
 » dissement que je tâchois néanmoins
 » de vaincre. Cependant j'entrai, par
 » l'entremise d'un des amis de feu
 » M. de Marseille, en la connoissance
 » de feu M. l'Abbé de S. Cyran, dans
 » la confiance duquel je commençai
 » à concevoir plus que jamais com-
 » bien j'étois éloigné de ce chemin
 » étroit hors lequel il n'y a point de
 » salut. Je vis alors clairement que
 » dans le naufrage où j'étois, il ne
 » me restoit plus qu'une planche pour
 » me sauver qui est celle de la péni-
 » tence. Je fus confirmé dans cette
 » vérité & en appris l'importance par
 » la lecture du livre de M. Arnauld,
 » approuvé de quinze des plus célèbres
 » Prélats du Roïaume & vingt autres
 » Docteurs. Ceux à qui cette ancien-
 » ne discipline de l'Eglise paroïssoit
 » moins recevable, demeuroient d'ac-
 » cord que pour relever les pécheurs
 » habitués dans le mal & assurer l'ab-
 » solution, cette voie est la plus cer-
 » taine pourvu qu'ils s'y soumettent.

On publiera bientôt une traduction
françoise de divers traités entiers de
la pénitence, faits par les plus grands
Docteurs de l'Eglise. Je vous con-
vie de l'acheter, afin que vous
voiez comment ils parlent forte-
ment sur ce sujet, & que ce n'est
pas l'avis d'un ou de deux seule-
ment, mais le consentement gé-
ral de tous, lequel a été depuis
confirmé par plusieurs Conciles &
plusieurs Papes, sans que jamais
aucun l'ait révoqué. Pour moi étant
convaincu de ces vérités, j'ai cru
sans hésiter davantage, être obligé
d'obéir à la voix de Dieu & de pren-
dre l'occasion qu'il me présentoit.
Il y avoit apparence que la mort
subite de M. de S. Cyran devoit
encore m'arrêter. Mais je sentis au
contraire des mouvemens plus pres-
sans que jamais d'accélérer mon re-
nouvellement, & de ne plus différer
une affaire dont cet exemple me
faisoit voir qu'il y avoit du péril à
la différer. Après tout cela, je ne
pense pas être mal fondé devant
Dieu, lequel je n'ai jamais invo-
qué si instamment qu'en cette crise,
sans lui demander rien autre chose
sinon que sa volonté fût faite. Que

1645.

" s'ils persistent à présumer qu'il y a
 " plus de ma volonté que de la sienne,
 " je ne laisse pas de leur avoir obli-
 " gation du plaisir qu'ils en témoi-
 " gnent, sachant bien qu'il ne part
 " que de l'amitié qu'ils me portent.
 " Je les supplie pourtant de croire
 " que cette séparation m'est pour le
 " moins aussi rude qu'à eux, & que
 " le courage que je témoigne ne vient
 " pas de moi. Quand je pense que
 " mes crimes m'ont réduit à cette né-
 " cessité de me priver d'une compa-
 " gnie qui m'est si chere, j'en con-
 " çois des horreurs étranges, & par
 " une épreuve si sensible, je médite
 " souvent sur le malheur de ceux qui
 " sont privés éternellement de la vue
 " de Dieu. Oui l'affection que je dois
 " à de si bons parens & amis, redou-
 " ble ma haine contre le péché qui me
 " fait cacher. Ce n'est point par exa-
 " gération que je vous parle, c'est la
 " vérité de mes pensées, & je vous
 " ajouterai confidemment que la con-
 " sidération, entre autres de mon
 " frere de Sainte Marguerite, est la
 " tentation la plus forte que je souf-
 " fre. Sans cela j'aurois trop bon mar-
 " ché de la pénitence que le S. Esprit
 " remplit d'une joie aussi invariable

que le sont les gémissemens qu'il
donne, par lesquels il interpelle
pour nous, & nous remet dans la
participation des mérites de la Pas-
sion de Jesus-Christ. Il faut donc
se résoudre à gémir pour goûter la
joie des Saints. La fête de Pâque,
n'est que pour ceux qui ont pleuré
le carême, & c'est bien une mar-
que que les membres sont séparés
de leur chef, s'ils ne compâtissent
avec lui. Quoique les privilèges de
l'innocence baptismale soient grands,
néanmoins S. Paul qui ne l'a jamais
violée, ne se tient pas exempt de
cette obligation de souffrir comme
membre de Jesus-Christ. On souffre
véritablement assez dans le monde,
mais l'importance est de souffrir
utilement; ce qui ne se peut sans
un amour efficace de Dieu, lequel
suppose une volonté bien dégagée.
Pardonnez-moi si je fais le prédi-
cateur. Il me semble que tout m'est
permis avec vous, après vous avoir
ouvert mon cœur. Les témoignages
d'amitié parfaite que vous m'avez
rendus en cent occasions, & parti-
culièrement en celle-ci, me font
esperer que vous aurez agréable, &
que vous excuserez facilement la

1645.

» longueur de la présente, que j'au-
 » rois faite plus courte, Monsieur, si
 » j'étois moins votre, &c. Le jour de
 » la Toussaint 1643 (58).

LXII.

Messieurs
 d'Eragny &
 Vifaguet, so-
 litaires de P.
 R.

Ce fut en février 1645 que M. Per-
 tuis d'Eragny de la Riviere, Gentil-
 homme du Vexin, alla à P. R. Il avoit
 été huguenot, & Dieu lui avoit fait
 la grace de se faire Catholique. Ensuite
 Dieu l'ayant encore touché de nouveau,
 il se retira d'abord dans l'Abbaïe d'un
 Prélat de ses amis, puis il vint à P. R.
 où il prit soin de la cuisine & des bois.
 Il mourut en 1668.

La même année, M. Vifaguet, Pré-
 cepteur des enfans de M. le Président
 Gobelin, se retira à P. R. des champs.
 Il y tomba malade au mois de septem-
 bre 1647, & après avoir édifié les so-
 litaires par sa patience à souffrir ses
 maux, par ses paroles édifiantes, par
 ses sentimens de pénitence & de piété,
 il mourut en paix. Il avoit un bel es-
 prit, favoit très bien le latin, le grec
 & les belles-lettres. M. le Président
 Gobelin, chez qui il avoit demeuré
 quinze ans pour l'éducation de ses
 enfans, lui refusa une pension de cent

(58) Voïez le *Vale mun-
 do*, ou l'Adieu au monde,
 de M. Pallu, dans le Sup-

plement au Nécrologe de
 P. R. page 245, & la tra-
 duction en vers, page 5.

écus qu'il lui avoit promise, prenant pour prétexte sa retraite à P. R., les Jésuites lui aiant fait scrupule de donner de quoi vivre à un hérétique. M. Visaguet avoit eu une première attaque d'apoplexie, & dont Dieu le fit revenir, comme je crois, dit M. le Maître, afin qu'il pût me dire sa miraculeuse conversion. Dieu l'avoit converti par la vue d'une croix de pierre des Jacobins à Paris, qu'il n'a jamais pu regarder depuis sans pleurer. L'année 1645 est aussi celle où M. d'Andilly se retira à P. R. comme M. le Maître le dit dans son Mémoire. Mais nous rapporterons ailleurs ce qui regarde ce grand homme.

M. Visaguet étoit venu à P. R. avec M. Lancelot dont nous avons déjà parlé, & dont il nous reste beaucoup de choses à dire, ainsi que de M. Fontaine que M. Hillerin y amena lui-même cette année. Comme l'un & l'autre nous ont laissé d'excellens Mémoires pour servir à l'histoire de ce saint désert, il convient d'en parler un peu plus au long, afin que l'on juge de quel poids doit être pour nous le témoignage de deux Auteurs qui ont été les témoins de tout ce qu'ils rapportent, ou au moins compagnons

1645.

de ceux qui ont vu les faits qu'ils attestent.

LXIII.

M. Lancelot.
Sa première
éducation.

Le premier, c'est-à-dire M. Lancelot, né à Paris d'une honnête famille vers l'an 1615, fut élevé dès l'âge de douze ans dans la communauté de S. Nicolas du Chardonnet, où il demeura depuis 1627 jusqu'en 1637, loin des périls auxquels la jeunesse est exposée & fort appliqué aux exercices de la maison où il étoit. M. Bourdoise premier Supérieur de cette maison, le fit tonsurer au carême suivant; mais il ne voulut pas avancer davantage dans les Ordres. Il y donna de grandes marques de la vivacité & de la solidité de son esprit, & toutes ses actions étoient accompagnées d'une candeur & d'une piété, qui le faisoient aimer & même respecter de tous ceux qui le voïoient. Messieurs de S. Nicolas firent tous leurs efforts pour l'attacher à leur maison, mais ils n'y réussirent pas. Le désir qu'il avoit d'être entièrement à Dieu lui fit concevoir le dessein d'être Religieux; la lecture qu'il fit de la vie de quelques-uns des premiers Peres Jésuites, lui inspira du goût pour entrer dans la société; il postula même quelque tems; mais *Dieu détourna ce coup,*

dit-il, *par un effet de Providence... où son doigt étoit visiblement marqué* (59). Une marque du bon goût de M. Lancelot, & de la solidité de son esprit, c'est qu'il prenoit dès-lors beaucoup plus de plaisir à la lecture de quelques ouvrages des Peres, qu'à tous les autres livres de dévotion de ce tems; & il disoit quelquefois à ses compagnons, ainsi qu'il le rapporte lui-même (60); „ il n'y a plus d'hommes comme ceux-là, (S. Augustin, S. Ambroise, S. Chrysostôme, &c.) „ S'il y en avoit seulement un, je „ partirois dès cette heure, & je m'en „ irois le chercher, fut-il au bout du „ monde, pour me jeter à ses piés, „ & pour recevoir de lui une conduite si pure & si salutaire. Cette pensée pendant dix ans, ajoute M. Lancelot, ne me sortit pas de la tête.

Ses vœux furent exaucés, & Dieu lui aiant fait connoître M. de S. Cyr-
 ran, il trouva en lui cet homme qu'il auroit voulu aller chercher au bout
 du monde. Il se nourrit d'abord de ce qu'il pouvoit apprendre de ce grand
 serviteur de Dieu par le moien d'un ami (M. Ferrand). Ensuite se voiant

LXIV.

Dieu lui procura la connoissance de M. de S. Cyr-
 ran.

(59) Lanc. Mem. Tome I. p. 6.

(60) Tome I. page 5.

1645.

libre après avoir fini ses études, il vint le trouver le lendemain de la S. Louis 1637, & le pria de vouloir bien se charger de sa conduite. M. de S. Cyran le reçut avec bonté, lui dit qu'il falloit prendre du tems & beaucoup prier, & le renvoia fort édifié de sa visite. Trois jours après, jour de S. Augustin, M. Lancelot retourna chez M. de S. Cyran, & l'accompagna à P. R. où il alloit dire la Messe pour une personne de mérite (M. le Maître) pour lequel il faisoit une neuvaine. Ces entrevues continuerent jusqu'à la mi-septembre, qu'une sœur de M. Lancelot, plus jeune que lui & beaucoup plus délicate prit l'habit aux Cordelieres réformées de l'*Ave Maria*. Il fut extrêmement touché de cette cérémonie, pendant laquelle il répandit beaucoup de larmes. Dès ce moment le monde ne lui fut plus rien, & il ne songea plus qu'à aller trouver M. de S. Cyran pour le prier de l'envoier dans son Abbaïe afin d'y faire pénitence. Il ne put le voir que trois jours après, parcequ'il étoit incommodé. M. de S. Cyran voiant dans ce jeune homme un désir si vif de se sanctifier, crut que la volonté de Dieu se faisoit connoître, & qu'il falloit la

suivre ; ainsi il approuva qu'il sortit de S. Nicolas.

1645.

Après différens délais , tant de la part de M. de S. Cyran qui ne vouloit rien précipiter , que de la part de Messieurs de S. Nicolas qui faisoient leurs derniers efforts pour retenir M. Lancelot , M. Bourdoise fut contraint de ceder à ses instances , & de le conduire le jour des Innocens 28 décembre chez M. de S. Cyran. M. Lancelot lui renouvela la priere qu'il lui avoit déjà faite , d'agréer le désir qu'il avoit de se retirer auprès de lui , & M. Bourdoise qui n'avoit encore parlé de rien , fut obligé de confirmer sa demande. M. de S. Cyran reçut fort bien la proposition , & renvoia encore M. Lancelot jusqu'après l'octave des Rois. Enfin ses désirs furent accomplis ; M. de S. Cyran le reçut , le fit entrer le 20 janvier 1638 à P. R. de Paris , & le joignit à M. le Maître & à M. de Séricourt qui venoient de s'y retirer dans l'appartement que Madame leur mere leur avoit fait bâtir. Ce fut là que M. Lancelot commença à embrasser fortement la pénitence , & à *prêter le collet* , comme parle M. Fontaine , à M. le Maître , célèbre pénitent qu'il vouloit suivre à pas égal.

LXV.

Il se met
sous la con-
duite de ce S.
Abbé.

1645.

LXVI.

Il est chargé de l'éducation de plusieurs enfans.

Mais comme on connut depuis son vrai talent pour l'éducation des enfans, on l'y appliqua, & il se sanctifia long-tems dans cet emploi. Après l'enlèvement de M. de S. Cyran le 14 mai 1638, M. Lancelot fut envoyé à la Ferté-Milon chez M. Vitard pour continuer l'éducation de son fils, qu'on avoit commencé d'élever à P. R. Car le saint Prisonnier qui dirigeoit tout de sa prison, crut qu'on ne devoit pas abandonner cette bonne œuvre qu'il jugeoit de la dernière importance. M. le Maître & M. de Séricourt qui s'étoient retirés à P. R. des champs, étant obligés d'en sortir, & ne pouvant trouver de retraite, vinrent joindre M. Lancelot à la Ferté-Milon. Ils quitterent tous cet endroit sur la fin de 1639, & M. Lancelot fut envoyé avec deux autres à l'Abbaie de S. Cyran; d'où le prisonnier de Jesus-Christ le fit revenir environ un an après à P. R. de Paris pour avoir soin des deux enfans de M. Bignon Avocat général, qui y avoient demeuré autrefois, & qui avoient été obligés d'en sortir. M. Lancelot fut encore chargé de quelques enfans, & il prenoit soin en même-tems de la sacristie de P. R., fonction dont il s'acquitta, est-il dit

dans le Nécrologe, avec un zèle, une exactitude & une foi vive qui édifioient tout le monde. Il paroît, dit l'Auteur de la vie qui est à la tête des Mémoires de M. Lancelot, qu'il demeura à P. R. de Paris depuis 1640 jusqu'en 1646 (61).

1645.

Ce fut cette même année que les petites écoles de P. R. se formèrent, ou plutôt s'établirent (car elles étoient déjà formées) dans le cul-de-sac de S. Dominique. Ces écoles doivent leur origine à M. de S. Cyran, dont la charité, pour me servir des expressions de M. de Sainte Marthe (62), *étant catholique & universelle comme sa foi, se répandoit sur ces petites ames, qui sont si abandonnées, & pour lesquelles il auroit souhaité répandre son sang.* Nous avons vu qu'il veilloit lui-même à l'éducation de quelques enfans : ainsi on peut le regarder comme le fondateur de ces écoles, dont il est sorti tant de bons sujets

LXVII.
Petites Eco-
les de P. R.

(61) M. le Maître dit cependant dans le Mémoire ou la liste des personnes qui se sont retirées en divers tems dans l'ancienne Abbaye de P. R. des champs, que M. Lancelot y vint en 1645 avec M. Vifaguet, apparemment qu'il n'y fit

pas long séjour.

(62) Sainte Marthe, défense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs adressée à M. Chamillard. Voyez Tome I. Font. page cxvi. Mémoire sur les Ecoles de P. R.

1645.

& (63) d'excellens ouvrages : après sa détention, ses disciples continuèrent le plan qu'il leur avoit tracé, & éleverent des enfans dans les dehors de P. R. de Paris, sous la direction du saint prisonnier qui conduisoit tout du donjon de Vincennes. Ils se trouverent d'abord environ dix ou douze, tant Maîtres qu'Ecoliers : du nombre de ceux-ci étoient Messieurs de Sacy, de S. Elme, de Vallemont, de Villeneuve fils de M. d'Andilly, d'Epinoï de S. Ange, les deux fils de M. Hamelin, le jeune Vitard. En 1643 M. de Paris jugeant qu'il ne convenoit pas qu'il y eût des jeunes gens domiciliés dans les dehors d'un monastere de filles, on les envoya à P. R. des champs, que les Religieuses avoient abandonné depuis plusieurs années. M. du Fossé, Maître des Comptes de Rouen, à qui Dieu fit la grace d'apprendre l'obligation des peres à

(63) Jérôme Bignon, Il du nom, Avocat général, Conseiller d'Etat; Thierrri Bignon, premier President du grand Conseil; Messieurs le Maître de Sacy, de S. Elme, de Vallemont; M. d'Epinoï de S. Ange; M. Thomas du Fossé; Messieurs de Tillemont & le Nain; Messieurs Perrier neveux de M. Paschal; M. de Harlai, Plénipotentiaire à la paix de Riswik; Benoïse, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris; Robert Conseiller de Grand-chambre; Angrand Conseiller, au Parlement de Metz; Racine le célèbre Poète, &c.

l'égard de l'éducation de leurs enfans par le moien de M. de S. Cyran nouvellement sorti de prison, y amena trois fils. En 1644 on transféra tous ces enfans au Chesnai, maison de M. de Bernieres, de crainte que l'orage occasionné par le livre de la fréquente Communion ne retombât sur eux & qu'on ne les dispersât; ils revinrent à P. R. des champs l'année suivante, & de-là à Paris en 1646, où ils s'établirent dans une maison appartenante à M. Lambert près le Luxembourg au cul-de-sac S. Dominique. Ils étoient au nombre de vingt-quatre enfans, distribués en quatre classes, sous la conduite de quatre Maîtres; savoir Messieurs Lancelot, Nicole, Guyot, Coutel. M. Wallon de Beaupuis étoit comme le Principal du College & le surintendant de l'éducation & des études. Le Lecteur en trouvera la description dans le Mémoire sur les écoles de P. R. Messieurs de P. R. n'avoient pas seulement pour but dans ces écoles de former des Ecclésiastiques, mais d'instruire indifféremment dans les lettres humaines, & sur-tout dans une piété solide & éclairée, ceux qu'on confioit à leurs soins. » On ne choissoit

1645.

» pour cet emploi que des personnes
 » dont on connoissoit la piété, la ca-
 » pacité, la discrétion, le désinteref-
 » sement. Ils ne se portoient à ac-
 » cepter cette charge si pénible & si
 » difficile que par charité, & ils n'a-
 » voient pour but principal que de
 » conserver dans les enfans l'esprit
 » de Jesus-Christ qui habite en eux,
 » après qu'ils lui ont été consacrés dans
 » les eaux du baptême (64).

M. Nicole fut un des Régens, il enseignoit la Philosophie & les Humanités. M. Lancelot étoit pour le grec & pour les Mathématiques. Ils étoient soutenus par plusieurs autres qui avoient autant de piété que d'érudition. Ces écoles qui devinrent bientôt célèbres, ne purent long-tems subsister contre la jalousie de certains gens à qui elles firent ombrage; & on fut obligé de les transporter à la campagne & même de les partager. Une partie des enfans fut mise aux Troux

(64) On a inséré dans le Supplément du Nécrologe page 46, l'extrait d'une lettre de M. de S. Cyran; où l'on voit ce qui a donné lieu aux petites écoles, page 48; les raisons de l'institution de ces écoles, écrites par M.

de Sainte Marthe; ensuite page 5 & suivantes, les exercices & les réglemens de la journée des enfans, qu'on a cru devoir imprimer à la fin de ce tome; enfin, page 58, un Mémoire sur ces écoles.

chez M. du Gué de Bagnols ; une autre au Chefnai près de Versailles ; d'autres aux Granges près P. R. C'est dans ce dernier lieu que M. Lancelot continua de rendre service aux jeunes gens qui y furent envoïés. Ces établissemens , après avoir essuïé différentes attaques , comme nous l'avons vu , & comme nous le verrons encore, furent enfin ruinés sans ressource en 1660.

Il est aisé de juger de la capacité de M. Lancelot , & de quelle utilité il pouvoit être auprès des jeunes gens , par les excellens ouvrages qu'il fit pour leur éducation & par le succès étonnant qu'ils eurent & qu'ils ont encore tous les jours dans la république des lettres. Aussi fut-il recherché avec empressement pour cet emploi. Il fut chargé de l'éducation de M. le Duc de Chevreuse ; ensuite M. de Sacy le plaça auprès des enfans de M. le Prince de Conti , qui profiterent beaucoup sous cet excellent Maître (65). Il étoit parfaitement secondé dans ses bonnes

(65) Voyez , tome II , page 476 des Mémoires de M. Fontaine , la belle & longue lettre dans laquelle M. Lancelot détaille à M. de Sacy la manière dont il se conduisoit pour les

études des deux Princes , & pour leurs exercices de piété. A la lecture de cette lettre écrite vers l'an 1671 , on reconnoît un Maître également savant & chrétien.

1645.

intentions par le Gouverneur qui fut donné aux Princes en 1669, vers le même tems qu'il y fut placé lui-même pour aider M. Etienne de Lombard du Trouillas Ecclésiastique de mérite, à qui une fanté délicate & de fréquens maux de tête ne permettoient pas de porter le poids de l'éducation des deux Princes. Au commencement M. Lancelot n'eut proprement soin que du Prince de la Roche-sur-Yon. Quelque tems après M. du Trouillas s'étant retiré, il resta seul Précepteur des deux Princes. Le Gouverneur qu'il eut avec lui, étoit M. de Montfaucon (66) de la Péjan, sieur de Roquetaillade Gentilhomme du Diocèse d'Alet, élevé auprès du saint Evêque M. Pavillon, & dont M. le Prince de Conti avoit fait choix en mourant. On ne pouvoit choisir deux hommes plus excellens ni plus propres aux deux emplois dont ils étoient chargés. Mais la mort de M^{dme} de Conti arrivée au commencement de l'année 1672 déranger tout. On s'indisposa bientôt contre M. Lancelot & contre M. de la Péjan; on murmura contre

(66) Il étoit frere de D. Bernard de Montfaucon, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, connu par le grand nombre de ses ouvrges.

eux, on voulut exiger qu'ils meneroient les jeunes Princes à la comédie; & comme on leur déclara que le Roi le vouloit, ils prirent le parti de se retirer.

1645.

M. Lancelot profitant de sa liberté, exécuta le dessein qu'il avoit conçu depuis long-tems de se consacrer à Dieu entierement par la vie religieuse. Il choisit l'Abbaïe de S. Cyran dont le neveu de M. du Vergier de Hauranne, son ami particulier étoit Abbé & réformateur. Il y fit profession un an après y être arrivé. Mais il s'est toujours contenté du degré de Soudiacre; & quelques instances qu'on lui ait faites pour monter plus haut, on a été forcé de céder à son humilité. Il n'en fut pas moins d'un grand secours à M. de Barcos, qu'il aida par ses exemples, par sa piété & par sa ferveur à établir la pratique de la regle de S. Benoît qu'on suivoit à la lettre dans cette maison.

LXVIII.
M. Lancelot se fait Bénédictin dans l'Abbaïe de S. Cyran.

Le même esprit ennemi qui avoit fait congédier M. Lancelot d'auprès de Messieurs les Princes de Conti, le fit encore sortir de cette retraite après la mort du pieux réformateur de cette maison. Il fut relegué par une lettre de cachet dans l'Abbaïe de Quimperlai

LXIX.
Il est chassé de l'Abbaïe de S. Cyran & relegué à Quimperlai en basse Bretagne.

1645.

sous prétexte de Jansenisme. La Providence lui fit trouver en cet endroit un excellent Abbé (67) qui fournit généreusement à tous ses besoins. D. Lancelot y continua le même genre de vie qu'il avoit mené à S. Cyran. Il se levoit tous les jours à deux heures après minuit pour réciter l'office de la nuit, & ne se recouchoit point. Il observoit très exactement l'abstinence & les autres pratiques dont il avoit fait profession. Pendant les huit ou neuf dernières années de son exil, il prolongea les jeûnes du carême jusqu'à quatre heures après midi. L'austerité de sa pénitence & ses fréquentes infirmités aiant considérablement affoibli sa santé, il fallut que D. Léonard Chastel Prieur de sainte Croix de Quimperlai son Directeur, se servît de toute l'autorité qu'il lui avoit donnée sur lui, pour l'engager à changer l'heure de ses repas. Enfin pendant son exil il mena une vie si pure, si occupée, si religieuse, que tout le monde le regardoit comme un saint. C'est ce qui parut particulièrement à sa mort, chacun s'empressant à avoir quelques morceaux de ses habits pour les con-

LXX.
Mort sainte
de M. Lan-
celot.

(67) M. Chassier Ab- l'Abbaïe de sainte Croix
bé commandataire de de Quimperlai.

server

server comme des reliques. De sorte qu'on fut obligé de clore son cercueil afin de pouvoir finir la cérémonie de son enterrement. Il mourut le 15 avril 1695 âgé de 79 ans, & fut inhumé dans la nef de l'Eglise de l'Abbaïe de sainte Croix sans épitaphe. Tous ceux qui ont parlé de lui, disent qu'il étoit d'un naturel doux, simple, plein de droiture & de piété, assidu au travail & à la priere, aimant la retraite, fuyant la gloire, cherchant la paix, ennemi des disputes & des contestations, & qu'ayant dès son bas-âge été tiré des occasions du péché, il passa sa vie dans l'innocence.

1645.

M. Fontaine, témoin aussi digne de foi que M. Lancelot, & connu dans la République des lettres par plusieurs ouvrages excellens, vint à P. R. la même année (1645). Il étoit Parisien, fils d'un maître Ecrivain qui en mourant le recommanda au P. Grisel Jésuite son parent. Ce Pere plein d'affection pour ce jeune homme qui n'avoit alors que douze ans, s'intéressa pour lui; mais le meilleur service qu'il lui rendit fut de le détourner du dessein qu'il lui témoigna avoir d'être Jésuite. Le jeune Fontaine demeura donc indécis sur l'engagement qu'il

LXXI.

M. Fontaine.

1645.

devoit contracter, mais cette incertitude ne dura pas. Les liaisons que la Providence lui fit faire peu après, décidèrent bientôt de son sort pour le reste de ses jours.

LXXII.

Il est introduit chez M. Hillerin, & fait connoissance avec Messieurs de P. R.

Sa mere l'introduisit auprès de M. Hillerin, alors Curé de S. Mery & ami particulier de M. Arnauld d'Andilly, & de la plûpart de ceux que l'on appelloit *la Société de Port-roïal*. Par-là M. Fontaine eut occasion de connoître ce qu'il y avoit de plus pieux & de plus savant à Paris, & la douceur de ses mœurs ne tarda pas à lui acquérir leur amitié & leur estime. Il faut entendre M. Fontaine répandre son cœur devant Dieu & lui rendre ses actions de grâces de celle qu'il lui fit pour lors. „ Quelles actions de grâces assez dignes, dit-il, „ puis-je vous rendre (ô mon Dieu) „ pour la miséricorde que vous me „ fîtes alors sans que je le fusse ! „ Car ne puis-je pas dire qu'il s'agissoit ici de la décision de ma perte „ ou de mon salut éternel, & que vous „ me délivrâtes en un moment d'un „ nombre infini de péchés où je serois indubitablement tombé, suçant „ la haine qu'on m'auroit inspirée contre vos fideles serviteurs, mes chers

„ maîtres , dont mes yeux & mes
 „ oreilles m'ont fait depuis recon-
 „ noître l'innocence & admirer la
 „ vertu ? Quand je me livrerois tout
 „ entier , pourrois-je rendre à votre
 „ grace la moindre partie de ce que
 „ je lui dois , m'ayant arraché d'entre
 „ les mains de ceux qui la combat-
 „ toient , & m'ayant empêché moi-
 „ même d'être son persécuteur , pour
 „ m'associer à ceux qui étoient résolus
 „ de la défendre au péril de leur vie.
 „ Je plains , mon Dieu , je plains
 „ ceux que vous n'avez pas prévenus
 „ comme moi ; je serois comme eux ,
 „ si vous ne m'aviez mis à couvert
 „ sous l'ombre de vos aîles.

M. Hillerin , qui avoit pris M. Fon-
 taine chez lui , s'étant démis de sa
 Cure pour vivre dans la retraite &
 la pénitence , emmena avec lui son
 disciple dans son petit Prieuré de S.
 André en Poitou , pour lequel il partit
 selon les Mémoires de M. Fontaine le
 5 février 1644 (68). La crainte que
 M. Hillerin eut que M. Fontaine ne
 perdît au moins une partie de son
 tems dans une retraite , où il man-

LXXIII.

M. Hillerin
 emmene M.
 Fontaine dans
 sa retraite en
 Poitou & le
 ramene à P.
 R.

(68) Tome I. page 22. L'Auteur de l'abregé de la vie de M. Fontaine qui est à la tête de ses Mé-
 moires , se trompe en pla-
 çant leur départ de Paris
 l'an 1643.

1645.

quoit de secours pour l'étude, le fit penser à lui chercher un endroit où il pût cultiver ses talens : & il concerta son retour avec M. Juliers, sage Ecclésiastique, compagnon de sa retraite & de sa pénitence. M. Hillerin voulut lui-même se charger de la conduite de son disciple, & le ramena non à Paris, mais à P. R.

LXXIV.

Différentes
circonstances
de la vie de
M. Fontaine.

M. Fontaine étoit alors âgé de vingt ans. Il voulut d'abord se charger du soin d'éveiller les solitaires. Dans la suite on lui confia le soin des études de quelques jeunes gens. Lorsque M. Arnauld eut été exclu de Sorbonne en 1656, il l'accompagna dans sa retraite où M. Nicole vint le joindre. Depuis ce tems, M. Fontaine fut fort lié avec ces deux grands hommes, & leur servit comme de Secrétaire dans leurs différentes retraites. Il accompagna aussi M. Singlin & M. de Sacy dans celle qu'ils furent obligés de se choisir. En 1666 il fut arrêté & mis à la Bastille avec M. de Sacy. Après avoir été pendant trois mois dans des chambres séparées, ils furent réunis & demeurèrent ensemble jusqu'en 1668 qu'on les mit en liberté. M. Fontaine fut toujours depuis le fidele compagnon de M. de Sacy. Après sa

mort arrivée en 1684, il changea plusieurs fois de retraite. Sur la fin de ses jours il se retira à Melun où il est mort âgé de 84 ans le 28 janvier 1709, sur la paroisse de S. Aspais.

M. Hillerin vit dans le désert de P.R. des exemples admirables de pénitence, propres à le fortifier & l'animer lui-même dans la carrière où il venoit d'entrer, & à l'empêcher de tirer vanité de ce qu'il faisoit, en voyant quelque chose de plus grand. Sur quoi M. Fontaine s'écrie : (69) » Mon Dieu, » qui peut admirer de quelle maniere » vous reglez les choses pour le bien » de vos élus, & comment vous les » conduisez par des enchaînemens de » moiens, où ne pensant qu'à tra- » vailler pour les autres, ils travail- » lent néanmoins encore plus utile- » ment pour eux-mêmes. Il sembloit » que M. Hillerin ne faisoit ce voia- » ge que pour moi, c'étoit sa pensée » à lui-même ; cependant Dieu avoit » ses fins. Il lui fit voir dans ce lieu » où il m'amenoit, des exemples de » pénitence, dont la seule vue le » couvroit de confusion, & qui lui » servirent comme d'un heureux con- » tre-poids pour l'empêcher d'avoir

(69) Font. Mem. Tome I. p. 23.

1645.

» d'autres sentimens de ce qu'il ve-
 » noit de faire que ceux qu'il devoit
 » avoir. Il fut tout confus en voïant
 » la pénitence d'un admirable Evêque
 » qui étoit dans la disposition de
 » quitter son Evêché, pour passer le
 » reste de ses jours dans la retraite &
 » la pénitence à P. R.

LXXV.

M Litolphi
 Maroni, Evê-
 que de Bazas,
 fait une re-
 traite à P. R.

Cet admirable Evêque, dont parle
 M. Fontaine, étoit M. de Bazas. Dieu
 aiant aussi ouvert la pénitence pour
 le salut aux Evêques par la lecture du
 livre de la fréq. Communion, M. Li-
 tołphi Maroni (70) Evêque de Bazas,
 l'un des Prélats approbateurs de cet
 excellent ouvrage, fut si touché des
 vérités qui y sont renfermées, qu'il
 résolut de les mettre en pratique, &
 s'adressa à M. Singlin pour le con-
 duire dans la voie nouvelle où il
 vouloit entrer. Après beaucoup de
 difficultés, & de refus essuïés de la

(70) Il étoit fils du
 Marquis de Suzarre Litol-
 phi Maroni, que le Duc
 de Modene avoit envoïé
 au Roi Henri III, à la tête
 d'une compagnie de Gre-
 nadiers. Ce Seigneur se
 fixa en France, où il fut
 cheri du Roi au secours
 duquel il avoit été envoïé
 & de son successeur, qui
 le comblèrent l'un &

l'autre de bienfaits. Il
 épousa une riche héritière
 dont il eut le digne fils,
 qui fait le sujet de cet
 article, né à Gauville,
 terre de la famille de sa
 mere à une lieue d'Evreux.

Mém. du Foff. pages
 69, 70. Néc. 22 mai.

Suppl. au Néc. de P. R.
 pages 61, 67.

part de ce sage Directeur, l'humble Prélat le força par sa persévérance à se charger de sa conduite. M. Singlin lui aiant représenté qu'il n'avoit peut-être pas pensé que la première chose qu'il exigeroit de lui, pourroit être qu'il abdiquât son Evêché & son Abbaïe; le Prélat lui apporta le lendemain deux actes, dont l'un étoit la démission de son Evêché, & l'autre celle de son Abbaïe. Depuis ce moment M. de Bazas se livre à la pénitence, & conçoit un tel dégoût du monde, que ne pouvant plus en soutenir le commerce, il prend la résolution d'aller dans la solitude de P. R. des champs. Mêlé parmi ces pieux solitaires, il vit comme l'un d'entr'eux, dans la retraite, le silence, & la pratique de toutes les austerités, dont il voïoit de si beaux exemples. *Ergo & Episcopis dedit Deus pœnitentiam ad vitam.* Après qu'il y eut ainsi passé quelques mois, & fait un renouvellement entre les mains de M. Singlin, il n'en partit qu'à regret, & par les ordres de son prudent & éclairé Directeur, pour retourner dans son Diocèse. On lui donna, lorsqu'il partit de cette chère solitude, tant pour le consoler que pour partager avec lui le fardeau

1645.

dont il étoit chargé, & l'aider dans le projet qu'il avoit formé d'établir un Séminaire, deux Ecclésiastiques d'un grand mérite, savoir Messieurs Manguelen & de Beaupuis. Le plan qu'il fit lui-même de cet établissement, est contenu dans une très belle lettre imprimée avec la traduction des livres du Sacerdoce de S. Chrysostôme, que M. le Maître avoit faite à sa priere. De retour à Bazas, il travailla aussi-tôt à l'exécution de son dessein, & établit à Gars dans son Château, à deux lieues de sa ville épiscopale, un Séminaire que plusieurs regardent comme le premier de la France. La Providence se montra manifestement dans l'exécution de cette entreprise, & plus encore par les heureuses suites qu'elle eut, & les bons effets qu'elle produisit. Mais malheureusement pour le diocèse, ce saint Prélat ne vécut pas assez pour faire tout le bien qu'il projettoit.

En arrivant à Toulouse le 9 mai l'an 1645, il se sentit tout épuisé, tant du jeûne du carême, que des prédications où il s'étoit trouvé engagé, pour suppléer au Prédicateur de sa cathédrale (71), & d'un voiage

(71) Ce Prédicateur étoit le fameux Labadie. Voyez

qu'il avoit entrepris dans le Bearn par ordre du Clergé & pour les affaires de l'Eglise (72) : jugeant que sa fin étoit proche, il fit prier le P. Reginald de le venir voir. La premiere parole qu'il lui dit, lorsqu'il fut auprès de lui, fut celle de S. Paul : *Ego jam delibor, & tempus resolutionis meæ instat* (73). Il reçut les derniers Sacrements avec une piété, qui édifia tous ceux qui en furent les témoins, & mourut saintement le 22 mai 1645.

La mort de la Sœur Catherine Henriette de S. Augustin de Lorraine d'Elbœuf, arrivée le 22 octobre de la même année, ne fut pas moins précieuse aux yeux du Seigneur (74). Placée à l'âge de neuf ans, par un trait de la divine Providence dans le monastere de P. R. elle prit bientôt l'esprit de cette sainte maison. Prévenue d'une grace puissante, qui lui inspira le dégoût du monde & le mépris de la grandeur, elle donna dans tous les âges de grands exemples de vertu. Aiant atteint seize ou dix-sept ans, elle eut le désir d'être Religieuse, & de l'être à P. R. En vain Messieurs

1645.

LXXVI.
Mort de la
Sœur Catherine
de Saint
Augustin d'El-
bœuf.

ce qui en est dit dans les
pièces.

(72) Nécr. 22. mai.

(73) 2. Tim. 4. 6.

(74) Voyez la Relation
de sa vie dans les vies édi-
fiantes, Tome III. p. 182.

Nécr p. 406 & suiv.

1645.

ses parens firent tous leurs efforts pour l'en détourner ; en vain la Mere Angelique refusa long-tems de la recevoir par la crainte que son rang de Princesse ne lui donnât un jour sujet de prendre des dispenses au préjudice de la regle. Tout cela ne servit qu'à faire voir que sa vocation venoit véritablement de Dieu. Lorsqu'il lui eut inspiré le dessein d'être Religieuse, elle écrivit à M. de S. Cyran alors détenu au château de Vincennes, pour lui demander ses prieres & ses avis. Le saint Prisonnier (75) lui fit réponse ; & lui conseilla de sortir du noviciat, ainsi que les Meres supérieures, qui vouloient par-là l'éprouver. Elle s'y soumit avec douceur & humilité, quelque désir qu'elle eût d'être Religieuse. Instruite par l'esprit qui l'appelloit, elle n'opposa à tous ces obstacles qu'une humble persévérance, se roidissant d'un côté contre les sollicitations de ceux qui vouloient l'en détourner, & de l'autre souffrant sans aucun ressentiment le peu d'égard que l'on paroissoit avoir pour sa qualité par les refus qu'on lui faisoit, mêlant les larmes avec les instances continues qu'elle faisoit pour être reçue.

(75) Lettre 93.

Après une telle épreuve qui fut de plusieurs années, elle fut enfin reçue au nombre des novices, & s'y prépara par une longue retraite qu'elle fit par le conseil de M. de S. Cyran, & pendant laquelle elle observa tout ce qu'il lui avoit prescrit (76). » Alors » confondue avec les autres qui portoient le même habit, elle ne s'en distingua jamais que par l'éclat de sa vertu. Jamais sa qualité de Princesse ne lui fut un prétexte de se dispenser du moindre exercice. Elle étoit la première à tout, & se portoit comme par inclination aux offices les plus bas & les plus laborieux avec une sainte joie. Son noviciat fut fort long, parcequ'elle ne pouvoit obtenir l'agrément de Messieurs ses parens, de sorte qu'elle étoit la plus ancienne postulante. Enfin elle obtint la permission tant demandée. Mais elle fut extrêmement surprise de la froideur avec laquelle les Mères reçurent cette nouvelle, lorsqu'elle la leur communiqua, & de ce qu'elles lui répéterent les mêmes raisons qu'elles lui avoient déjà alléguées pour ne la point recevoir. Elle en fut sensiblement affligée, & écrivit sur ce sujet

(76) Lettre 94.

1645.

à M. Singlin (77). Sa lettre eut l'effet qu'elle désiroit : on lui promit qu'elle seroit reçue, & la joie qu'elle en eut égala la douleur qui avoit précédé. Dieu content de l'ardeur avec laquelle elle avoit commencé de courir à lui, la voulut récompenser dès l'entrée de sa course. Elle tomba malade après s'être offerte à Dieu en faisant son observance devant le S. Sacrement qui fut la dernière de sa vie, » pour vivre ou pour mourir, n'ayant plus » rien à désirer que d'être à Dieu, & » s'abandonnant parfaitement à sa » sainte volonté (78). Dès le cinquième jour, elle fut réduite à l'extrémité, & reçut les Sacremens avec une grande piété. Le lendemain on lui donna l'habit comme elle l'avoit demandé, avec les cérémonies ordinaires, & elle en témoigna une si grande joie, qu'il sembloit que son mal eût cessé. Mais il n'y avoit que l'esprit qui participât à cette fête ; le corps s'affoiblissant de plus en plus, elle mourut vingt heures après cette action le 22 octobre 1645, âgée de 22 ans & demi.

Après la mort de M. de Bazas, M. Manguelen, qui l'avoit accompagné

(77) Cette lettre se trouve parmi celles de M. de

S. Cyran après la 93.

(78) Vies édifiantes,

Lorsqu'il partit de P. R. n'ayant plus rien qui le retînt dans ce diocèse, revint trouver M. Singlin avec quelques legeres dépouilles qu'il remporta de ce pais. Il partit au mois de janvier 1646, amenant avec lui M. de la Brouffe & M. Doamplup. Lorsqu'il fut de retour, M. Singlin lui représenta que ne pouvant s'absenter de Paris sans faire tort à beaucoup d'ames, il ne pouvoit donner les soins nécessaires aux solitaires de P. R. & qu'il avoit jetté les yeux sur lui pour y suppléer (79). M. Manguelen qui ne pensoit qu'à finir ses jours en pénitent, fut fort surpris de cette proposition, & tâcha de s'en dispenser; mais il céda aux raisons de M. Singlin qui l'amena lui-même à P. R. Le lendemain M. le Maître alla trouver M. Manguelen à sa chambre, accompagné des autres solitaires (Messieurs de Séricourt, Luzanci, Beaupuis, Bascle, Visaguet, Moreau, de la Riviere, Pallu, Fontaine, &c.) & lui dit au nom de tous, qu'ils venoient se jeter entre ses bras; que M. Singlin leur avoit répondu de sa charité, & les avoit assurés qu'il vouloit bien se charger d'eux, & avoir pour eux

1645.

LXXVII.

M. Manguelen est chargé de la conduite des solitaires de P. R.

1646.

1646.

l'amour d'un pere ; que c'étoit une grande miséricorde de Dieu sur P. R. des champs , d'y avoir un homme d'un si grand mérite. Il finit en disant , qu'il sentoit déjà de la confusion & de la douleur de ce qu'il verroit en eux tant de foiblesses , mais qu'il esperoit que sa charité couvriroit tous leurs défauts , & qu'un peu de bonne volonté qu'ils pouvoient promettre qu'il trouveroit en eux , le feroit passer sur tout le reste. M. Manguelen écouta tout d'un grand sang froid , & répondit en peu de mots. Les solitaires se jetterent à ses piés pour recevoir sa bénédiction , & se retirerent. M. Manguelen répondit parfaitement à l'attente de M. Singlin ; mais la joie fut courte , & Dieu retira à lui ce digne ministre le 24 septembre de la même année. M. Singlin , qui avoit appris sa maladie vint à P. R. & arriva comme on sortoit de ses funérailles : il témoigna un grand regret de la mort d'un tel sujet , & mêla ses larmes avec celles des solitaires. » C'étoit un » homme de Dieu , dit M. le Maître , » de très bon esprit , très sage , savant en plusieurs sciences. Il avoit » étudié la Philosophie , la Chronologie , l'Histoire ecclésiastique , la

» Théologie scholaftique & les di-
» vers Peres de l'Eglife, dont il avoit
» fait plufieurs extraits. Il écrivoit
» très folidement en françois, & c'eft
» lui qui a dreflé l'Ordonnance de
» M. l'Evêque de Bazas, & un Mé-
» moire touchant la pénitence, qu'on
» donna en 1646 à M. de Monchal
» Archevêque de Touloufe. Il favoit
» bien le latin & le grec, & avoit
» commencé à fe mettre dans l'he-
» breu. Sa fainteté, fa piété & fa
» fuffifance lui avoient acquis une
» telle réputation de fainteté à Beau-
» vais, que fon départ caufa un af-
» fliction générale dans la ville. M.
» Singlin le donna à M. de Bazas en
» 1644, pour gouverner fous fa con-
» duite & fon autorité tout fon dio-
» cèfe. Si la Cour ne nous eût point
» été contraire, M. de Bazas fe fût
» défait de fon Evêché entre fes mains.
» Etant à Beauvais il avoit une fecrette
» vénération pour la fainteté & la
» doctrine de M. l'Abbé de S. Cyran.
» Lorsqu'il apprit que le Cardinal de
» Richelieu l'avoit mis en prifon au
» bois de Vincennes, il prioit tou-
» jours Dieu en difant la Mefle pour
» fa délivrance. Après la mort de M.
» de S. Cyran en 1643, il écrivit une

1646.

» excellente lettre à M. Arnauld qu'il
 » connoissoit un peu & vint ensuite
 » à Paris, où il n'eut pas plutôt en-
 » tretenu M. Singlin, M. Arnauld &
 » M. de Barcos, qu'il résolut de tout
 » quitter. Il fut aussi touché du livre
 » de la fréquente Communion, au-
 » quel il avoit donné son approba-
 » tion comme Docteur de Sorbonne.
 » Il résigna sa Chanoinie à M. de
 » Creil Docteur de la maison de Na-
 » varre, qui fut depuis touché de
 » Dieu, & entra dans la pénitence &
 » dans une vie plus sainte. Il fit son
 » renouvellement en cette maison,
 » avec un bon vieux Chanoine de la
 » même Eglise nommé Roussel, fort
 » charitable envers les pauvres &
 » craignant Dieu. Voici le testament
 de ce pieux Ecclésiastique. » Je souf-
 » signé, encore que je désire pouvoir
 » mourir dans cette heureuse impuis-
 » sance de faire testament, où le
 » grand S. Augustin est mort : *Testa-*
 » *mentum non fecit, qui pauper Christi*
 » *non habuit unde testamentum faceret ;*
 » néanmoins puisque les choses ne
 » sont pas encore disposées pour me
 » mettre en cet état, & ne pouvant
 » m'assurer de l'incertitude des éve-
 » nemens à venir, je déclare que je

» donne aux Religieuses de P. R. la
 » rente qu'elles me doivent (80). Je
 » recommande aussi auxdites Dames
 » de favoriser en ce qu'elles pourront
 » les bons desseins que Dieu pourra
 » faire la grace d'inspirer à mes parens
 » pour les séparer du monde, & je
 » les prie de se souvenir de moi dans
 » leurs prieres.

Un jeune solitaire de P. R. étoit LXXVIII.
 mort onze jours avant M. Manguelen; M. Lindo
 ce fut le premier fruit que le ciel solitaire de
 recueillit dans ce saint désert. P.R. Sa mort.
 Ce so-
 litaire, nommé Jacques Lindo, fils
 d'un riche Marchand de Paris, après
 avoir été sous la conduite de M. du
 Hamel Curé de S. Merri, étoit venu
 à P. R. sur la fin de l'an 1645; il y
 demeura jusqu'à Pâque de l'année sui-
 vante, vivant dans une grande soli-
 tude; alors, par l'inspiration de Dieu
 seul, il prit la résolution de s'y fixer
 entièrement. Sa pénitence ne fut pas
 longue, Dieu l'ayant appelé à lui le
 3 de septembre, après avoir été un
 exemple d'humilité, d'obéissance &

(80) Cette rente n'étoit
 rien qu'un bien de famille.
 Cependant son pere après
 sa mort voulut plaider,
 disant que le testament
 étoit *inofficieux*; mais les

Religieuses qui ne plai-
 doient point, lui dirent
 qu'elles paieront la ren-
 te pendant dix ans, & la
 paierent en effet jusqu'à
 sa mort.

1646.

de toutes les vertus chrétiennes & religieuses. Il fut regretté de tous. On fit un jeûne ou abstinence de neuf jours pour le soulagement de son ame.

„ Tout le monde l'aimoit , dit M. Fontaine (81) , qui étoit fort lié avec lui par la conformité d'humeur , „ à „ cause de sa simplicité qui étoit admirable ; car je n'ai jamais vu personne en qui l'enfance chrétienne „ parût davantage. Il avoit une bonté „ & une ouverture de cœur à l'égard „ de tout le monde qui ne se peut „ concevoir Il me revient , ajoute „ M. Fontaine , une preuve de sa „ simplicité. Un carême comme nous „ n'étions pas encore de vieux routiers du désert , qui jeûnoient à „ feu & à sang , & qui , comme disoit M. le Maître , s'engraïssent de jeûnes , on nous accordoit à midi „ un petit morceau de pain. M. Lindo , sans y entendre finesse , alloit „ dès les huit heures du matin se munir de son petit morceau de pain. „ M. Manguelen le voyant qui ne mangeoit pas avec les autres , lui en demanda la raison : *Je l'ai fait dès „ huit heures du matin* , dit-il ; à „ huit heures , ou à douze heures n'est-

» *ce pas toujours la même chose.* M.
 » Singlin l'envoia à M. Manguelen,
 » qui après l'avoir formé pendant
 » près d'un an, le rendit à Dieu qui
 » l'appella par une mort douce. Il fit
 » précéder ce cher fils, le fruit de
 » sa charité & de sa vigilance, qu'il
 » devoit bientôt suivre. Tout le
 » monde avouoit qu'à cause de son
 » innocence, c'étoit le meilleur de
 » tous ceux qui habitoient dans ce
 » désert. C'étoit un excellent inno-
 » cent dans un lieu où il y avoit d'ex-
 » cellens pénitens.

Il n'est pas possible d'entrer dans le détail de tous ceux dont Dieu toucha le cœur, & qu'il conduisit dans le désert de P. R. pour s'y sanctifier. On vit alors l'accomplissement de la parole ou de la prédiction de M. Bourdoise Superieur de S. Nicolas du Chardonnet, qui s'entretenant avec M. de S. Cyran, le jour qu'il lui présenta M. Lancelot, sur la conversion de M. le Maître qui avoit disparu sans qu'on fût où il étoit, lui dit en admirant une telle conversion, *qu'un tel exemple auroit des imitateurs, & que Dieu n'en demeurerait pas là* (82).

Mais si le désert de P. R. se peu-

(82) Lancelot, Tome I page 31.

1646.

LXXIX.

Les Religieuses de P. R. se multiplient au milieu des persécutions.

plait tous les jours de nouveaux solitaires que l'esprit de Dieu y conduisoit, le Seigneur ne répandoit pas avec moins d'abondance ses bénédictions sur la maison de P. R. de Paris, dont la Mere Angelique fut continuée Abbessé par une nouvelle élection faite le 6 octobre 1645. Des Dames de la premiere naissance s'y retiroient pour passer le reste de leurs jours dans la retraite & la pénitence. Madame la Marquise d'Aumont, Anne Hurault de Chiverny, entra au mois de février 1646 dans la maison de P. R. en qualité de bienfaitrice, & y voulut prendre l'habit blanc. Cette pieuse Dame se retira d'abord après la mort de son mari chez les Dames de la Visitation près le faubourg S. Antoine, où elle apporta de grosses sommes d'argent qu'elle y laissa, lorsque convaincue des calomnies qu'on y débitoit contre les défenseurs de la vérité, elle en sortit pour se retirer à Port-roïal. Etant touchée par la lecture du livre de la fréquente Communion elle se mit sous la conduite de M. Singlin. Elle vendit alors une terre, dont elle donna le prix pour faire bâtir le chœur & un appartement pour elle. Le nombre des Religieuses se multi-

plioit de jour en jour & devint si grand, que le monastere ne put plus les contenir. Il sembloit que Dieu voulut retracer ce qu'il fit autrefois à l'égard des enfans des Israelites, qui se multiplioient d'autant plus, que les Egyptiens faisoient de plus grands efforts pour les détruire & les opprimer. Car les ennemis de ces saintes Religieuses les noircissoient par les plus horribles calomnies, & faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour empêcher plusieurs filles qu'on auroit reçues sans dot, de s'y faire Religieuses, jusqu'à leur dire que *pour assurer la vie de leur corps, elles ne devoient pas perdre la vie de leur ame.* Ils disoient à des personnes de considération qui fréquentoient ce monastere, qu'il auroit autant vallu qu'elles eussent été à Charenton chez les Huguenots. Leur acharnement étoit si grand, que lorsqu'on mit la premiere pierre de l'Eglise en 1646, des personnes qu'ils avoient indisposées par leurs calomnies, & qui entrèrent alors dans le réfectoire, y voiant des sentences de l'Écriture sainte écrites sur les murailles, dirent que c'étoit comme au temple de Charenton, & furent bien surprises de trouver dans la maison des

1646.

images de la sainte Vierge & des Saints, de l'eau benite, &c.

LXXX.
Le nouvel
institut du S.
Sacrement est
réuni à P. R.
de Paris.

Ce qui occasionna la cérémonie dont nous avons parlé fut l'établissement de l'institut du S. Sacrement, dont le dessein formé depuis plus de vingt ans, étoit demeuré sans exécution jusqu'en cette année. On l'avoit abandonné depuis l'an 1638 que les Religieuses avoient quitté la nouvelle maison de cet institut & s'étoient retirées dans celle de P. R. dans la pensée qu'il seroit plus dans l'ordre que les Religieuses de P. R. qui par une dévotion particuliere pratiquoient déjà tous les devoirs de cet institut, s'y consacraient par un vœu exprès, s'il plaisoit au S. Siege de transferer à leur monastere les obligations & les graces de ce nouvel institut. On traita donc l'affaire cette année 1646, & M. Briquet alors Avocat général, ami de la maison de P. R. entreprit avec chaleur de la faire réussir. On fit d'une part solliciter à Rome le Pape Innocent X, de consentir à la translation de l'institut du S. Sacrement & à sa réunion à la maison de P. R. : de l'autre part, on traita à Paris avec ceux qui avoient eu part à la fondation, entre autres avec Monsieur

Crichan (83) exécuteur testamentaire de Madame Bardeau, laquelle avoit laissé 30000 liv. pour cette fondation. Ceux-ci aiant consenti que, selon l'intention des fondateurs, le bien fût transferé à la maison de P. R., à laquelle on alloit réunir le nouvel institut, & que les deniers fussent employés à bâtir l'Eglise, on y travailla aussi-tôt. (Jusqu'alors il n'y avoit eu qu'une petite chapelle.) La premiere pierre fut posée par Mademoiselle de Longueville (qui est morte Duchesse de Nemours) en qualité d'héritiere de Madame de Longueville sa mere morte en 1637, laquelle avoit pris le titre de fondatrice du nouvel institut. Cette premiere pierre fut bénite par Jean François de Gondi Archevêque de Paris, qui voulut ensuite voir toute la Communauté, & qui donna sa bénédiction à toutes les Sœurs, & leur témoigna beaucoup d'estime & d'affection, particulièrement à la Mere Angelique. Les sollicitations qu'on faisoit à Rome pour la réunion de l'institut du S. Sacrement à la maison de P. R. eurent leur effet par les soins de

1646.

(83) Il mourut peu de décembre 1646. Voyez le tems après avoir donné Nécrologe. son consentement, le 3

1646.

M. Arnauld Abbé de S. Nicolas d'Angers, qui étoit alors dans cette Ville pour des affaires dont le Roi l'avoit chargé. La permission fut donnée par une Supplique répondue, & non par un Bref.

LXXXI.
Mort de la
Mere S. Au-
gustin le
Tardif.

La Mere Gênevieve de S. Augustin le Tardif, premiere Abbessse triennale de P. R. ne vit point cette réunion, Dieu l'aïant tirée de ce monde auparavant. Elle étoit une des novices que la Mere Angelique amena de Maubuisson à P. R. Un recueillement extraordinaire, beaucoup de douceur, une grande humilité, étoit ce qui paroïssoit le plus en elle. Elle fut envoïée l'an 1629 avec la Mere Agnès au Tard, dans le tems que la Mere Angelique travailloit à se démettre de son Abbaïe. On la rappella peu après dans le dessein de la faire élire Abbessse triennale. Elle fut effectivement élue l'an 1630, & continuée jusqu'en 1636, qu'elle fut envoïée au monastere de l'institut du S. Sacrement pour y prendre la place de la Mere Angelique qui en sortoit. Elle y demeura jusqu'au mois de mai 1638, que les Religieuses qui étoient dans la maison de l'institut du S. Sacrement revinrent à P. R. où elle rentra dans l'état de soumission & de dépendance

dépendance d'où elle ne s'étoit laissé tirer qu'avec peine. Quelque tems après, elle devint aveugle par un accident qui lui causa d'extrêmes douleurs le reste de sa vie. A cette épreuve, Dieu en joignit une autre en permettant qu'elle eût de grandes peines intérieures plus sensibles que tous les autres maux. M. de S. Cyran lui écrivit de Vincennes plusieurs lettres pour la consoler (v. VI, à une Religieuse aveugle). Après avoir porté son état de privation de la vue près de sept ans, elle mourut le 28 mars 1646. Voyez le Nécrologe & son histoire imprimée à Paris en 1643 (84).

La Mere Angelique de S. Jean rapporte que, lorsque la communauté chanta après sa mort, selon la coutume, le *Subvenite*, il sembloit à toutes, que d'autres voix étoient mêlées avec les leurs, & faisoient une harmonie qui leur parut surnaturelle. (85) » Peut-être, ajoûte la Mere Angelique, y avoit-il de l'imagination, mais toujours y avoit-il une grande certitude de foi à croire que les Anges

(84) La vie de cette sainte Religieuse a été écrite par la Mere le Conte & la Mere Angelique de S. Jean ; elle se trouve dans le recueil des vies édif. Tome II. page 1.
 (85) Vies édifiantes, Tome II. page 13.

1646.

» se réjouissoient en recevant cette
 » ame ; & si l'erreur étoit dans nos
 » sens , la vérité étoit dans notre
 » cœur. Ce qui est arrivé à la mort
 de la Mere le Tardif , premiere Ab-
 besse triennale de P. R. , arriva encore
 60 ans après à la mort de la dernière Ab-
 besse Elisabeth Boulard. Le Lecteur pen-
 sera ce qu'il voudra de ce double évène-
 ment , qui nous a paru au moins digne
 de remarque.

LXXXII.
 Les Religieu-
 ses de P. R.
 prennent l'ha-
 bit du S. Sa-
 crement.

1647.

Les Religieuses de P. R. aiant ob-
 tenu d'Innocent X. que l'institut du
 S. Sacrement seroit réuni à leur mo-
 nastere , se disposerent par une retraite
 de quarante jours & une dévotion
 extraordinaire , à entrer avec un vé-
 ritable renouvellement d'esprit dans
 les obligations de ce nouvel institut. M.
 du Saussay Official & grand Vicaire
 de Paris alla signifier la permission de
 sa Sainteté , en exécution de laquelle
 il donna à toutes l'habit du S. Sacre-
 ment , changeant le scapulaire noir de
 Bernardines en un scapulaire blanc
 avec une croix d'écarlate sur la poi-
 trine. Ce fut le 24 octobre 1647 que
 se fit cette cérémonie , comme il est
 marqué à la fin du second chapitre des
 Constitutions. » Les Religieuses , y
 » est-il dit , feront tous les ans une

„ commémoration du jour qu'elles
 „ reçurent l'habit du S. Sacrement ,
 „ qui fut le 24 octobre 1647. Elles
 „ célébreront cette mémoire le jeudi
 „ le plus proche dudit jour. Cette dé-
 „ votion consistera en actions de gra-
 „ ces d'un si grand bienfait , & à
 „ purifier leurs cœurs pour être des
 „ hosties pures & nettes à Jesus-Christ,
 „ comme il s'est rendu lui-même une
 „ victime agréable au Pere éternel
 „ pour leur mériter la grace d'être
 „ offertes par lui-même à la majesté
 „ de Dieu , & ne faire qu'un sacrifice
 „ avec celui qui s'offre incessamment
 „ sur les autels, dont elles doivent
 „ être les adoratrices & les images
 „ perpétuelles. La Mere ordonnera
 „ quelques prieres particulieres & au-
 „ tres actions de piété pour les dis-
 „ poser à ce renouvellement.

1647.

La cérémonie du changement d'ha-
 bit se fit dans l'ancien petit chœur.
 Comme les Religieuses professes
 étoient en grand nombre , M. l'Of-
 ficial & la Mere Angelique qui étoient
 l'un & l'autre très prompts , ne s'ar-
 rêtoient point à mettre cet habit dans
 tout l'ordre qu'il eût fallu , & ne fai-
 soient que jeter ce scapulaire sur
 chaque Religieuse sans l'ajuster ; ce

1647.

qui obligea de les faire passer à mesure qu'elles le recevoient, dans l'avant-chœur, où elles le mettoient plus déceimment : & cette circonstance imprévue vérifia la vision qu'avoit eu Madame le Maître dix-huit ans auparavant.

M. le Maître rapporte ainsi cette vision qu'il avoit apprise de la Mere Angelique un vendredi 9 février 1652. » La troisieme vision, dit la » Mere Angelique, que je ne tiens » pas moins venue de Dieu, qui seul » connoît l'avenir & le peut révéler » à ses serviteurs ou servantes, est » une qu'eut ma sœur Catherine de » S. Jean votre mere, lorsqu'elle s'en » fut allée au Tard de Dijon, pour » y conduire la Mere Agnès & mes » autres sœurs. Nous étions alors » en peine de l'institut du S. Sacre- » ment que nous étions prêtes d'em- » brasser. Mais nous déliberions s'il » étoit plus expédient de le prendre » à P. R. sans aucun nouvel établis- » sement. Ma sœur Catherine ne » nous croïoit pas assez bonnes pour » un nouvel institut & aussi saint que » celui-là ; & néanmoins elle n'étoit » point d'avis d'un nouveau monas- » tere, craignant la séparation. Les

„ autres étoient d'avis d'une nou-
 „ velle maison, & c'étoit la pensée
 „ de celui (M. Zamet Evêque de
 „ Langres) qui pressoit l'établissement
 „ de l'institut. Ma sœur Catherine
 „ nous aiant laissées dans ce doute,
 „ & priant Dieu dans l'Eglise du
 „ Tard de Dijon, s'imagina voir de-
 „ vant elle les Religieuses de P. R.
 „ de Paris dans le vieux avant-chœur,
 „ avant que la nouvelle Eglise fut
 „ bâtie, & vit qu'elles quittoient leurs
 „ scapulaires noirs & qu'on leur en
 „ mettoit de blancs avec une croix
 „ rouge sur l'estomach. Cette vue lui
 „ fit croire qu'on vouloit faire les
 „ filles de P. R. filles du S. Sacrement.
 „ Elle dit à une personne qu'elle voïoit
 „ présente devant elle; *sont-elles assez*
 „ *bonnes pour fonder un nouvel institut*
 „ *qui demande tant de pureté?* à
 „ quoi on lui répondit: *Elles s'aman-*
 „ *deront*; & lui aiant demandé ce
 „ que deviendroit une Dame de sa
 „ connoissance (86) qui étoit à P. R.
 „ & si elle embrasseroit cet institut,
 „ elle lui répondit: *Cette Dame chan-*
 „ *gera & ne demeurera pas comme elle*
 „ *est.*

„ Or ce qui me toucha le plus,

(86) Madame de Pontcarré.

1647.

» ajouta la Mere Angelique , fut que
 » dès le lendemain , ou deux jours
 » après , ma sœur Catherine m'écrivit
 » ce qu'elle avoit vu , lorsqu'elle
 » prioit Dieu avec toutes les circon-
 » stances que je viens de dire ; & ce
 » qui arriva ensuite détruisoit alors ,
 » ce sembloit , toute la vérité de cette
 » vision. Car les filles de P. R. ne
 » changerent point leurs scapulaires
 » noirs , & on établit la maison du
 » S. Sacrement , ce qu'elles avoient
 » toujours apprehendé ; & cette Dame
 » ne changea point durant six ans ,
 » étant toujours demeurée à P. R.
 » Mais M. l'Archevêque de Paris
 » aiant agréé en 1638 qu'on vendît
 » la maison du S. Sacrement , & que
 » toutes les filles revinssent à P. R. ,
 » il ordonna depuis (en 1647) qu'el-
 » les embrasseroient toutes cet insti-
 » tut. Alors on délibéra si on chan-
 » geroit de scapulaire , & si on pren-
 » droit celui qu'avoient eu les Sœurs
 » quand elles étoient au S. Sacrement.
 » J'étois d'avis de n'en point changer ,
 » & feu ma sœur Eugénie étoit d'a-
 » vis contraire. Pendant cette irrê-
 » solution , il arriva qu'en cherchant
 » des hardes , on ouvrit un petit cof-
 » fre qui étoit venu du S. Sacrement ,

„ & qui n'avoit point été ouvert de-
„ puis huit ou neuf ans. Ce petit
„ coffre étoit plein de scapulaires
„ blancs avec la croix rouge, que les
„ Sœurs du S. Sacrement y avoient
„ mis après leur retour à P. R. Aussi-
„ tôt on le porta à ma Sœur Anne
„ Eugénie qui étoit maîtresse des
„ petites filles, qui les aiant tirés me
„ les apporta & me dit que Dieu déci-
„ doit leur difficulté par cet effet
„ de sa providence, & qu'aïant per-
„ mis que ce petit coffre fermé depuis
„ neuf ans eût été ouvert par hasard,
„ & sans que personne pensât à ce
„ qui étoit dedans, il leur envoïoit
„ ces scapulaires pour s'en servir, &
„ prendre aussi-bien l'habit que la
„ regle de cet institut. Elle me dit
„ cela d'une maniere si persuasive,
„ qu'elle me fit condescendre à ce
„ qu'elle me disoit. Et la résolution
„ étant formée de prendre cet habit,
„ la cérémonie s'en fit en octobre
„ 1647. M. Bignon l'Avocat général
„ étoit présent. Chacune des filles
„ vint recevoir ce nouveau scapulaire
„ de la main de M. l'Official dans
„ l'ancien chœur, & s'en alloit pour
„ le mettre dans l'avant-chœur : ce
„ qui arriva l'année de devant que la

1647.

» nouvelle Eglise fut bâtie. Ainsi la
 » vision de ma sœur Catherine de S.
 » Jean se trouva entièrement accom-
 » plie, la Dame étant sortie de notre
 » maison dès 1638, & toutes les
 » Sœurs de P. R. aiant pris cet habit
 » dans le même avant-chœur qu'elle
 » avoit vu (87).

(87) II. vol. des Relat. la premiere Relation de
 pages 342. & suiv. dans la seconde Part.

Fin du Livre VII^e.



*EXERCICES de piété des Solitaires
de Port-roïal des champs.*

CEs saints Solitaires se levoient tous les jours à trois heures du matin , & après avoir fait le signe de la croix , ils faisoient les adorations suivantes.

*Acte d'adoration qu'ils faisoient le matin,
étant encore au lit.*

» Beni soit le jour de la naissance , de
» la mort & de la résurrection de Notre Sei-
» gneur Jesus-Christ.

En sortant du lit & en s'habillant , ils faisoient les actes suivans.

Acte d'adoration à la sainte Trinité.

» Je vous adore , ô mon Dieu , Pere , Fils
» & S. Esprit , en l'unité de votre nature &
» en la Trinité de vos Personnes. Je vous
» remercie de m'avoir conservé pendant la
» nuit , & je vous supplie de me conduire
» pendant le jour.

» J'adore , ô mon Dieu , l'arrêt que vous
» avez fait , dans l'éternité , de ma vie & de
» ma mort. Je vous fais amende honorable
» de tous les péchés que j'ai commis depuis
» que j'ai l'usage de raison jusqu'à présent.

*Adoration à Notre Seigneur Jesus-
Christ.*

» Je vous adore ô mon Sauveur Jesus-
» Christ , & votre humanité sainte en tous

» vos états, mystères, pensées, paroles
 » actions, mouvemens, souffrances intérieures & extérieures. Je vous remercie de
 » m'avoir conservé durant la nuit, & je vous supplie de me conduire pendant le jour.

*Salutation à la sainte Vierge
 & à S. Joseph.*

» Je vous révere, ô sainte Vierge & vous
 » S. Joseph. Je vous remercie de m'avoir
 » secouru par vos prières le long de la nuit
 » Je vous supplie de m'offrir à mon Sauveur
 » votre Fils, & de vouloir être ma sauve
 » garde le long du jour.

Salutation aux Saints.

» Je vous honore, ô S. Michel, & vous
 » mon Ange gardien, S. Pierre & S. Paul
 » S. N.... Patron de ce lieu, & vous
 » S. N.... mon Patron; je vous remercie
 » de votre assistance particulière durant la
 » nuit, & je vous supplie de prier Dieu qu'il
 » me veuille conduire le long de ce jour.

Demandes quotidiennes.

» Faites-moi la grace, ô mon Dieu, de
 » coopérer à vos saintes graces; Faites-moi
 » la grace de vivre & de mourir pénitent.

Adoration au S. Sacrement de l'autel.

» Je vous adore, ô mon Sauveur Jésus
 » Christ ressuscité & glorifié des vivans &
 » des morts, vivificateur des corps & de
 » ames; faites-moi la grace de vous adorer
 » en esprit & en vérité, en l'honneur de
 » adorations éternelles que vous rendez.

23 votre Pere céleste dans le ciel & au S. Sa-
23 crement de l'autel.

Après ces actes d'adorations ils prenoient de l'eau bénite, en disant *Asperges me*, &c. Ensuite ils se réunissoient tous pour réciter *Matines & Laudes*, qu'ils chantoient en plein-chant dans l'Eglise de l'Abbaïe avec le Chapelain avant que les Religieuses y fussent retournées.

Après *Matines & Laudes* qui duroient plus d'une heure & demie, ces pieux solitaires baisoient la terre, ou se prosternoient en terre, à l'imitation des anciens Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Josué. & à l'exemple de Jesus-Christ dans son agonie, des premiers Chrétiens, des saints Pénitens, & des grands Saints, comme S. Martin qui usoit de cette adoration quand il vouloit faire des miracles. Ils ne restoit prosternés que durant la longueur d'un *Miserere* tout au plus, après quoi ils se retiroient chacun dans leur chambre où ils prenoient de l'eau bénite qu'ils y gardoient toujours, & faisoient une petite priere devant quelque image sainte. Ce qu'ils pratiquoient encore chaque fois qu'ils y entroient, ou qu'ils alloient dans la chambre d'un autre, comme font le Chartreux.

Leurs Prieres.

Les Solitaires de P. R. lisoient chaque jour un chapitre de l'Evangile & un de S. Paul, à genoux, & tâchoient de s'appliquer les vérités divines qu'ils y découvroient, pour en former ou des actions de grâces des biens qu'ils avoient reçus, ou des demandes pour ceux qu'ils désiroient recevoir. Ainsi Dieu leur parloit dans ses Ecritures, & ces saints

Pénitens lui parloient dans leurs prieres. C'étoit dans le trésor des Ecritures inspirées, qu'ils prenoient tous les points de leurs méditations, lisant ces paroles divines avec une profonde vénération, adorant celles qu'ils n'entendoient pas, comme l'ordonne S. Augustin, & se nourrissant de celles qu'ils entendoient comme étant la premiere nourriture de l'ame, & l'Eucharistie la seconde. La mesure de leurs prieres étoit celle de leur amour pour Dieu; & comme ils aimoient sans fin, ils prioient sans cesse, parceque, comme dit S. Augustin, la foi, l'esperance & la charité formant en nous un désir continuél de Dieu (a), nous prions toujours. Et voilà la priere perpetuelle des vrais chrétiens ordonnée par Jesus-Christ & les Apôtres. Si l'esprit qui prie en nous & qui échauffoit leur cœur, éclairoit aussi leur esprit, & formoit des pensées dans l'un & des gémissemens dans un autre, ils lui en rendoient graces & s'entretenoient avec Dieu par l'oraison mentale; mais si leur esprit avoit moins de lumiere & d'intelligence que leur cœur n'avoit d'ardeur & de feu, ils se contentoient de le tenir dans une attention à Dieu pour éviter d'être distrait sans lui faire violence; ils se contentoient de demander à Dieu sa grace & son esprit avec une grande humilité, avec une expression simple & affectueuse de leur indigence & de leurs besoins, avec des sentimens d'un amour d'enfans qui parlent à leur pere sans employer des raisonnemens étudiés, mais quelques paroles de tendresse & de gratitude que le ressentiment de ses graces & de leurs défauts tirent de leur

(a) *In ipsa fide, spe, fiderio semper oramus. & charitate continuato de- Epist. ad Prob. vid.*

cœur & de leur bouche sans violence. Ainsi ne laissant point leur esprit dans leurs prieres, parcequ'ils ne le forçoient jamais, aiant appris de S. Augustin que l'affaire de la priere se traite plus d'ordinaire avec des gémissemens qu'avec des discours, avec des larmes qu'avec des paroles, que les mouvemens du cœur & les desirs de la volonté ne font jamais de peine, au lieu que les pensées & les raisonnemens de l'esprit sont pénibles à l'esprit même si on le veut élever au-dessus de sa foiblesse & les lui faire produire malgré sa stérilité, que les efforts de l'imagination & de la partie intellectuelle font plus de mal à la tête que de bien au cœur; & comme la lecture les remplissoit toujours de joie, ils n'avoient pas été obligés de marquer un tems réglé pour des recreations, estimant heureux ceux qui en usent bien, & plus heureux ceux qui n'ont pas besoin d'en user. C'est pour s'entretenir dans cet esprit de priere qu'ils ne lisoient presque jamais que des livres saints & ecclésiastiques, comme l'Ecriture sainte, les saints Peres & l'histoire de l'Eglise, aiant reconnu par expérience que l'Esprit saint qui habite dans les vrais chrétiens doit être entretenu des vérités saintes, & de la morale céleste de Jesus-Christ & de l'Eglise, & que c'est le pain que les enfans doivent manger.

A l'exemple des Solitaires d'Egypte, ceux de P. R. faisoient des prieres ferventes & courtes, & observoient avec soin d'élever leur cœur à Dieu, de faire le signe de la croix, & de se découvrir toutes les fois que l'heure sonnoit. Ils diversifioient leur oraison pour la rendre comme continuelle, en priant tantôt par pensées & par mouvemens, tantôt par paroles, tantôt dans l'office, tantôt en disant

leur chapelet , tantôt en méditant sur le saint Rosaire , tantôt par actions en consacrant leurs ouvrages à Dieu , & les faisant pour lui seul , tantôt par souffrances en patissant pour son amour ; & au défaut de ces prières , par l'humble exposition de leur pauvreté , de leur misere en la présence de Dieu , comme les pauvres prient souvent les riches en leur montrant seulement leurs maux & leurs nudités.

Dans la récitation de leur office, ils avoient grand soin de suivre l'ordre de l'Eglise qui a divisé la journée chrétienne & ecclésiastique en plusieurs offices qu'elle dit l'un après l'autre, faisant succéder à l'oraison du cœur & de la pensée celle de la langue & de la voix , afin, comme dit S. Augustin, que dans certains intervalles, ces signes extérieurs & ces paroles frappant nos sens , ils nous fassent reconnoître si nos désirs & nos mouvemens les accompagnent, & que nous aïons plus de soin de nous échauffer & de nous rendre plus fervens.

A six heures & demi du matin , ils disoient *Primes* ; *Tierces* à neuf , & ensuite ils assistoient à la *Messe*. A onze heures ils disoient *Sexte* , & immédiatement après ils faisoient l'examen de conscience.

Ils alloient dîner aussi-tôt ; ils étoient d'un côté de la salle & leurs serviteurs de l'autre : le plus notable d'entre eux faisoit la bénédiction de la table , marquée dans le breviaire. Ils mangeoient par portions comme les Religieux & dans des plats de terre. On lisoit durant tout le dîner un chapitre du nouveau Testament & la vie des Saints.

Après le dîner, on faisoit l'action de grâces selon le breviaire & on disoit l'*Angelus* , puis on sortoit comme on étoit entré, en si-

lence. Au sortir du dîner on alloit se promener sur les montagnes, dans les bois qui environnent la maison de toutes parts, seul, ou deux à deux si on le désiroit, & on s'entretenoit de bons discours; ou bien l'on se retiroit chacun dans sa chambre où l'on travailloit des mains.

A deux heures on alloit à *Nones*; à quatre heures à *Vépres*; à six heures on faisoit collation; à sept heures un quart on disoit *Complies*, puis les litanies de la Vierge, à la fin desquelles on prioit pour les morts, & on disoit le *Miserere*; après avoir fait l'examen de conscience; & l'un d'eux donnoit de l'eau bénite à tout le monde, qui se retiroit en silence. On se couchoit à huit heures; ainsi on pouvoit dormir depuis huit jusqu'à trois, ce qui fait sept heures.

Ouvrages des mains.

Il y avoit deux heures le matin & deux l'après dîner pour les ouvrages des mains. On élaguoit des arbres: on travailloit aux plants & aux herbages; on cueilloit des fruits, &c. en un mot, on ne faisoit que des ouvrages nécessaires.

Leur satisfaction & leur joie.

Ces saints Solitaires passaient ainsi leur vie dans des actions de piété & de retraite, d'étude & de travail, qui étoient enchaînées ensemble & se succédoient les unes aux autres, & qui leur faisoient trouver les journées plus courtes que les hommes du monde ne trouvent les heures. La grace les ayant guéris des passions les plus violentes, & des désirs des biens & des honneurs, qui font souffrir aux hommes

une si rude servitude , & ne cherchant que Dieu , ils étoient remplis d'une sainte joie , & jouissoient d'une égalité & d'une tranquillité d'esprit , qui a étonné quelques personnes qui les avoient vus autrefois agités de soins & de trouble dans le monde , & ont reconnu l'esprit de Dieu dans un de ses plus excellens & divins fruits , qui est une joie chrétienne accompagnée de discrétion & de modestie. Ces personnes ont confessé ingénument que si l'hermitage étoit triste , les hermites en récompense ne l'étoient pas.

Leur solitude.

Ils ne sortoient de leur solitude que pour quelque nécessité pressante , quelque charité extraordinaire , s'ennuyant partout ailleurs , & soupirant dans le tumulte & la magnificence de la ville après le calme profond de leur désert. Ils ne voioient le monde & n'en étoient vus que le moins souvent qu'ils pouvoient , désirant ardemment de mourir au monde & que le monde fût mort pour eux. Ils ne s'entretenoient que des nouvelles de l'autre monde , renonçant à toutes celles de celui-ci ; & à l'exemple de S. Charles , ils ne songeoient qu'à faire fortune dans la cour des Anges & des Bienheureux , n'ayant de curiosité que pour apprendre la science des Saints qui consiste à bien vivre & à bien mourir , & s'estimant plus obligés de s'enquérir des merveilles de leur céleste patrie , que des accidens qui arrivent dans le lieu de leur bannissement.

Leur logement & leurs meubles convenoient avec l'esprit de pauvreté & de mortification qui les animoit.

Leurs austerités.

Le défaut de poisson & d'œufs dans le désert de P. R. avoit empêché les Solitaires de suivre leur amour pour l'abstinence de la chair durant le cours de l'année ; mais ils savoient amplement se dédommager par une perpétuelle temperance : car pendant plus de huit mois, (savoit depuis la fin des chaleurs de l'été jusqu'à Pâque, hormis l'octave de Noel & celle de l'Épiphanie, les Dimanches & les grandes Fêtes ; ils jeûnoient, ne faisant qu'un repas à midi avec le plus de simplicité qu'il leur étoit possible, & une legere colation le soir comme aux jours de jeûne ordonnés par l'Eglise.

Ils ne purent les premières années faire maigre l'Avent ; mais se reprochant ensuite leur lâcheté, ils entreprirent l'abstinence de la chair pendant ce saint tems.

Ils commençoient le carême le Dimanche de la Quinquagesime. Ils en ont jeûné six comme à l'ordinaire, c'est-à-dire en prenant leur repas à midi & faisant une legere colation le soir ; mais en 1643 le désir d'imiter S. Charles qui toute l'année ne mangeoit qu'une fois le jour, & aiant appris du Cardinal Bellarmin que l'ancien jeûne de l'Eglise, observé universellement durant treize siècles, ordonné par des Conciles & gardé encore par plusieurs chrétiens qui ne faisoient qu'un repas le jour, étoit le plus régulier & le plus conforme à l'esprit & à l'intention de l'Eglise, ils entreprirent par la grace de Dieu qui les avoit déjà comblés de tant de faveurs, de ne manger ainsi qu'une fois en vingt-quatre heures, savoir après avoir dit Vêpres, à quatre heures du soir.

Le reste de l'année, ils faisoient quelques jeûnes au pain & à l'eau, chacun selon ses forces, gardant en toutes leurs austerités cette regle de S. Augustin : *De faire ce qu'on peut faire & d'aimer dans les autres ce qu'on ne fait pas, parcequ'on ne le peut faire.* Ainsi ils faisoient tous en effet par cet amour ce qu'ils ne pouvoient faire tous, à cause de l'infirmité particuliere de quelques-uns ; & le plus foible n'empêchoit pas le plus fort, comme le plus fort ne pressoit point le plus foible. Un seul d'entre eux buvoit un peu de vin, les autres ne buvoient que du cidre ou de l'eau. Quelques-uns portoient tous les jours le cilice ; d'autres plus infirmes ne le portoient que quelques jours, &c.

Tous couchoient sur la paille. Leur Directeur les regloit selon leur force & leur ferveur, & nul ne faisoit aucune austerité de son propre esprit.

Leurs Confessions & Communions.

Ces pieux Solitaires se confessoient ordinairement lorsqu'ils vouloient communier, & leurs communions étoient plus ou moins fréquentes selon l'avis de leur Confesseur, & le degré de leur vertu. Les uns ne communioient que tous les quinze jours ; les autres tous les huit jours ; d'autres tous les Dimanches & toutes les Fêtes, & quelques jours de Saints auxquels ils avoient dévotion. Ils s'y préparoient comme le conseille Saint François de Sales après tous les Peres, en tâchant de mener la vie la plus pure & la plus digne de ce saint banquet qu'il leur étoit possible ; & pour cela, ils ne suivoient pas de voie suréminente & de dévotion extraordinaire, ne sachant de voie, selon S. Paul,

plus éminente que la charité qui est la voie commune & ordinaire de tous les vrais chrétiens. Ils entendoient la sainte Messe tous les jours avec le plus de piété qu'il leur étoit possible, tâchant suivant les conseils de tous les Saints & l'esprit de l'Eglise, d'y communier en esprit & du cœur seulement, lorsqu'ils ne le faisoient pas sacramentellement.

Ils pratiquoient quelques exercices particuliers de piété pour se préparer durant la semaine à la communion du Dimanche, afin de communier autant par un sentiment d'amour & avec ferveur & pureté de désir, que par la rencontre des fêtes & l'accoutumance de cette action, qui étant la plus grande & la plus divine de la religion de Jesus-Christ, doit être faite avec un vrai esprit de piété chrétienne & une révérence extraordinaire. Tous leurs exercices ne tendoient qu'à s'avancer de plus en plus dans la vertu pour se rendre dignes de communier encore plus souvent.

L'on voit par la vie & la conduite de ces Solitaires, qu'ils n'avoient d'autres qualités que celle de chrétiens catholiques, qui vivoient en commun & s'efforçoient, selon l'exhortation de tous les Peres, d'imiter en quelque chose les premiers chrétiens que l'Ecriture nomme des hommes religieux qui craignoient Dieu, & *qui ne faisoient ensemble qu'un cœur & qu'une ame.* Tous ceux qui habitoient le désert de P. R. étoient liés d'une étroite amitié les uns envers les autres. Ils étoient vêtus modestement, sans aucune affectation de forme ni de couleur d'habit. Ils se traitoient avec une civilité, une sincérité & une fraternité chrétienne sans s'appeller ni peres ni freres. Ils s'assistoient dans la

500 EXERCICES DE P. R.

santé, dans la maladie & à la mort. Ils ne faisoient point de vœux particuliers, mais ils renouvelloient & tâchoient d'observer fidelement les promesses qu'ils avoient faites à leur baptême. Ils ne désiroient point de se multiplier, mais bien de conserver la ferveur de l'esprit & la pureté de la discipline dans leur petit nombre, selon la conduite excellente de Sainte Therese.



R E G L E M E N T

D E S É C O L E S D E P O R T - R O I A L .

DANS ces Ecoles chrétiennes les maîtres regardoient leurs disciples comme un dépôt précieux , dont Dieu devoit un jour leur redemander un compte terrible ; c'est pourquoy ils veilloient continuellement sur leur troupeau sans le perdre jamais de vue. Ils portoyent leurs disciples dans leur cœur , & les offroient sans cesse à Dieu pour attirer sur eux ses bénédictions & ses graces. Ils tâchoient de ménager toutes les occasions qui se présentoient pour leur donner quelques instructions salutaires , les avancer dans la vertu , leur inspirer la haine pour le péché & pour tout ce qui peut y porter , & affermir dans leur cœur la fuite des plaisirs passagers , le mépris du monde & l'amour des biens éternels. Ils s'accommodoient à leur foiblesse. Ils les souffroient dans leurs infirmités avec patience , & ils ne se lassoient jamais de les servir : *Tanquam si nutrix foveat filios suos.*

On les occupoit continuellement autant qu'ils en étoient capables. On leur ôtoit même le loisir de s'occuper de choses inutiles , & on les fortifioit contre les mauvaises maximes qui pouvoient leur nuire. On leur faisoit voir que tout est plein de pièges & de dangers dans le monde ; que les Chrétiens *doivent en user comme n'en usant point* , & que pour le vaincre , il ne faut aimer ni ses richesses , ni ses grandeurs , ni ses plaisirs.

Ces maîtres habiles prenoient souvent oc-

caſion de ce qu'ils trouvoient dans Ciceron , & dans Horace pour leur faire adroitement ces ſortes de réflexions contre lesquelles ils n'étoient point en garde. Comme il eſt preſque impoſſible que de jeunes enfans , encore aſſujettis aux impreſſions des ſens , ne faſſent ce qu'ils voient faire aux autres , on tâchoit de les inſtruire encore plus par les actions que par les paroles. Pour ce ſujet l'on avoit un ſoin particulier de n'avoir que des domeſtiques fort ſages & fort réglés.

La douceur & la charité avec laquelle on traitoit les enfans , faiſoient qu'ils craignoient & aimoient leur Maître , & la menace ſeule de les renvoyer chez leurs parens étoit à leur ſens la plus grande & la plus ſenſible punition qu'on pouvoit leur faire.

Voici de quelle maniere la journée étoit réglée.

Du lever.

Les plus grands ſe levoient à cinq heures hiver & été , & les plus petits à ſix.

Il ſe levoient promptement , étant fort dangereux de ſ'accoutumer à la pareſſe à la première heure du jour. Ils ſe proſternoient à genoux auſſi-tôt qu'ils étoient levés , pour adorer Dieu , après quoi ils achevoient de ſ'habiller & ſe peignoient en grand ſilence. Si quelqu'un avoit beſoin d'aller à quelque néceſſité , il en demandoit tout bas la permiſſion.

De la priere du matin.

A ſix heures , ils venoient tous ſe mettre à genoux devant le crucifix qui étoit dans la

chambre, & l'on faisoit la priere commune qui consistoit à dire le *Veni Creator*, le *Pater*, l'*Ave* & le *Credo*

Et ensuite *Prime* pour les grands, qui demeuroient debout pendant cette priere.

La priere achevée, chacun s'en alloit à sa table pour y étudier sa leçon, & faire sa composition, & ils y demeuroient jusqu'à sept heures en grand silence. Chacun avoit sa table à part, & elles étoient rangées de maniere que le Maître les voioit tous, mais ils ne pouvoient se parler les uns aux autres. Ils avoient chacun leur tiroir, leur pupitre, & les livres nécessaires, de sorte qu'ils n'étoient point obligés de rien emprunter de leurs compagnons.

A sept heures chacun répétoit sa leçon, & s'il restoit du tems jusqu'au déjeuner, on leur faisoit expliquer la suite de leur Auteur qu'ils n'avoient pas préparée.

Du déjeuner.

Ils déjeûnoient sur les huit heures. Pendant environ une bonne demi-heure que durait le déjeuner, les enfans avoient la liberté de s'entretenir tout haut les uns avec les autres de ce qu'ils vouloient, ou de lire quelque histoire, de voir les cartes de géographie, &c. Ils ne sortoient pas néanmoins de la chambre : pendant l'hiver, ils se chauffoient. Après le déjeuner, chacun se remettoit à sa table en silence pour travailler à sa seconde leçon qui étoit ordinairement une version, qu'on leur recommandoit de bien écrire. La version faite, ils la lisoient au Maître l'un après l'autre ; s'il restoit du tems, on expliquoit la suite de l'Auteur.

Cette seconde leçon consistoit pour les

grands , à dire par cœur leur leçon du grec qu'ils traduisoient en françois , ou bien à lire leur composition latine. La leçon du grec étoit ordinairement de trois grandes pages de Plutarque *in-folio* le matin , & autant l'après dîner ; & pour les petits , elle consistoit dans leur traduction de Tite-Live , Justin , Severe Sulpice , &c. Cette seconde leçon duroit jusqu'à onze heures qui étoit l'heure du dîner.

De la sainte Messe.

Ces enfans n'alloient pas tous les jours à la Messe , sur-tout les petits , jusqu'à ce qu'ils fussent assez sages pour cela. On prenoit bien garde qu'ils fussent toujours fort modestes dans l'Eglise , & qu'ils ne tournassent la tête de côté & d'autre. On les exhortoit de s'y tenir avec grand respect & d'assister à ce sacrifice non sanglant de Jesus-Christ , en mémoire de celui qu'il a offert à son Pere pour nos péchés sur le Calvaire.

Du dîner.

A onze heures , ils s'assembloient dans une chambre où l'on faisoit l'examen de la conscience après avoir dit le *Confiteor* jusqu'à *meâ culpâ*. Après l'examen , on achevoit le reste & on disoit l'oraison.

L'un des grands disoit par cœur une sentence latine tirée de l'Ecriture sainte. On se lavoit ensuite les mains , & on entroit au réfectoire. Chaque Maître distribuoit à ses enfans ce qui avoit été servi , après qu'ils avoient mangé leur porage ; chacun dans une écuelle particuliere. On tâchoit de les accoutumer à ne pas affecter une délicatesse incommode , & à manger proprement.

Pendant

Pendant le dîner, on lisoit toutes sortes d'histoires, telles que sont celle des Juifs par Joseph, celle de l'Eglise par M. Godeau, celle de France &c. Les fêtes & dimanches, on lisoit quelques livres de piété.

De la récréation après le dîner.

Durant la récréation il y avoit toujours un maître qui ne perdoit jamais de vûe les enfans ; mais sa présence ne les gênoit nullement, parcequ'il leur donnoit une entiere liberté de jouer aux jeux qu'il leur plaisoit choisir. L'on ne voioit jamais de disputes ni de contestations parmi eux pour quoi que ce fût. On les avoit tellement accoutumés à se *prévenir d'honneur les uns les autres*, que jamais ils ne se tutoïoient, & on ne les entendoit jamais dire la moindre parole qu'ils eussent pû juger devoir être désagréable à leurs compagnons. La récréation duroit ordinairement une bonne heure & demie. Les jours de congé on sortoit dans la campagne.

Après la récréation, ils se rassembloient & répétoient alternativement ce que l'on avoit lu de l'histoire pendant le dîner, & on les accoutumoit à parler en bons termes & à juger sainement des faits dont l'histoire faisoit mention ; au défaut de l'histoire, on parloit sur la géographie.

Du retour dans la chambre l'après-dîner.

En entrant dans la chambre des exercices, ils faisoient une courte priere pour demander à Dieu la grace de passer saintement le reste de la journée, & pour les accoutumer à ne faire aucune action principale sans la commencer & la finir par la priere.

S'étant remis chacun à sa table, ils commencent à travailler; les uns écrivoient leur exemple qui étoit toujours quelque sentence tirée de la sainte Ecriture; d'autres copioient leur glose de Virgile.

Les autres enfin prévoioient leurs leçons ou lisoient quelque bon livre. Cela duroit jusqu'au goûter qu'on leur apportoit réglément à trois heures: il duroit une grande demi-heure, pendant laquelle ils avoient encore la liberté de s'entretenir les uns avec les autres comme durant le déjeuner.

A trois heures & demie, ils se remettoient tous au travail & apprenoient leurs leçons qu'on leur faisoit dire à quatre heures. Ils étudioient ensuite leur grec & le répétoient jusqu'à six heures que l'on soupoit. Tout s'y passoit comme au dîner. La récréation duroit jusqu'à huit heures.

En été l'on prenoit souvent occasion de s'entretenir durant ce tems avec les plus grands de quelques points d'histoire ou de quelque chose utile, pendant que les petits se divertissoient à quelques petits jeux.

A huit heures les enfans retournoient passer une bonne demi-heure dans la chambre pour prévenir ce qu'ils avoient à faire le lendemain matin.

Priere du soir.

A huit heures & demie on faisoit la priere en commun. Les Messieurs & les Domestiques y assistoient. Après l'examen de conscience chacun retournoit dans sa chambre en grand silence.

Du coucher.

Après avoir fait son acte d'adoration, chacun se deshabilloit & se mettoit au lit promptement.

vement & en silence. Le maître de chaque chambre étoit présent au coucher, comme au lever. Les lits étoient disposés de manière que le maître les voïoit tous du sien.

Les dimanches & fêtes après *Prime*, les enfans s'occupotent à lire en leur particulier quelques livres de piété jusqu'à huit heures que le Supérieur leur faisoit un catéchisme jusqu'à la grande messe où on les faisoit toujours assister, afin de les accoutumer de bonne heure à se soumettre à l'ordre qui a été établi dans l'Eglise. Entre la grande messe & le dîner, comme après la récréation jusqu'à Vêpres, on faisoit des lectures de piété soit en commun soit en particulier.

On faisoit apprendre tous les jours de fêtes & de dimanches deux ou trois articles du catéchisme, & l'on commençoit par faire répéter aux petits ce qui avoit été dit la dernière fois, afin de le bien imprimer dans leur mémoire.

On alloit à vêpres à la paroisse, le reste du tems étoit employé comme à l'ordinaire.

Telle étoit la conduite que l'on suivoit dans ces écoles de P. R. Les châtimens y étoient très rares. Un seul regard du maître faisoit plus d'impression que n'auroient fait des traitemens sévères qui auroient plus indisposés les enfans contre les maîtres qu'ils ne les auroient véritablement corrigés. Si l'on en voïoit quelqu'un dont l'exemple fût nuisible aux autres, & qu'on ne put corriger, on le renvoïoit sans qu'aucune considération fût capable de le faire rester. Ils étoient tous habillés uniformément, afin d'éviter la jalousie entre eux. On leur apprenoit à bien écrire; on les exerçoit aussi à écrire des lettres selon les différentes occasions qui se

présentoient. On leur faisoit exercer le corps pendant les récréations, soit à la course, soit à des jeux d'adresse, mais en même-tems on veilloit à les moderer de maniere qu'ils ne fussent pas incommodés.

Il y avoit aussi dans une salle pour les jours qu'il faisoit mauvais tems, un billard, des échecs, des dames, & des jeux de cartes pour apprendre l'histoire soit ecclésiastique, soit prophane.

Par une telle éducation, l'on auroit pu fournir des sujets pour l'Eglise & pour l'Etat; M. de Tillemont, Dom Pierre le Nain, M. du Fossé, & tant d'autres en font des preuves. Mais l'ennemi de tout bien n'a pu souffrir celui-ci qui auroit été si préjudiciable à son empire.

Les conseils de Dieu sont incompréhensibles, mais ils ne sont jamais si formidables, que lorsqu'il permet qu'on détruise dès le commencement des établissemens si avantageux au public & qui pouvoient si fort contribuer au salut des ames.



NOTE SUR LABADIE.

Ceux qui voudront connoître Jean Labadie, peuvent lire ce qu'en dit le P. Nicéron dans ses Mémoires, Tome XX page 140, à quoi il faut joindre ce que le même Auteur en avoit dit, Tome XVIII page 386. Jean Labadie né à Bourg en Guyenne l'an 1610, entra chez les Jésuites vers l'an 1621. Comme il parloit avec facilité, ils le firent prêcher, même avant d'être Prêtre. Il devint bientôt visionnaire à l'excès, mais on ne le connoissoit point pour tel. Il passoit au contraire pour un prodige d'esprit & de piété, & les plus célèbres de la Société, à qui il donnoit quelquefois communication des révélations qu'il croïoit avoir, le regardoient comme un homme extraordinaire. Enfin pendant qu'il prêchoit publiquement la doctrine commune, il instruisit de ses visions des disciples avec qui il devoit aller » par le monde, *sine pera,* » *sine baculo*, dans une nudité absolue & » une pauvreté parfaite, pour exploiter quelque chose de grand, à quoi Dieu lui avoit » révélé qu'il étoit réservé, savoir l'établissement du regne du S. Esprit & la réforme » de l'Eglise. Il ajoutoit que l'esprit de S. » Jean-Baptiste, dont il commençoit à imiter l'abstinence, lui avoit été donné aussi » bien que celui de Jesus-Christ, dont il devoit mener la vie & faire les miracles; mais » que pour cela il falloit qu'il quittât la » Société (où il demouroit depuis près de » quinze ans). L'esprit le pressant donc de le faire, comme nous l'apprenons de la rela-

tion de sa sortie publiée à Bourdeaux par les Jésuites, il sollicita son congé avec tant d'instance, que quelques offres que ces Peres lui fissent pour le retenir, ils ne purent l'engager à rester chez eux. Son acte de congé est daté du 17 avril 1639, & est motivé de sa demande à cause d'indisposition. Labadie parcourut ensuite plusieurs villes de Guyenne & vint à Paris, où il prêcha avec un applaudissement général. M. de Caumartin Evêque d'Amiens l'ayant entendu prêcher, le goûta tellement, qu'il n'eut pas de peine à se laisser persuader par une personne de considération affectionnée aux Jésuites de l'emmener dans son diocèse. Comme notre Ex-jésuite prêchoit à Amiens la doctrine de S. Augustin, qu'on fait être peu conforme à celle des Jésuites, ces Peres exciterent de grands bruits contre lui. On l'accusa d'avoir enseigné des hérésies grossières, ce qui fut trouvé faux par les informations qui furent faites par ordre des puissances. Il parut travailler avec succès dans le tribunal de la pénitence. On prétend qu'ayant commencé par l'esprit, il finit par la chair. Il vint à Paris sur la fin d'août en 1644, & fut dit-on quelques jours à P. R. des champs. Il paroît par les Mémoires de M. Fontaine, tome I page 342, que dès-lors M. de Barcos s'en défia. M. Litolphi Evêque de Bazas l'engagea à venir cette année prêcher dans son diocèse, où on renouvela les mêmes accusations qu'on avoit formées à Amiens. M. de Bazas lui fit faire une profession de foi sur les propositions qui lui étoient attribuées. Mais Labadie, qui n'étoit pas dans le cœur ce qu'il vouloit paroître, commença à débiter à la grille des Ursulines une partie de cette fausse spiritualité qu'il fit éclater depuis avec

tant d'abomination. M. de Bazas lui fit une forte réprimande en présence des Religieuses & le congédia. Depuis ce tems Labadie se déchaîna contre la vie pénitente de M. de Bazas, & se retira à Toulouse, où les grands Vicaires de M. de Monchal, prévenus par son grand extérieur de piété, lui confierent la direction d'un Couvent de Religieuses, auxquelles il insinua sa mauvaise doctrine, & sous le voile de *liberté de l'esprit de Dieu*, il les conduisit à tout ce qu'on a reproché de plus infâme aux disciples de Molinos. M. de Monchal l'ayant appris, procéda contre ce malheureux qui se retira en 1649 à la Graille, hermitage à deux ou trois lieues de Bazas, où il séduisit quelques bons solitaires, & commença à mettre à exécution d'une manière extravagante les desseins qu'il avoit conçus dix ans auparavant chez les Jésuites. M. Martineau Evêque de Bazas en étant averti, fit faire des informations contre Labadie, qui alla le 16 octobre 1650 à Montauban, où il fit abjuration de la religion catholique & se fit Calviniste. Il y fut fait Ministre; huit ans après il en fut chassé à cause d'une sédition qu'il avoit excitée. Il passa en Hollande où il causa de grands troubles; & alla enfin mourir à Altena en Holstein.

T A B L E

ALPHABETIQUE

*DES PRINCIPALES MATIERES
contenues en ce deuxieme Tome.*

- A**
- ARNAULD** (*Agnes*), Religieuse de Port-royal, revient de l'Abbaïe du Tard avec les autres Religieuses qu'on y avoit envoyées, 6. Ses préventions contre M. de S. Cyran, 7. Elle en reconnoît l'injustice, 8. Elle est élue Abbessè, 12. Elle prend des moïens pour faire cesser la division causée par les Dyscoles prévenues contre M. de S. Cyran, 13.
- Arnauld* (*Madame*), abrégé de sa vie, 208. Ses vertus dans le monde, 209. Traits admirables de son humilité, 210. Dieu lui inspire le desir d'entrer en religion, 212. Son testament, 213. Sa profession, 215. Avis qu'elle fait donner à son fils le Docteur, étant à l'article de la mort, 218. Sa mort, 220. Lettre de M. de Sacy à M. le Maître sur cette mort bienheureuse, 206. Sentimens de M. de S. Cyran sur le même sujet, 220.
- Arnauld* (*Marie Angélique*), est élue Abbessè, & accepte cette charge avec beaucoup de peine, 241.
- Arnauld* (*Antoine*), le Docteur. Sa nais-

TABLE DES MATIERES. 313

fanee, 358. Ses premières études, 362. Il étudie en Théologie, 364. Ses Thèses, 366. Il est touché de Dieu & se met sous la conduite de M. de S. Cyran, 368. Sa Licence, 372. Il enseigne un cours de Philosophie, 373. Il est reçu de la société de Sorbonne, 376. Il écrit le Livre de la fréquente Communion, 379. Il reçoit ordre de la Reine d'aller à Rome rendre compte de sa doctrine, 386. Remontrances à la Reine au sujet de cet ordre, 386. Il refuse d'aller à Rome, & prend le parti de la retraite, 388. Son occupation dans sa retraite, 391, &c.

Arnauld d'Andilly, (*Catherine de Ste Agnès*), Religieuse de P. R. Sa vie & sa mort, 352, &c.

Arnauld (*Marie Claire*). Elle re-

vient du Tard prévenue contre M. de S. Cyran, 6. Elle persiste dans ses préventions; division qu'elle occasionne, 9. Son changement, 15. Elle demande de se mettre sous la conduite de M. de S. Cyran, 18, &c. Sa ferveur, sa pénitence, 20. Avis qu'elle reçoit de M. de S. Cyran. Ses vertus principales, 36. Son don d'oraison, 37. Sa mort sainte, 41. Lettre de M. de S. Cyran sur sa mort, 44.

B

BASCLE (Monsieur de) guéri par l'attouchement des piés de M. de S. Cyran après sa mort, 339.

C

CALVAIRE. Fondation de l'ordre du Calvaire, 150, 151, note.

Communion (*Livre de la fréquente*),

Y V

son origine , 379. Il est approuvé par 16 Prélats & 24 Docteurs de Sorbonne , 381. Déclaration du Pere Nouet Jésuite contre ce Livre , 383. Efforts des Jésuites pour faire condamner à Rome ce Livre , 398. Lettre des Evêques approbateurs au Pape Urbain VIII , 399 , &c. Déclaration de M. Arnauld au sujet de ce Livre , 404. Le pere Yves Capucin fait une remontrance à la Reine contre ce Livre ; M. le Maître lui répond , 406. Le pere Petau attaque la fréquente Communion , M. Arnauld le réfute par le Livre de la tradition de l'Eglise ; sentimens de Balzac sur ce Livre , 406 , &c. Ecrit de M. de la Milletiere à l'occasion de ce Livre , 409. La fréquente Communion est attaquée par M. de

Raconis, Evêque de Lavour ; réponses qu'on lui fait , 410 , &c. Les Jésuites poursuivent à Rome la condamnation de ce Livre , 412. Les Evêques approbateurs écrivent pour le défendre , à Innocent X , 415. Il est absous par l'Inquisition , 416. Joie du Pape en voiant le rapport de tous les Cardinaux favorable à ce Livre , 417. Approbateurs multipliés de ce Livre , 418 , &c. Motifs de son Auteur , 422. *Condren* , Général de l'Oratoire , se joint aux ennemis de M. de S. Cyran , 137. *Croix* (*Charles de la*) , Solitaire à P. R. sa conversion , sa pénitence , sa mort , 347 , &c.

E

ECOLES de P. R. Origine , Professeurs , Eleves de ces Ecoles , 449 , &c.

Réglemens, au recueil des pieces.

Elbœuf (*Catherine Henriette de S. Augustin de Lorraine d'*) Religieuse de P. R. Elle y est élevée, 465. Elle y veut être Religieuse; elle y est éprouvée long-tems, 466. Ses vertus, 467. Sa mort, 468.

Enkenfort (*Baron de*), prisonnier à Vincennes; sa conversion, 194.

I

FONTAINE (M.); sa naissance, 457. Il est détourné de se faire Jésuite par un Jésuite, 457. Il est introduit chez M. le Curé de S. Merri, & fait connoissance avec Mrs de P. R. 458. Il est emmené en Poitou & amené à P. R. par M. Hillerin, 459. Différentes circonstances de sa vie, 460, &c.

Fossé (*M. Thomas du*), Maître des

Comptes de Rouen; sa conversion, & celle de son épouse, 294, &c. Leur Vie & leurs mœurs, 298, &c.

L

LANCELOT (M.); sa premiere éducation, 444. Il est détourné d'être Jésuite, *ibid.* Dieu lui procure la connoissance de M. de S. Cyran, 445. Il se met sous sa conduite, 447. Il est chargé de l'éducation de plusieurs enfans, 448. Il est envoyé à la Ferré-Milon pour continuer l'éducation du jeune Vitard, 146. Il va à l'Abbaïe de S. Cyran, où il demeure un an, 162. Il en revient par ordre de M. de S. Cyran, 163. Il est Professeur des écoles de P. R. 449, &c. Il est chargé des deux fils de M. le Prince de Conti, 453. Il se fait Bénédictin dans l'Abbaïe

de S. Cyran , 455.
Il en est chassé &
relegué à Quimper-
lai , 455. Sa mort
sainte , 456.

Zitolphi Maroni (M),
Evêque de Bazas ;
il est touché de
Dieu , 462. Il fait
une retraite à P. R.
des champs ; il re-
tourne dans son
Diocèse , 463. Ses
travaux , 464. Sa
mort , 465.

Lindo (M.), Soli-
taire de P. R. Sa
mort , 473. Son ca-
ractère , 474.

M

MAITRE (*Ma-
dame le*) ; sa nais-
sance & son carac-
tère , 196. Son ma-
riage , 197. Sa sé-
paration d'avec son
mari , 198. Sa vie
depuis cette sépara-
tion , *ibid.* Elle se
retire à P. R. de Pa-
ris , 199. Sa joie de
la conversion de ses
deux fils aînés , 200.
Sa charité envers
toute sorte de per-
sonnes , *ibid.* Sa

tristesse à la mort
de son mari , 197 ,
198. Elle prend l'ha-
bit de religion à P.
R. 202. Lettre de
M. de S. Cyran sur
son entrée en reli-
gion , 203.

Maître (M. le), Avo-
cat ; ses talens ; pé-
rils de sa profession ,
47 , &c. Occasion
de sa conversion ,
50. Il se met entre
les mains de M. de
S. Cyran , 52. Con-
duite prudente de
M. de S. Cyran à
son égard , 53. Il
quitte le barreau ,
& se met en retrai-
te , 54 , 55. Il écrit
à M. le Chancelier
Séguier , pour l'in-
former de sa réso-
lution , 56 , & à M.
son pere pour lui
faire part de sa re-
traite , 60. Il se re-
tire dans une mai-
son auprès de P. R.
de Paris , 63. Preu-
ve de son amour
pour la solitude , 64 ,
&c. Il se retire à la
Ferté - Milon avec
M. de Séricourt son
frere , 146 , &c.

Leur maniere de vivre en ce pais-là , 147 , 148 , 155. Il adresse au Cardinal de Richelieu sa réponse au mémoire de l'Evêque de Langres contre M. de S. Cyran , 153. Il revient avec M. de Séricourt à P. R. des champs , 154. Affliction que cause leur départ de la Ferté , sur tout aux Dames de piété qui les logeoient , 155 , &c. Occupation de M. le Maître dans sa retraite , 160 , 161.

Manguelen (M.), Chanoine de Beauvais , Docteur de Sorbonne ; il est touché de Dieu , 471 , 472. Sa science & ses vertus , 470 , &c. Il va à Bazas avec M. Litrolphi Maroni , 464 , 471. Il est chargé de la conduite des Solitaires de P. R. 469. Sa mort , 470.

P.

PALLU (M. Victor) , de Tours , Docteur en médecine ; sa conversion , 429 , 433 , &c. Il se retire à P. R. 430. Sa mort , son éloge , 430 , &c.

Pertuis d'Eragny de la Riviere (M.) , sa vie & sa mort , 442.

Port-royal ; état de ce Monastere lorsque la Mere Angélique y retourna en sortant de la Maison du S. Sacrement , 1 , &c.

Port-royal (Religieuses de) ; quelques-unes envoiées au Tard à Dijon reviennent à Paris , 6. Leurs préventions contre M. de S. Cyran , 7. Division qu'elles causent dans la maison , 9. Leur pauvreté , 80. Part qu'elles prennent à la détension de M. de S. Cyran , 124. On veut leur faire subir un in-

terrogatoire au sujet de M. de S. Cyran, mais l'Archevêque de Paris s'y oppose, 131. Elles sont inquiétées au sujet du Livre de la fréquente Communion, 394. Visite faite dans leur maison par l'Official & le grand Pénitencier; fruits de cette visite, 395, &c. Elles se multiplient au milieu des persécutions, 476, 477. Elles prennent l'habit du Saint Sacrement, 482. Vision de Madame le Maître sur ce sujet, 484, &c.

Port-roiâl (Solitaires de): Vie des premiers Solitaires de P. R. 79, &c. Leur consternation de la détention de M. de S. Cyran, 126. Ils ont ordre de sortir de P. R. de Paris; ils se retirent à P. R. des champs où ils mènent la même vie qu'à la ville, 128, 129. On leur fait subir un inter-

rogatoire devant Laubardemont, & aux enfans mêmes qu'on y élevoit, 130, &c. Ils sont obligés de sortir de P. R. des champs, 139. Peines qu'ils ont de trouver une retraite, 145. Ils reviennent à P. R. des champs, 154. Dieu peuple de Solitaires le désert de P. R. 426, 427. L'esprit de Dieu seul conduisoit les Pénitens à P. R. 428.

Prieres (Abbé de); il est la première cause de la persécution faite à M. de S. Cyran; ses fausses accusations contre lui; ses griefs prétendus, 4, 134, &c.

S

SA C R E M E N T
(*Institut du Saint*); les Religieuses quittent leur maison pour se retirer à P. R.; part qu'elles prennent à la captivité de M. de S. Cyran, 124.

Sacy (*M. le Maître de*); il se met sous la conduite de M. de S. Cyran, dont il est aimé & estimé, 78, 79. Obligé de sortir de P. R. des champs, il se retire chez M. de S. Cyran auprès de M. de Barcos, 140, 141. Sa piété dès son enfance; ses premières études, *ibid.* Il ne peut se résoudre d'étudier en Sorbonne, ses raisons, 143, 144. Il est approuvé de M. de S. Cyran, 145.

Séricourt (*M. le Maître de*); histoire de sa retraite; il est fait prisonnier à Philisbourg; il s'échape de sa prison, 67, &c. Il commence à être touché par la vue des dangers dont Dieu l'avoit tiré, 71. L'exemple de M. de Sacy le frappe fortement, 72. L'exemple de M. le Maître acheve de le gagner, 73. Son entrevue avec M.

le Maître, 75. Sa lettre à M. de S. Cyran, pour lui faire part de ses dispositions, & lui demander en grâce de le conduire dans le nouveau genre de vie qu'il veut entreprendre, 77, 78.

Singlin (*M.*); il commence à confesser à P. R. 11.

Suzanne du S. Esprit, Religieuse de P. R.; elle en sort pour aller à Argensole au Diocèse de Soissons, 5.

T

TARD (*Religieuses de*), sont renvoyées de P. R. par ordre de M. l'Archevêque de Paris, 2.

Tardif (*Genevieve de S. Augustin le*), Religieuse de P. R. son éloge, sa mort, 480, &c.

V

VERGIER de *Hauranne* (*M. du*), Abbé de S. Cyran; ses soins pour P. R.;

- instructions qu'il donnoit aux enfans qu'on y élevoit, 82. Idée qu'il avoit de cette éducation, 83. Ses conférences aux Solitaires; sa maniere d'instruire & d'étudier, 85, &c. Comment il regardoit ses discours & ses ouvrages, 87, &c. Orage formé contre lui, 92, &c. Il est arrêté, 94. Conduit à Vincennes, rencontré par M. d'Andilly, 94, &c. Causes de son emprisonnement; estime que le Cardinal de Richelieu avoit d'abord faite de lui, 97, &c. Prétexte de sa détention, 103. Jalousie du P. Joseph Capucin, & haine des Jésuites contre lui, 105. Ce qui détermine davantage le Cardinal à le faire arrêter; histoire du P. Caussin, 106, &c. Il se met en priere en entrant dans la prison, 111. Dieu l'éprouve par des peines intérieures, 112. Dieu se sert du Cardinal pour lui mettre l'esprit en repos, 113. Sentimens des gens de bien sur sa détention, 117, &c. M. Molé prend sa défense, 120. Il reçoit une lettre de M. le Maître sur sa détention; réponse générale qu'il lui fait, 122, &c. Respects qu'on avoit pour lui à Vincennes; bon mot du fameux Jean de Wert à son occasion, 127, 128. M. de Langres présente un mémoire contre lui; M. le Maître y répond, 133. M. de S. Cyran est changé de chambre à Vincennes, 164. Maltraité par la femme du Lieutenant, 165. Interrogé par M. Lescot, 166, &c. But de cet interrogatoire, 171. On lui propose de condamner la contrition comme une condition pour obtenir sa liberté; pieux sentimens de M. de S. Cyran en cette occa-

fion, 172. Profession de foi de M. de S. Cyran donnée à M. Lescot, 174. Son entretien avec M. Lescot, 175, &c. Sa prudence vis-à-vis du Lieutenant de Vincennes, 178. Le Cardinal de Richelieu demande qu'il s'explique sur l'attrition, 180. M. de S. Cyran écrit une lettre à M. de Chavigny sur la contrition & l'attrition, 181, &c. Son inquiétude au sujet de cette lettre, 187. Il la témoigne à M. d'Andilly dans une lettre, 188, &c. Sa lettre à M. de Chavigny est sans effet, 193. Il est visité à Vincennes par M. de Chavigny, 224. Leur entretien sur l'attrition; sur l'Auteur de *Petrus Aurelius*, le mariage de Monsieur, la prison de M. de S. Cyran, sa solitude dans le monde, son interrogatoire devant M. Lescot, 225, &c. M. de S. Cyran sanctifie sa prison par toute sorte de bonnes œuvres, 232, &c. On donne ordre de lui rendre ses papiers; il s'en trouve beaucoup de dissipés; infidélité des Jésuites à ce sujet, 236, &c. Ses amis ont plus de liberté de le voir, 239. Il sort de prison, 244. Preuves de son innocence, 245. Sa sortie de prison cause à Vincennes une joie mêlée de tristesse, 246. Ses visites actives après sa délivrance; il va à P. R. où l'on chante le *Te Deum* en actions de grâces, 247. Ses visites passives, 249. Il va à P. R. des champs; son entrevue avec M. le Maître, 251. Son entretien avec M. le Maître sur l'avantage du désert de P. R.; la situation de M. le Maître à la Ferté-Milon, 252, &c. Sur la manière d'exécuter les avis qu'on nous donne, 258. Sur la manière d'écrire chrétiennement, 260, &c. Sur l'oubli des grâces de

- Dieu , 264 , &c. Jugement de M. de S. Cyran sur plusieurs Peres de l'Eglise , 267 , &c. Instructions sur l'amour de la science , 271 , &c. Regles pour se défendre de la tentation inséparable de la science , 277 , &c. Suite de l'entretien de M. de S. Cyran avec M. le Maître sur l'éducation des enfans , 284 , &c. Fin de l'entretien de M. de S. Cyran ; il revient à Paris , 291 , &c. Entretien de M. de S. Cyran avec M. Singlin sur le ministre , 301 , &c. Il se détermine à écrire contre Calvin , 319 , &c. Nouvelle persécution contre lui , 323 , &c. Sa lettre à la Mere Angélique sur le renouvellement de la persécution , 328 , &c. L'orage n'a pas de suite , 332 , &c. Maladie de M. de S. Cyran , 334 , 335. Sa mort , 336 , &c. Distribution de ses reliques , 340 , &c. Son épitaphe , 342. Ses funérailles , 343 , &c. M. l'Archevêque de Bourdeaux propose de faire ériger un monument à la mémoire de M. de S. Cyran , 346.
- Visaguet* (M.) , Solitaire de P. R. ; sa conversion , sa mort , 442 , 443.

Fin de la Table des Matières.

E R R A T A.

PAGE 3, dans la note, colonne 2, *le Cointe*;
lisez *le Conte*.

Page 33, ligne 6, *ne tenant rien*, lisez, *ne tenant à rien*.

Page 42, lig. 13, *ournée*, lisez, *ournés*.

Page 69, lig. 6, *trouva*, lisez, *trouvât*.

Page 170, lig. 1, *inconnue*, lisez, *inconnu*.

Page 178, ligne 15, *Moulin*, ajoutez *ou du Moulinet*.

Page 301, lig. dernière, *venz*, lisez, *venez*.

Page 321, lig. 21, *d'Albertur*, lisez, *d'Albertus*.

Page 452, not. col. 2, lig. 2, *page 5*, lisez, *51*.

Page 481, lig. 16, *en 1643*, lisez, *en 1733*.